



LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

Étude de faisabilité & d'opportunité

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

---

Étude de faisabilité & d'opportunité

Remerciements .....	10
Préface .....	12
Portfolio .....	14

## **1 UN PROJET PORTEUR POUR UN TERRITOIRE CONTRASTÉ**

PRÉAMBULE .....	34
-----------------	----

### **1/ QUEL EST LE CADRE DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ ET DE FAISABILITÉ DU PROJET DU PNR COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES ? .....**

1.1 L'historique du projet et le contexte local .....	34
1.2 Le territoire d'étude .....	34
1.3 Le contexte régional .....	41
1.4 Les démarches engagées .....	42

### **2/ QUEL PÉRIMÈTRE DU PROJET DU PNR AU REGARD DES CRITÈRES DE CLASSEMENT D'UN PNR ? .....**

2.1 Le périmètre du projet retenu localement .....	43
2.2 La réponse du périmètre du projet aux critères de qualité, d'identité et de cohérence de classement des PNR .....	68
2.2.1 Le territoire ainsi défini constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable, mais fragile et menacé (...) .....	68
2.2.2 Le territoire ainsi défini constitue un ensemble cohérent et pertinent au regard de ses patrimoines (...) .....	86
2.2.3 Les limites du territoire ainsi définies sont cohérentes avec les dispositifs de protection et de mise en valeur du patrimoine (...) .....	86
2.2.4 Le territoire ainsi défini est concerné par très peu de « points noirs » qui déprécient sa qualité .....	86

### **3/ LES ÉLUS ET ACTEURS LOCAUX DU TERRITOIRE D'ÉTUDE SONT-ILS MOTIVÉS POUR CRÉER UN PNR .....**

3.1 Les démarches d'information et de concertation engagées dans le cadre de l'étude .....	86
3.2 Un projet qui suscite de très nombreuses attentes .....	87
3.3 Les démarches d'information et de concertation engagées par l'ADCP (...) .....	88

### **4/ QUELLE EST LA JUSTIFICATION DE L'OUTIL PNR SUR LE PÉRIMÈTRE DU PROJET ? .....**

4.1 Quels sont les enjeux de développement durable du périmètre du projet ? .....	90
4.2 Quels sont les outils existants ou envisagés pour répondre à ces enjeux ? .....	100
4.3 Quel est le positionnement du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées ? .....	106
4.3.1 L'articulation entre PNR et PETR : alliance et synergie .....	106
4.3.2 La plus-value du projet de PNR par rapport aux démarches territoriales existantes .....	106
4.3.3 Les premières orientations du projet de PNR .....	108

### **5/ QUELLE ORGANISATION LOCALE POUR PORTER L'ÉLABORATION DE LA FUTURE CHARTE ? .....**

5.1 L'organisation locale retenue .....	114
5.2 La gouvernance du projet de PNR .....	114
5.3 Les modalités de financement de l'Association pour la création du PNR .....	114

## 2 UN TERRITOIRE VITRINE DE LA BIODIVERSITÉ

PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE .....	119
<b>1/ LES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE .....</b>	<b>119</b>
1.1 Une géologie diversifiée .....	119
1.2 Une topographie marquée entre zones montagneuses et plaines.....	122
1.3 Un climat à la jonction des influences atlantiques, montagnardes et méditerranéennes.....	125
1.4 Le réseau hydrographique .....	125
1.4.1 Caractéristiques des bassins versants .....	125
1.4.2 Un régime hydrologique pluvionival .....	125
1.4.3 Qualité des eaux .....	125
1.4.4 Les pressions sur la ressource en eau .....	128
<b>2/ LES COMPOSANTES NATURELLES DU TERRITOIRE.....</b>	<b>128</b>
2.1 Les principales entités naturelles .....	128
2.1.1 Le massif pyrénéen .....	128
2.1.2 Le piémont pyrénéen .....	132
2.1.3 Les Petites Pyrénées .....	133
2.1.4 La plaine de la Garonne .....	133
2.1.5 Le plateau de Lannemezan .....	134
2.1.5 Les coteaux du Bas-Comminges .....	134
2.2 Les différents habitats naturels .....	135
2.2.1 Les espaces boisés .....	135
2.2.2 Les milieux agricoles .....	136
2.2.3 Les milieux humides et aquatiques.....	140
2.2.4 Les milieux rocheux .....	140
<b>3/ LES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES RECENSÉES .....</b>	<b>140</b>
3.1 La flore .....	140
3.2 La faune .....	145
3.2.1 La diversité des espèces animales .....	145
3.2.2 Les milieux agricoles .....	148
<b>4/ LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES ÉCOSYSTÈMES DU TERRITOIRE.....</b>	<b>151</b>
4.1 Evolution des pratiques agricoles .....	151
4.2 La pression urbaine .....	152
4.3 Les carrières .....	153
4.4 Changement climatique .....	153
4.5 Les barrages seuils .....	153

4.6 La pression touristique .....	154
4.6.1 La randonnée .....	154
4.6.2 Le ski .....	154
4.6.3 L'escalade, la spéléologie et le canyoning .....	154
4.6.4 Les sports aériens .....	155
<b>5/ LES PERIMÈTRES DE PROTECTION, DE GESTION ET D'INVENTAIRE .....</b>	<b>156</b>
5.1 Les outils de protection réglementaire .....	156
5.1.1 Les sites inscrits et classés .....	156
5.1.2 Les parcs naturels .....	156
5.1.3 Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) .....	157
5.1.4 Les réserves biologiques .....	157
5.2 Les périmètres de gestion .....	158
5.2.1 Les sites Natura 2000 .....	158
5.2.2 Les espaces naturels sensibles .....	160
5.2.3 Les sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées .....	160
5.3 Les périmètres d'inventaires .....	160
5.3.1 Les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF II) .....	160
5.3.2 Les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF I) .....	161
5.3.3 Les inventaires de zones humides .....	162
<b>6/ LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES .....</b>	<b>162</b>
6.1 Le réseau écologique et la trame verte et bleue .....	162
6.2 Les fonctionnalités écologiques à l'échelle nationale et régionale .....	163
6.3 Les fonctionnalités écologiques à l'échelle du projet de PNR .....	166
6.3.1 Les réservoirs de biodiversité .....	166
6.3.2 Les fonctionnalités écologiques par grand secteur 2 .....	167
6.3.3 Les principaux corridors écologiques .....	171
6.3.4 Les obstacles .....	173
6.3.5 Synthèse et enjeux liés aux fonctionnalités écologiques .....	174
<b>7/ LES ACTIONS ET PROGRAMMES EN COURS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ .....</b>	<b>175</b>
7.1 Les programmes de suivi des espèces .....	175
7.1.1 Le ROB : Réseau ours brun .....	175
7.1.2 L'OGM : Observatoire des galliformes de montagne .....	176
7.2 Les programmes d'actions nationaux (PNA) .....	176
7.3 Les documents de gestion de la ressource en eau .....	178

# Sommaire

<b>8/ SYNTHÈSE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET DE SA VULNERABILITÉ.....</b>	<b>179</b>
8.1 La diversité et la richesse écologique des Comminges .....	179
8.1.1 Une variété exceptionnelle liée aux spécificités écologiques des différentes entités naturelles.....	179
8.1.2 Des intérêts majeurs liés à la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux .....	179
8.1.3 La cohérence écologique du territoire .....	180
8.2 Les pressions exercées sur le territoire .....	181
8.2.1 Les pressions sur les milieux .....	181
8.2.2 Les fonctionnalités écologiques sous pression .....	181
8.2.2 Les secteurs sous pression .....	182
8.3 Synthèse des enjeux .....	182
<b>9/ ANNEXES .....</b>	<b>184</b>
9.1 Espèces d'intérêt communautaire présentes dans les sites Natura 2000 du territoire .....	184
9.2 Sites classés et inscrits sur le territoire .....	187
9.3 Liste des ZNIEFF de type 1 sur le territoire .....	190

## 3 DES PAYSAGES ALLANT DU PIÉMONT À LA HAUTE MONTAGNE

PRÉAMBULE .....	197
<b>1/ UN TERRITOIRE COMMINGEOIS AUX PAYSAGES CONTRASTÉS : DEUX GRANDS ENSEMBLES.....</b>	<b>197</b>
<b>2/ DES PAYSAGES DIVERSIFIÉS ET COMPLÉMENTAIRES (...)</b> .....	<b>206</b>
<b>3/ PATRIMOINE ET RICHESSE PAYSAGÈRES : ÉLÉMENTS SINGULIERS DU PAYSAGE .....</b>	<b>210</b>

## 4 COMMINGES BAROUSSE : HOMMES, RESSOURCES ET PATRIMOINES. UNE HISTOIRE COMMUNE

PRÉAMBULE .....	220
<b>1/ UNE OCCUPATION PRÉHISTORIQUE ET PROTOHISTORIQUE (...)</b> .....	<b>220</b>
1.1 Les premiers peuplements .....	220
1.2 Une région remarquable au Paléolithique supérieur et un patrimoine unique de plusieurs grottes ornées .....	222
1.3 Au Néolithique, la conquête de la montagne .....	222
1.4 La fin de la préhistoire : une région peuplée et de nombreux sites .....	223

<b>2/ LE PAGUS CONVENÆ : UN TERRITOIRE ET DES RESSOURCES MIS EN VALEUR DURANT L'ANTIQUITÉ ROMAINE</b>	
2.1 Une cité antique fédérant des peuples autochtones et organisant la mise en valeur du territoire .....	223
2.2 Des ressources convoitées et exploitées .....	226
2.3 Une culture originale et métissée.....	226
2.4 À la fin de l'Antiquité un territoire qui demeure attractif et dynamique.....	227
<b>3/ AU MOYEN ÂGE, UN ESPACE STRATÉGIQUE À LA MARGE DU ROYAUME DE FRANCE (...)</b>	227
3. Le comté de Comminges : une seigneurie méridionale en expansion .....	227
3.2 Un espace convoité et structuré par l'Église .....	230
3.3 Le court apogée politique du comté de Comminges .....	230
3.4 La mise en valeur de l'espace et la formation des paysages .....	230
<b>4/ MONTAGNE ET PIÉMONT DEPUIS L'ÉPOQUE MODERNE : UN TERRITOIRE OUVERT AUX ÉCHANGES (...)</b>	
4.1 Petite géographie historique du Comminges.....	231
4.2 Une économie rurale qui organise la complémentarité des agricultures dans le système agro-sylvo-pastoral.....	231
4.3 L'exploitation des ressources naturelles à l'origine d'activités industrielles .....	234
4.4 Un développement précoce et inégal du tourisme .....	234
4.5 Un patrimoine bâti .....	242
<b>5/ SYNTHÈSE CHRONOTHÉMATIQUE DES PATRIMOINES CULTURELS .....</b>	246
5.1 Des sites préhistoriques remarquables .....	246
5.2 <i>Convenæ</i> : le patrimoine archéologique et architectural antique.....	247
5.3 Art et architecture médiévaux : le comminges des évêques, des abbés, des comtes et des communautés.....	248
5.4 Identités et pratiques culturelles : originalité, héritages et renouvellement au sein d'une population en mouvement.....	252
5.5 Patrimoine lié à l'eau et patrimoine industriel .....	254
Bibliographie.....	258

## 5 UN CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE PERTINENT POUR LE PNR ?

<b>1/ LA POPULATION AU SEIN DU PÉRIMÈTRE DE PROJET DU PNR : UN TERRITOIRE CONTRASTÉ.....</b>	263
1.1 Une inégale répartition de la population .....	263
1.2 Un récent rebond démographique, différencié sur le territoire .....	264
<b>2/ L'EMPLOI : UNE FRAGILE REPRISE DEPUIS 1999</b>	
2.1 Des zones d'emploi localisées .....	266
2.2 Une timide reprise de l'emploi depuis 1999.....	267
2.3 Des spécificités dans la structure économique du territoire.....	267



# Sommaire

## 3/ URBANISME ET LOGEMENT, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

3.1 Les documents d'urbanisme en vigueur .....	267
3.2 Une offre croissante en logements neufs.....	269
3.3 La problématique des résidences secondaires et de la vacance .....	269

## 4/ AGRICULTURE : UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS LA POLYCLTURE-ÉLEVAGE ET LE PASTORALISME

4.1 La place de l'agriculture sur le territoire .....	270
4.2 La polyculture-élevage en coteaux du Comminges.....	271
4.3 Le pastoralisme : un marqueur de l'identité du territoire .....	271
4.4 Une production agricole peu valorisée localement.....	272

## 5/ LA FORÊT : UN POTENTIEL ÉCONOMIQUE À DÉVELOPPER

5.1 Un important couvert forestier .....	273
5.2 Perspectives pour la filière forêt/bois .....	274

## 6/ UN TERRITOIRE AUX NOMBREUSES RESSOURCES NATURELLES

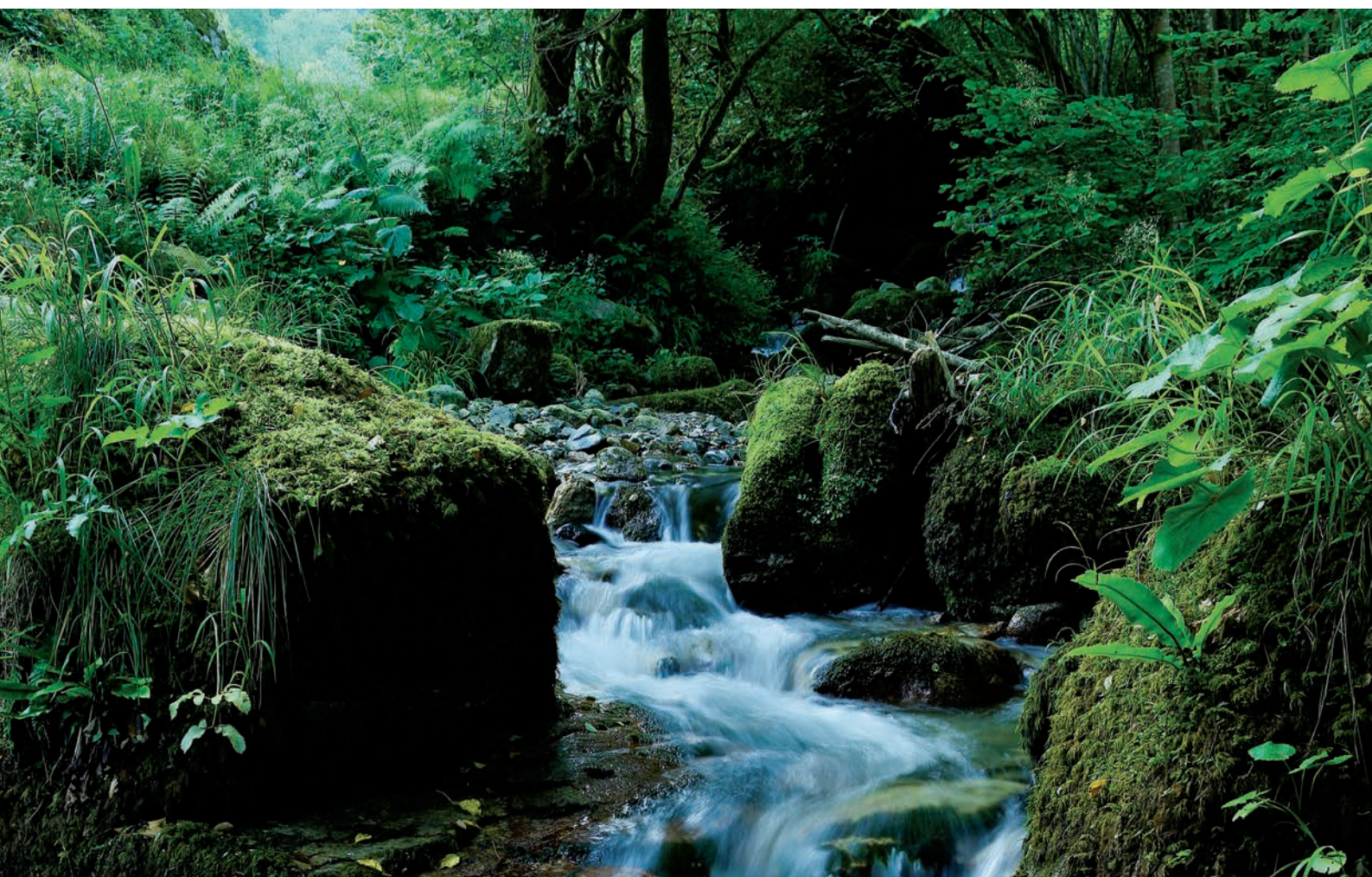
6.1 Le sous-sol et l'exploitation des carrières.....	274
6.2 Une production d'énergies renouvelables à partir de diverses sources .....	276

## 7/ LE TOURISME : DE NOMBREUX ATOUTS À VALORISER

7.1 Une offre touristique plurielle .....	277
7.2 L'économie touristique .....	282
7.3 Vers le développement d'un tourisme durable.....	282
Les grands enjeux socio-économiques sur le territoire de projet du PNR.....	286

Liste des acronymes .....	290
Atlas cartographique .....	294

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



COURS D'EAU SUR LE CANTON D'ASPET  
©Arnaud Spáni

## Remerciements

**A**u moment où le projet de Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées prend corps, je regarde le chemin parcouru depuis plus de 20 ans pour parvenir à cette situation riche de promesses et de perspectives pour le Comminges et la Barousse, pour ce territoire et ses habitants.

21 ans. Il nous a fallu 21 ans, mais aujourd'hui, nous y sommes !

Permettez-moi tout d'abord d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont accompagnés, parfois même portés, pour que notre volonté d'aboutir demeure intacte.

Merci tout d'abord à la présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, d'avoir accepté de porter ce projet avec l'énergie et la détermination qu'on lui connaît. L'Association pour le développement en Comminges Pyrénées, que je préside et qui a constitué ce dossier de candidature, va laisser place désormais à l'Association de préfiguration du PNR Comminges Barousse Pyrénées.

Merci à celles et ceux qui nous ont inspirés, motivés. Merci à un grand pionnier de cette belle idée : Bernard Battle, infatigable artisan du PNR, avec qui j'ai défendu ce projet parfois contre vents et marées, et continué à y croire quand certains le pensaient abandonné.

Merci à tous ces citoyens qui nous demandaient, avec l'obstination propre aux déterminations vraies, « Où en est le projet de Parc naturel régional ? » Et auxquels nous répondions inlassablement : « Cela avance, mais cela prendra du temps ! »

Merci à André Rouch, l'artisan du PNR des Pyrénées ariégeoises, trop tôt disparu et arraché à l'affection des siens et de son territoire. Il nous a toujours accompagnés, motivés, avec ses sourires en coin et sa verve passionnée : « Ça va marcher ! Vous verrez, ça va marcher ! »

Merci aux présidents Méric et Pélieu qui ont accueilli le projet avec enthousiasme et bienveillance, et qui nous ont mis à disposition leurs services pour travailler à ce dossier de candidature.

Merci aux associations, aux différents corps intermédiaires, à la chambre des métiers, du commerce, à la chambre d'agriculture, aux fédérations départementales de chasse et de pêche, tous soutiens de la première heure.

Merci à tous les élus qui nous ont entendus, écoutés, et qui ont compris la formidable opportunité que constitue ce Parc naturel régional. Aux maires, aux présidents des Communautés de communes, aux élus départementaux, régionaux et aux parlementaires, j'adresse ma chaleureuse gratitude pour leur soutien.

Merci à Édouard Mari et à son équipe de nous avoir si brillamment accompagnés ces dernières années et pour la qualité de son travail. Merci à Myrtille, Cécile, Lydie, Pauline, Myriam, Thierry, Cécile, Pauline, Lisa, Mathilde, Julie, Boris, Catherine, Mathilde, Alice, Arnaud, Paul, Jean-Noël, Frédéric et Philippe pour leur apport dans ce dossier.

Merci à l'association des Amis du PNR et à toutes celles et ceux qui s'y sont investis depuis sa création en 2003.

Mais ne nous trompons pas. Les années passées à promouvoir le PNR n'ont pas été perdues. Elles étaient sans doute nécessaires pour que le projet trouve sa pleine maturité en accord avec tous les acteurs du territoire.

Nous toutes et tous, Commingeoises, Commingeois, Barroussaises et Barroussais, élus, acteurs associatifs, artisans, agriculteurs, professionnels du tourisme, citoyennes et citoyens, à nous maintenant de concrétiser le rêve que nous avons porté. À nous d'y parvenir. Et nous y parviendrons !

Oui, nous y parviendrons ensemble. Et demain, nous aurons tout le loisir de concrétiser la devise des Parc naturels régionaux : « Une autre vie s'invente ici ! » Grâce à vous tous.



**François Arcangeli**

Président de l'Association pour le développement en Comminges Pyrénées,  
Président de la communauté de communes Cagire Garonne Salat,  
Conseiller régional d'Occitanie  
1<sup>er</sup> vice-président de l'Association de préfiguration du PNR Comminges Barousse Pyrénées

# PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

**Les principaux sites touristiques :**

- Musée
- Site classé
- Bastide
- Monument historique
- Point de vue
- Site de loisirs
- Station thermale
- Station de pù
- Baignade autorisée
- Villes et Villages Fleuris
- Les Plus Beaux Villages de France
- Grand Site Occitanie / Sud de France
- Office de tourisme et bureau d'informations touristiques
- Point Information Touristique
- Parcours cyclable
- Chemin de Grande Randonnée GR® et GR®P

Réalisation : CD 31  
 Sources : CD 31, CDT 31, CDP 31, MCC-Basse Architecture-Mérimée, DREAL M-P  
 Fonds : © les contributeurs d'OpenStreetMap, SRTM SRTM30

0 5 km



## UN NOUVEAU SOUFFLE, UNE IDENTITÉ GÉNÉREUSE.

Le Comminges et la Barousse se partagent un territoire unique, emblématique des Pyrénées centrales, à l'identité forte autour de son patrimoine naturel et culturel : les « 3 000 » autour de l'Aneto, la Garonne, la cathédrale Sainte-Marie de Saint-Bertrand-de-Comminges et la basilique Saint-Just de Valcabrère, le Cagire, le marbre de Saint-Béat, la forêt, les eaux thermales, minérales et de source, l'Aurignacien, Montmaurin... Des siècles d'histoire, d'échanges, de culture, d'économie, de vie !

Je tiens particulièrement à cette idée de vie commune. La richesse d'un territoire, c'est son patrimoine, c'est son économie... Ce sont les femmes et les hommes qui façonnent cette richesse, leur vision de leur activité et de l'avenir, leurs envies de bâtir un territoire et de léguer un outil commun pour les générations futures.

J'ai pris la pleine mesure de cette volonté à plusieurs reprises au port de Balès. Avec François Fortassin, j'ai participé à des moments de convivialité autour d'un espace géographique commun, entre éleveurs et habitants de la vallée de la Barousse et de la vallée d'Oueil. Une envie commune qui a abouti à la réalisation d'une route, par les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, pour créer une connexion entre les deux vallées.

C'est fort de ce désir commun que les élus des 195 communes et des 5 intercommunalités se sont réunis le 26 mars 2019 pour l'assemblée générale constitutive de l'Association pour la Création du Parc naturel

régional Comminges Barousse Pyrénées, pour porter collectivement ce projet de développement de notre territoire.

Je veux remercier une fois de plus les élu-e-s du Comminges et de la Barousse qui partagent cette ambition commune pour notre territoire pyrénéen. Présidente de l'association, j'ai à cœur de bâtir une candidature de notre territoire crédible et à son service.

L'élaboration et le dépôt du dossier d'opportunité constituent une étape nouvelle et essentielle. À partir de ce document, la Région Occitanie devra statuer sur la prescription de la procédure de création du PNR et sur la définition du périmètre d'étude. L'État sera alors saisi d'un avis d'opportunité.

Le projet que vous avez entre les mains présente notre territoire ainsi que les opportunités de développement et d'aménagement, en cohérence avec les richesses naturelles et patrimoniales du Comminges et de la Barousse : un souffle nouveau pour l'emploi, un regain d'activité et une attractivité renforcée.

Ce dossier souligne la diversité et la spécificité de notre territoire : riche de valeurs, de savoir-faire, de métiers ancestraux, d'art et d'artisanat, de saveurs et de paysages. Des projets vont naître ici de sa vocation, de ses ressources naturelles et de ses forces agricoles, touristiques ou industrielles, en un mot de son identité généreuse.

Un PNR, c'est surtout donner la parole au territoire et à ses acteurs, dans une démarche innovante et expérimentale. Les 7 PNR existants sur la Région Occitanie s'affirment comme des modèles de démocratie directe, des outils d'attractivité, propices au développement local. Ils sont au cœur des préoccupations et des enjeux actuels : l'économie de proximité, la valorisation des ressources locales et des talents, le développement durable, la biodiversité et les paysages, les circuits courts, la gouvernance participative, la transition énergétique...

C'est logiquement ensemble que nous élaborerons, déciderons et mettrons en œuvre un projet de développement durable pour les quinze années à venir. J'ai la volonté de permettre à ce territoire d'être un laboratoire fécond, moderne, innovant. C'est le projet que je m'attacherai à défendre, avec le soutien des habitants du territoire, pour offrir à toutes et à tous des perspectives de développement équilibré, basé sur le respect du patrimoine naturel, culturel et humain.

Bonne lecture !

Fidèlement.



**Carole Delga**

Présidente de la Région Occitanie  
Présidente de l'Association pour la création  
du Parc naturel régional Comminges  
Barousse Pyrénées.



# Portfolio



CATHÉDRALE DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGS  
©Arnaud Späni

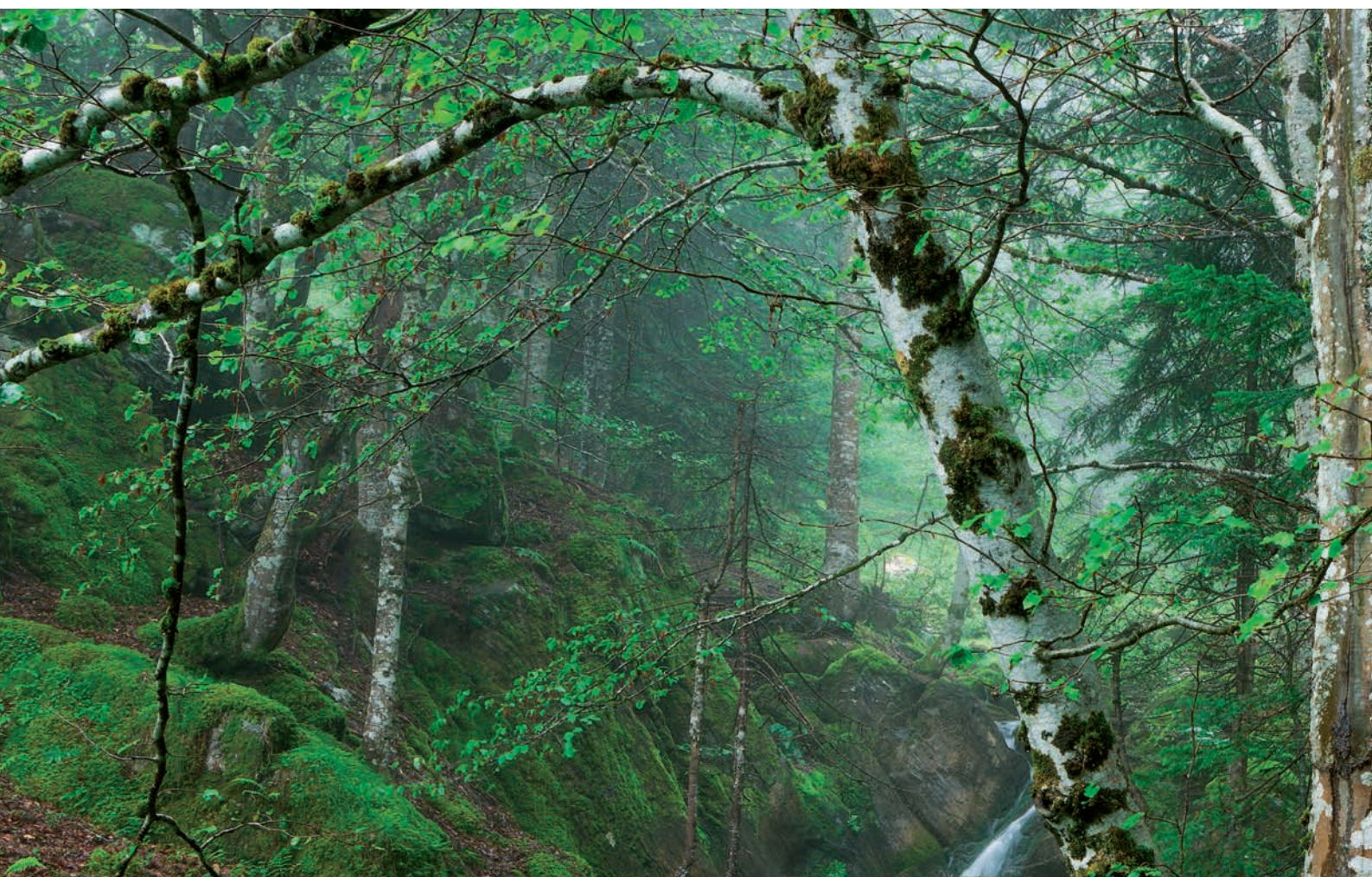




# Portfolio



REFUGE ET BOUMS DU PORT (HAUTE VALLÉE DE LUCHON)  
©Arnaud Späni

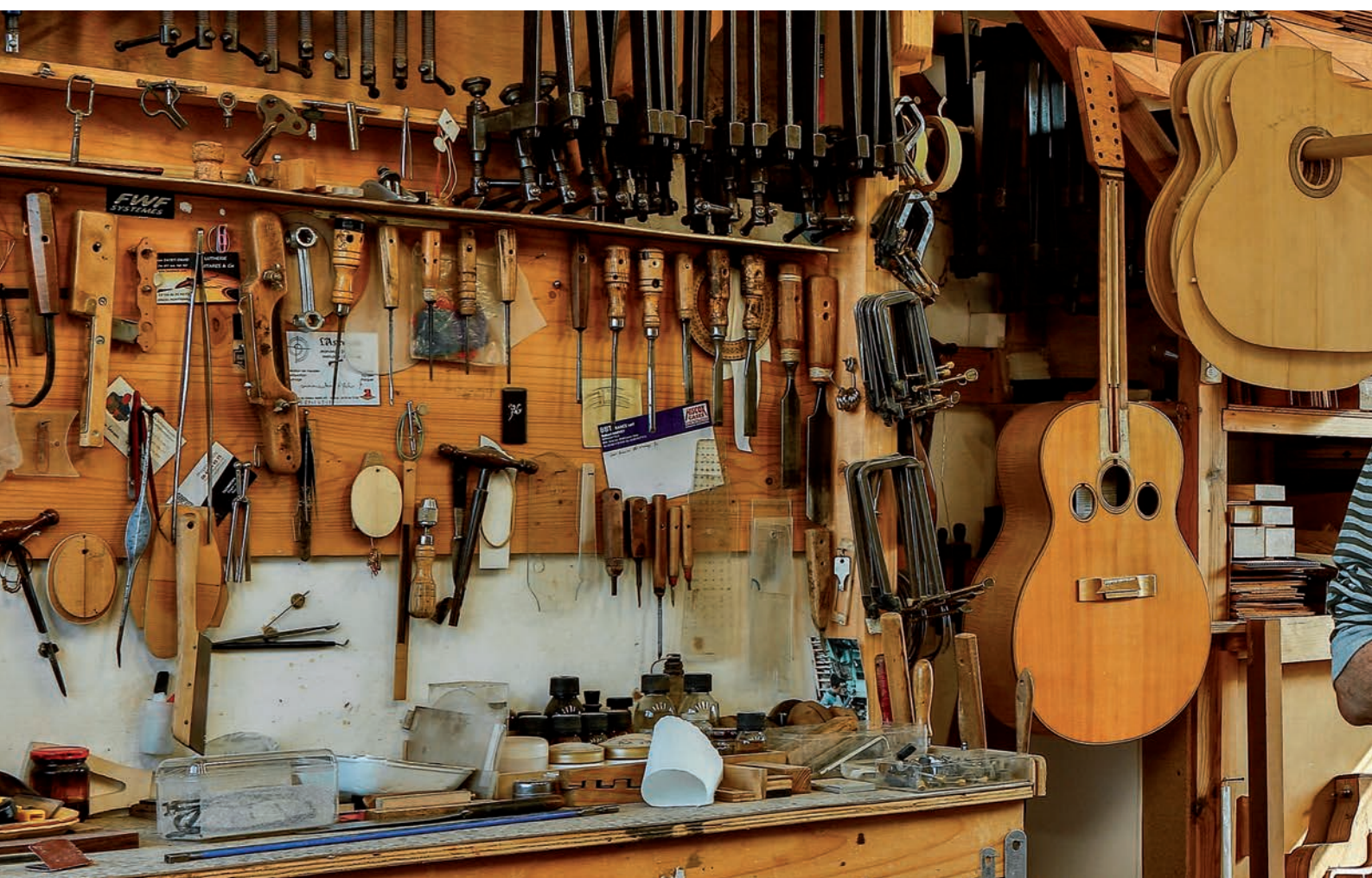


# Portfolio



HÊTRAIE-SAPINIÈRE AU CŒUR DU PÉRIMÈTRE  
©Arnaud Späni

PROJET PNR COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES / ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'OPPORTUNITÉ // 19



## Portfolio



ATELIER DE LUTHERIE FAVINO À GAOUATS  
©Arnaud Späni



# Portfolio



APICULTEURS DANS LE BOULONNAIS  
©Arnaud Späni







TROUPEAU DE BREBIS / MONTAGNE D'ARENG EN BAROUSSE  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



# Portfolio



FENAISSON À BELBÈZE-EN-COMMINGS  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



# Portfolio



ÉGLISE SAINT-PIERRE-AUX-LIENS À AURIGNAC  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



# Portfolio



ESTIVES AU PORT DE BALÈS ENTRE COMMINGES ET BAROUSSE  
©Arnaud Späni



LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

---

Étude de faisabilité & d'opportunité





# UN PROJET PORTEUR POUR UN TERRITOIRE CONTRASTÉ

---

Rapport de synthèse

**Édouard MARI**

Territoires ruraux et développement

**Julien RIOU**

Parcourir les territoires

## UN PROJET PORTEUR POUR UN TERRITOIRE CONTRASTÉ

**L'**étude d'opportunité et de faisabilité du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées s'est déroulée sur une période de quatre ans.

Une première partie de l'étude a été conduite de janvier à juin 2015. Elle a été consacrée à l'analyse du territoire (diagnostic des enjeux, évaluation des patrimoines) et à l'écoute des motivations locales (élus et socioprofessionnels). Les élections régionales de décembre 2015 ont entraîné un report des suites de l'étude au printemps 2016. La deuxième partie de l'année 2016 a alors été mise à profit pour définir le périmètre du projet le plus pertinent.

La seconde partie de l'étude, relative à la structure de portage du projet de PNR et à la définition des premières actions de préfiguration, n'a pu être engagée qu'à compter de février 2017 suite à la réorganisation des intercommunalités à fiscalité propre. Elle s'est terminée à l'automne 2018, compte tenu d'une période importante de formalisation des statuts de l'association de préfiguration du projet de PNR.

Le présent rapport d'étude d'opportunité et de faisabilité du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées se veut une restitution synthétique de l'ensemble de ces travaux réalisés dans ce contexte.

### 1/ Quel est le cadre de l'étude d'opportunité et de faisabilité du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées ?

Le projet de création d'un Parc naturel régional en Comminges Barousse Pyrénées est ancré depuis longtemps dans les esprits des habitants du territoire. L'idée d'un Parc national des Pyrénées centrales avait émergé lors de la création du Parc national des Pyrénées, relayée ensuite par un projet de Parc naturel régional.

#### 1.1 L'HISTORIQUE DU PROJET ET LE CONTEXTE LOCAL

En 1997, différentes réflexions, menées en particulier par le monde associatif, ont fait émerger l'idée selon laquelle un outil tel qu'un Parc naturel régional pourrait préserver et valoriser les richesses patrimoniales du Comminges. François Arcangeli, conseiller régional, milite depuis longtemps pour la création d'un Parc naturel régional sur le Comminges. Il a créé, avec Bernard Batlle (conseiller régional et général), l'association des Amis du futur PNR Comminges Barousse Pyrénées.

En parallèle de ces démarches et dans le cadre de l'émergence des Pays, les élus locaux ont créé, en 2004, l'Association pour le développement en Comminges Pyrénées (ADCP). Un contrat de Pays

a rapidement été signé entre l'État, la Région, le Département et l'association et a permis l'émergence de nombreux projets en faveur du développement et de la protection du Comminges. Tout en poursuivant la structuration de leur territoire, notamment à travers la création d'un syndicat mixte, les élus locaux du Pays Comminges Pyrénées ont décidé de conserver l'ADCP pour porter le projet du PNR. Ses membres, les 11 Communautés de communes du Pays, ont alors délibéré à l'unanimité pour porter une étude d'opportunité et de faisabilité de création d'un Parc naturel régional.

Sur cette base, l'association a saisi la Région Midi-Pyrénées qui a voté le 22 décembre 2011 le soutien de « l'étude en vue de la création d'un Parc naturel régional (PNR) en Comminges » (le nom n'étant pas fixé à l'époque).

#### 1.2 LE TERRITOIRE D'ÉTUDE

En cohérence avec le périmètre d'intervention de l'Association pour le développement en Comminges Pyrénées, l'étude de faisabilité et d'opportunité a, dans un premier temps, porté sur le territoire du Pays Comminges Pyrénées (arrondissement de Saint-Gaudens), soit 237 communes et 3 Communautés de communes (11 avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



ÉGLISE DE CIRES EN VAL D'OEIL  
©Arnaud Späni



**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

» Les 195 communes du périmètre du PNR Comminges Barousse Pyrénées

### CC PYRÉNÉES HAUT-GARONNAISES

ANTICHAN-DE-FRONTIGNES  
ANTIGNAC  
ARDIÈGE  
ARGUT-DESSOUS  
ARLOS  
ARTIGUE  
BACHOS  
BAGIRY  
BAGNÈRES-DE-LUCHON  
BARBAZAN  
BAREN  
BENQUE-DESSOUS-DESSUS  
BEZINS GARRAUX  
BILLIÈRE  
BINOS  
BOURG-D'OUÉIL  
BOUTX  
BURGALAYS  
CASTILLON-DE-LARBOUST  
CATHERVIELLE  
CAUBOUS  
CAZARIL-LASPÈNES  
CAZAUX-LAYRISSE  
CAZEAUX-DE-LARBOUST  
CHAUM  
CIER-DE-LUCHON  
CIER-DE-RIVIÈRE  
CIERP-GAUD  
CIREs  
ESTÉNOS  
EUP  
FOS  
FRONSAC

FRONTIGNAN-DE-COMMINGES  
GALIÉ  
GARIN  
GÉNOS  
GOUAUX-DE-LARBOUST  
GOUAUX-DE-LUCHON  
GOURDAN-POLIGNAN  
GURAN  
HUOS  
JURVIELLE  
JUJET-DE-LUCHON  
LABROQUÈRE  
LÈGE  
LOURDE  
LUSCAN  
MALVEZIE  
MARIGNAC  
MARTRES-DE-RIVIÈRE  
MAYRÈGNE  
MELLES  
MONT-DE-GALIÉ  
MONTAUBAN-DE-LUCHON  
MOUSTAJON  
OÔ  
ORE  
PAYSSOUS  
POINTIS-DE-RIVIÈRE  
PORTET-DE-LUCHON  
POUBEAU  
SACCOURVIELLE  
SAINT-AVENTIN  
SAINT BÉAT/LEZ  
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES  
SAINT-MAMET  
SAINT-PAUL-D'OUÉIL  
SAINT-PÉ-D'ARDET  
SALLES-ET-PRATVIEL  
SAUVETERRE-DE-COMMINGES

SEILHAN  
SIGNAC  
SODE  
TRÉBONS-DE-LUCHON  
VALCABRÈRE

### CC CAGIRE GARONNE SALAT

ARBAS  
ARBON  
ARGUENOS  
ARNAUD-GUILHEM  
ASPET  
AUSSEING  
AUZAS  
BEAUCHALOT  
BELBÈZE-EN-COMMINGES  
CABANAC-CAZAUX  
CASSAGNE  
CASTAGNÈDE  
CASTELBIAGUE  
CASTILLON-D- ST-MARTORY  
CAZAUNOUS  
CHEIN-DESSUS  
COURT  
ENCAUSSE-LES-HERMES  
ESCOULIS  
ESTADENS  
FIGAROL  
FOUGARON  
FRANCAZAL  
GANTIES  
HERRAN  
HIS  
IZAUT DE L'HÔTEL  
JUJET-D'IZAUT  
LAFFITE TOUPIÈRE  
LE FRÉCHET  
LESTELLE-DE-ST-MARTORY

## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté

MANCIOUX  
MANE  
MARSOULAS  
MAZÈRES-SUR-SALAT  
MILHAS  
MONCAUP  
MONTASTRUC-DE-SALIES  
MONTESPAN  
MONTGAILLARD-DE-SALIES  
MONTSAUNÈS  
PORTET D'ASPET  
PROUPIARY  
RAZECUEILLÉ  
ROQUEFORT-SUR-GARONNE  
ROUÈDE  
SAINT-MARTORY  
SAINT-MÉDARD  
SALEICH  
SALIES-DU-SALAT  
SENGOUAGNET  
SEPX  
SOUEICH  
TOUILLE  
URAU

### CC CŒUR ET CÔTEAUX DU COMMINGES

ALAN  
ASPRET-SARRAT  
AULON  
AURIGNAC  
BLAJAN  
BOUSSAN  
BOUZIN  
CARDEILHAC  
CASSAGNABERE-TOURNAS  
CAZENEUVE-MONTAUT  
CHARLAS  
CIADOUX

LABARTHE-RIVIÈRE  
LALOURET-LAFFITEAU  
LARROQUE  
LATOUE  
LESPITEAU  
LESPUGUE  
LODES  
MIRAMONT-DE-COMMINGES  
MONTMAURIN  
MONTOLIEU-ST-BERNARD  
PEYROUZET  
POINTIS-INARD  
REGADES  
RIEUCAZE  
SAINT-ÉLIX-SÉGLAN  
SAINT-LARY-BOUJEAN  
SAINT-MARCET  
SAMAN  
SARREMEZAN  
VALENTINE  
MONTCLAR-DE-COMMINGES

### CC NESTE BAROUSSE

ANLA  
ANTICHAN  
AVENTIGNAN  
AVEUX  
BERTREN  
BRAMEVAQUE  
CAZARILH  
CRÉCHETS  
ESBAREICH  
FERRÈRE  
GAUDENT  
GEMBRIE  
ILHEU  
IZAOURT  
LOURES-BAROUSSE

MAULÉON-BAROUSSE  
OURDE  
SACOUÉ  
SAINTE-MARIE  
SALÉCHAN  
SAMURAN  
SARP  
SIRADAN  
SOST  
THÈBE  
TIBIRAN-JAUNAC  
TROUBAT

### CC CŒUR DE GARONNE

MARIGNAC-LASPEYRES  
MAURAN  
PLAGNE  
SAINT MICHEL

### » Les 8 villes-portes

BÉNASQUE (ARAGON, ESPAGNE)  
BOULOGNE-SUR-GESSE  
L'ISLE-EN-DODON  
LANNEMEZAN  
MARTRES-TOLOSANE  
MONTRÉJEAU  
SAINT-GAUDENS  
VIELHA (VAL D'ARAN, ESPAGNE)

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Communautés de communes (au 1 <sup>er</sup> janvier 2017)	Nbre d'habitants*	Nbre de communes
Cœur et Coteaux du Comminges	44 116	104
Cagire Garonne Salat	17 764	55
Pyrénées Haut-Garonnaises	15 588	77**

\* Source : Insee – RP 2015

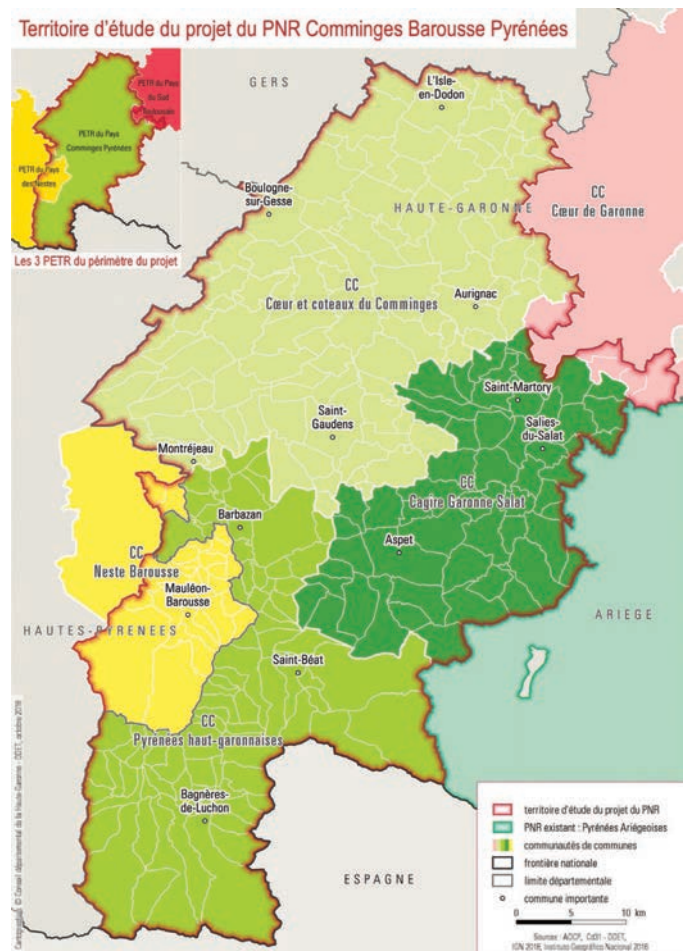
\*\* La CCPHG compte 76 communes depuis le 03/01/2019 et la création de la commune nouvelle Saint-Béat-Lez.

Les premières analyses patrimoniales et biogéographiques ont entraîné l'extension de ce territoire d'étude à 27 communes du massif de la Barousse (Hautes-Pyrénées) et 5 communes du côté de Martres-Tolosane (secteur des Petites Pyrénées).

Communautés de communes (au 1 <sup>er</sup> janvier 2017)	Nbre d'habitants*	Nbre de communes
Neste Barousse	3 359	27
Cœur de Garonne	952	5

\* Source : Insee – RP 2015

Ainsi, le territoire d'étude a porté finalement sur 269 communes (239 171 ha). Il concerne 5 Communautés de communes. Il intègre la totalité du territoire du Pays Comminges Pyrénées, structuré en PETR depuis le 21 mai 2015. Deux autres PETR sont également concernés par le territoire d'étude, mais sur une petite partie de leur territoire (le PETR Pays des Nestes et le PETR du Sud toulousain). Situé au sud du Département de la Haute-Garonne, à l'est des Hautes-Pyrénées et en bordure du PNR des Pyrénées ariégeoises, ce territoire







## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### Parlement de la Montagne

Fort de deux massifs (Pyrénées et Massif central) qui couvrent au total plus de la moitié de son territoire, la Région Occitanie a affirmé sa volonté de mettre en place une politique régionale renouée de la montagne. À cet effet, le Parlement de la Montagne a été installé le 19 janvier 2018, après une phase de concertation avec l'ensemble des forces vives de la montagne en Occitanie.

#### Quatre thèmes majeurs sont issus de la concertation avec les acteurs :

- 1/ la redynamisation de l'économie montagnarde ;
- 2/ le désenclavement et la couverture numérique des territoires ;
- 3/ le maintien des services de proximité ;
- 4/ l'environnement comme richesse pour les territoires de montagne.

Les territoires concernés seront ensuite associés à la mise en œuvre du plan montagne dès 2019.

### SRADDET : Projet Occitanie 2040 (en cours de réalisation)

La loi NOTRe charge les Régions d'élaborer un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui remplace le SRADDT, créé en 1995 et modifié en 1999. Le SRADDET de la Région Occitanie, baptisé « Occitanie 2040 », devrait être finalisé fin 2019 début 2020.

#### Les trois défis pour l'action régionale à venir :

- le défi de la promotion sociale pour mettre l'attractivité de la Région au service de ses habitants et de ses entreprises ;
- le défi de la réciprocité territoriale pour organiser les flux et les interdépendances au service de l'ensemble des territoires qui composent la Région ;
- le défi du rayonnement au service du développement pour accroître la cohésion et la visibilité de la Région et en optimiser les retombées sur le territoire.

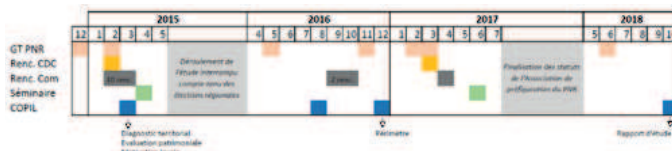
À ces trois défis s'ajoute un quatrième défi transversal : le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. La Région fera face à de nombreux phénomènes extrêmes et devra donc mettre en place des stratégies pour atténuer et s'adapter à ces changements climatiques pour améliorer sa résilience.

### 1.4 LES DÉMARCHES ENGAGÉES

Afin de répondre à la faisabilité et à l'opportunité du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées, plusieurs instances de travail ont été mises en place tout au long de ces quatre années (2015 à 2018).

Quoi ?	Pour quoi faire ?
Groupe de travail PNR	Accompagner les bureaux d'études dans leurs réflexions : production, réaction, propositions
Rencontre des Communautés de communes	Préciser les modalités d'articulation d'un projet de PNR avec les structures existantes
Rencontre des élus municipaux	Informier et mesurer la motivation des élus municipaux vis-à-vis d'un PNR
Séminaire des élus et de la société civile	Informier, mobiliser et concerter autour du projet de PNR (périmètre, plus-values et actions)
Comité de pilotage (COFIL)	Valider les conclusions de l'étude : valeur patrimoniale, motivation des acteurs, périmètre, structure de portage

La concertation locale a été au cœur des modalités de mise en œuvre de cette étude à travers 26 temps d'échanges qui s'échelonnent sur toute la durée de l'étude : 2 séminaires, 7 groupes de travail PNR, 4 COFIL, 4 comités techniques, 11 réunions avec les Communautés de communes et 12 rencontres avec les élus communaux. Le calendrier ci-dessous retrace l'enchaînement des différentes instances sur la durée de l'étude.



#### Douze rencontres avec les élus municipaux ont constitué des temps forts de cette étude pour :

- présenter l'outil Parc naturel régional aux acteurs locaux (les fondamentaux, son fonctionnement, les exigences nationales, son articulation possible avec PETR/ SCoT, les orientations d'avenir...);



PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



ÉGLISE SAINT-ADRIEN DE L'ISLE-EN-DODON  
©Arnaud Späni



1 Un projet porteur pour un territoire contrasté



BOULOGNE-SUR-GESSE  
©Arnaud Spáni



CLOÎTRE DE LA COLLÉGIALE SAINT-PIERRE DE SAINT-GAUDENS  
©Arnaud Späni

1 Un projet porteur pour un territoire contrasté



CHATEAU DE VALMIRANDE À MONTRÉJEU  
©Arnaud Späni



KIOSQUE À BAGNÈRES-DE-LUCHON  
©Arnaud Späni





**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



**BASTIDE DE MARTRES-TOLOSANE**  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

de protection et de valorisation du patrimoine commun, l'objectif est de structurer la coopération à cette échelle des deux côtés de la frontière. La vallée de Bénasque est également à intégrer dans cette dynamique. Dans ce cadre, il sera proposé à Vielha, située en Val d'Aran, ou au Conseil Général du Val d'Aran et Bénasque en Aragon de devenir également « ville-porte » du Parc.

### La montagne commingeoise, ses piémonts et la Garonne

Le périmètre du projet proposé s'organise autour de la montagne commingeoise et sa déclinaison géomorphologique et altitudinale :

- la montagne de la haute chaîne pyrénéenne, au sud, et ses hauts sommets à plus de 3 000 m (le Perdiguère culmine à 3 222 m), avec les vallées de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Béat-Lez ;
- la montagne calcaire et des piémonts pyrénéens avec notamment les massifs de la Barousse, du Cagire et de l'Arbas, jusqu'à la rive droite de la Garonne ;
- les Petites Pyrénées, au nord, avec ses crêtes calcaires, atteignant près de 600 m d'altitude, qui correspondent au surgissement pré-pyrénéen marno-calcaire.

La Garonne constitue l'épine dorsale de ce territoire et marque également sa limite nord-ouest avec le couloir garonnais, qui s'étend de Boussens à Montréjeau, via Saint-Gaudens.

Le périmètre du projet intègre une partie des coteaux gascons du Bas-Comminges avec l'ensemble biogéographique des Petites Pyrénées, qui encadre la vallée de la Garonne entre Saint-Martory et Martres-Tolosane, et ce jusqu'à Aurignac au nord et aux gorges de la Save à l'ouest.



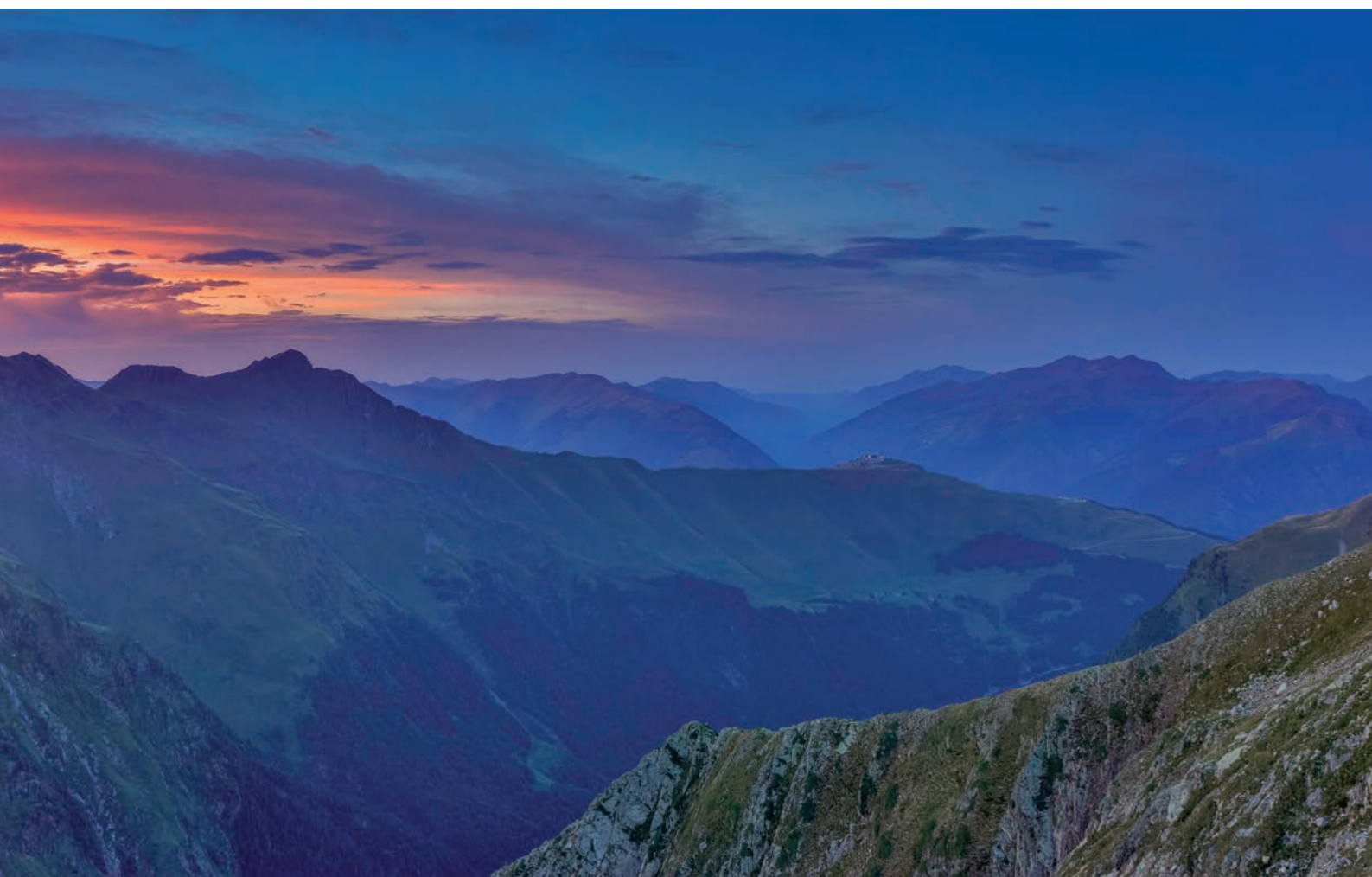
**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



LA GARONNE À POINTIS-INARD  
©Arnaud Späni



**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté

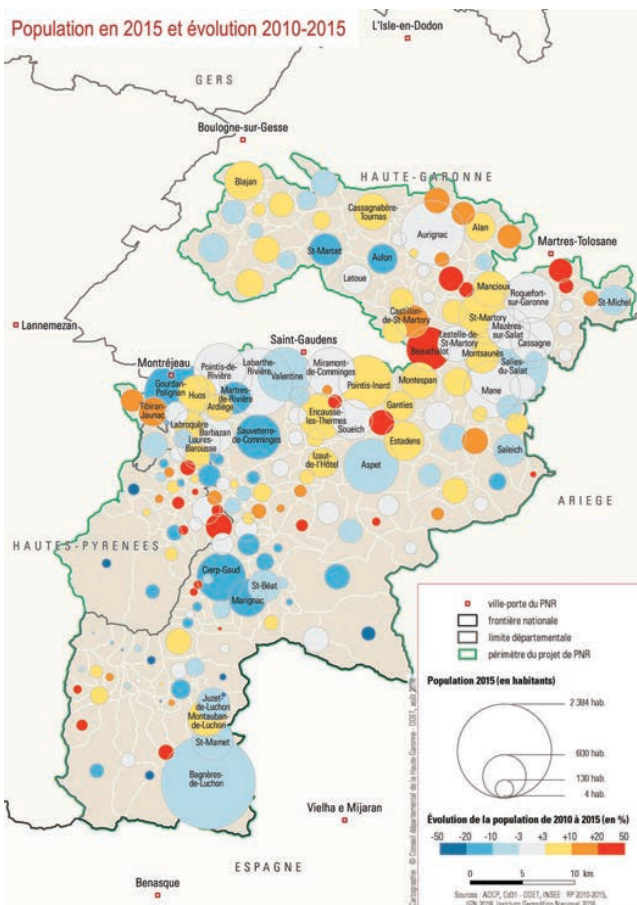


**PICS QUAYRAT, SARNÈS ET CÉCIRÉ ET LA STATION DE SUPERBAGNÈRES**  
©Arnaud Späni



MARCHÉ DE BAGNÈRES-DE-LUCHON  
©Arnaud Späni

## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté



### La population au sein du périmètre du projet du PNR : un territoire contrasté

Le périmètre de projet du PNR regroupe 48 400 habitants en 2015. Sa population est inégalement répartie : les zones de montagne et de piémont sont les moins peuplées, alors que la partie nord est plus dense, en particulier la vallée de la Garonne. Cinq communes regroupent plus de 1 000 habitants : Bagnères-de-Luchon au sud (la plus peuplée avec 2 400 habitants) ; Salies-du-Salat, Labarthe-Rivière et Gourdan-Polignan, d'est en ouest dans la vallée de la Garonne (entre 1 200 et 1 800 habitants) ; et Aurignac au nord (1 200 habitants). Sur l'ensemble du territoire, les trois quarts des communes comptent moins de 300 habitants.

Après plusieurs décennies de déclin démographique, un net rebond est observé sur la période 1999-2010, avec une croissance de plus de 7,7 % de la population. Ce gain est dû à un solde migratoire positif qui compense largement le vieillissement de la population. En effet, le territoire se montre attractif, à la fois par le cadre de vie qu'il offre et par sa position stratégique sur l'axe Toulouse-Tarbes.

Sur la période 2010-2015, l'accroissement de la population perdure, bien que plus faiblement. Il se concentre surtout dans la vallée de la Garonne. Dans la partie sud du territoire, l'évolution est plus contrastée : certaines communes se montrent dynamiques, mais la majorité perd des habitants (dont des communes parmi les plus peuplées comme Gourdan-Polignan, Cierp-Gaud ou Bagnères-de-Luchon).

### L'emploi, une fragile reprise depuis 1999

Bagnères-de-Luchon et Salies-du-Salat apparaissent comme les deux principaux pôles d'emploi au sein du périmètre de projet du PNR, qui regroupe 12 800 emplois sur place en 2015. On trouve des zones d'emploi sur l'ensemble du périmètre (Aurignac, Valentine, Gourdan-Polignan, Aspet...), mais le territoire compte aussi des zones moins attractives : c'est globalement le cas d'une grande partie du sud du territoire.

Alors que le nombre d'emplois n'a cessé de décroître depuis 1975, on observe à partir de 1999 une dynamique nouvelle de création d'emplois. Cette reprise

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

reste fragile, s'atténuant sur la période 2010-2015, et surtout très contrastée sur le territoire. Les communes situées dans la vallée de la Garonne, le long de l'A64, sont les plus créatrices d'emplois, alors que les zones de piémont et de montagne subissent des pertes d'emplois.

La structure de l'emploi au sein du périmètre de projet du PNR suit la même tendance qu'en Région Occitanie, avec toutefois quelques spécificités, notamment une agriculture plus forte (7,5 % des emplois en 2015 contre 4 % en Occitanie). Le secteur public est le premier employeur du territoire (38 %), suivi de près par le commerce, les transports et les services (34 %).

### Urbanisme et logement, un territoire dynamique

Le périmètre de projet du PNR est concerné par trois schémas de cohérence territoriale :

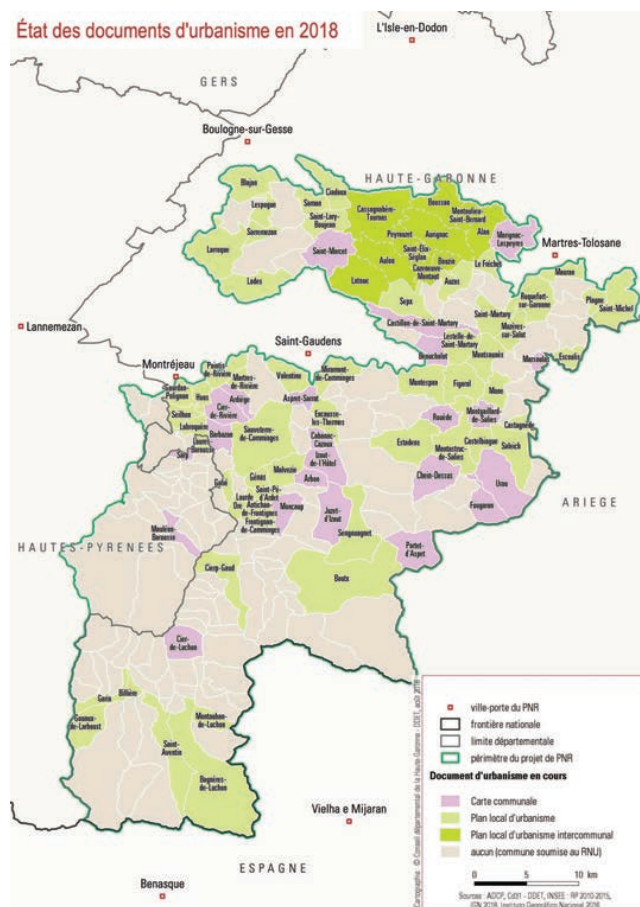
- » le SCoT du Pays Comminges Pyrénées, qui couvre la majeure partie du territoire, actuellement en cours d'élaboration (approbation prévue fin 2019) ;
- » cinq communes sont concernées par le SCoT Sud toulousain, approuvé en 2012 et actuellement en révision ;
- » le SCoT Piémont du Pays des Nestes suit un calendrier semblable à celui du SCoT du Pays Comminges Pyrénées, avec une approbation prévue pour fin 2019.

Selon l'article L141-10 du Code de l'urbanisme, les DOO de chaque SCoT devront transposer les dispositions de la charte du PNR et ses délimitations cartographiques.

Au sein du périmètre de projet du PNR, l'avancement des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux est assez disparate. Le règlement national d'urbanisme s'applique sur la majorité des communes, qui ne disposent pas de document d'urbanisme (54 % des communes du périmètre). 12 % des communes sont dotées d'une carte communale et 28,5 % disposent d'un PLU. Enfin, le PLUi des Terres d'Aurignac, approuvé en 2017, s'applique sur 11 communes (5,5 % des communes du périmètre de projet).

Avec la fusion des intercommunalités, ce PLUi s'applique à l'ensemble des communes de la Communauté de communes Cœur Coteaux Comminges.

Toutefois depuis 2000, la situation a beaucoup évolué avec un développement





**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



**BASTIDE DE MARTRES-TOLOSANE**  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

significatif des documents d'urbanisme suite à l'adoption de la loi SRU. En outre, les communes qui ne disposent pas de document d'urbanisme sont, en grande majorité, des communes de taille modeste, qui sont rarement concernées par des enjeux de développement.

Concernant le logement, on note un développement important depuis 1999, stimulé à la fois par l'accueil de nouveaux habitants et par de la décohabitation. Ce dynamisme, qui se traduit par une offre élargie en logements neufs, pose la question de la vacance des centres-bourgs et des villages.

En 2015, le sud du territoire est caractérisé par un nombre important de résidences secondaires, sur toute la zone de montagne et de piémont dès les premiers reliefs significatifs. Depuis 50 ans, le nombre de résidences secondaires a fortement augmenté. L'évolution des logements vacants reste moins importante, mais l'on voit des taux pouvant aller jusqu'à un quart des logements dans des communes réparties sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le travail de l'accès aux logements pour les foyers modestes est territorialisé et global, grâce notamment au service local de l'habitat qui intervient en groupement des Communautés de communes.

### **Agriculture : un territoire tourné vers la polyculture-élevage et le pastoralisme**

**Les zones agricoles couvrent plus de 40 % du territoire du périmètre du projet du PNR en 2015 (soit 71 500 ha). Elles dessinent deux grands espaces sur le territoire :**

- au nord, le secteur des coteaux du Comminges, où domine un système de polyculture-élevage ;

- au sud, sur la montagne et le piémont pyrénéen, un territoire d'élevage, notamment pastoral en montagne.

Sur l'ensemble du territoire, l'agriculture a connu de profondes modifications au cours de ces dernières décennies, impactant la mosaïque paysagère et les milieux naturels : diminution du nombre d'exploitations, concentration des exploitations sur les meilleures terres, agrandissement des parcelles... Sur les coteaux du Comminges, on constate un ralentissement de l'élevage au profit des grandes cultures. En montagne, l'abandon progressif des zones intermédiaires par les éleveurs pastoraux conduit à l'embroussaillage des versants, et à la fermeture des paysages.

Si la production agricole du territoire reste peu valorisée, on recense toutefois l'émergence d'initiatives locales de valorisation. Par ailleurs, plusieurs productions sous signe officiel de qualité concernent le périmètre du projet du PNR (AOP et IGP).



**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



ÉGLISE DE BOUSSAN  
© Arnaud Späni



**FORÊT DOMANIALE DE BAROUSSE**  
©Arnaud Späni

## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté



### **La forêt : un potentiel économique à développer**

Le périmètre du projet du PNR bénéficie d'une importante couverture forestière. En effet, la forêt couvre environ 90 600 ha, soit plus de la moitié du territoire. Elle se compose à 46 % de forêts publiques, le reste étant constitué de forêts privées. L'importance de la couverture forestière croît du nord vers le sud du territoire, et différents types d'espaces forestiers se distinguent, avec des problématiques spécifiques.

La filière forêt/bois concerne une cinquantaine d'établissements et 300 salariés en 2017 (exploitations forestières, scieries, transport, transformation...). Le périmètre de projet du PNR héberge des centres de formation aux métiers du bois, et bénéficie de l'influence d'un acteur majeur de la filière, l'usine de pâte à papier Fibre Excellence située à Saint-Gaudens. Mais malgré la dynamique engendrée par ces activités, la forêt du territoire reste sous-exploitée, alors que la filière forêt/bois fait face à de nombreuses difficultés. La forêt constitue ainsi un fort potentiel à valoriser.

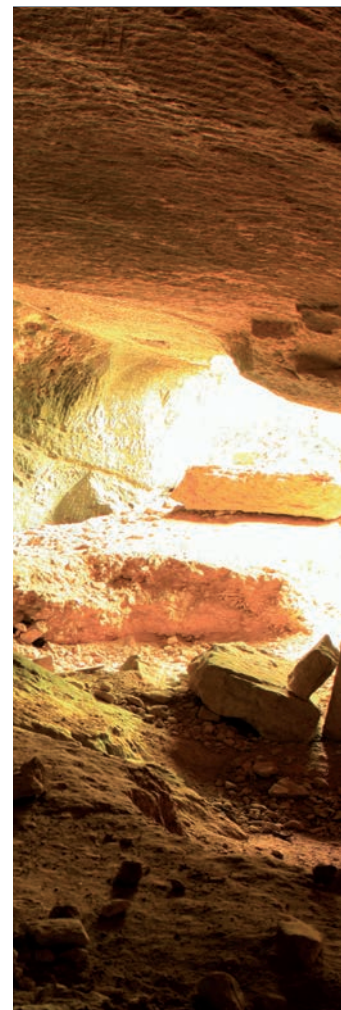
**Un territoire aux nombreuses ressources naturelles**

Le périmètre de projet du PNR bénéficie d'importantes ressources en matériaux de carrières. La variété des formations géologiques (schistes, calcaires, granites, etc.), qui se retrouve d'ailleurs dans la diversité des paysages, a permis un important développement de l'activité extractive. Le territoire compte 24 carrières actives (BRGM, 2012). En 2017, on recense 7 établissements dans le secteur des industries extractives qui emploient 70 salariés.

En matière d'énergie au sein du périmètre de projet du PNR, la production est exclusivement de source renouvelable : principalement d'origine hydraulique et par la valorisation du bois pour la production d'électricité en cogénération et de chaleur d'origine.

L'hydroélectricité a une importance majeure sur ce territoire, du fait de conditions favorables à sa production (relief, hydrographie et pluviométrie) : on compte 20 barrages, une quarantaine de prises d'eau à usage hydroélectrique et plus de 30 usines hydroélectriques sur la Garonne, le Salat, la Pique et le Lys. L'énergie-bois représente un potentiel important, et l'on recense plusieurs petites chaufferies. La production d'énergie solaire est en développement, avec plusieurs centrales photovoltaïques autorisées ou déjà en service. En revanche, le territoire a un faible potentiel éolien.

Carrières



**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



À DROITE : CARRIÈRE ROMAINE À BELBÈZE-EN-COMMINGES / À GAUCHE : CARRIÈRE DE MARBRE À SAINT-BÉAT-LEZ  
©Arnaud Spáni



LUCHON-SUPERBAGNÈRES  
©Arnaud Späni



## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté



### **Le tourisme : de nombreux atouts à valoriser**

Le périmètre du projet du PNR possède de riches patrimoines paysagers, naturels, historiques et culturels, des activités de loisirs variées et une large gamme d'hébergements touristiques. Du nord au sud, le territoire compte de nombreux sites d'exception : on peut notamment mentionner deux Grands Sites d'Occitanie, les villes de Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrière et Bagnères-de-Luchon.

La filière touristique représente un pan important de l'économie du territoire. En 2017, le territoire compte près de 1 000 établissements d'accueil touristique, la capacité d'hébergement étant surtout localisée en zone de montagne. En termes d'emploi, on recense 337 établissements ayant une activité liée au tourisme (exclusivement touristique pour près de 20 % d'entre eux), pour près de 1 400 emplois. La zone de montagne accueille une grande partie de ces emplois touristiques, notamment via les stations de montagne. Ces dernières, sous l'impulsion du Conseil départemental, s'orientent vers un tourisme 4 saisons durable et innovant, moins dépendant de la neige.

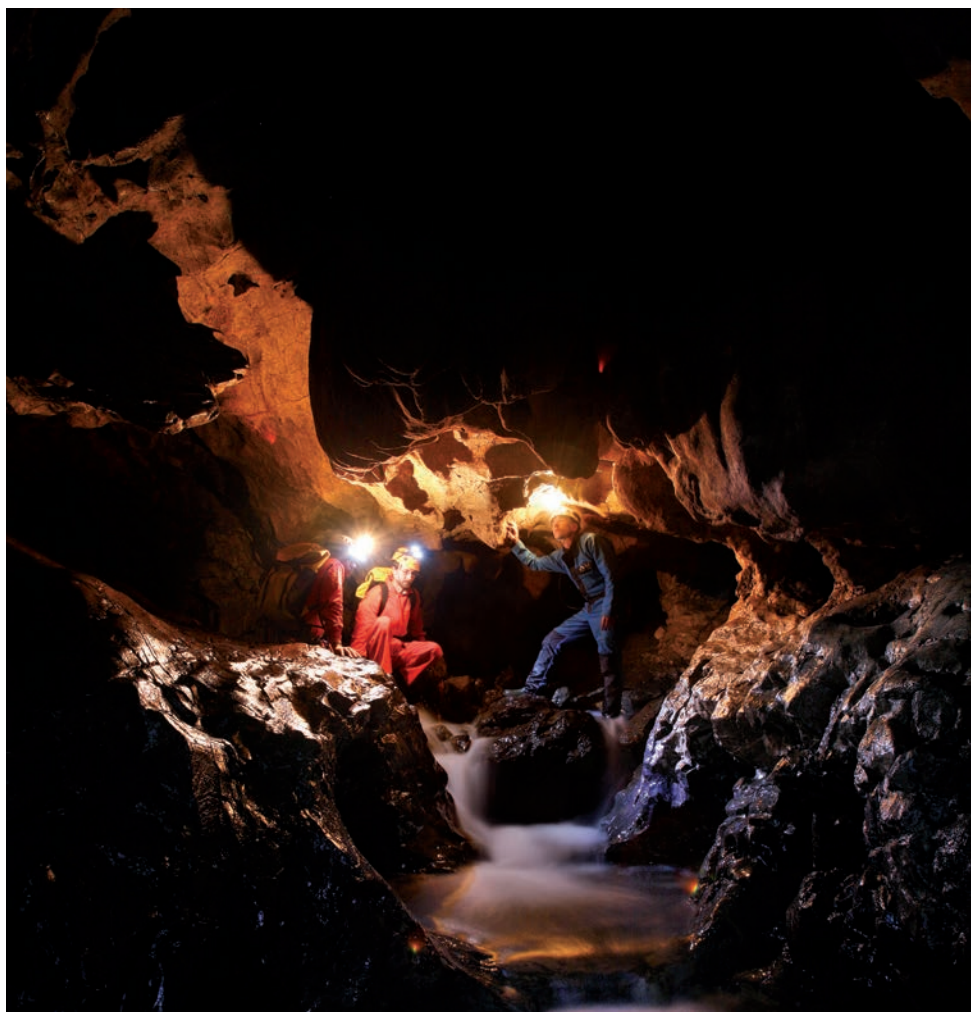
Le tourisme apparaît comme un des leviers possibles du développement territorial. Les potentialités d'un tourisme lié au patrimoine et aux découvertes culturelles méritent notamment d'être développées sur l'ensemble du territoire. Une réflexion émerge autour de nouvelles formes de tourisme durable (valorisation et mise en réseau de sites inscrits et classés et à promouvoir et d'activités de pleine nature).

**PARAPENTES À SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES**  
©Arnaud Spani



RAFTING SUR LA GARONNE À CIERP-GAUD  
©Arnaud Späni

**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



SPÉLÉO SUR LE CANTON D'ASPET  
©Arnaud Späni

## 2.2 LA RÉPONSE DU PÉRIMÈTRE DU PROJET DE PNR AUX CRITÈRES DE QUALITÉ, D'IDENTITÉ ET DE COHÉRENCE DE CLASSEMENT DES PNR

Les évaluations des patrimoines naturels, culturels et paysagers font l'objet de rapports spécifiques (parties 2,3 et 5).

### 2.2.1 Le territoire ainsi défini constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable, mais fragile et menacé, et comportant un intérêt reconnu au niveau national

Sur le **plan naturel** tout d'abord, la **richesse écologique du territoire est liée à la diversité des entités naturelles que l'on rencontre du sud au nord, selon les étages altitudinaux et le contexte géomorphologique.**

➤ La **haute chaîne des Pyrénées** présente une très grande diversité de milieux (forêts, prairies, landes, pelouses d'estives, lacs, tourbières, parois rocheuses)

et une richesse écologique majeure, reconnue à travers de très nombreux sites d'intérêt européen. Elle abrite notamment plus de 2 500 ha de forêts anciennes (sapinières), entre la bordure et la haute chaîne pyrénéenne, qui présentent, parmi tous les milieux naturels, la diversité biologique la plus importante, et des caractéristiques fonctionnelles proches d'états naturels. Ce secteur se caractérise par de nombreux réservoirs de biodiversité, la présence d'espèces remarquables et un fort taux d'endémisme.

➤ Les **chaînes calcaires du piémont commingeois** aux reliefs vallonnés majoritairement forestiers, et aux fonds de vallons bocagers, présentent

également une richesse patrimoniale importante (faciès xérothermiques particuliers, de nombreux gouffres, grottes et falaises calcaires dont le réseau karstique Félix Trombe, sur le secteur d'Arbas et de Portet d'Aspet, reconnu au plan international). Le plateau d'Arbas présente des affleurements karstiques qui abritent une flore spécifique.

➤ Les **Petites Pyrénées** présentent une faune et flore originales liées à la présence de marnes érodées et d'affinités méditerranéennes. De grandes zones forestières reliées par des prairies naturelles serties de haies bocagères apportent également une originalité naturaliste à ce secteur. La biodiversité de ces milieux naturels singuliers apparaît largement tributaire du pâturage extensif. À l'inverse, du fait de son climat océanique et de son altitude, le massif accueille localement des écosystèmes frais et humides hébergeant des taxons à affinités montagnardes. Ce secteur présente une identité biogéographique extraordinairement originale et remarquablement contrastée, qui emprunte à la fois au froid et au chaud, à l'humide et au sec, aux Pyrénées et à la Méditerranée.

➤ Au nord de la vallée de la Garonne, le périmètre intègre une partie **des coteaux du Comminges**, qui se caractérisent par un paysage collinéen et bocager. Les boisements recouvrent les principaux versants et un réseau de haies est partiellement conservé. De remarquables pelouses basophiles, des landes sèches et des boisements thermophiles sont répartis et la présence de plantes thermophiles (leuzée conifère, orchis singe) et de répartition méditerranéenne constitue un intérêt biogéographique. Les prairies mésohygrophiles de fauche, situées en fond de versant ou en bordure

des cours d'eau, comportent de riches cortèges en espèces menacées (orchis incarnat, orchis grenouille) et les cultures extensives accueillent encore des plantes messicoles diversifiées (pavot argémone, renoncule des champs). Enfin, les boisements en versant nord abritent des espèces montagnardes qui atteignent ici la limite inférieure de leur aire de répartition (lys martagon, isopyre faux-pigamon).

De manière plus ponctuelle, ce secteur accueille également les gorges de la Save avec notamment l'interfluve Save-Seygouade identifiée comme support de formations végétales rares, ainsi que la forêt de Cardeilhac (connue pour son arboretum et sa chênaie pédonculée qui accueille notamment une importante population de pics mars et de pics noirs). Les forêts de Mauboussin et de Boussan accueillent des vieilles futaies qui lui donnent un intérêt écologique remarquable (aigle botté nicheur, pic mar).

**Le périmètre abrite également de nombreux habitats naturels remarquables aussi bien forestiers qu'humides, aquatiques, de milieux thermophiles... mais c'est la mosaïque de milieux encore présents qui donnent toute la valeur écologique aux différents espaces.**

➤ Le territoire est **très forestier** avec une couverture moyenne de 48 %, mais inégalement répartie (plus de 50 % dans la chaîne pyrénéenne). Des chênaies sont présentes du piémont jusqu'à la dense hêtraie-sapinière humide de l'étage montagnard. Des forêts anciennes sont également présentes, avec leur cortège d'espèces remarquables.

➤ À l'étage subalpin, on retrouve **des pelouses**

calcaïques, des landes sèches, des pelouses acides, des tourbières, des sources tuffeuses, des mégaphorbiaies. Sur les piémonts, les chaînons calcaires accueillent des landes calcaïques et des boisements de chênes pubescents ou de hêtres selon les versants. Les Petites Pyrénées abritent également, selon l'exposition des versants, des pelouses basophiles et des landes ou des boisements de chênes pubescents ou de hêtres.

➤ Les milieux aquatiques accueillent une faune qui renseigne sur la qualité des milieux : loutre, desman des Pyrénées, écrevisse à pattes blanches, triton palmé, couleuvre verte et jaune, ainsi que tout le cortège d'oiseaux associés à ces milieux (aigrette, héron bihoreau, gravelot, martin pêcheur...).

➤ La mosaïque de milieux rencontrée sur les coteaux du Bas-Comminges, notamment les prairies inondables et le réseau des haies alternant avec des îlots boisés, confère à ce secteur un grand intérêt écologique.

➤ Ces différents espaces comptent en leur sein de nombreuses espèces faunistiques endémiques des Pyrénées : ours, isard, desman des Pyrénées, grand tétras, lagopède alpin, perdrix grise, euprocte des Pyrénées, pic à dos blanc... On dénombre aussi de nombreuses espèces menacées pour lequel le territoire porte une responsabilité forte : loutre, gypaète barbu, aigle royal, vautour percnoptère, écrevisse à pattes blanches, chauves-souris (noctule commune, barbastelle, petit rhinolophe...), saumon atlantique...

➤ Le territoire constitue également une zone de transition pour la flore avec des espèces d'influence montagnarde (sapin, hêtre, pin à crochets, fritillaire noire, lys martagon...), de courant atlantique

(chêne pédonculé, narcisse trompette ou la fritillaire pintade...) et méditerranéen (chêne vert, l'aphyllante de Montpellier, genévrier thurifère, lavande).

➤ Certaines espèces font l'objet de plans nationaux d'actions (PNA) : aster des Pyrénées, bouquetin, vison d'Europe, chiroptères, desman des Pyrénées, ours brun, gypaète barbu, vautour moine, vautour percnoptère, grand tétras, lézard des Pyrénées...

Cette richesse écologique est soulignée et reconnue par la présence de 6 sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » (22% du territoire) et 3 sites au titre de la directive « Oiseaux » (12 % du territoire). Près de 60 ZNIEFF de type 1 couvrent la moitié du territoire, mais très peu d'espaces sont finalement protégés réglementairement. Enfin, fil conducteur du périmètre proposé, la Garonne constitue un corridor écologique d'intérêt national. Prise depuis sa source dans le Val d'Aran, la Garonne confère au périmètre une dimension patrimoniale internationale majeure.

Un Atlas de la biodiversité communale sur les communes de Montmaurin – Lespugue – Blajan\* est en cours de réalisation avec des prospections et inventaires mettant en évidence les particularités géologiques, hydrologiques, faunistiques et floristiques, y compris les 2 ZNIEFF de type 1 du territoire étudié englobant le site exceptionnel des Gorges de la Save. L'ABC est un outil de connaissances, d'aide à la gestion environnementale et de valorisation du patrimoine : sites inscrits et classés, corridors et réservoirs biologiques, TVB, superposition des milieux archéologiques et naturels.

(\*) seul lauréat AMI 2017 en Haute-Garonne de l'Agence française de la biodiversité. Livraison : fin 2019.

**Sur le plan paysager, la montagne pyrénéenne commingeoise est reconnue pour ses paysages patrimoniaux d'exception.**

➤ Avec une très forte concentration de sites naturels protégés dans le Luchonnais, des cols renommés et une forte densité de hauts sommets de plus de 3 000 mètres, c'est le paysage « étendard » du territoire. Toute la palette des paysages de l'étagement montagnard – fonds de vallée et replats glaciaires, zones intermédiaires, massifs forestiers, estives et haute chaîne – participe à la richesse naturelle remarquable évoquée ci-avant. Site remarquable, Bagnères-de-Luchon et les hautes vallées représentent un des hauts lieux historiques des paysages pyrénéens, comparable à Luz-Saint-Sauveur, Cauterets et Gavarnie (tourisme, excursion et thermalisme dès le XIX<sup>e</sup> siècle).

➤ Les communes de Saint-Bertrand de Comminges, de Valcabrère et de Sarp sont également des lieux emblématiques du territoire.

Le site classé et inscrit de Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère fait l'objet depuis 2012 d'un cahier de gestion afin d'en assurer la préservation et notamment la qualité des paysages. Une démarche d'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) est également en place depuis 2014.

➤ Si le paysage des coteaux et des vallées au nord de la Garonne est davantage qualifié de « paysage ordinaire » dans la littérature, il n'en reste pas moins un formidable « balcon sur les Pyrénées ». Il est également ponctué de quelques secteurs d'intérêt comme les gorges de la Save, le site de Montmaurin et la bordure occidentale des Petites Pyrénées aux reliefs calcaires essentiellement

## PARC NATUREL RÉGIONAL

boisés. La richesse paysagère de ces trois ensembles, situés au nord de la Garonne, vient renforcer leur qualité patrimoniale évoquée ci-avant.

**Sur le plan culturel, le Comminges est, sans conteste, un fleuron remarquable de la civilisation méridionale. De la préhistoire au Moyen Âge en passant par l'époque romaine, le territoire retenu comporte des richesses exceptionnelles reconnues au niveau national, voire international. Cette continuité des marqueurs historiques d'une grande qualité constitue une caractéristique forte du territoire.**

**À ce titre, le périmètre proposé présente un patrimoine préhistorique et historique exceptionnel :**

- » Les abris sous roche et les grottes, dont celle des mains mutilées de Gargas ou celle de la Vénus de Lespugue (dans les gorges de la Save), la plus célèbre représentation féminine préhistorique au monde ;
- » Ensemble de 8 cavités sur 3 niveaux karstiques occupées par les hommes préhistoriques depuis au moins 350 000 ans. Découvertes, parmi des ossements d'animaux et des industries lithiques, de restes humains appartenant à des pré-Néandertaliens. Parmi ceux-ci la mandibule dite de Montmaurin est internationalement reconnue tout comme l'hémi-squelette de lion des cavernes de Coupe-Gorge. Dans ces sites où du remplissage est conservé, des fouilles archéologiques programmées ont été reprises depuis 2018 par une équipe pluridisciplinaire CNRS/MNHN/CERP Tautavel.

- » Aurignac, qui a donné son nom à une période de l'histoire de l'humanité (l'Aurignacien) ;
- » Les villas gallo-romaines, à Montmaurin, l'une des plus grandes villas gallo-romaines du sud de la France dites « Lassalles » et et du site de « La Hillière » à l'entrée des Gorges de la Save. gérées par le Centre des monuments nationaux, avec la création d'un centre d'interprétation au cœur du village de Montmaurin ;
- » Les vestiges d'aqueduc romain de Tibiran-Jaunac ;
- » Les deux sites de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Bagnères-de-Luchon. Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrière est aussi inscrit au titre du patrimoine mondial (Unesco) « chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » ;
- » Les sites de thermalisme avec notamment les thermes de Bagnères-de-Luchon, mais aussi à Salies-du-Salat, des anciens thermes à Ganties-les-Bains, Encausse-les-Thermes ou encore Barbazan ;
- » La cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges, les églises romanes, les commanderies templières puis hospitalières ;
- » Le patrimoine industriel lié à l'exploration et à l'exploitation du gaz (Saint-Marcet, Boussens...) ;
- » L'anthropisation de la montagne depuis 5 000 à 6 000 ans avec la diversification des ressources végétales et forestières.

De nouveau, le patrimoine culturel de l'extrémité nord du périmètre (Aurignac, gorges de la Save, Montmaurin) vient conforter la valeur patrimoniale de la partie plus montagneuse du Comminges. Enfin, le Centre national des arts de la rue, Pronomade(s) en

Haute-Garonne, irrigue tout le territoire et ancre des projets artistiques dans la vie du territoire.

**Mais ces patrimoines remarquables restent fragiles et menacés.**

**Les pressions sur les différents milieux naturels rencontrés sont relativement nombreuses. D'importances différentes, elles varient selon les secteurs :**

- » L'urbanisation engendre directement une perte d'habitats naturels. La pression urbaine est plus importante dans la plaine de la Garonne, en longeant l'axe de l'A64, mais elle se développe également sur l'axe Saint-Martory/Aspet ainsi que sur les coteaux au nord de l'axe de l'A64 ;
- » La modification des pratiques agricoles s'observe aussi bien sur les coteaux, dans la plaine de la Garonne que sur les piémonts montagnards. Dans la plaine alluviale, les prairies sont retournées en cultures. L'intensification des pratiques de polyculture-élevage sur les coteaux et les piémonts montagnards entraîne une modification de la mosaïque des milieux (disparition des prairies de fauche dans les combes et du réseau de haies bocagères). En montagne, le recul du pastoralisme entraîne une fermeture des milieux ouverts et une progression de la forêt ;
- » L'exploitation des matériaux alluvionnaires constitue une pression importante au droit de la vallée de la Garonne. De nombreuses gravières sont recensées dans le lit majeur et peuvent avoir différentes incidences sur les milieux (modification du champ d'expansion des crues, disparition des zones humides voisines par drainage, risque de capture du lit mineur...). Les activités d'extraction des autres matériaux (calcaires, marbres...)

constituent également des pressions sur les milieux naturels et les paysages en lien avec les nuisances et la suppression des habitats générées ;  
➤ **Le développement des stations de montagne**, et notamment des domaines skiables, constitue également une pression sur certains milieux montagnards, mais de manière plus ponctuelle. Le développement de la neige de culture exerce des pressions sur la ressource en eau, et également sur les milieux aquatiques et humides. Ces pressions sont toutefois à reconsidérer dans le cadre de la dynamique visant à faire de ces stations des leviers vers de nouvelles formes de tourisme durable et 4 saisons ;

➤ **Les activités de plein air**, telles que la randonnée, l'escalade, la spéléologie ou le canyoning peuvent être à l'origine de dérangement des espèces sur des sites très sensibles, notamment sur les milieux ouverts des hautes chaînes pyrénéennes ou sur les piémonts calcaires. Ces pressions sont toutefois ponctuelles, car peu de sites souffrent de surfréquentation et sur des durées limitées ;

➤ **le développement de la filière bois** (bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie) est en cours et pourrait potentiellement exercer une pression sur les forêts anciennes et engendrer le dérangement de certaines espèces, notamment sur le secteur de la haute chaîne et des piémonts.

Pour certaines de ces menaces, la réponse adaptée peut être la mise en place d'une mesure de protection réglementaire. À ce jour, sur le périmètre du projet du PNR, on compte seulement un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le cours inférieur de la Garonne et trois réserves

biologiques forestières dirigées (sur une surface forestière totale de 1 076 ha). D'un point de vue des **fonctionnalités écologiques**, le territoire constitue un maillon important entre les hautes montagnes et la vallée de la Garonne. Cette dernière représente un corridor d'intérêt national, mais dont la fonctionnalité est altérée par de nombreux barrages. En effet **les barrages et les centrales hydroélectriques** sont très nombreux sur la Garonne. Ils constituent des obstacles infranchissables pour la faune piscicole (pour le saumon notamment, poisson migrateur : des transferts en camion sont organisés pour remonter ou redescendre les poissons). On observe également un colmatage des frayères suite au fonctionnement des éclusées, ainsi que des obstacles à l'écoulement des sédiments entraînant de fait un déficit de substrat (modification des habitats naturels) et une modification de la dynamique fluviale.

**Le réseau d'infrastructures de déplacement**, longeant la vallée et doublant les zones urbanisées, constitue également un obstacle aux déplacements des animaux de part et d'autre de la vallée, limitant ainsi les échanges entre les piémonts et les coteaux du Comminges. La vallée de la Barousse est également séparée de la zone de piémont par la RN125, qui longe la Garonne. Le développement de l'urbanisation entraîne une fragmentation écologique importante de part et d'autre de l'axe urbain et limite ainsi les échanges écologiques entre les piémonts et les coteaux du Comminges.

Les Petites Pyrénées, de part et d'autre de Martres-Tolosane, assurent une continuité topographique et écologique entre les piémonts et les coteaux des Comminges (et de Gascogne plus au nord). Cette entité est toutefois fragmentée par **l'A64 et la vallée**

**de la Garonne**. Les secteurs les plus favorables au déplacement de part et d'autre de l'A64 sont localisés entre Montespan et Martres-Tolosane, lorsque la vallée est la plus rétrécie, offrant des zones de contact plus rapprochées aux espaces de collines.

**Les menaces sur les paysages sont également nombreuses et croisent souvent les enjeux écologiques évoqués ci-dessus. Certains types de paysages sont concernés à divers titres et selon différents gradients de sensibilité, ce qui constitue autant de points de vigilance.**

➤ **La structure paysagère des zones intermédiaires** est sans doute la plus fragile dans la zone montagne. D'une part le recul des pratiques agropastorales – fauche, entretien des haies, chemins composants essentiels du bocage montagnard – et l'exploitation forestière tendent à accentuer leur fermeture et à réduire la diversité des milieux (augmentation et épaississement de la trame arborée et invasion des terrains ouverts par la fougère). Dans les parties les plus basses, la progression forestière tend à diminuer les lisières ouvertes des villages et peut installer un sentiment d'enfermement. L'abandon des quartiers de granges foraines entraîne la disparition d'un patrimoine bâti montagnard malgré sa conversion en gîtes touristiques et résidences secondaires.

➤ **Les fonds de vallée de la Pique et de la Garonne** subissent une pression urbaine limitée encouragée par l'amélioration des voies de communication. Ceci conduit à banaliser les structures des villages et des bourgs pyrénéens et diminue la lisibilité des limites autrefois franches entre espaces bâtis et espaces agricoles et naturels.

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### » Les stations de montagne d'altitude

– Superbagnères, Peyragudes et le Mourtis – se sont développées avec une qualité paysagère inégale. Elles bénéficient de la qualité des pelouses d'estives. Néanmoins les efforts en matière d'équipement et d'aménagement pour étendre le domaine skiable et le confort-sécurité des pratiquants peuvent modifier plus ou moins intensément ces milieux et paysages déjà impactés par les remontées mécaniques et les espaces urbanisés des « villages-stations d'altitude ».

» Entre Montréjeau et Lestelle, **les serres et leurs crêtes** exposées au sud ont été urbanisées récemment selon deux modalités : linéaire le long des routes de crête et sous la forme de mitage. La proximité de l'aire urbaine toulousaine, des voies de communication et les vues en balcon sur les Pyrénées favorisent la pression de ces nouvelles constructions, d'autant plus que de nombreuses communes n'ont pas de documents d'urbanisme efficaces et que la polyculture-élevage est en perte de vitesse.

» Dans **les Petites Pyrénées**, la déprise agricole touche les terres les plus ingrates – pentes et qualités des sols – encore utilisées il y a peu de temps comme zone de parcours pour l'élevage ovin notamment. Le maintien de l'agriculture se réalise par une concentration des exploitations sur les meilleures terres, par l'agrandissement des parcelles et le développement des grandes cultures. Prairies de fauche dans les combes et prairies humides des fonds étroits des petites vallées perdent peu à peu leur vocation. Ce sont à la fois une mosaïque de milieux et de paysages qui disparaissent.





**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



VILLA GALLO-ROMAINE DE MONTMAURIN  
©Arnaud Spáni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### Entités paysagères

» Le développement des énergies renouvelables, à travers des installations de grande ampleur, peut nuire à l'intégrité de certains paysages naturels et culturels du territoire : grand éolien sur l'extrémité nord du périmètre du projet du PNR (concerné par une zone favorable à l'éolien « ZEOL 17 » du SRCAE Midi-Pyrénées – annexe éolien), centrale photovoltaïque au sol...

La principale menace qui pèse sur le **patrimoine culturel** est le manque d'entretien, de valorisation et d'appropriation par les populations (anciennes et nouvelles).

#### 2.2.2 Le territoire ainsi défini constitue un ensemble cohérent et pertinent au regard de ses patrimoines et de ses éléments identitaires

L'ensemble du Comminges pyrénéen, étendu à la Barousse, tire sa cohérence des continuités paysagère, écologique, historique et culturelle du sud au nord et d'est en ouest. Le patrimoine paysager, qu'il soit protégé et/ou bien seulement reconnu localement, est dense, riche de sa diversité et participe à l'identité commingeoise. Cet ensemble s'inscrit en continuité de façon très opportune du territoire du PNR des Pyrénées ariégeoises avec qui il a en commun de nombreux types de paysages de moyenne et haute montagne peu dégradés.

#### Les éléments identitaires du territoire s'articulent autour de :

» **la montagne** avec le massif granitique du Luchonnais, qui culmine à 3 222 m au



Perdiguère, les massifs calcaires de la Barousse, de l'Arbas et les pics du Gar et de Cagire ; ses lacs, ses forêts, ses estives ; Bagnères-de-Luchon...

➤ **l'eau** avec la Garonne et ses affluents ; ses lacs, ses cascades, ses zones humides ; le plus long réseau hydrogéologique karstique de France ; sa faune aquatique (canards, hérons, aigrettes, desman...) ; le thermalisme (Bagnères-de-Luchon, Salies-du-Salat...) ; les ouvrages hydroélectriques (centrale du lac d'Oô, la plus haute chute de France...)

➤ **l'histoire** avec Aurignac, qui a donné son nom à une période de l'histoire de l'humanité, l'Aurignacien ; ses abris sous roche, ses grottes dont celle des « mains mutilées » de Gargas ou celle de la Vénus de Lespugue, la plus célèbre représentation féminine préhistorique au monde ; l'installation du premier peuple pyrénéen à l'âge de bronze ; l'époque de la conquête romaine qui a donné naissance au Pays du Comminges, étendu du Val d'Aran aux collines de Gascogne, au plateau de Lannemezan, à la vallée de Neste et à l'Aspétois, où deux sites gallo-romains, « Lassalles » et « La Hillière », sont ouverts au public toute l'année, l'une des plus grandes villas gallo-romaine du sud de la France, mais aussi à Valentine et Martres-Tolosane (Chiragan), la cathédrale de Saint-Bertrand-de-Comminges, la collégiale de Saint-Gaudens, des églises romanes, des commanderies templières puis hospitalières...)

➤ **la forêt**, qui occupe plus de 48 % de la montagne et ses piémonts, mais modèle aussi les coteaux (ses forêts « anciennes » en altitude (plus de 2 500 ha) ; la forêt des Frontignes (unique forêt naturelle de chênes verts et genévriers des Pyrénées centrales) ; les sapins du Mourtis qui ont fourni des mâts à la marine royale au XVI<sup>e</sup> siècle ; les arboretums de Jouéou (collection de 250 espèces d'épineux, la plus importante de France) et de Cardeilhac ;

➤ **les matériaux du sous-sol** avec les carrières de calcaire et de grès rouge (qui ont marqué l'architecture et les pavements de la région toulousaine), les carrières de marbre de Saint-Béat-Lez, les carrières de marne qui ont alimenté un savoir-faire lié à la faïencerie (la fabrique Fouque Arnoux, à Valentine (porcelaine « Bleu de Valentine »), et les faïenceries de Martres-Tolosane (encore anciennement à Terrebasse, Mauran, Le Fréchet, Marignac-Laspeyres)).



LAC D'OÔ ET SA CASCADE  
©Arnaud Späni



**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE À AURIGNAC  
©Arnaud Späni



CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-SAINT-BERNARD À ALAN  
©Arnaud Späni



TYMPAN DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN D'OURDE EN BAROUSSE  
©Arnaud Spani

### Sur le plan de la cohérence écologique du territoire

Le positionnement du territoire à un **carrefour géographique et climatique** lui confère une très grande diversité de milieux naturels, en lien notamment avec le gradient altitudinal (de plus de 3 000 m à 260 m du sud au nord), aux diverses influences climatiques (montagnarde, méditerranéenne et atlantique). Le périmètre ainsi proposé recèle une très grande richesse écologique en lien avec la diversité des habitats représentés. La fonctionnalité du réseau écologique est garantie par la complémentarité des sous-trames de milieux. En effet, le territoire **constitue un maillon essentiel dans les échanges écologiques** le long de la haute chaîne pyrénéenne (est/ouest), mais également pour assurer le flux d'espèces entre le Massif central et les Pyrénées (nord/sud) et même l'Espagne. L'intérêt écologique est tout aussi important que dans le territoire voisin du PNR des Pyrénées ariégeoises et assure ainsi un continuum de milieux similaires sur la chaîne des Pyrénées. Le gradient altitudinal représenté constitue l'atout majeur de ce périmètre proposé, notamment dans la perspective des effets du changement climatique. En effet, le massif pyrénéen apparaît comme un refuge possible pour les espèces dont l'aire de répartition sera modifiée par le changement climatique. Ils trouveront des conditions favorables à des altitudes plus importantes qu'actuellement. Il est donc important de maintenir **des connexions entre les différents étages altitudinaux** (collinéen/montagnard puis montagnard/alpin) pour permettre ces migrations.

En outre, le territoire s'articule autour de **la Garonne**, qui constitue un axe structurant et revêt des enjeux majeurs de continuités écologiques, de sa source à sa zone de plaine. Le fleuve assure également le lien entre les différentes entités naturelles constitutives du territoire de projet.





**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté

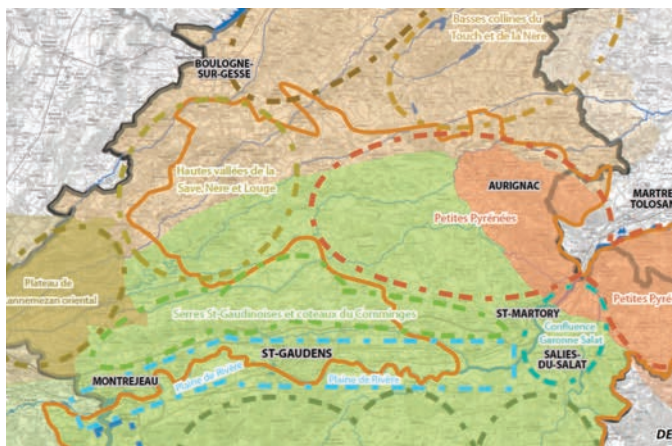


VUE SUR LES PYRÉNÉES COMMINGEOISES ET LE PIC D'ANETO (À GAUCHE)  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### Sur le plan de la cohérence paysagère du territoire

Au sud, sur toute la longueur de la frontière avec l'Espagne, la continuité paysagère est double : d'une part celle de la haute montagne avec le massif du Parc naturel de la Maladeta-Posets, d'autre part celle avec le Val d'Aran, composante essentielle du haut bassin versant de la Garonne et de relations et d'échanges historiques et culturels.



À l'est, c'est le PNR des Pyrénées ariégeoises qui constitue la limite du projet de périmètre. Sous Martres-Tolosane, le périmètre intègre les communes de Plagne, Saint-Michel, Mauran et Montclar-de-Comminges au titre de la cohérence paysagère et biogéographique des Petites Pyrénées (cf. carte Entités et unités paysagères ci-avant). En effet, au-delà de la route départementale entre Cazères et Le Plan, on quitte nettement l'ambiance des Petites Pyrénées avec un paysage de coteaux gascons beaucoup moins boisés et moins accidentés. Cette cohérence biogéographique justifie également l'intégration de la commune de Marignac-Lespeyres au nord de Martres-Tolosane.

L'intégration de ces communes permet d'inscrire en totalité ce surgissement pré-pyrénéen marno-calcaire aux caractéristiques et qualités paysagères très spécifiques. Il prolongerait ainsi le territoire protégé des Petites Pyrénées à l'est, d'ores et déjà inscrit dans le PNR des Pyrénées ariégeoises.

Au nord, la limite du périmètre est définie par l'axe constitué des communes de Marignac-Lespeyres, Alan, Montoulieu-Saint-Bernard, Boussan, Cassagnabères-Tournas et Ciadoux. Au-delà, on observe nettement le changement de paysage avec davantage de cultures, un relief moins accidenté, moins d'espaces boisés, des éléments caractéristiques de la partie nord du Bas-Comminges.

En redescendant vers Saint-Gaudens, le périmètre proposé reste sur les hauteurs des coteaux du Comminges avec les communes de Lodes, Lalouret-Laffiteau, Saint-Marcet. En deçà, on observe le développement du mitage urbain linéaire (notamment le long de la RD75) qui témoigne des phénomènes de périurbanisation de part et d'autre de Saint-Gaudens. La proposition de périmètre exclut le centre d'enfouissement départemental de Pihourc sur la commune de Liéoux. À Castillon-de-Saint-Martory puis Saint-Médard, le périmètre rejoint la Garonne dans un secteur où l'A64 est en sillon, et depuis laquelle on a une jolie vue sur les paysages (voir carte ci-contre), qui ne connaissent pas de pressions urbaines importantes.

À l'ouest, le périmètre s'appuie sur la ligne de crête entre la vallée du Comminges/Barousse et les vallées d'Aure et du Louron, qui débouche sur Lannemezan et concernée par l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées. La prise en compte dans le périmètre du projet du PNR d'une partie des coteaux gascons du Bas-Comminges traduit l'identité même du Comminges et les relations entre les trois grands ensembles du Pays Comminges Pyrénées (coteaux, plaine, montagne).

De nombreux acteurs locaux rencontrés à l'occasion de l'étude de faisabilité et d'opportunité font du Cagire le « phare » du Comminges. Ils décrivent le fait d'être commingeois comme être du territoire qui permet de voir cette montagne depuis chez soi. Cette anecdote illustre le fait profondément culturel de ce sentiment d'appartenance et en même temps le lien entre les coteaux (d'où l'on voit) et la montagne (ce que l'on voit).

**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



VALLÉE DE LOURES-BAROUSSE  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL **COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES**



**VUE DU CAGIRE**  
©Arnaud Späni

**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



ESTIVES DES PORTS DE BALÈS ET DE PIERREFITE  
©Arnaud Späni

### 2.2.3 Les limites du territoire ainsi définies sont cohérentes avec les dispositifs de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages existants ou projetés du territoire

Plusieurs dispositifs de protection et de mise en valeur des patrimoines et des paysages existent d'ores et déjà sur le territoire :

- 90 sites naturels inscrits ou classés (38 sites sont classés et 55 sont inscrits). Beaucoup de sites inscrits sont associés aux nombreux monuments inscrits ou classés au titre des monuments historiques. La haute montagne, le Luchonnais notamment, est concernée par les sites classés ou inscrits les plus étendus – vallée d'Oueil et du Larboust, vallée du Lys et de la Haute-Pique –, tout comme la haute vallée de Melles. Elle concentre la plupart des sites ponctuels ;
- 1 arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur le cours inférieur de la Garonne ;
- 3 réserves biologiques dirigées : du Burat (forêt domaniale de 713 ha sur les communes de Cierp-Gaud et Marignac), de Rié (30 ha sur la commune de Marignac) et de Luchon (333 ha en forêt domaniale de Bagnères-de-Luchon) ;
- 9 sites Natura 2000 situés le long de la Garonne et sur les forêts et piémonts du Haut-Comminges, sur une surface totale qui représente environ 34 % du territoire ;
- 1 schéma d'aménagement et de gestion des eaux est également en cours de mise en œuvre sur la vallée de la Garonne, qui inclut le périmètre.

Le périmètre proposé ne présente pas d'incohérence avec ces dispositifs. Un des enjeux du PNR sera de les conforter et surtout les valoriser.

### 2.2.4 Le territoire ainsi défini est concerné par très peu de « points noirs » qui déprécient sa qualité

Il s'agit tout d'abord des carrières de roches massives dans les Pyrénées et les Petites Pyrénées (marbre, calcaire, dolomie et migmatite) et de roches alluvionnaires (6 dans la vallée de la Garonne). Les carrières de roches massives ont un impact visuel fort au niveau du front de taille, qui peut se développer sur plusieurs centaines de mètres. La carrière de Saint-Béat-Lez et son petit complexe industriel en sont symptomatiques. Les carrières de roches alluvionnaires impactent moins fortement les paysages sur le plan visuel, mais elles perturbent les continuités écologiques (voir la partie 2 consacrée à l'évaluation des patrimoines naturels).

La publicité est globalement peu présente sur l'ensemble du territoire compte tenu des populations communales. Aussi, elle concerne les principaux axes de circulation qui relient les villes de Saint-Gaudens, de Montréjeau et de Bagnères-de-Luchon (ex. : la D125 dans la vallée de la Pique, et la N125 entre Labroquère et Fos – où la publicité à proximité des zones commerciales et artisanales et l'affichage sauvage à vocation touristique sont présents et à surveiller). Sur l'ensemble du territoire, seule la commune de Bagnères-de-Luchon a mis en place un RLP en février 2016.

Enfin, il est à noter que la friche industrielle Péchiney à Marignac, au confluent de la Garonne et de la Pique, est admise à concourir au « programme de requalification des friches en Occitanie ».

### 3/ Les élus et acteurs locaux du territoire d'étude sont-ils motivés pour créer un PNR ?

#### 3.1 LES DÉMARCHES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ENGAGÉES DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE

En début d'étude, une rencontre a été organisée avec les 11 Communautés de communes de l'époque afin de présenter le fonctionnement d'un PNR, ses intérêts et ses limites, le processus de labellisation ainsi que les possibilités de complémentarité avec les autres démarches territoriales (Pays, PETR, SCoT...). Cette première rencontre formelle a permis de recueillir l'avis des élus communautaires sur le projet et de les associer étroitement à la conduite de l'étude.

Un important travail d'information et de concertation a ensuite été mené au printemps 2015 en direction des élus municipaux. Sur l'ensemble du territoire d'étude, 11 réunions ont été organisées (une par Communauté de communes existant à l'époque). Au total plus de 200 élus du territoire y ont participé.

**L'objet de ces réunions était double. Il s'agissait tout d'abord de diffuser une information aussi précise que possible sur les PNR :**

- Qu'est-ce qu'un PNR : missions, objectifs, réalisations, fonctionnement ;
- Quelles sont les articulations possibles et nécessaires entre PETR, SCoT, EPCI et PNR ;
- Comment créer un PNR : étapes, méthodes, calendrier.

Il s'agissait également de recueillir les avis des élus locaux vis-à-vis de ce projet (intérêt, attentes, craintes).

Afin de permettre une large expression, chaque participant a été invité à se prononcer par écrit sur trois questions.

Les principaux résultats de ces temps forts d'écoute des élus du territoire ont été présentés lors d'un premier séminaire associant élus et socioprofessionnels du territoire, le 25 avril 2016 à Saint-Bertrand-de-Comminges. Un temps d'échange avec les élus et socioprofessionnels présents (plus de 150 personnes) a permis de les amender et de les valider.

Deux réunions d'information de la même nature se sont également tenues avec l'ensemble des élus de la Communauté de communes de la Barousse à l'automne 2016. Elles ont permis de donner un niveau d'information comparable au reste du territoire et de recueillir les premiers avis des élus par rapport à ce projet.

Enfin, un second séminaire associant une centaine d'élus et de socioprofessionnels du territoire s'est déroulé le 24 juin 2017 à Aspet. Il a été l'occasion de partager l'avancement du projet et de définir des pistes d'actions de préfiguration du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées. Les participants ont été invités à travailler en atelier autour de trois thèmes : la préservation des patrimoines, la valorisation des richesses et l'attractivité du territoire. Les résultats des travaux de ces ateliers figurent en annexe du présent rapport.

### 3.2 UN PROJET QUI SUSCITE DE TRÈS NOMBREUSES ATTENTES

**La perspective de création d'un PNR Comminges Barousse Pyrénées ne rencontre pas d'opposition**

**majeure. Elle suscite beaucoup d'attentes et il y a un fort intérêt des acteurs locaux pour l'outil PNR, notamment afin de :**

- renforcer la préservation et la valorisation de l'environnement et des paysages (connaissance et valorisation, gestion contractuelle des milieux naturels et des paysages, valorisation des pratiques économiques respectueuses de l'environnement...);
- renforcer la valorisation des ressources locales notamment agricoles, forestières et touristiques en s'appuyant sur toute l'étendue de ses patrimoines (valorisation des productions locales, soutien aux modes de production favorisant les paysages et la biodiversité, médiation des patrimoines...).

Le PNR est perçu comme l'outil pertinent pour mettre en réseau les initiatives et accompagner la montée en compétence des collectivités locales, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de développement durable ambitieux. Les élus et acteurs attendent du PNR qu'il soit un véritable « catalyseur » de la notoriété du territoire (valorisation du label national et de l'image de qualité qu'il véhicule, déploiement d'actions de communication...).

De nombreux élus portent cette idée de PNR depuis plusieurs années et souhaitent le voir aboutir rapidement. Si, en 2015, la superposition du PNR avec le Pays Comminges Pyrénées questionnait de nombreux élus, il n'en est plus rien aujourd'hui, avec un PETR Comminges Pyrénées désormais très impliqué dans la démarche.

Le périmètre ainsi défini fédère un ensemble d'élus (de la montagne, de la plaine et des coteaux), qui



FROMAGERIE SOST À SOST  
©Arnaud Spani

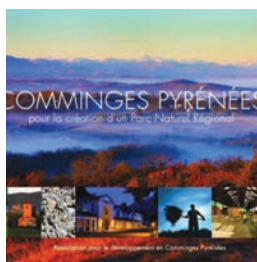
## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

souhaitent travailler ensemble et à cette échelle. Ils souhaitent s'engager dans un projet ambitieux de préservation et de valorisation économique et sociale des patrimoines de leur territoire. Ils partagent un même sentiment d'appartenance à un espace qui lie les coteaux (d'où l'on voit) et la montagne (ce que l'on voit).

### 3.3 LES DÉMARCHES D'INFORMATION ET DE CONCERTATION ENGAGÉES PAR L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COMMINGES PYRÉNÉES

En parallèle des démarches évoquées ci-avant, l'Association pour le développement en Comminges Pyrénées (ADCP) et l'association des Amis du PNR ont engagé de nombreuses actions d'information sur le projet du PNR.

Une plaquette d'information a tout d'abord été réalisée et diffusée dans le courant de l'année 2015 en lien avec le lancement de l'étude.



Au regard de son avancement, une nouvelle édition a été publiée et diffusée en mars 2018 dans tous les foyers du périmètre du projet du PNR.

Elle a été notamment largement diffusée lors du salon agricole « Les Pyrénéennes » en septembre 2018.



De nombreux articles dans la presse locale ont également ponctué le déroulement de l'étude de faisabilité et d'opportunité.

#### L'association des Amis du PNR

L'association des Amis du PNR a été créée concomitamment à la réflexion sur la création d'un Parc naturel régional. L'objet de création de cette association est de réunir les partenaires motivés par la création du PNR : représentants d'associations locales, socioprofessionnels, individuels, entreprises. L'association est un soutien précieux des instances de création du PNR. Ainsi, elle est une force de réflexion, de proposition et accompagne le travail mené par les élus sur le terrain afin de développer et de valoriser la connaissance du projet de création de Parc naturel régional.

L'association des Amis du PNR a participé de manière proactive aux groupes constitués autour du projet (groupes de travail, séminaires, comités de pilotage). Elle est intervenue, à toutes les étapes, en soutien au projet :

- » participation à l'élaboration des deux éditions de la plaquette d'information ;
- » mise en place d'un site web et d'une page sur les réseaux sociaux ;
- » présentation du projet de Parc naturel régional lors du salon « Les Pyrénéennes » en 2015 au parc des expositions de Saint-Gaudens (80 000 visiteurs) ;
- » réalisation d'interviews vidéo des principaux acteurs de la démarche et création d'une chaîne YouTube sur les Amis du PNR ;
- » contribution à la sortie du livre *Comminges Pyrénées* dans la collection « Parcs naturels régionaux » aux éditions Privat.

Ces actions ont permis de contribuer à animer la démarche de PNR auprès du grand public et des professionnels.

En outre, l'association s'est associée à un étudiant en aménagement du territoire afin de travailler à la mobilisation des acteurs locaux dans le projet du Parc. Ce travail a abouti à la réalisation d'un annuaire des sympathisants et adhérents.

Elle a également participé au séminaire rassemblant les associations des Amis des Parcs naturels régionaux à La Bastide-de-Sérou en juin 2017.



## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté



Vidéo d'Assumpta Sanier



Vidéo de Jean-Bernard Castex,  
maire de Blajan



Vidéo de Philippe Terrance  
président de l'association des Amis du PNR  
Comminges Barousse Pyrénées



Vidéo de Joël Aviragnet,  
député de la Haute-garonne



Vidéo de Josette Sarradet, maire d'Aspet  
et vice-présidente de la Communauté de  
communes Cagire Garonne Salat



Vidéo de Martin Piqué, professeur au lycée  
agricole de Saint-Gaudens



Vidéo de Joël Estrade,  
élu à Saint-Bertand-de-Comminges



Vidéo de Morlière,  
apiculteur à Génos

#### 4/ Quelle est la justification de l'outil PNR sur le périmètre du projet ?

##### 4.1 QUELS SONT LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PÉRIMÈTRE DU PROJET ?

Les analyses patrimoniales et socio-économiques conduites dans le cadre de cette étude et la valorisation des ressources documentaires existantes (\*) permettent d'identifier 6 enjeux majeurs pour le développement durable du périmètre du projet retenu.

- N°1 : La préservation d'un environnement exceptionnel, moteur de l'attractivité du territoire, mais qui reste fragile et menacé.
- N°2 : Le renforcement d'une économie touristique durable du territoire, fondée sur la préservation et la valorisation des patrimoines.
- N°3 : La préservation et le développement d'une agriculture durable contribuant aux défis environnementaux et sociétaux du territoire (alimentation, santé, environnement, énergie...).
- N°4 : La préservation et la valorisation durable de l'ensemble des ressources naturelles du territoire (eau, forêt/bois, matériaux du sous-sol, énergie).
- N°5 : Le développement de l'attractivité du territoire, pour accueillir et retenir les entreprises et les populations.
- N°6 : Le développement de partenariats et de coopérations avec les territoires voisins afin d'agir à la bonne échelle en fonction des enjeux.

(\*) notamment les diagnostics du SCoT du Pays Comminges Pyrénées et du PLUi de la Barousse.

## ENJEU N°1

LA PRÉSERVATION D'UN ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL, MOTEUR DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, MAIS QUI RESTE FRAGILE ET MENACÉ

Le périmètre du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées présente une très grande richesse écologique et paysagère, ainsi que de nombreuses ressources naturelles (forêt, eau et matériaux du sous-sol). Mais cet environnement exceptionnel, moteur de l'attractivité et du développement du territoire, reste fragile et est même confronté à de nombreuses menaces. Sa préservation est donc un enjeu « majeur » du territoire.

**Un patrimoine naturel à préserver, remettre en état et valoriser**

**Le périmètre du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées présente un patrimoine naturel exceptionnel, mais dont la préservation à long terme repose notamment sur :**

- la préservation de la haute valeur patrimoniale des massifs forestiers montagnards (maintien de la fonction « refuge » de la faune et de la flore remarquable, préservation des habitats supports

de la richesse patrimoniale, contribution à la lutte contre le réchauffement climatique) ;

- la maîtrise de l'urbanisation, dans la vallée de la Garonne entre Montréjeau et Martres-Tolosane, et sur les coteaux commingeois (éviter la perte d'habitats naturels « remarquables » et les ruptures des continuités écologiques...) ;
- le maintien d'une polyculture-élevage extensive sur les coteaux commingeois et la vallée de la Garonne préservant les milieux ouverts et humides, ainsi que le réseau de haies et de réduisant les impacts sur la ressource en eau ;
- le maintien de l'élevage et du pastoralisme sur les piémonts et la zone de montagne pour lutter contre la fermeture des milieux (lutte contre la déprise agricole et l'abandon de pâturage sur des secteurs difficiles d'accès, reconquête de la qualité de la gestion pastorale...) ;
- la conciliation des activités de carrière et d'exploitation forestière avec la sensibilité écologique des habitats concernés. La pérennité des espèces forestières présentes dépendra de la mise en œuvre d'une gestion durable des espaces forestiers, prenant notamment en compte notamment la trame des vieux bois ;
- la préservation de la qualité et des fonctionnalités écologiques longitudinales et latérales de la plaine alluviale de la Garonne : maîtrise des extensions urbaines, maîtrise de l'intensification des productions agricoles, reconquête de la dynamique fluviale... ;

» l'amélioration des continuités écologiques « vertes et bleues » sur l'ensemble du périmètre et tout particulièrement de part et d'autre de l'A64 et de la Garonne, au droit des Petites Pyrénées et de part et d'autre de la RN125 et de la Garonne amont, notamment entre la vallée de la Barousse et les piémonts ;

» l'amélioration de la connaissance et la valorisation des espaces naturels dits « ordinaires » du périmètre, porteurs d'enjeux environnementaux, et tout particulièrement ceux situés sur la partie nord du périmètre (coteaux commingeois et Petites Pyrénées) et sur les piémonts (inventaire, reconnaissance, gestion...).

### **Un patrimoine paysager à préserver et valoriser**

**Le périmètre du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées présente un patrimoine paysager exceptionnel, mais qui est concerné par plusieurs enjeux :**

» le maintien de l'élevage et du pastoralisme sur les piémonts et la zone de montagne afin de maintenir les paysages ouverts, en fond de vallée et dans les zones intermédiaires (fauche, entretien des haies et des chemins), tant dans les pentes qu'à proximité des villages (embroussaillage et reconquête extension forestière). L'abandon des quartiers de granges foraines entraîne également la disparition d'un patrimoine bâti montagnard ;

» le maintien d'une polyculture-élevage extensive sur les piémonts montagnards et les Petites Pyrénées, au nord de la Garonne, afin



de préserver, voire reconquérir la mosaïque paysagère, structurée autour d'une alternance d'espaces boisés, prairiaux ou cultivés, entrelacés d'un réseau de haies et de ripisylves (ambiance bocagère) ;

» la maîtrise de l'étalement et du mitage urbains, tout particulièrement au nord du périmètre, sous l'influence de la métropole toulousaine (le long des routes de crête sur les piémonts ou sur les coteaux au nord du périmètre, avec vue en balcon sur les Pyrénées), mais aussi dans vallée de la Pique du fait de la présence de Superbagnères et de Bagnères-de-Luchon ;

» la préservation des formes urbaines traditionnelles ou des structures villageoises, y compris dans les fonds de vallée de la Pique et de la Garonne (extensions urbaine qualitatives, maintien de limites nettes entre espaces bâtis et agricoles...) et l'invention de nouvelles formes urbaines, respectueuses de l'identité du territoire ;

» la valorisation des patrimoines historiques et architecturaux des centres-bourgs : rénovation du bâti, aménagement des espaces publics ;

» la préservation de la qualité des paysages d'altitude, notamment des espaces liés aux stations de montagne, qui restent des milieux fragiles et qui peuvent très rapidement évoluer, sous la pression touristique et en fonction de l'évolution du pastoralisme (parcours des animaux) ;

» la préservation du patrimoine urbain, qu'il concerne des sites de grande importance, à l'image de Saint-Bertrand-de-Comminges/

Valcabrière ou Aurignac par exemple, ou des villages moins connus, avec des problématiques de gestion de la covisibilité entre les sites et le grand paysage ;

» la préservation des liens qu'entretient le patrimoine naturel et historique du périmètre (lacs, cascades, ensembles urbains, tours, chapelles, églises, arbres remarquables...) avec le paysage : préservation des abords, prise en compte des aires de covisibilité dans l'aménagement du territoire.

## ENJEU N°2

### LE RENFORCEMENT D'UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DURABLE DU TERRITOIRE, FONDÉE SUR LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES

Les paysages, les milieux et les ressources naturelles, le patrimoine culturel et historique font l'attrait du territoire. Ce dernier est depuis longtemps engagé dans le développement de l'accueil touristique et des loisirs (station de montagne, thermalisme, sites culturels...), et l'ensemble des acteurs impliqués souhaitent en faire un espace pionnier en matière de transition vers de nouvelles formes de tourisme durable. Dans un contexte économique concurrentiel, un enjeu « majeur » du territoire est de conforter sa vocation et son économie touristique en valorisant davantage l'ensemble de ses ressources, mais en

garantissant leur préservation à long terme (cf. enjeu n° 1).

### Des atouts à protéger et valoriser sur le plan touristique

#### Le déploiement d'une offre touristique et de loisirs durable doit répondre à différents enjeux :

» la protection et la mise en valeur de l'ensemble des sites, des paysages et des patrimoines bâtis remarquables, historiques et identitaires du territoire (qualification des stations de montagne et des stations thermales, protection de sites et d'éléments bâtis inscrits, gestion des espaces...) ;

» la conciliation du développement des activités liées au ski, à la montagne et plus globalement de « pleine nature » avec la préservation des richesses naturelles et paysagères du territoire, des ressources en eau et le maintien des activités pastorales (encadrer la mise en place d'UTN structurantes, renforcer et moderniser le réseau de refuges en montagne, qualifier les stations de montagne, concilier les pratiques sportives...) ;

» le confortement du thermalisme à travers la diversification et la mise en réseau avec l'ensemble des activités touristiques de loisirs et culturelles ;

» le développement d'une offre de découverte des richesses environnementales et culturelles du territoire en recherchant le moyen de développer les séjours à travers les activités de pleine nature (création du sentier de grande randonnée Via Garona, des pistes cyclables TransGarona et du piémont pyrénéen...), les activités liées à l'eau (la Garonne, le thermalisme, les lacs de montagne)

**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



STATION DE MONTAGNE DU MOURTIS  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



COUCHER DE SOLEIL DANS LE COMMINGES  
©Arnaud Späni

et à l'histoire (la préhistoire, l'époque gallo-romaine, l'art romain...);

» le renforcement des liens entre sites, espaces, acteurs et filières touristiques afin de réduire ou effacer les dualités entre vallées, entre le nord et le sud du périmètre... et permettre ainsi une valorisation touristique de l'ensemble des richesses du territoire.

### **Des hébergements à moderniser et une accessibilité touristique à organiser**

**En parallèle du déploiement de la protection des sites touristiques et d'une offre d'activités fondée sur la préservation et la valorisation des patrimoines, le renforcement de l'économie touristique doit répondre aux enjeux spécifiques liés à l'hébergement et au transport :**

» la modernisation et le développement qualitatif de l'hébergement touristique (rénovation et amélioration de l'hébergement existant, déploiement maîtrisé de nouveaux lits touristiques en évitant le mitage et l'étalement urbain, rééquilibrage des potentialités d'hébergement entre les différents secteurs du territoire...);

» l'adaptation de l'offre et des pratiques aux évolutions sociétales et aux effets du changement climatique (développement de l'offre 4 saisons des stations de montagne, redéploiement d'activités, amélioration de l'accessibilité des sites à travers une offre de transport alternative à la voiture individuelle et l'intermodalité, déploiement de réseaux de déplacement doux...).

## **ENJEU N°3**

**LA PRÉSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE CONTRIBUTANT AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX DU TERRITOIRE (ALIMENTATION, SANTÉ, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE...)**

L'agriculture est une composante essentielle du territoire. Elle contribue au maintien de la biodiversité, façonne les paysages et représente une filière économique stratégique pour l'avenir du territoire. Comme ailleurs en France, elle est confrontée à de nombreuses difficultés (transmission difficile des exploitations, baisses des effectifs d'animaux, faible valorisation locale des productions...). Aussi les activités agricoles méritent d'être préservées, soutenues et valorisées afin de contribuer aux défis du territoire en matière d'alimentation et de santé des habitants, de préservation de l'environnement et des paysages, ou de transition énergétique dans un contexte de changement climatique.

### **Des espaces agricoles à protéger de l'urbanisation compte tenu de leur rôle sur le territoire**

**La protection des espaces agricoles doit répondre à plusieurs enjeux :**

» la sauvegarde des espaces agricoles « à enjeux » (paysage, environnement, économie) : prise en compte de ces espaces dans les documents d'urbanisme, maîtrise foncière des fonds de vallée et des zones intermédiaires, limitation de l'étalement urbain et lutte contre le mitage, aménagement de l'espace facilitant l'exploitation agricole...;

» le maintien des troupeaux en montagne et de la qualité de la gestion pastorale des estives, notamment à travers le développement des groupements pastoraux. Le maintien des habitats ouverts est propice à la biodiversité, à la réduction des risques naturels et au maintien de l'attractivité touristique.

### **Des agriculteurs et des exploitations existantes à maintenir, de nouvelles entreprises à créer**

**Les conditions du maintien des agriculteurs et la création de nouveaux emplois agricoles reposent sur la capacité du territoire à apporter des réponses fortes à plusieurs enjeux :**

» le maintien d'une offre d'équipements et de services susceptibles de conforter les souhaits d'installation des jeunes agriculteurs, avec un soutien particulier à l'installation en montagne ;

» la pérennisation et le développement de structures et organisations agricoles et le soutien aux démarches innovantes ;

» la promotion de l'agriculture sur le territoire : valorisation d'une image compétitive, reconnaissance des productions et de leur valeur ajoutée, notamment à travers des événements « forts » du territoire (foires locales, salon « Les Pyrénéennes »...).

### **Des filières agricoles à faire évoluer et des exploitations à diversifier**

**En cohérence avec les enjeux environnementaux et paysagers du territoire (cf. enjeu n° 1), la pérennisation des exploitations du territoire peut reposer sur une autre perspective**

**que l'agrandissement des exploitations et l'intensification des pratiques. Les pistes de plus-value sont nombreuses :**

- » la diversification des exploitations agricoles par une anticipation des besoins et des démarches : agritourisme (ex. : accueil à la ferme, vente directe), agroforesterie, production d'énergies renouvelables au sein des exploitations, artisanat (ex. : paysanboulanger, producteur-cuisinier) ;
- » le déploiement de démarches de filières innovantes conciliant agriculture, environnement et aménagement du territoire : évolution des pratiques de polyculture-élevage au nord du périmètre afin de préserver/reconquérir la mosaïque de milieux, soutien au pastoralisme de montagne afin de préserver qualité des prairies et des estives (cf. enjeu n° 1) ;
- » le développement des produits sous signes officiels de qualité (AOP, IGP, Label rouge, AB) qui concernent, à ce jour, peu d'exploitations et de SAU, alors qu'ils constituent une source de plus-value importante ;
- » la valorisation locale des productions à travers le déploiement des circuits courts, avec notamment le renforcement des productions « finies » : soutien aux productions locales, maintien des effectifs d'animaux, maintien et développement des équipements agricoles (abattoirs, ateliers de découpe, lieux de séchage et de stockage...), soutien aux lieux de vente (magasin et marché de producteurs...) ;
- » le renforcement des liens avec les autres filières économiques du territoire (tourisme, commerce, loisirs, sport, artisanat...).

## ENJEU N°4

LA PRÉSERVATION ET LA VALORISATION DURABLE DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE (EAU, BOIS, MATÉRIAUX DU SOUSSOL, ÉNERGIE)

En complément des productions agricoles, le périmètre présente d'importantes ressources naturelles : eau, sol, sous-sol, forêt. La création de projets économiques territorialisés fondés sur la valorisation durable de ces ressources locales est un enjeu majeur de dynamisation du territoire. Les ressources naturelles peuvent alors constituer un levier de développement économique puissant en favorisant leur exploitation durable et leur valorisation.

### Des ressources naturelles à préserver et exploiter durablement

**Le périmètre du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées présente d'importantes richesses naturelles pour lesquelles une exploitation durable repose sur la prise en compte des enjeux suivants :**

- » la préservation de la qualité des ressources en eau (réduction des intrants – nitrates, pesticides – altérant la qualité des masses d'eau souterraine) et des milieux associés (préservation des zones humides, reconquête de la dynamique fluviale de la Garonne...) ;
- » l'exploitation durable de la ressource en eau, tant dans le domaine industriel que touristique : restauration des équilibres quantitatifs en période d'étiage, adaptation des besoins en eau à la

préservation de la ressource et de la biodiversité ;

- » le développement durable de la filière forêt/ bois : protection et valorisation des espaces forestiers de haute valeur patrimoniale (« vieilles forêts »), déploiement de l'accessibilité de la forêt de montagne en veillant au respect de sa multifonctionnalité, gestion des forêts anciennes afin de favoriser la régénération tout en préservant son équilibre, mise en place des équipements nécessaires à sa valorisation équilibrée entre bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie, diversification de la filière bois (valorisation des savoir-faire locaux dans le domaine de l'artisanat...) ;
- » la réduction de l'impact de l'extraction de matériaux du sous-sol sur l'environnement et les paysages (encadrement du déploiement des nouvelles activités, renforcement des démarches de requalification paysagère et environnementale des sites existants...) ;
- » le développement maîtrisé d'énergies renouvelables, créatrices d'emplois locaux et respectueuses des richesses patrimoniales du territoire (milieux naturels remarquables et paysages), dans le cadre d'une politique ambitieuse de sobriété énergétique : mobilisation durable du bois-énergie, encadrement des installations de grande ampleur (éolien et photovoltaïque au sol) notamment en privilégiant la reconversion de friches industrielles et d'anciennes carrières pour leur implantation ;
- » la gestion et la prévention du risque inondation le long de la Garonne (travaux de protection, coordination amon-aval, y compris avec le Val d'Aran...).



**1** Un projet porteur pour un territoire contrasté



LAC DU PORTILLON ET PIC DE PERDIGUÈRE (3 222 m)  
©Arnaud Späni



FROMAGE DE BAROUSSETTE  
©Arnaud Späni

## ENJEU N°5

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, POUR ACCUEILLIR ET RETENIR LES ENTREPRISES ET LA POPULATION

La capacité d'un territoire à attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants dépend de sa capacité à créer les conditions de l'accueil des activités économiques, mais également de disposer d'un cadre de vie propice (logement, services et transport).

**Un accueil d'activités économiques à développer de manière solidaire et attractive**  
Afin de garantir la cohésion sociale du territoire, les politiques de logement à venir doivent répondre à plusieurs enjeux :

- le maintien d'un ratio emploi/population équilibré : soutien à la reprise et la transmission des activités économiques existantes, développement de l'activité présente, accueil de nouveaux emplois productifs, déploiement du marketing territorial autour du cadre de vie préservé, valorisation des politiques publiques de soutien à l'économie... ;
- le développement de la recherche et de l'innovation dans un contexte de révolution technologique émergente : offre numérique aux entreprises et habitants (le département prévoit le raccordement à la fibre optique de l'ensemble du territoire à l'horizon 2022), soutien à la transition énergétique du territoire (consommation, énergie renouvelable, transport), développement et soutien de l'offre de formation... ;
- le soutien aux quatre filières stratégiques

du territoire (services, tourisme, agriculture, exploitation des ressources naturelles), mais également à l'industrie, au commerce et à l'artisanat ;

- la valorisation du potentiel d'accueil économique existant : valorisation des zones d'activités existantes, amélioration de la qualité globale des aménagements, optimisation du foncier existant et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers dans tout projet de développement de ces zones, existantes ou futures... ;
- la redynamisation des activités commerciales des centres-bourgs : arrêt de l'émergence de centres commerciaux en périphérie, recentrage des activités dans les centres-bourgs et revitalisation (logements, espaces publics, parkings...).

**Une offre de logements à renforcer et à répartir sur l'ensemble du territoire**

**Afin de garantir la cohésion sociale du territoire, les politiques de logement à venir doivent répondre à plusieurs enjeux :**

- la production raisonnée de nouveaux logements, répondant aux évolutions de la démographie et aux modes de vie, mais économes en espace et confortant les polarités du territoire : production de logements en quantité et qualité, réduction du taux de vacance, densification des espaces déjà urbanisés, respect des formes urbaines et architecturales... ;
- la rénovation et la mobilisation de l'habitat ancien et vacant : réduction du taux de logements vacants notamment dans les centres-bourgs,

amélioration de l'efficacité énergétique ou de leur confort... ;

- la recherche d'une plus grande mixité sociale, générationnelle et culturelle : déploiement d'une diversité de produits – logements de différentes tailles, habitat groupé, individuel ou intergénérationnel... – et de nouvelles formes urbaines ;
- l'adaptation du parc de résidences secondaires, témoin de la vocation touristique du territoire : amélioration de l'efficacité énergétique ou de leur confort, transformation en résidence principale...

**Des équipements et des services à développer afin de répondre aux besoins de la population** La qualité de vie et la qualité des services à la population doivent répondre à plusieurs enjeux :

- la création d'équipements structurants afin de rester attractif et compétitif, en lien avec ceux qui se situent sur Saint-Gaudens ;
- la structuration de l'offre de santé afin de lutter contre la désertification médicale ;
- l'amélioration de l'offre d'équipements et de services du quotidien, au plus proche des lieux d'habitation : préservation des espaces nécessaires, garantie des bonnes conditions d'accès pour tous... ;
- le renforcement de l'accès à la culture et aux pratiques culturelles : déploiement de stratégies de développement culturel, animation et coordination des acteurs, soutien aux initiatives de création culturelle ouvertes et créatrices de développement local.

**Une accessibilité à consolider et des communications à promouvoir**

**Au sein du périmètre, l'accessibilité à tous les niveaux est un enjeu de développement de l'attractivité. Cela passe par :**

- la pérennisation du réseau routier et notamment des axes reliant les pôles d'emploi du territoire ;
- le développement des modes alternatifs aux déplacements en voiture individuelle : développement du covoiturage, adaptation des transports en commun, déploiement des déplacements « doux » ;
- le développement du numérique.

CENIEH à Burgos (Espagne) et le Max Planck Institute à Leipzig (Allemagne).

L'enjeu est de développer des partenariats et des coopérations afin d'agir à la bonne échelle, dans les différents domaines évoqués ci-avant. Il pourrait par exemple être intéressant d'aborder :

- la fonctionnalité hydrologique et écologique de la Garonne avec le Val d'Aran, situé en tête de bassin versant ;
- la mobilisation durable de la ressource forestière avec le PNR des Pyrénées ariégeoises, qui partage le même ensemble forestier de montagne ;
- la communication et la promotion touristique avec le PETR du Pays Comminges Pyrénées, qui constitue l'échelle de destination touristique. Ce sixième et dernier enjeu « majeur » est donc particulièrement transversal.

PETR	Nombre de communes dans le périmètre PNR	Part du territoire du périmètre PNR	Part du périmètre PNR dans leur territoire
Comminges Pyrénées	163	86 %	69 %
Pays des Nestes	27	11 %	13 %
Sud toulousain	5	3 %	3 %
	<b>195</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Le présent chapitre présente un état des lieux « sommaire et non exhaustif » des projets portés par ces PETR, qui devra être actualisé et détaillé lors de l'élaboration de la charte.

## ENJEU N°6

LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS ET DE COOPÉRATIONS AVEC LES TERRITOIRES VOISINS AFIN D'AGIR À LA BONNE ÉCHELLE EN FONCTION DES ENJEUX

Le périmètre du projet du PNR Comminges Barousse Pyrénées partage de nombreux enjeux avec le reste du Pays Comminges Pyrénées, mais également avec les autres territoires limitrophes, le massif pyrénéen, le Val d'Aran...

Le programme de reprise des fouilles archéologiques dans le massif de Coupe-Gorge implique des chercheurs du MNHN, d'universités françaises (Toulouse, Perpignan, Bordeaux, Aix-Marseille) et d'institutions étrangères comme le

### 4.2 QUELS SONT LES OUTILS EXISTANTS OU ENVISAGÉS POUR RÉPONDRE À CES ENJEUX ?

Le périmètre du projet du PNR est concerné par plusieurs dispositifs et outils d'aménagement et de développement durable du territoire, au premier rang desquels figurent trois Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR). C'est avec ces structures, créées à la suite des Pays, que les questions de plus-value et d'articulation avec l'outil PNR peuvent se poser de manière forte. Les trois PETR concernés par le périmètre du projet du PNR le sont de manière très différente, comme l'explicitent les quelques chiffres du tableau ci-contre :

## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté



### LE PETR DU PAYS COMMINGES PYRÉNÉES

Structuré en PETR depuis mai 2015, le Pays Comminges Pyrénées est le plus concerné par le projet du PNR et vice et versa. Il représente 86 % de la surface du périmètre du projet du PNR. Le périmètre du projet du PNR le concerne sur 69 % de son territoire.

**Le PETR du Pays Comminges Pyrénées porte de nombreux projets et notamment :**

#### » Aménagement du territoire et urbanisme

Le PETR du Pays Comminges Pyrénées porte l'élaboration d'un SCoT sur l'ensemble de son territoire. Le PADD a été approuvé en février 2018 et le SCoT devrait être approuvé dans le courant de l'année 2019. Sous le pilotage technique de la directrice du PETR, sa réalisation s'est beaucoup appuyée sur les services techniques du Conseil départemental de Haute-Garonne. Actuellement, un animateur du SCoT est en poste au sein du PETR (1/2 ETP). Le PETR n'a pas défini à ce jour les moyens qu'il mobilisera pour la mise en œuvre du SCoT.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le PETR du Pays Comminges Pyrénées propose aux communes de son périmètre qui disposent d'un document d'urbanisme un service mutualisé d'**instruction des autorisations d'urbanisme** (6 ETP dédiés).

#### » Énergie et Climat

Le PETR du Pays Comminges Pyrénées et les 3 Communautés de communes de son territoire ont lancé l'élaboration de leur **plan climat-air-énergie Territorial (PCAET)**. Il s'agit de définir une seule stratégie qui sera déclinée en 4 plans d'action : un à l'échelle de chaque Communauté de communes et un à l'échelle du PETR. Le PCAET devra être finalisé avant la fin de l'année 2018 (obligation réglementaire). Le PETR assurera une mission d'animation et de coordination d'ensemble à travers un 1/3 d'ETP dédié. D'ores et déjà le PETR porte et anime un Espace Info Énergie, qui sera une des actions du plan (1 ETP dédié).

**FILIÈRE BOIS DANS LES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES À LA BASTIDE-DE-SÉROU**  
©Arnaud Späni

### » Valorisation des ressources agricoles et forestières

Le PETR du Pays Comminges Pyrénées ne s'est pas doté d'une charte forestière de territoire, mais a réalisé une étude sur la desserte forestière et la mobilisation des bois en forêt de montagne. Ce travail a permis de mettre en lumière des projets d'amélioration ou de création de dessertes économiquement rentables et dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers de cette partie du territoire. Le PETR travaille également à la sensibilisation et à l'accompagnement des porteurs de projet de chaufferies utilisant le bois comme énergie. Il engage également plusieurs actions visant à valoriser le bois d'œuvre issu d'essences forestières locales, notamment le hêtre des Pyrénées (animation scolaires, innovation en matière de design...). Initié par une des trois Communautés de communes de son territoire, le PETR anime l'élaboration d'un **Projet alimentaire de territoire (PAT)**, dont la labellisation devrait être obtenue dans le courant de l'année 2019. Différents axes de travail sont d'ores et déjà engagés : développement de la demande en restauration collective, maintien et développement des outils de transformation (abattoirs, ateliers de découpe...), communication et mise en marché des produits...

Les moyens d'ingénierie du PETR dédiés aux enjeux de la valorisation des ressources locales sont de l'ordre de 0,7 ETP (en lien avec les 0,3 ETP du poste sur le plan climat).

### » Tourisme

En collaboration avec les Communautés de

communes du territoire et leurs offices de tourisme, le PETR du Pays Comminges Pyrénées s'est engagé dans la définition et la mise en œuvre d'un plan d'action concret pour contribuer à la **reconnaissance de la destination touristique Comminges Pyrénées** (carnet de voyage, vidéo de communication...). À ce jour, le PETR ne dispose plus de moyens d'ingénierie dédiés à ce sujet.

### » Programme Leader

Le PETR du Pays Comminges Pyrénées anime un **programme Leader** pour la période 2014-2020, intitulé « Construisons ensemble le Comminges de demain : un territoire équilibré, attractif et innovant ». Il permet de soutenir des projets publics et privés dans de nombreux domaines : valorisation des ressources patrimoniales et culturelles locales, qualification et la diversification de l'offre touristique, création de services et équipements de proximité, promotion des ressources agricoles, transition énergétique... Pour animer et gérer ce programme, le PETR dispose de 1,5 ETP.

Le PETR du Pays Comminges Pyrénées porte également un **contrat local de santé** (1 ETP) et vient de s'engager récemment dans la mise en place d'un **d'un système d'information géographique territoriale** à l'échelle de son territoire et des trois Communautés de communes.

Le PETR porte également un plan alimentaire de territoire à l'échelle des 3 intercommunalités. L'un des objectifs majeurs de ce PAT est de valoriser les

ressources locales et les circuits courts en lien avec le PCAET. Avec un territoire de 237 communes, 2 140 km<sup>2</sup> et plus de 77 000 habitants, le PETR du Pays Comminges Pyrénées dispose d'une équipe technique de **12,5 ETP** (7 titulaires de la FPT et 5,5 contractuels) dont **5 ETP dédiés uniquement à l'instruction des autorisations d'urbanisme**. En 2017, les dépenses du PETR s'élevaient à **584 078 €**, dont 220 881 € de crédits d'études SCoT, PCAET...). La cotisation globale par habitant s'élève en 2018 à **3,30 0 €**

## LE PETR DU PAYS DES NESTES

Créé en décembre 2004 sous forme de Syndicat mixte du Pays des Nestes, il est devenu Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays des Nestes le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est concerné par le projet du PNR pour 27 communes de son territoire, toutes situées au sein de la Communauté de communes Nestes Barousse (sur les 147 communes qui composent son territoire).

**Le PETR du Pays des Nestes porte de nombreux projets et notamment :**

### » Aménagement du territoire et urbanisme

Depuis 2014, le PETR du Pays des Nestes travaille sur la mise en place de deux **SCoT** sur son territoire : le SCoT Piémont du Pays des Nestes et le SCoT des vallées d'Aure et du Louron, désormais PLUi valant SCoT. Le **SCoT Piémont du Pays des Nestes**, qui concerne le périmètre du projet de PNR, est porté par

## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté

le Syndicat mixte du Plateau de Lannemezan et des Vallées Neste-Barousse (composé des Communautés de communes du Plateau de Lannemezan et Neste-Barousse). Le PADD est en cours de finalisation et ce SCoT devrait être approuvé fin 2019. Son élaboration technique s'appuie sur une personne au sein du PETR (0,1 ETP environ) ainsi que sur une personne au sein des services techniques de la mairie de La Barthe-de-Neste (tous deux mises à disposition du Syndicat mixte).

### » Eau

Avec une équipe technique de 4 ETP, le PETR du Pays des Nestes travaille sur de nombreuses problématiques liées à l'eau : milieux naturels associés, assainissement et eau potable. Il porte un **contrat territorial de bassin** sur l'ensemble de son territoire (gouvernance de l'eau, eau potable et assainissement, continuité écologique). Ce contrat a permis l'émergence de **programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)** sur la Neste et l'Ourse (exposition itinérante sur le risque inondation, recensement des systèmes d'endiguements, travaux de sécurisation...). Il s'est également traduit par la mise en œuvre d'un **plan pluriannuel de gestion (PPG)** des cours d'eau.

### » Développement territorial (agriculture, tourisme, forêt, culture, services...)

Le PETR du Pays des Nestes a élaboré en 2014 une **charte forestière de territoire (CFT)**. Elle se décline en un programme d'actions, tant sur l'amont que l'aval de la filière. Le PETR est engagé dans le projet « PyC'En Bois » (Pyrénées



BOIS DE CHAUFFE DANS LE LUCHONNAIS  
©Arnaud Spani



CASCADE DE L'ENFER DANS LE LUCHONNAIS  
©Arnaud Spáni

centrales Énergie Bois), coporté avec les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves et celui du Cœur de Bigorre. Il est également partenaire de Bois d'Occitanie, afin d'initier des projets de territoire/industriels autour du bois.

Le PETR anime l'élaboration d'un **projet alimentaire territorial**. Le plan d'action est en cours de finalisation, mais le PETR a déjà engagé de nombreuses actions dans ce domaine (étude des attentes des consommateurs, carte de l'offre en vente directe, accompagnement des structures d'accueil spécialisées à la qualité alimentaire et à la réduction du gaspillage...). Dans le domaine touristique, le PETR du Pays des Nestes anime le réseau des OT du territoire et accompagne les acteurs touristiques, notamment dans la performance numérique et l'innovation.

Sur le plan culturel, le PETR a défini un **projet culturel de territoire**. Il porte la réalisation d'outils de communication (lettre d'information culturelle hebdomadaire, agenda culturel quadrimestriel) et accompagne les acteurs dans la création d'un projet collaboratif.

Au regard des besoins et des missions confiées au PETR, ses moyens d'ingénierie dédiés au développement territorial sont de l'ordre de 0,6 ETP.

#### ➤ **Programme Leader**

Le PETR du Pays des Nestes anime un **programme Leader** pour la période 2014-2020. Il est porté par les Pays des Nestes et des Coteaux (le Pays des Nestes est chef de file). Il permet de soutenir des projets publics et privés dans de nombreux domaines : la



## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté

valorisation des ressources agricoles, de l'offre culturelle et des sites naturels remarquables, le développement des services à la population, le soutien à la qualité de l'hébergement touristique... Pour animer et gérer ce programme, le PETR dispose de 2 ETP.

Le PETR du Pays des Nestes porte, entre autres, un **contrat de ruralité** et un **contrat territorial Occitanie** avec le PETR du Pays des Coteaux, dont il est chef de file. Avec un territoire de 147 communes, 1 400 km<sup>2</sup> et plus de 33 000 habitants, le PETR du Pays des Nestes dispose d'une équipe technique de **8 ETP** (2 titulaires de la FPT et 6 contractuels).

En 2017, les dépenses de fonctionnement du PETR s'élevaient à 387 602,00 € et 1 827,44 € de dépenses d'investissement. La cotisation globale par habitant s'élève en 2018 à 2,90 €.

### LE PETR DU SUD TOULOUSAIN

Initié en 2003 sous forme d'association, puis de syndicat mixte en 2006, le PETR du Sud toulousain a été créé le 6 novembre 2014. Il regroupe 99 communes (réunies en 3 Communautés de communes) et n'est concerné par le projet du PNR que pour 5 d'entre elles. Aussi, les enjeux d'articulation PNR/PETR seront faibles (part du territoire concerné de 3 % seulement).

Le PETR du Sud toulousain intervient dans les 5 grands domaines que sont :

- **l'urbanisme et l'aménagement du territoire** : schéma de cohérence territoriale (SCoT) et application du droit des sols (ADS) ;
- **la contractualisation au titre des politiques publiques** : contrat régional unique, contrat de ruralité, programme Leader ;
- **la transition énergétique et écologique** : plan climat, plan de mobilité rurale ;
- **la rénovation énergétique** : conseil aux particuliers, conseil aux collectivités, énergies renouvelables, précarité énergétique ;
- **la culture** : agenda culturel du territoire et accompagnement culturel des collectivités et des acteurs.



FORÊT DOMANIALE DE BAROUSSE  
©Arnaud Spani

#### 4.3 QUEL EST LE POSITIONNEMENT DU PROJET DU PNR COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES ?

##### 4.3.1 L'articulation entre PNR et PETR : alliance et synergie

Dans le contexte institutionnel décrit ci-avant, les élus du territoire ont opté pour une stratégie d'alliance et de synergies entre les PETR existants et le projet du PNR. Cette stratégie est d'autant plus forte avec le PETR du Pays Comminges Pyrénées qui concerne 84 % du périmètre du projet de PNR.

Aussi, dans le même temps de la formalisation de la candidature et de l'élaboration de la charte du Parc, la structuration du territoire va se poursuivre à travers les démarches engagées par les PETR (SCoT, CFT, PCAET...). Une fois créé, le PNR viendra les reconnaître et les bonifier à travers un renforcement des ambitions et des réalisations en matière de protection et de valorisation des patrimoines et des ressources locales. Pour le PNR, les ambitions des PETR constitueront les bases de sa stratégie de développement durable, qui pourront être renforcées et précisées localement. Pour les PETR, le PNR sera la valorisation et le prolongement des démarches engagées, la reconnaissance de la qualité patrimoniale d'une partie de leur territoire et le renforcement des moyens d'ingénierie et financiers pour en garantir la préservation à long terme et la valoriser. Les élus du territoire ont donc opté pour une stratégie très « intégratrice » des démarches engagées et en aucun cas le développement de démarches parallèles (et encore

moins concurrentes). Une telle approche n'exclura pas la possibilité pour le PNR d'intervenir dans un domaine « nouveau » pour lequel aucun PETR n'a engagé des démarches (ex. : plan de soutien pastoral). À l'inverse, les PETR pourront engager des démarches sur le périmètre classé PNR, sans aucun lien avec celui-ci (ex. : TIC et numérique). Pour d'autres domaines, les interrelations seront très fortes (ex. : développement local – agriculture, forêt, tourisme... –, énergie, urbanisme...). Sur ces sujets communs, il sera possible d'étendre les démarches engagées par le PNR au reste du territoire du PETR (déclinaison des expérimentations engagées). À terme, et tout particulièrement pour le PETR du Pays Comminges Pyrénées, il s'agit de rechercher les conditions de mise en place d'une seule structure d'animation pour les deux démarches (PETR et PNR), selon des modalités juridiques et de gouvernance qui restent à formaliser (voire à inventer).

Lors de l'élaboration de la charte, il sera important de coupler la réalisation du diagnostic territorial à une analyse détaillée des stratégies, des programmes opérationnels et des moyens humains et financiers des PETR. Cette analyse permettra d'évaluer les « marges de progrès » des démarches existantes au regard des enjeux du territoire et ainsi orienter le contenu de la future charte sur le plan de la stratégie, des prescriptions et des dispositions opérationnelles (même si certaines « marges de progrès » trouveront des réponses dans l'évolution des dispositifs existants – la charte n'ayant pas vocation à « tout intégrer » et le Syndicat mixte du PNR à « tout faire »). Cette analyse de l'existant pourra porter sur d'autres opérateurs territoriaux : syndicat issu de la GEMAPI, chambres consulaires...

##### 4.3.2 La « plus-value » du projet de PNR par rapport aux démarches territoriales existantes

Les analyses conduites pendant toute la durée de cette étude ont permis, d'ores et déjà, de qualifier les différentes « plus-values » du projet de PNR par rapport aux démarches et dispositifs déjà en place. Le tableau ci-contre en dresse une synthèse. Bien entendu, compte tenu de la structuration du territoire en 3 PETR dotés d'une organisation spécifique et engagés dans des programmes d'actions, des nuances peuvent apparaître d'un secteur à l'autre du périmètre du projet du PNR. On retiendra ici la tonalité générale de la plus-value.

## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté

Domaine de plus-value	Niveau	Éléments d'analyse
<b>Définition d'un projet de territoire à 15 ans</b> (une vision, des valeurs, des objectifs à atteindre)	FAIBLE	À travers les PADD des SCoT en cours d'élaboration et les stratégies des programmes Leader, les bases d'un projet de territoire sont déjà posées. Une charte de PNR permettrait néanmoins de préciser les objectifs (chiffrés) et de s'engager collectivement à les atteindre.
<b>Structuration du territoire</b> (organisation et répartition des rôles entre communes, communautés et territoire)	FAIBLE	À travers les démarches successives de Pays, puis de PETR, la structuration du territoire est déjà bien avancée, avec une répartition claire entre les différents échelons territoriaux. La mise en œuvre d'une charte de Parc pourrait renforcer les cohérences et synergies entre les interventions locales, départementales, régionales et nationales.
<b>Qualification du territoire</b> (qualification des produits et des services économiques : signes de qualité, marques...)	FORTE	À ce jour peu de démarches qualifiantes des produits, des services et des savoir-faire ont été déployées spécifiquement sur le territoire. La mise en place de la marque « Valeurs Parc naturel régional » apporterait une vraie plus-value en termes d'image et de notoriété.
<b>Notoriété du territoire</b> (valorisation de l'image et de la notoriété nationale associés au label Parc naturel régional)	FORTE	Le territoire dispose déjà de 2 emblèmes touristiques forts contribuant à l'image et la notoriété du territoire : Bagnères-de-Luchon et Saint-Bertrand-de-Comminges. Le PNR permettrait de renforcer l'image qualitative du territoire et développer sa notoriété à travers la valorisation du label.
<b>Approche territoriale « Développement Durable »</b> (prise en compte des 18 thèmes d'un projet durable)	FAIBLE	À travers leur montée en puissance progressive, les Pays et maintenant des PETR couvrent des thèmes de plus en plus nombreux. La juxtaposition des démarches engagées permet de quasiment couvrir les 18 thèmes d'un projet territorial durable. La création du Parc permettrait d'aborder les derniers thèmes non encore couverts (ex. : coopération décentralisée).
<b>Protection des patrimoines</b> (ambitions fortes en matière de protection de la biodiversité et des paysages et du potentiel archéologique)	FORTE	Si des démarches sont engagées dans ce domaine tant sur le plan de la stratégie (ex. : DOO des SCoT), que de l'opérationnel (ex. : gestion de site Natura 2000), elles restent isolées. Les moyens mobilisés ne sont pas à la hauteur des enjeux. La création du PNR permettrait de doter le territoire d'une stratégie forte dans ce domaine et d'un opérateur dédié.
<b>Valorisation durable des patrimoines et des ressources</b> (valorisation durable des richesses locales sur le plan économique et social)	MOYEN	De nombreuses démarches sont d'ores et déjà engagées en faveur de la valorisation des patrimoines et des ressources locales. La création du PNR permettrait de « qualifier » les démarches de valorisation patrimoniales et de renforcer les conditions d'exploitation durable des ressources (forêt, eau, matériaux du sous-sol...).
<b>Innovation, expérimentation et transfert</b> (expérimentation sur des champs sociétaux)	FORTE	L'expérimentation n'est pas affichée à ce jour comme une modalité de réponse aux enjeux du territoire. La création du PNR permettra de faire du territoire un territoire d'expérimentation et d'innovation dans les différents domaines d'intervention, en impliquant notamment fortement le monde de la recherche dans les démarches engagées.

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Domaine de plus-value	Niveau	Éléments d'analyse
<b>Approches transversales</b> (agroécologie, économie sociale et solidaire, culture et patrimoine, ...)	FAIBLE	Les approches transversales sont déjà largement répandues dans les organisations, dispositifs et projets mis en place sur le territoire. Le PNR permettrait de renforcer la prise en compte de l'environnement et les paysages dans ces approches.
<b>Relation « urbain-rurale »</b> (structuration des relations avec les territoires voisins et notamment les villes)	MOYEN	À travers les Pays/PETR, les relations « internes » entre villes et campagne (ou plaine, coteau et montagne) sont déjà pris en compte dans les stratégies et les réalisations. Compte tenu du périmètre retenu, le PNR amènerait un renforcement opérationnel de ces démarches (villes-portes), et pourrait les étendre à des territoires d'influence « externe » (Toulouse...).
<b>Développement et valorisation de la citoyenneté</b> (implication de la société civile dans la gouvernance et la mise en œuvre du projet)	FORTE	À travers les Pays/PETR, la société civile est déjà associée à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire. De nombreuses initiatives citoyennes existent. Le PNR permettrait de structurer davantage l'implication de la société civile dans le pilotage du projet de territoire et l'émergence d'initiatives citoyennes serait davantage facilitée et soutenue (centrales villageoises, Accorderies...).

Le territoire étant en mouvement et de nouvelles démarches voyant le jour régulièrement, cette « photographie » de la plus-value du projet de PNR doit être actualisée régulièrement. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'un projet de PNR sur ce territoire permettrait à l'ensemble des démarches en cours d'aboutir encore plus vite qu'actuellement (effet « catalyseur » des PNR).

### 4.3.3 Les premières orientations du projet de PNR

Les différents temps d'expression des acteurs locaux ont permis d'identifier les fondements du projet de PNR. Des premières orientations pour le projet de PNR ont été évoquées, au regard des enjeux du territoire (cf. partie 4.1) et en apportant une « plus-value » par rapport aux outils et dynamiques existantes ou envisagées (cf. partie 4.2) notamment en matière de protection des patrimoines et de valorisation des ressources locales.

### Aussi, la charte du Parc et le rôle du Syndicat mixte du Parc pourraient apporter une réponse « forte » aux enjeux du territoire dans 4 domaines (au moins) :

- renforcer la préservation de l'environnement et des paysages ;
- garantir l'exploitation durable des ressources naturelles (eau, forêt/bois...) ;
- soutenir une économie touristique et agricole fondée sur la préservation des patrimoines ;
- renforcer les partenariats et les coopérations transfrontalières.

À ce stade du projet de PNR, les éléments présentés ci-après visent à illustrer concrètement la plus-value du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées sur le territoire, au regard des démarches et dispositifs existants. Ils ne doivent pas être interprétés comme une liste d'engagements du Syndicat mixte et des futurs signataires de la charte.

Les travaux d'élaboration de la charte amèneront vraisemblablement à amender ces premières pistes d'orientations de la charte et de rôle du Syndicat mixte. À ce titre, ils pourront utilement orienter les travaux de diagnostic lors de l'élaboration de la charte afin de confirmer certains enjeux ou les nuancer.

### UN PNR POUR... RENFORCER LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES

Sur le plan opérationnel, des démarches sont déjà engagées sur le territoire en faveur de l'environnement et des paysages (ex. : animation des sites Natura 2000, inventaire de la biodiversité communale...). Elles témoignent de la sensibilité et de l'engagement des élus locaux à ce sujet, mais restent néanmoins ponctuelles et isolées.

Sur le plan stratégique, le SCoT du Pays Comminges Pyrénées et le PLUi de la Barousse, en cours d'élaboration, contiennent d'ores et déjà des orientations en faveur de la préservation de l'environnement et des paysages. Mais leur traduction dans l'aménagement local du territoire et dans les pratiques de valorisation des ressources naturelles nécessitera des moyens d'animation et d'accompagnement importants, qui ne sont pas envisagés à ce jour dans les perspectives de montée en puissance de l'ingénierie publique locale. Aussi, la création du Parc naturel régional permettra de conforter la préservation de l'environnement et des paysages à travers le renforcement et la structuration des démarches engagées à ce jour dans ce domaine. Elle permettra également de conforter les stratégies (ex. : conception d'un schéma local des carrières ou des ENR) et renforcer leur traduction opérationnelle. Elle permettra de doter le territoire d'un opérateur « fort » en matière de connaissance, de gestion et de valorisation de ces richesses. Dans la répartition des rôles avec les Communautés de communes et les PETR, ce domaine pourrait constituer une mission « forte » du futur Syndicat mixte du PNR.

**Dans ce cadre, dans le domaine du patrimoine naturel, le Syndicat mixte du Parc pourrait notamment :**

- » Améliorer la connaissance de la biodiversité (exceptionnelle et « ordinaire ») et la valoriser à travers des opérations concrètes d'inventaire (notamment à travers l'outil ABC, comme l'ABC Montmaurin Lespugue Blajan), de gestion de milieux et d'espèces, mais également à travers des opérations de médiation touristique (les initiatives dans ce domaine restent aujourd'hui isolées) ;
- » Étudier la mise en place de mesures de protection réglementaire pour les milieux et les espèces remarquables, dont la préservation à long terme le nécessite ;
- » Renforcer la gestion des « cœurs de biodiversité », en déployant des moyens complémentaires à ceux déployés par la Communauté de communes des Pyrénées haut-garonnaises pour l'animation des sites Natura 2000. Le Parc développera notamment des démarches pour favoriser les coopérations et les synergies avec les sites situés en Val d'Aran ;
- » Accompagner les communes dans la traduction, dans leurs documents d'urbanisme, des continuités « vertes » formalisées dans les SCoT : sensibilisation, mobilisation des acteurs agricoles et forestiers notamment, expérimentation, suivi et évaluation de leur restauration (les PETR, porteurs de SCoT, n'ont pas prévu de déployer une telle ingénierie d'accompagnement).

**Dans le domaine du paysage, le Syndicat mixte du Parc pourrait :**

- » Améliorer la compréhension collective des éléments constitutifs des différents paysages de

leur évolution, mais aussi des menaces qui pèsent sur eux : élaboration d'un « plan de paysage » ... ;

- » Renforcer la protection de « hauts lieux » paysagers, liés au patrimoine urbain, naturel et historique du périmètre (lacs, cascades, ensembles urbains, tours, chapelles, églises, arbres remarquables...) : valorisation des outils de protection existants, développement de nouvelles démarches de protection et gestion, prise en compte des aires de covisibilité dans l'aménagement du territoire (énergies renouvelables – grand éolien et centrale photovoltaïque au sol –, carrières, infrastructures...) ;
- » Accompagner le déploiement d'un urbanisme « de qualité » : cahiers de préconisations et conseils aux porteurs de projet dans le domaine des formes urbaines traditionnelles ou des structures villageoises, études d'urbanisme « préopérationnel » pour le compte des collectivités, soutien à des inventions de nouvelles formes respectueuses de l'identité du territoire... ;
- » Accompagner et valoriser une agriculture extensive, génératrice de paysage de qualité (cf. orientation dédiée à l'économie agricole).

### UN PNR POUR... GARANTIR L'EXPLOITATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES (EAU, FORÊT/BOIS, MATÉRIAUX DU SOUS-SOL, ÉNERGIE)

L'exploitation durable des ressources naturelles est un enjeu largement pris en compte dans les SCoT et PLUi en cours d'élaboration. Des outils ont été mis en place ou sont sur le point de l'être (charte forestière du Pays

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

des Nestes, projet de Syndicat mixte de la Garonne amont, PCAET du Pays Comminges Pyrénées...).

Mais les moyens d'ingénierie publique dédiés à ces thématiques restent « limités et morcelés » (ex. sur la forêt : 0,3 ETP sur l'aval de la forêt au sein du PETR du Pays Comminges Pyrénées, 0,2 ETP sur le PETR du Pays des Nestes...).

Aussi, la création du Parc naturel régional permettra de garantir l'exploitation durable des ressources naturelles du territoire, tant sur le plan de la stratégie (ex. : prescriptions de la charte relatives à l'exploitation de nouveaux gisements du sous-sol), du renforcement de l'ingénierie publique (coordination des démarches), que de l'accompagnement des acteurs concernés (propriétaires, exploitants, transformateurs...). Plusieurs opérateurs étant déjà engagés sur le territoire dans ce domaine, la « plus-value » du PNR et le rôle du Syndicat mixte seront à définir au cas par cas (en intervenant en complément de structures existantes, sur des problématiques « orphelines » ou à travers des démarches opérationnelles concrètes pour lesquelles une mission lui est confiée). Dans tous les cas, il interviendra en lien et appui d'une structure existante.

**Dans le domaine de l'eau, le Syndicat mixte du Parc pourrait notamment :**

- améliorer les connaissances sur la ressource en eau : étude/recherche du fonctionnement et des fonctionnalités des masses d'eau souterraine, étude du fonctionnement des eaux superficielles, prise en compte des besoins des milieux aquatiques dans les stratégies de prélèvement de la ressource en eau potable et brute...
- réduire les discontinuités hydrographiques

de la Garonne amont à travers des actions de connaissance, d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'expérimentation de plans d'entretien et la valorisation des bonnes pratiques (autant de sujets qui ne correspondent pas à des compétences « obligatoires » du futur Syndicat mixte Garonne amont). Dans le cadre du développement des coopérations avec le Val d'Aran, le PNR recherchera des coopérations plus structurées afin de réduire les discontinuités hydrographiques et de gestion de la Garonne à cette échelle.

➤ connaître les zones humides

**Dans ce cadre, dans le domaine de la ressource forestière, le Syndicat mixte du Parc pourrait notamment :**

- valoriser des richesses forestières en matière de biodiversité et de paysage (milieux de « vieilles forêts » et d'espèces) : inventaire, portée à connaissance, prise en compte des enjeux dans les démarches de mobilisation du bois de la filière (ex. : plan de mobilisation locale), journées de vulgarisation des propriétaires publics et privés... Le marché du bois étant « tendu », des démarches de mobilisation du bois sont engagées sur le territoire, notamment par l'aval de la filière. La prise en compte de la multifonctionnalité des forêts est insuffisante et les liens amont-aval sont à développer ;
- renforcer la structuration et la gestion de la ressource forestière privée sur les piémonts et les coteaux, soutenir les regroupements forestiers (groupement foncier, ASLGF...), le déploiement de pratiques sylvicoles et la mise en œuvre document de gestion (PSG, PSG simplifié...). Les moyens du CRPF sur ces secteurs restent limités et en

dessous des enjeux ;

➤ mettre en place des stratégies forestières locales à travers des outils de type « plan de développement de massif » : étude du massif et des objectifs de valorisation possible de la ressource, accessibilité à la ressource et à la mobilisation durable du bois, animation foncière auprès des propriétaires forestiers et réalisation d'actes de gestion. Ces démarches sont complémentaires aux chartes forestières, notamment celle du Pays des Nestes (approche plus fine, animation de terrain...)

;

- valoriser les savoir-faire locaux liés à la transformation du bois (artisans), en lien avec les démarches en faveur des paysages et de l'urbanisme (mise en place de la marque « Valeurs Parc naturel régional »).

**Dans le domaine des matériaux du sous-sol, le Syndicat mixte du Parc pourrait notamment :**

- renforcer le niveau de maîtrise des impacts environnementaux des carrières en activité : accompagnement des exploitants de carrières dans leurs efforts de réduction des nuisances (bruit, vibration, pollution, insertion paysagère...), encadrement des extensions de carrières existantes et des projets de nouvelles carrières ;
- valoriser les savoir-faire locaux liés à l'extraction des matériaux du sous-sol et leur utilisation locale dans le bâtiment notamment (mise en place de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur l'exemple du PNR du Haut-Languedoc).

**Dans ce cadre, dans le domaine de l'énergie, le Syndicat mixte du Parc pourrait notamment :**

- garantir la prise en compte des enjeux « biodiversité et paysage » dans les réflexions, stratégies et projets d'énergie renouvelable (ex. : schéma ENR – carte de sensibilité du nord du périmètre vis-à-vis du grand éolien, encadrement des installations photovoltaïques au sol de grande ampleur...);
- soutenir le développement de projets d'ENR citoyen (ex. : centrale photovoltaïque villageoise...).

### UN PNR POUR... SOUTENIR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE ET AGRICOLE FONDÉE SUR LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES (NATURE, CULTURE, PAYSAGE)

Dans le domaine du développement touristique et agricole, de nombreuses démarches sont engagées par les collectivités locales (Communautés de communes ou PETR) ou les organisations professionnelles (chambre d'agriculture, office de tourisme).

Dans le domaine agricole, les liens entre les pratiques et la préservation de la biodiversité et des paysages sont très importants, tant en montagne, sur les piémonts que sur les coteaux. L'enjeu du maintien du pastoralisme et de la reconquête d'une agriculture extensive au nord au périmètre rejoint celui de la préservation de l'environnement et des paysages. Davantage de moyens méritent donc d'être mobilisés afin de soutenir « une agriculture de qualité dans un environnement et des paysages de qualité ».

Dans le domaine du tourisme, de nombreuses démarches sont engagées pour structurer l'économie touristique (déploiement de l'offre d'activités et

de services, mise en réseau des produits et des professionnels). Les liens avec les patrimoines naturels, culturels ou paysagers sont également forts, tant en matière de valorisation (mise en tourisme) que de préservation (conciliation des pratiques).

Aussi, la création du Parc naturel régional permettra de donner une coloration « patrimoniale » plus forte aux actions de développement touristique et agricole à engager sur le territoire. La plus value apportée se situera notamment dans le renforcement de la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers, mais aussi dans la qualification des filières économiques, au regard de leur ancrage territorial et leur contribution à la préservation des patrimoines. Aussi, le Syndicat mixte du Parc interviendra en lien étroit avec les organisations professionnelles et les collectivités locales compétentes.

#### Dans le domaine agricole, le Syndicat mixte du PNR pourrait :

- renforcer la préservation de l'espace agricole : accompagnement des collectivités dans la prise en compte des enjeux dans les documents d'urbanisme, mise en place d'outils de type « diagnostic agricole/ étude foncière » ou « plan de gestion de l'espace » (en lien avec les problématiques forestières);
- soutenir la qualification des productions agricoles : développement des produits sous signes officiels de qualité (AOP, IGP, Label rouge, AB) et déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur les produits qui le justifient (miel, PAM...);
- soutenir les pratiques respectueuses de

l'environnement et des paysages : appui à l'évolution des pratiques de polyculture-élevage au nord du périmètre afin de préserver/reconquérir la mosaïque de milieux, soutien au pastoralisme de montagne afin de préserver la qualité des zones intermédiaires et des estives;

- renforcer la valorisation locale des productions : coordination du déploiement des circuits courts dans une approche globale (alimentation, santé, économie, écologie...), signalétique locale et mise en réseau des professionnels...

#### Dans le domaine touristique, le Syndicat mixte du PNR pourrait notamment :

- assurer la conciliation des activités de « pleine nature » avec la préservation de l'environnement et des paysagers : élaboration d'un schéma de cohérence des APN (escalade, vol libre...), mise en place d'outils de conciliation (guides de bonnes pratiques, aménagements « pédagogiques », modification d'équipements...) et de conventionnements avec les fédérations sportives, accompagnement et valorisation des pratiques respectueuses;
- découpler la valorisation touristique de l'ensemble des patrimoines : coordination, planification et mise en place de « plans de valorisation des patrimoines » (naturels, géologiques, historiques, liés à l'eau, au paysager, au bâti...). Des démarches sont engagées dans ce domaine, mais elles doivent être décuplées, coordonnées et surtout qualifiées (qualification sensorielle et expérientielle des patrimoines, préservation de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles – eau, énergie...);

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

» **qualifier l'ensemble de l'offre touristique durable du territoire** : déploiement des valeurs de la charte européenne du tourisme durable dans les démarches d'animation des acteurs touristiques, déploiement local de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur les hébergements, les prestations, les sites et musées, les stations de ski... ;

» **accompagner des acteurs touristiques dans l'adaptation de l'économie touristique** compte tenu des effets du changement climatique sur le territoire : suivi des impacts du changement climatique sur le territoire, recherche d'innovations et redéploiement d'activités...

### UN PNR POUR... RENFORCER LES PARTENARIATS ET LES COOPÉRATIONS TRANSFRONTALIÈRES

**Le PNR accompagnera le territoire dans des démarches de coopération renforcées à trois échelles :**

- » au sein du périmètre à travers les villes-portes ;
- » avec le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises voisin ;
- » avec le Val d'Aran et Bénéasque.
- » avec les Parcs nationaux les entourant.

#### Avec les villes-portes du territoire

Sur le territoire français, 6 villes sont situées « aux portes » du périmètre du projet de PNR (L'Isle-en-Dodon, Boulogne-sur-Gesse, Martres-Tolosane, Saint-Gaudens, Montréjeau et Lannemezan). Ces communes, dites « villes-portes », n'ont pas

vocation à être classées « Parc naturel régional ». Elles correspondent à des secteurs d'influence très proches (lieux de travail d'actifs résidant dans le Parc, pôles majeurs de services et de commerces pour les habitants du Parc...). Elles sont parties prenantes du projet de PNR (sur le plan institutionnel et financier).

Ces villes-portes seront associées à certaines actions du Parc (promotion et commercialisation des produits, éducation au territoire...) et pourront être les territoires privilégiés pour le transfert d'expérimentations. Dans un premier temps, il est nécessaire de préciser et hiérarchiser les problématiques communes : développer les bénéfices d'image, promouvoir les comportements solidaires des habitants des villes et du PNR, développer des programmations culturelles communes, développer des actions sociales (chantiers nature)...

#### Avec le PNR des Pyrénées ariégeoises

Le projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées et le PNR des Pyrénées ariégeoises partagent de très nombreux enjeux, tant au niveau de la montagne et des piémonts que des Petites Pyrénées. En continuité de son territoire, la coopération avec le PNR voisin des Pyrénées ariégeoises semble là aussi une évidence.

Un fonctionnement « à deux PNR » est à inventer afin de bénéficier de l'expérience et l'expertise des Pyrénées ariégeoise, tout en apportant une réelle plus-value avec ce nouveau PNR. Les problématiques de travail en commun sont très nombreuses (gestion de l'eau, forêt, tourisme...). Dans un premier temps, deux

sujets « structurants » mériteraient d'être étudiés : la relation avec Toulouse (dans la perspective d'une plus grande « mise en marché » de l'offre des deux territoires) et le développement de la filière forêt/bois. Sur un axe est-ouest le long de la chaîne des Pyrénées, le projet de PNR pourrait venir contribuer aux actions de coopérations déjà engagées entre le PN des Pyrénées et les PNR des Pyrénées ariégeoises et des Pyrénées catalanes : paysage (entrées de bourgs), réintroduction du bouquetin ibérique, agroécologie...

#### Avec le Val d'Aran et Bénéasque

Au regard des enjeux d'aménagement et de développement durable du territoire (gestion de l'eau, développement de l'offre touristique, maintien des services à population...), la coopération avec le Val d'Aran semble une évidence. Au sein des 3 échelles de coopération, c'est dans doute dans les relations avec le Val d'Aran et Bénéasque que le PNR pourrait apporter la plus forte plus-value.

Les législations en vigueur ne permettent pas de mettre en place un outil de protection et de valorisation des patrimoines communs entre le territoire du Parc et le Val d'Aran. Aussi, chaque pays disposera de son propre outil (un PNR côté français notamment). L'objectif est de structurer la coopération transfrontalière afin qu'elle devienne le « moteur » de mise en œuvre de chacun des projets (tant sur le plan politique, technique que financier).

Dans un premier temps, il semble important de mettre en place une « mission permanente des relations transfrontalières entre le Val d'Aran et le projet de PNR » :



## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté

mise en place de temps de rencontres et d'échanges sur des sujets concrets, émergence et valorisation des initiatives de coopération publiques et privées... La démarche pourrait aboutir à la formalisation d'un espace de coopération avec un projet, une organisation et une gouvernance. Les démarches engagées par d'autres PNR existants (Pyrénées ariégeoises, Scarpe-Escaut, Vosges du Nord...) pourront alimenter les réflexions du territoire.



PYRÉNÉES TRANSFRONTALIÈRES  
©Arnaud Späni

## 5/ Quelle organisation locale pour porter l'élaboration de la future Charte ?

### 5.1 L'ORGANISATION LOCALE RETENUE

Le groupe de travail PNR a été sollicité à deux reprises pour contribuer à la réflexion sur l'organisation locale « optimale » pour élaborer la future charte du PNR (13 février et 6 mars 2017).

Compte tenu du contexte territorial, il a rapidement été retenu le principe de s'appuyer sur l'Association pour le développement en Comminges Pyrénées (ADCP) pour porter le projet du PNR en faisant évoluer ses statuts pour qu'elle devienne l'Association pour la création du PNR.

Après expertise des services de la sous-préfecture de Saint-Gaudens, il a été décidé de créer finalement une nouvelle association. En effet, l'évolution de l'objet de l'ADCP était trop importante pour permettre une simple « modification de statuts ». L'Association pour le développement en Comminges Pyrénées disparaîtra à la création de l'Association pour la création du PNR.

**Une telle organisation permettrait, à court terme, de :**

- éviter la création d'une structure supplémentaire ;
- opter pour une formule associative, simple et légère ;
- avoir la possibilité d'impliquer la société civile, à travers l'association des Amis du PNR.

### 5.2 LA GOUVERNANCE DU PROJET DE PNR

Sur la base des travaux du groupe de travail, d'une rencontre avec les présidents des Communautés

de communes du périmètre (11 avril 2017) et après concertation avec le Conseil régional et les deux Départements, un projet de statuts de l'Association pour la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées a été élaboré. Il figure en annexe du présent rapport.

Les grandes lignes de la gouvernance sont précisées ci-après.

Les membres de l'Association pour la création du PNR sont répartis en 7 collèges.

**Les membres fondateurs, regroupés au sein de 4 collèges :**

- la Région Occitanie
- les Départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées
- les Communautés de communes du périmètre du projet
- les communes et les villes-portes du périmètre du projet

**Les membres associés, regroupés au sein de 3 collèges :**

- les chambres consulaires (chambre des métiers, chambre du commerce et d'industrie, chambre d'agriculture)
- l'association des Amis du PNR Comminges Barousse Pyrénées
- les collectivités partenaires

Seuls les membres fondateurs disposent de voix délibératives.

La répartition des voix selon les collèges a été validée sur les bases ci-après.

Collèges	% de voix
Région	45 %
Départements	35 %
Département de Haute-Garonne	30 %
Département des Hautes-Pyrénées	5 %
Communautés de communes	10 %
Communes et villes-Portes	10 %

### 5.3 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION POUR LA CRÉATION DU PNR

**Le projet de statuts fixe également les principes de financement des missions de l'Association pour la création du PNR Comminges Barousse Pyrénées, au nombre de trois principales :**

- élaborer la charte du PNR ;
- engager des premières actions démonstratives du PNR ;
- préparer l'étape suivante de mise en œuvre du PNR dans une perspective de simplification administrative et de mutualisation des moyens renforcée avec les PETR.

## 1 Un projet porteur pour un territoire contrasté

Sur la période 2019-2021, une enveloppe financière globale de l'ordre de 200 000 € par an a été estimée, correspondant à :

- des moyens d'ingénierie à même d'assurer la conduite, voire la réalisation de ces travaux (1,5 ETP, soit 80 k€/an) ;
- de crédits d'études pour confier certains travaux d'élaboration de la charte à des partenaires privés, publics ou parapublics extérieurs (60 k€/an) ;
- des moyens financiers spécifiques pour engager les actions démonstratives du projet de PNR (60 k€/an).

La clé de répartition financière de ces moyens est la suivante.

Membres « fondateurs »	% des recettes
Région	45 %
Départements	35 %
Département de Haute-Garonne	30 %
Département des Hautes-Pyrénées	5 %
Communautés de communes, communes et villes-portes *	20 %

\* Communes (0,5 €/habitant), Communautés de communes (0,5 €/habitant) et villes-portes (0,5 €/habitant)



ROUTE DE SUPERBAGNÈRES  
©Arnaud Späni

LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

Étude de faisabilité & d'opportunité

# 2

## UN TERRITOIRE VITRINE DE LA BIODIVERSITÉ

---

Évaluation des patrimoines naturels  
**Soberco Environnement**

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



# UN TERRITOIRE VITRINE DE LA BIODIVERSITÉ

**L'**évaluation des patrimoines naturels a initialement été réalisée, en 2015, sur un large périmètre de plus de 250 communes, s'étirant de la frontière au sud au Bas-Comminges (L'Isle-en-Dodon) au nord, et du plateau de Lannemezan à l'ouest aux Petites Pyrénées à l'est. Suite aux différents ateliers de travail et aux résultats des différentes évaluations des patrimoines, le périmètre du projet a été réduit à 195 communes, en excluant les secteurs du plateau de Lannemezan et du Bas-Comminges notamment. Le présent document a préservé l'analyse globale sur le périmètre initial, mais a réajusté les cartographies et les analyses chiffrées (ou listes) au regard du périmètre de projet retenu.

## 1/ LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE

Le territoire concerné par le projet de Parc naturel régional (PNR) Comminges Barousse Pyrénées est composé de 195 communes, au sud des départements de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, en Région Occitanie. Il est localisé au centre de la chaîne pyrénéenne et est constitué d'une zone de haute et moyenne montagne et d'une zone de piémont.

### 1.1 UNE GÉOLOGIE DIVERSIFIÉE

La formation des Pyrénées commence au début de l'ère primaire, il y a plus de 500 millions d'années. La région est recouverte par la mer et le climat est tropical. Tout au long de cette ère, il se dépose une couche épaisse de sédiments, qui s'accumulent et se transforment peu à peu en roches calcaires.

Vers la fin de l'ère primaire, de grands mouvements géologiques ont lieu et suite à une poussée tectonique exercée du nord vers le sud, la plaque européenne craque et provoque la remontée des roches primaires du manteau en faisant s'élever une gigantesque chaîne de montagnes. C'est l'orogénèse hercynienne. Des poches de magma montent des profondeurs et se figent à la surface. Les roches sédimentaires enfouies et chauffées se métamorphosent.

À partir du début de l'ère secondaire, il y a 250 millions d'années, la chaîne hercynienne s'érode durant plusieurs dizaines de millions d'années. Les deux plaques s'éloignent et la mer va progressivement inonder ce socle qui reste de la chaîne hercynienne. Une nouvelle sédimentation est à l'origine des marbres et des ardoises des Pyrénées centrales (110 millions d'années). Puis, à l'ère tertiaire, il y a 40 millions d'années, le fossé se referme, les deux plaques Europe et Ibérique s'encastrent, faisant surgir les Pyrénées actuelles

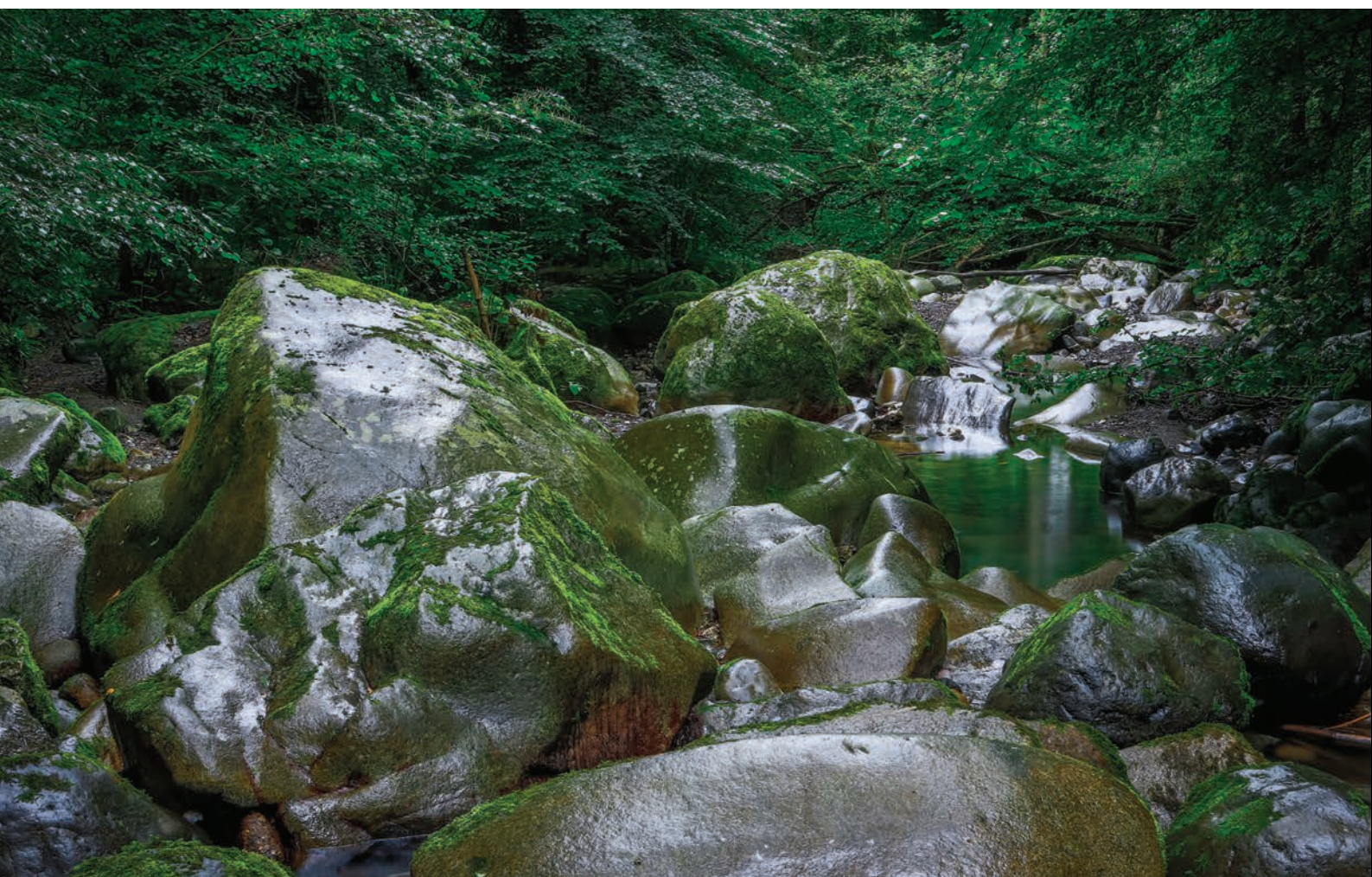
dont l'exhaussement se poursuit encore. Le vieux socle hercynien granitique est ainsi porté en altitude, écrasant les terrains qui l'avaient recouvert et qui glissent les uns sur les autres.

Le cycle géologique continue et l'érosion favorisée par le climat chaud et humide attaque la nouvelle chaîne, les rivières déposent aux pieds des montagnes des quantités d'alluvions. Les montagnes jeunes pyrénéennes ont ainsi leurs hauts sommets faits de roches très anciennes.

Au Quaternaire, les grands glaciers envahissent l'Europe. Les vallées pyrénéennes furent modelées durant des centaines de milliers d'années par l'érosion glaciaire. À la dernière glaciation, remontant à - 60 000 ans, l'épaisseur du glacier de la Garonne était de 500 m et sa limite aval se situait au niveau de Labroquère, comme en témoigne la présence de sa moraine frontale. La Garonne prenait donc sa source à Labroquère au pied du glacier. À partir de - 20 000 ans, le climat se réchauffe et les glaciers régressent.

**Le territoire est ainsi constitué de trois unités géologiques :**

- Le piémont calcaire (Jurassique et Crétacé) aux sols assez superficiels,
- La zone intermédiaire constituée de terrains primaires anciens, souvent schisteux,



GORGES DE LA SAOULE EN BAROUSSE  
©Arnaud Späni





## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

➤ L'axe granitique au sud-ouest, correspondant à la chaîne axiale des Pyrénées.

Enfin, le réseau karstique est très important sur le territoire jusqu'à 2 000 m d'altitude, constitué essentiellement dans des calcaires fréquemment dolomités, dans lesquels l'altération par dissolution est la plus efficace.

### 1.2 UNE TOPOGRAPHIE MARQUÉE ENTRE ZONES MONTAGNEUSES ET PLAINES

Le périmètre du projet de PNR correspond à la zone montagneuse de la Haute-Garonne. À la frontière espagnole, les altitudes atteignent 3 000 m et s'abaissent très rapidement aux environs de 400 à 600 m au niveau de l'axe Montréjeau–Saint-Gaudens pour redescendre jusqu'à 260 m d'altitude à Saint-Martory.

Plusieurs ensembles topographiques peuvent être recensés :

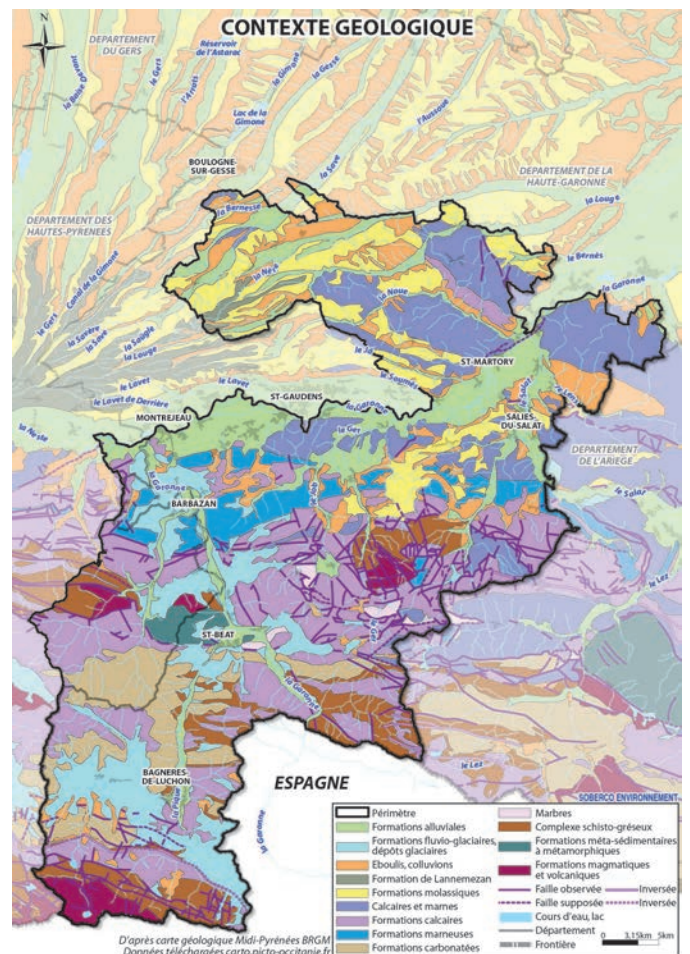
#### La haute chaîne des Pyrénées :

Au sud d'un axe reliant Arbas à Saint-Bertrand-de-Comminges, les reliefs sont les plus élevés des Pyrénées centrales françaises, culminant au pic de Perdiguère à 3 222 m. On y retrouve de nombreux sommets : pic des Crabouilles (3 116 m), pic de Maupas (3 109 m), le Cagire (1 912 m), le pic du Gar (1 756 m) et de Paloumère (1 608 m). De nombreux cols permettent la connexion de certaines vallées entre elles : le col du Portillon (1 293 m) permet de passer du Luchonnais au Val d'Aran, le col de Peyresourde (1 545 m) de la vallée du Larboust à la vallée du Louron, le col de Portet-d'Aspet (1 069 m) vers l'Ariège.

Cette zone comprend aussi certaines vallées très encaissées (rivière de la Pique, haute vallée de la Garonne ou de l'Ourse).

Dans les zones boisées, les pentes sont comprises entre 50 et 70 % ; des pentes supérieures à 80 % sont observées dans les vallées glaciaires et sur les versants des plus hautes crêtes.

La répartition altitudinale de la végétation est très marquée : les séries de chênes pubescents, chênes pédonculés, hêtres, sapins et pins à crochets se superposent depuis le fond de vallée jusqu'à l'étage alpin recouvert de pelouses rases.



## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité



### Le piémont pyrénéen :

Le piémont pyrénéen correspond à la zone de transition entre la haute chaîne et les plaines et coteaux du Comminges. Il prolonge en fait les chaînons ariégeois du Plantaurel. Le point culminant est le Pain de sucre à 803 m, sur la commune d'Encausse-les-Thermes. Les reliefs calcaires modestes sont entrecoupés de petits bassins alluviaux des cours d'eau affluents de la Garonne et du Salat. Les pentes sont presque exclusivement couvertes de forêts de chênes pédonculés et pubescents, passant progressivement au hêtre à mesure que l'altitude augmente.

### Les Petites Pyrénées :

Terminaison occidentale du massif du Plantaurel dont il partage plusieurs caractéristiques géologiques et géomorphologiques sans présenter pour autant de façon aussi visible le même relief plissé, le massif des Petites Pyrénées propose un paysage de moyennes collines typique du piémont pyrénéen. Les Petites Pyrénées correspondent à des coteaux sur substrat calcaréo-marneux où l'influence montagnarde se fait sentir sur les versants nord, tandis que les versants sud se couvrent de milieux subméditerranéens (pelouses basophiles et landes). Les Petites Pyrénées proposent un paysage de collines à un carrefour climatique et géologique, abritant notamment un réseau de haies et de bosquets connecté aux grandes zones forestières.

### La vallée de la Garonne :

La plaine alluviale de la Garonne est essentiellement occupée par des cultures céréalières et concentre un grand nombre de zones humides de grand intérêt écologique le long du fleuve (forêts alluviales, confluences, îlots temporaires, prairies humides). Il s'agit également de la zone la plus urbanisée du territoire, séparant les coteaux du Comminges des piémonts pyrénéens.

### Les coteaux du Comminges :

Les coteaux du Comminges annoncent la transition entre la vaste plaine garonnaise, les dernières collines du Bas-Comminges et les montagnes pyrénéennes. Ce secteur est façonné par la polyculture et l'élevage, ainsi que les grands massifs forestiers de plaines. Ce paysage de plaines et de collines est entrecoupé par les profondes vallées de la Save, de la Noue, de la Nère ou de la Louge, affluents en arête de poisson de la Garonne.

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### 1.3 UN CLIMAT À LA JONCTION DES INFLUENCES ATLANTIQUES, MONTAGNARDES ET MÉDITERRANÉENNES

Le climat est un **climat montagnard** subissant une forte influence océanique, assez représentatif de celui observé du Haut-Béarn jusqu'à l'est de l'Ariège. Selon le relief et l'altitude, le territoire présente des caractéristiques climatiques locales diverses, avec des microclimats dépendants de l'exposition, de la nature des terrains ou du relief.

#### Le climat est ainsi caractérisé par :

- ❖ Des **précipitations abondantes** toute l'année (environ 2 600 mm à 1 600 m d'altitude dans le sud du Luchonnais), avec un maximum au printemps et à la fin de l'automne, avec un enneigement en altitude, et un minimum en février, juillet et octobre. Au nord du territoire, le climat de transition avec la zone des collines et plateaux est plus sec ;
- ❖ Les précipitations estivales ont une variabilité annuelle assez grande (variation annuelle de 1 à 5 à Bagnères-de-Luchon). Elles sont plus importantes dans les fonds de vallée et sur les piémonts. Des brouillards mouillants sont fréquents au printemps et à l'automne, surtout en étage montagnard ;
- ❖ Une température moyenne annuelle relativement douce grâce à l'influence océanique (7 °C à Bagnères-de-Luchon, à 1 100 m d'altitude).

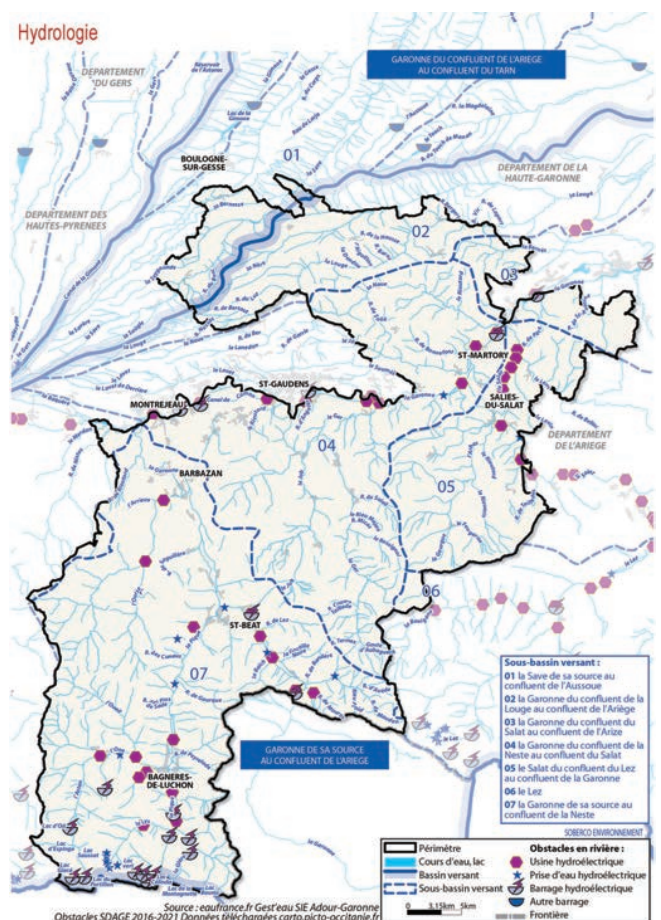
Ce climat et la diversité de ses **microclimats** favorisent une diversité de conditions et par conséquent une diversité d'habitats propices au développement de la biodiversité.

### 1.4 LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

#### 1.4.1 Caractéristiques des bassins versants

Le réseau hydrographique du territoire est principalement structuré par la **Garonne**, qui constitue l'épine dorsale du réseau. Ce fleuve entre en France au niveau du Pont-du-Roi, à 525 m d'altitude, après 25 km de parcours en Espagne. Il est constitué d'une succession d'étirements et de cluses. Le cours d'eau est fortement contraint au niveau de Labroquière pour pouvoir contourner la barrière morainique.

En rive droite, plusieurs affluents traversent la moitié sud du territoire (au sud



de la vallée de la Garonne) et viennent grossir la Garonne : il s'agit principalement du Ger et du Salat. Ces rivières traversent de petites plaines agricoles où se concentrent le réseau viaire et les villages. Les eaux abondantes à la fonte des neiges sont plus discrètes en surface l'été.

La **vallée de la Pique** est située en rive gauche de la Garonne, elle est alimentée par les hautes montagnes et la Neste d'Oô. Cette rivière est difficilement perceptible avec de nombreux torrents ramifiés, des eaux vives et rapides souvent captées pour les besoins de la production hydroélectrique. Les versants sont abrupts, contrairement au fond de vallée plat propice à l'agriculture et à l'occupation humaine. Le massif luchonnais, irrigué par les affluents de la Pique, constitue un important réservoir hydrographique grâce à ses nombreux torrents, lacs et cascades.

La Barousse est traversée par l'Ourse et son affluent en rive droite, l'Ourse de Sost. L'Ourse prend sa source sur la commune de Ferrère, au nord-ouest du Luchonnais, et rejoint la Garonne, en rive gauche, à Loures-Barousse.

Au nord de la vallée de la Garonne, les affluents directs de la Garonne tels que la Save, la Gimone et la Louge structurent d'est en ouest les coteaux et vallées du Bas-Comminges, mais ne confluent pas au droit du territoire.

### 1.4.2 Un régime hydrologique pluvionival

Sur le territoire, les cours d'eau montagnards, du

fait de la température de l'air et de l'altitude, ont un régime pluvionival ou nival, caractérisé par de hautes eaux à la fonte des neiges au printemps (mai-juin) et de basses eaux en septembre et en hiver (janvier).

Les rivières ont un aspect torrentiel dû à la forte pente, comprise entre 1 et 5 % pour les vallées entre 400 et 1 000 m d'altitude. Le débit de la Garonne notamment est très variable dans le temps et les crues peuvent s'avérer redoutables. Au Pont-du-Roi, le débit moyen minimum d'étiage enregistré est de 5 m<sup>3</sup>/seconde, celui de la crue de 1875 de 500 m<sup>3</sup>/seconde, soit un rapport de 1 à 100 entre les valeurs extrêmes des débits. La région a connu des crues historiques en 1875, 1897, 1930 et 1952. Celle de 1897 apporta deux à trois mètres d'eau dans les rues de Saint-Béat-Lez. Dernièrement, la crue de juin 2013 a causé de lourds dégâts, notamment à Bagnères-de-Luchon ou Saint-Béat-Lez.

Les crues soudaines peuvent être prévenues grâce à une surveillance météorologique et à la mise en place de dispositifs de sauvegarde des personnes et des biens. Des plans de prévention des inondations sont élaborés dans les zones à risques. Notons que dans sa zone montagnarde, la Garonne possède 1 440 ha de prairies sur 37 km de rivière, constituant une vaste zone d'expansion des crues.

### 1.4.3 Qualité des eaux

L'état chimique des masses d'eau de surface (sans ubiquiste) est bon sur l'ensemble du territoire

excepté pour le Ger (lié à la présence de cadmium en lien avec une ancienne mine de Blende) et la Save (également lié à la présence de cadmium). Les objectifs d'atteinte du bon état sont fixés à 2021 pour ces deux cours d'eau (SDAGE 2016-2021). À noter que l'état chimique évalué avec les molécules ubiquistes (molécules persistantes et bioaccumulables, telles que les HAP, le mercure...) est mauvais pour la Garonne et la Pique.

Notons également que, malgré le renforcement de l'épuration des effluents à Bagnères-de-Luchon, la Pique reste affectée par une pollution phosphatée (qualité dite « passable »).

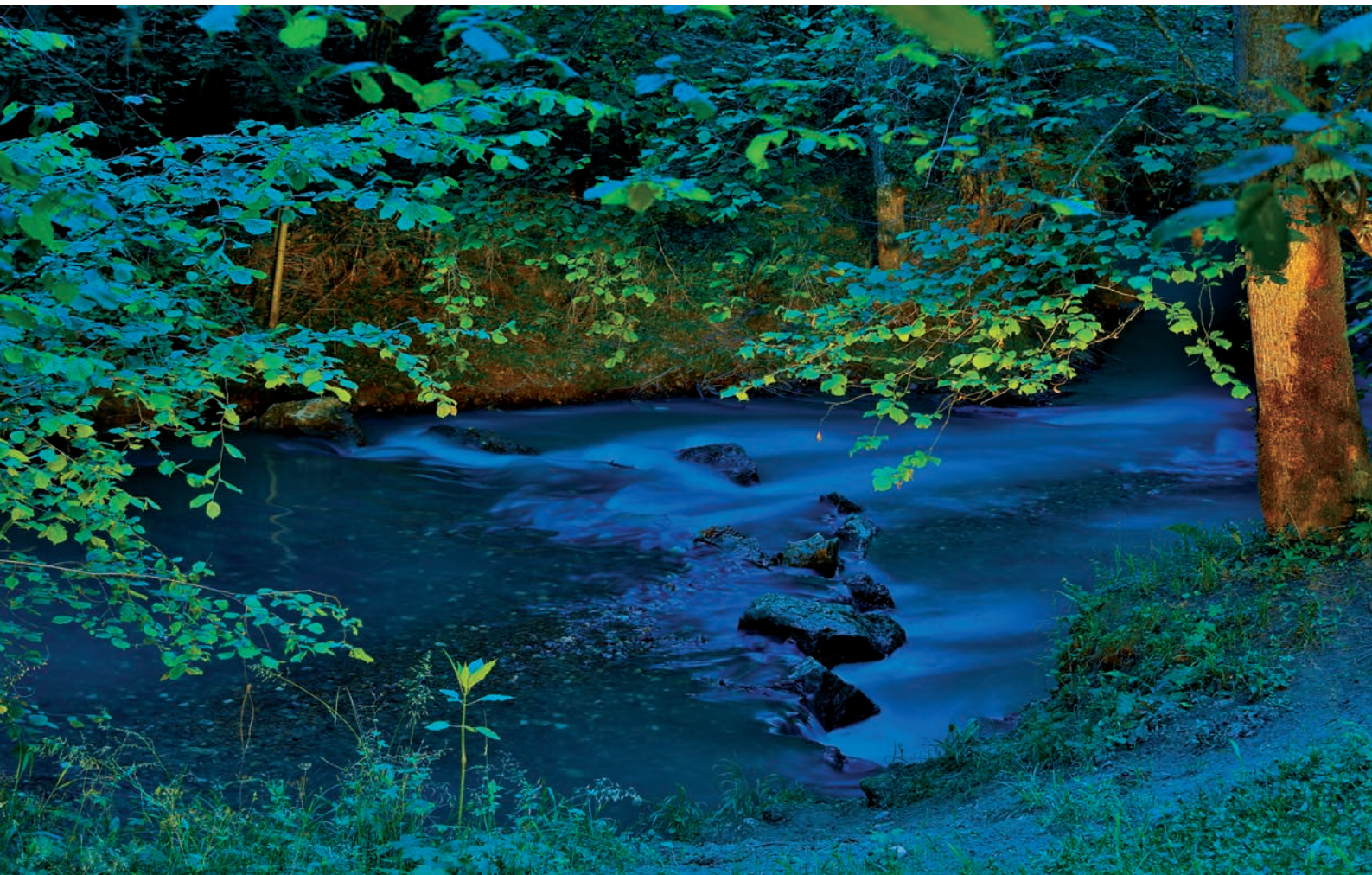
Concernant la qualité écologique des cours d'eau, elle est considérée comme moyenne sur la Garonne (à l'amont de sa confluence avec la Neste), le Ger, la Save, la Louge et de manière générale, sur l'ensemble des cours d'eau situés au nord de la Garonne (en raison notamment des pressions et pollutions diffuses d'origine agricole – pesticides et azotes en particulier). La qualité est bonne sur le reste du territoire.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la population ne se baigne plus dans les cours d'eau. Il semblerait que la qualité bactériologique soit préoccupante, du fait notamment des problèmes d'assainissement et des dépôts d'ordures directement jetés dans les cours d'eau. Les eaux des cours d'eau en tant qu'eau de baignade ne sont pas analysées, puisque la baignade est interdite à cause de la forte turbidité.



SOURCE DE SAINT-NÉRÉE EN BAROUSSE  
©Arnaud Späni

## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité



GORGES DE LA SAVE  
©Arnaud Spáni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

La directive « Nitrates » du 12 décembre 1991 prévoit la délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. En Haute-Garonne, la zone vulnérable concerne un peu moins de la moitié du département, essentiellement dans la moitié nord, où l'on rencontre principalement des exploitations agricoles orientées en grandes cultures. Le territoire est concerné seulement sur la commune de Lestelle-de-Saint-Martory. Un programme d'actions pour limiter la pollution est mis en œuvre, notamment en imposant aux exploitants agricoles en instaurant une obligation de couverture des sols en période automnale.

### 1.4.4 Les pressions sur la ressource en eau

#### Aménagements hydroélectriques

Sur le territoire, la [production hydroélectrique](#) est importante en raison d'une topographie, d'une hydrographie et d'un régime pluviométrique favorables. On comptabilise, en 2018, 43 prises d'eau à usage hydroélectrique sur le territoire (dont 21 sur la Garonne, 8 sur le Salat et 9 dans la vallée de la Pique et du Lys). Ces infrastructures ont une influence sur les variations des débits. 20 barrages à usage hydroélectrique sont également recensés, essentiellement dans les zones de haute montagne (dont 12 en haute vallée de la Pique et du Lys, et 7 sur la Garonne).

Trois barrages sont notamment aménagés sur la Neste d'Oô : le Portillon, le lac d'Oô et le lac glacé, retenant à eux trois 34 millions de m<sup>3</sup> d'eau.

Dans le Luchonnais, la [Neste d'Oueil](#) est la seule rivière exempte d'équipement hydroélectrique et témoigne d'une très bonne qualité écologique. Elle a d'ailleurs

été retenue comme zone témoin en comparaison avec la Neste d'Oô.

#### Prélèvements

Au niveau des captages d'eau potable souterraine, plus d'une centaine sont comptabilisés sur le territoire et deux captages en eau superficielle. Sur le plan qualitatif, l'intérêt des systèmes aquifères de la Garonne est classé majeur à partir de la confluence de la Pique.

Les nappes du territoire sont identifiées par le SDAGE (2016-2021) comme des zones à protéger dans le futur (ZPF) et plus particulièrement des zones d'objectifs plus stricts (ZOS). Il s'agit de [secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable](#) qui implique la mise en place de mesures de reconquête de la qualité afin de limiter les traitements curatifs.

L'état quantitatif des masses d'eau du territoire est fragile. En effet, une grande partie du territoire (zone de piémont et de plaine) est située en zone de répartition des eaux (ZRE). Ce zonage induit des restrictions sur les prélèvements superficiels. La Louge et la Garonne sont notamment considérées en [déficit quantitatif](#).

Les [prélèvements pour la neige de culture](#) doivent également être considérés. L'alimentation des canons à neige nécessite de grandes quantités d'eau prélevées dans les eaux superficielles. En saison d'étiage, cela peut être préjudiciable pour le milieu aquatique. Dans le cas de l'utilisation de réserves artificielles, cette solution nécessite tout de même de grands travaux d'aménagements de ces bassins

de rétention, compromettant les qualités paysagères. Le territoire accueille 4 stations de montagne : Peyragudes, Luchon-Superbagnères, le Mourtis et Bourg-d'Oueil (petite station équipée de 3 remontées mécaniques).

Étant donné la faible superficie utilisée en culture, les [surfaces irriguées](#) représentent en moyenne 6 % de la surface agricole utilisée (en 2010) sur la majorité du territoire (jusqu'à 16 % de la SAU sur le territoire de L'Isle-en-Dodon et de Boulogne-sur-Gesse). La tendance est à la baisse de l'irrigation depuis 2000 : entre 2004 et 2014, les volumes prélevés pour l'irrigation ont diminué d'environ 30 % à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées.

## 2/ LES COMPOSANTES NATURELLES DU TERRITOIRE

### 2.1 LES PRINCIPALES ENTITÉS NATURELLES <sup>1</sup>

#### 2.1.1 Le massif pyrénéen

Les versants des vallées du massif pyrénéen sont largement couverts de forêts montagnardes qui laissent place, à haute altitude, à des alpages et des milieux rocheux. Le nombre d'espèces et d'habitats d'intérêt patrimonial de chaque étage d'altitude est très important.

Le massif pyrénéen se caractérise par des vallées encaissées, du fait de la jeunesse de cette chaîne de montagnes à l'échelle des temps géologiques. Le relief important donne naissance à un étagement de la végétation typique des milieux montagnards, où les

<sup>1</sup> Extraits du SCoT Comminges Pyrénées







BARRAGE DU LAC BLEU  
©Arnaud Späni

## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité



REFUGE ET BARRAGE DU LAC D'OÛ  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

prairies des alpages viennent se substituer aux milieux forestiers quand l'altitude augmente. Le paysage devient de plus en plus minéral lorsqu'on s'élève et des milieux rocheux apparaissent (éboulis, pierriers).

La présentation de cette succession d'étages de végétation ne doit pas occulter le fait que l'espace montagnard est constitué d'une mosaïque de milieux naturels, car l'étagement de la végétation ne se fait pas de manière nette et tranchée et que les activités humaines comme l'élevage ont façonné ces milieux.

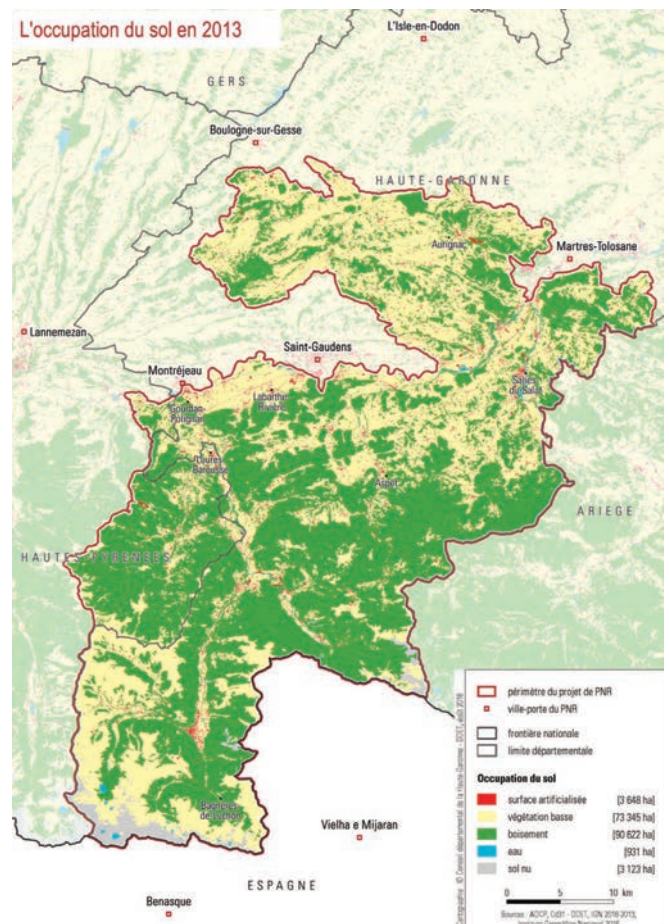
Aussi trouve-t-on une mosaïque constituée de forêts, prairies, milieux rocheux, torrents, marais, tourbières, etc. Cette diversité de milieux explique le nombre important d'espèces patrimoniales qu'accueille le massif pyrénéen. Par ailleurs le nombre d'espèces endémiques de la chaîne des Pyrénées est estimé à 120 pour les espèces animales et à 200 pour les espèces végétales. Ceci est à rapprocher du relatif isolement de la chaîne du fait de son relief marqué et de la spécificité de ses milieux.

### 2.1.2 Le piémont pyrénéen

Le piémont pyrénéen est composé de chaînons calcaires et d'une mosaïque de milieux comprenant des prairies et des champs, des landes, des pelouses, des boisements thermophiles et une végétation montagnarde. Le relief karstique offre des habitats à de nombreuses espèces.

Il s'agit d'un ensemble de chaînons calcaires. Les milieux écologiques y sont d'une grande qualité : le sous-sol calcaire donne naissance sur les versants à des sols couverts de landes calcicoles qui sont un refuge pour des espèces subméditerranéennes emblématiques dont la lavande, le romarin ou l'aphyllante de Montpellier qui fait l'objet d'une protection à l'échelle régionale.

Des orchidées comme l'ophrys jaune accompagnent ces espèces inféodées aux pelouses sèches calcicoles. Ces milieux abritent aussi beaucoup de lézards comme le lézard ocellé, et d'insectes comme le grillon noirâtre ou le criquet des garrigues (source Nature Comminges). La forêt apparaît en s'élevant des versants où l'occupation du sol est partagée entre les pelouses sèches pâturées et les massifs forestiers. Ces derniers occupent une surface importante du piémont pyrénéen commingeois et se caractérisent par des boisements de



chênes pubescents sur les versants sud et de hêtres pour les versants orientés au nord. L'exposition des versants joue un rôle important pour la répartition des espèces végétales puisqu'on retrouve une végétation montagnarde sur les versants nord et une végétation subméditerranéenne sur les versants sud. Le relief karstique ainsi que les anciennes granges que l'on trouve dans ce territoire agropastoral sont également favorables à plusieurs espèces de chiroptères.

Les vallées et les basses collines sont exploitées pour l'agriculture par des exploitations pratiquant la polyculture-élevage. On y trouve donc une alternance de prairies, de champs cultivés et de bosquets.

Le pâturage estival a lieu sur les pelouses des crêtes et des sommets, mais il est aussi le garant de la subsistance des pelouses sèches calcicoles évoquées précédemment.

Le fait que ces milieux soient difficiles d'accès explique la bonne qualité des eaux de la zone, autour desquelles de nombreux animaux et plantes patrimoniaux trouvent des conditions favorables à leur développement.

C'est la diversité de milieux de cette zone qui est intéressante car elle permet de répondre aux exigences variées des différentes espèces. Ces milieux ont un rôle fonctionnel de corridor écologique.

### 2.1.3 Les Petites Pyrénées

Les Petites Pyrénées constituent un ensemble de collines et de chaînons dont le substrat calcaréo-

marneux affleure parfois en surface. Elles se distinguent du piémont par leur relief moins marqué et par la nature un peu différente de leur sous-sol. L'orientation des versants est à l'origine d'une différenciation du couvert végétal, donc des habitats naturels et des espèces que l'on y rencontre. Sur les versants sud, les pelouses basophiles et les landes sont remplacées dans les zones qui ne sont plus pâturées par des fourrés et des chênaies-charmaies ou des chênes pubescents clairsemés, quand le sol est peu épais du fait de la dureté du calcaire. Ce sont des hêtraies qui peuplent les versants nord. On y trouve, ainsi que le long des cours d'eau, une flore d'influence montagnarde (lys martagon et euphorbe d'hiver par exemple). Certaines zones de bocage sont encore visibles, malgré la déprise agricole, et les prairies abritent de riches cortèges floristiques, avec par exemple le colchique d'automne et l'ophioglosse.

Quand le substrat est assez riche en argile, l'eau peut s'accumuler, entre un bois et une prairie par exemple, et attirer le crapaud calamite et le triton marbré. Dans les zones plates qui peuvent être cultivées et où une agriculture extensive est pratiquée, 13 plantes déterminantes, inféodées aux cultures extensives, ont été observées. La flore des Petites Pyrénées est donc très diversifiée. En effet, les pelouses sèches et les landes sont des milieux où se développent des espèces comme l'aphyllante de Montpellier, l'odontite visqueux qui est rare en Midi-Pyrénées ou des arbustes comme le genêt d'Espagne ou le genévrier. Le cortège d'insectes qui accompagnent ces milieux ouverts est lui aussi d'une grande richesse car il comprend la bacchante,

le damier de la succise et l'azuré du serpolet, trois espèces protégées au niveau national, ou encore le criquet des friches.

L'influence méditerranéenne se fait d'autant plus sentir que le sol est peu épais. Si bien que l'on trouve dans les sous-bois des versants sud, sur sol calcaire dur, des espèces comme l'osyris blanc et le jasmin buissonnant, deux espèces rares en Comminges, intégrées à des peuplements arbustifs de buis et d'érables de Montpellier.

Ainsi, les Petites Pyrénées forment une mosaïque de milieux calcaires, forestiers et agropastoraux préservés et d'une grande richesse écologique.

### 2.1.4 La plaine de la Garonne

La plaine alluviale de la Garonne concentre quantité de zones humides de grand intérêt écologique le long du fleuve (forêts alluviales, confluences, îlots temporaires, prairies humides). La majorité des surfaces est occupée par de grandes parcelles céréalières. C'est aussi la zone la plus urbanisée.

La Garonne et ses berges abritent un grand nombre d'oiseaux : héron, aigrette, faucon hobereau, milan noir, gravelot, triton palmé, loutre, martin-pêcheur, couleuvre verte et jaune, grenouille agile y trouvent des habitats qui correspondent à leurs besoins. En ce qui concerne les espèces aquatiques, on y observe des espèces animales comme le brochet, la bouvière, la grande alose ou l'anguille ainsi que des herbiers de renoncules aquatiques.

Les îlots et étangs, les ripisylves, les forêts alluviales et les confluences sont autant de milieux naturels qui

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

renferment une biodiversité importante (le butome en ombelle par exemple, protégé en Midi-Pyrénées, occupe les habitats amphibies des confluences). Les forêts alluviales sont en régression et globalement en assez mauvais état, notamment du fait de l'endiguement du cours d'eau et de l'extraction de granulats qui ont modifié le régime de la nappe alluviale.

La plaine alluviale, qui correspond à la zone recouverte lorsque le cours d'eau est en crue, revêt un intérêt écologique particulier car elle est bordée par des prairies humides situées sur des sols hydromorphes. Ces prairies sont entretenues par l'activité agricole (fauchage ou pâturage) et accueillent une espèce protégée à l'échelle nationale : la fritillaire pintade. C'est aussi là que se reproduit le damier de la succise, papillon protégé au niveau national.

L'agriculture s'est intensifiée et spécialisée dans la plaine alluviale. Cela se traduit par de grandes parcelles céréalières. Les champs cultivés occupent la majorité de la surface de la plaine alluviale. L'exploitation des carrières le long de la Garonne a parfois créé des habitats dont s'accommodent des oiseaux d'eau pour se reposer, se nourrir ou bien se reproduire après abandon des sites d'exploitation. La Garonne reste un grand réservoir de biodiversité et un corridor écologique fondamental à l'échelle du territoire du Pays Comminges Pyrénées.

### 2.1.5 Le plateau de Lannemezan

L'est du plateau de Lannemezan constitue un véritable château d'eau d'où partent diverses

petites rivières comme la Louge, la Save, le Lavet et la Noue qui s'enfoncent dans des argiles à galets, formant dans le fond des vallées des tourbières et des boisements humides.

Les cours d'eau drainent un vaste plateau de cailloutis et d'argiles qui constitue la partie orientale du plateau du Lannemezan. Ces cours d'eau ont créé un relief de vallons assez encaissés, dont les pentes sont occupées par des prairies et des landes humides. Les fonds de vallée sont couverts de systèmes tourbeux et de forêts humides. L'omniprésence de l'eau dans ces écosystèmes est due à l'imperméabilité de la gangue d'argile dans laquelle sont pris les galets issus du cône de déjection de Lannemezan.

On relève un grand nombre d'habitats naturels liés aux milieux tourbeux, comme des tourbières de transition avec des radeaux de trèfles d'eau, des tourbières tremblantes à molinie bleue ou encore des communautés de rhynchospora blanc. Ces habitats tourbeux hébergent des espèces protégées au niveau national comme le rossolis intermédiaire. Des espèces d'oiseaux comme la cigogne blanche et noire s'alimentent dans ces milieux ouverts humides, tout comme le circaète Jean-le-Blanc et le milan royal.

La présence de nombreuses libellules comme *Aeshna affinis*, ainsi que du damier de la succise, concerné par la directive « Habitats », témoigne de l'intérêt de ces milieux pour les insectes. Les aulnaies marécageuses oligotrophes constituent les forêts humides de fond de vallée, dont les sous-bois sont occupés par des mégaphorbiaies qui accueillent, par exemple, le pavot du pays de Galles, le pigamon à feuilles d'ancolie, la

fougère femelle et la saxifrage hirsute. À l'est, les tourbières deviennent plus rares et les boisements humides sont remplacés par un bocage et des chênes pédonculés.

### 2.1.6 Les coteaux du Bas-Comminges

Les coteaux du Bas-Comminges constituent la zone la plus appauvrie écologiquement, du fait de la culture céréalière intensive pratiquée dans les fonds de vallée qui ont souvent été drainés. Les massifs forestiers de taille conséquente ont acquis une importance écologique notable avec l'uniformisation des milieux. Les coteaux du Bas-Comminges présentent une dominante de champs cultivés et de prairies. Un réseau de haies y persiste, plus ou moins fonctionnel selon les secteurs, ainsi que des îlots boisés qui sont des chênaies-charmaies pour la plupart. Ces milieux revêtent un intérêt fondamental du point de vue de la continuité écologique. Le réseau de haies est particulièrement intéressant puisqu'il abrite des espèces d'oiseaux comme la fauvette des jardins, la pie-grièche écorcheur ou le torcol fourmilier, des chauves-souris ou encore des petits mammifères. Cependant c'est une zone où les prairies inondables du fond des vallées ont été drainées et remplacées par des parcelles de maïs irrigué utilisé pour nourrir le bétail. L'irrigation et le drainage ont été permis par un remembrement du parcellaire en fond de vallée donnant un accès à la rivière à chaque parcelle. Dans cette zone, le nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué depuis les années 1970 et la taille des exploitations a augmenté avec la reprise des terres

des agriculteurs à la retraite par des exploitations voisines, dans un contexte de déprise agricole.

Les exploitations de fond de vallée se sont spécialisées dans la production de maïs, mais sur les coteaux, le relief ne permet pas cette spécialisation et la polyculture-élevage reste la solution choisie par les exploitants pour optimiser leurs ressources. Les pentes marquées et difficilement cultivables sont ainsi préservées de l'enrichissement. Les prairies inondables sauvegardées dans ces zones, comme c'est le cas le long du Touch, à Fabas, ont un intérêt patrimonial : elles offrent des habitats de qualité, notamment à des amphibiens et des insectes, mais aussi un intérêt fonctionnel d'épuration des eaux, de limitation du ruissellement et des crues. Les boisements de taille conséquente jouent aussi un rôle de réservoir de biodiversité dans cette zone dont les milieux sont assez uniformes.

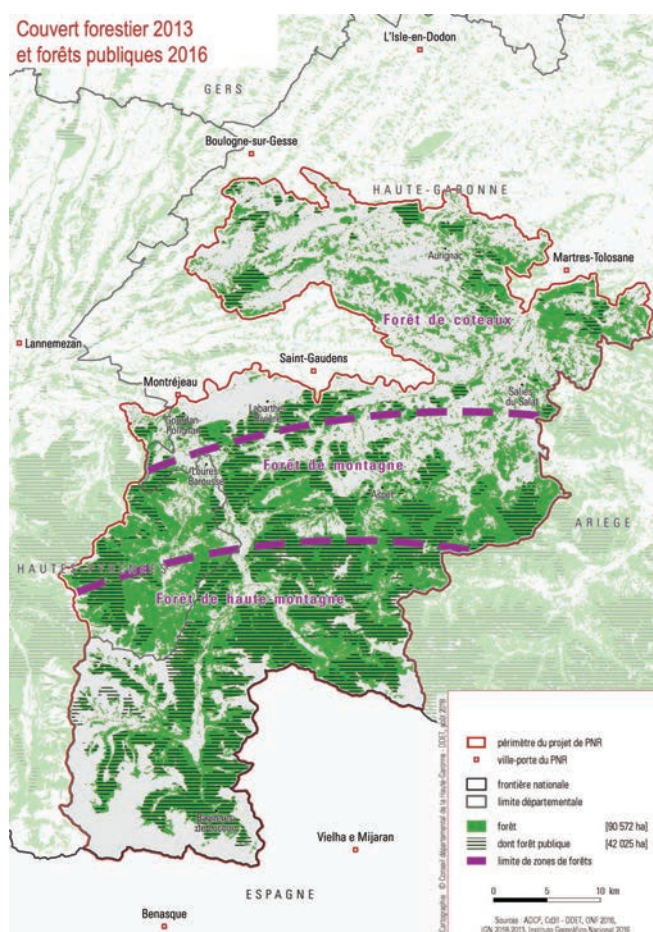
## 2.2 LES DIFFÉRENTS HABITATS NATURELS

### 2.2.1 Les espaces boisés

Le taux de boisement du territoire atteint les 53 %, mais la couverture forestière de 90 600 ha est inégalement répartie. Le socle naturel contrasté permet à de nombreuses essences végétales de trouver les conditions optimales pour se développer.

Deux grands ensembles se détachent sur le territoire :

- **Les coteaux nord** avec un taux de boisement inférieur à 15 % avec :
  - **des petits boisements et friches** sur les terrains en pentes fortes difficilement mécanisables et aux faibles potentialités agronomiques. Il s'agit de boisements privés de petite taille (parcelles de moins de 1 ha) souvent destinés au bois de chauffage. Ces boisements sont constitués de feuillus et en particulier de chênes pubescents ou sessiles... qui ont été remplacés, dans certains secteurs, par des conifères suite aux épidémies d'oïdium. Des ormes et châtaigniers sont présents sur les terrains acides ;
  - **des forêts de plus grande superficie** : celles de Cardeilhac, Mauboussin et Fabas plantées de conifères et de feuillus.



» **Les secteurs de montagne** avec des boisements importants occupant jusqu'à 50 % du territoire. La végétation y est étagée, avec en fond de vallée, une dominance de feuillus (noisetiers, frênes...). Sur les premières pentes (les piémonts et les Petites Pyrénées), les hêtres sont présents jusqu'à 1 000 m d'altitude où ils se mélangent aux sapins. Au-delà, on retrouve les conifères (douglas, épicéa, sapin de Nordmann, pin sylvestre...) qui supportent les climats plus rudes. Plus haut, jusqu'à 2 000 m, où les hivers sont longs et froids et où l'enneigement dure d'octobre à avril ou mai, c'est le territoire du pin à crochets. À cette altitude, on trouve également des rhododendrons qui trouvent dans le sol humide de bonnes conditions pour se développer. Plus haut encore, seuls les pâturages résistent. Ils se couvrent de genévriers nains et d'airelles lorsqu'ils ne sont pas exploités.

La surface de forêts anciennes (ou potentiellement anciennes) a été estimée à environ 2 500 ha sur le territoire, entre la bordure et la haute chaîne pyrénéenne, notamment dans les hautes vallées de la Pique et du Lys, de la Garonne ou du Ger (Savoie J.M & AL - 2011. Forêts pyrénéennes anciennes de Midi-Pyrénées. Rapport d'étude de projet FEDER 2008-2011 ; Phase 2 du projet Vieilles forêts des Pyrénées de Midi-Pyrénées, Groupe d'études des vieilles forêts pyrénéennes 2012-2015. Dans le département des Hautes-Pyrénées (qui présente un couvert forestier environ 7 fois plus vaste que celui du territoire), la surface de forêts anciennes est estimée à 3 385 ha et à environ 380 ha en

Ariège. Ces forêts se situent principalement entre les étages montagnard moyen et subalpin inférieur (forêt du Burat à Marignac, de Réouère à Binós, de Bois neuf à Saint-Mamet...). Les forêts anciennes présentent, parmi tous les milieux naturels, la diversité biologique la plus importante, avec des caractéristiques fonctionnelles et une diversité biologique proches d'états naturels.

Une part importante de la forêt du territoire est située en zone Natura 2000. La gestion forestière est appliquée à la conservation et la protection de la faune et de la flore, avec notamment des contrats de préservation des îlots de sénescence, des protections de forêts à proximité d'aires de nidification d'espèces (notamment de rapaces), un aménagement des coupes et une gestion selon l'écologie des espèces...

En dehors des zones Natura 2000, les gestionnaires prennent également en compte la biodiversité avec notamment la réservation d'un pourcentage de forêt soumise pour le vieillissement de la forêt en accord avec les communes (ce pourcentage est estimé à environ 3 % en ex-Région Midi-Pyrénées), la préservation d'au moins 3 arbres/ha pour la valorisation de la biodiversité (arbres morts, arbres à cavités ...), etc.

### 2.2.2 Les milieux agricoles

L'agriculture a un rôle majeur dans la caractérisation des paysages commingeois. Dans les coteaux, la polyculture traditionnelle a dessiné une mosaïque de parcelles dominées par les surfaces en herbe pour la nourriture du bétail et

maillée par les haies bocagères (habitat, refuge et couloir de déplacement). Le maillage de haies est encore nettement perceptible dans la moitié nord du territoire.

#### Le territoire est réparti en plusieurs secteurs agricoles différenciés :

- » les coteaux avec une agriculture centrée sur la polyculture-élevage avec principalement de l'élevage de bovins ;
- » la plaine de Garonne avec une activité céréalière ;
- » les montagnes (haute chaîne et piémont) avec l'agropastoralisme.

Le territoire est couvert à un peu moins de 10 % par des grandes cultures (environ 16 128 ha), et environ 32 % de prairies, landes et estives (soit environ 21 800 ha).

En 2010, une carte du potentiel agronomique des sols de Haute-Garonne a été établie. Il apparaît qu'en dehors des vallées et systèmes alluviaux, le potentiel agronomique du territoire est relativement faible, voire très faible. Au sud de la vallée de la Garonne, les espaces agricoles sont composés à plus de 70 % à 90 % de prairies permanentes.

Dans les coteaux du Comminges, si l'agriculture est davantage centrée sur l'élevage bovin, la part de prairies permanentes est de l'ordre de 10 à 35 %. Ce secteur présente toutefois un intérêt écologique fort lié à la présence de haies et bosquets.



2 Un territoire vitrine de la biodiversité

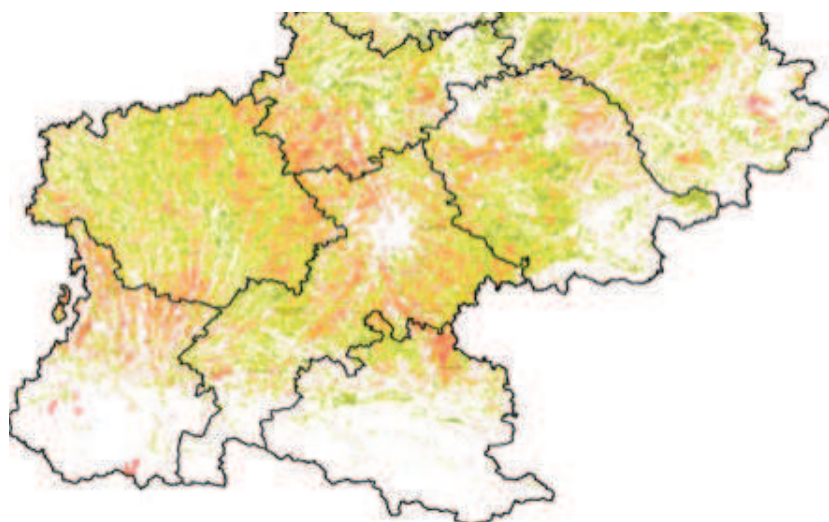
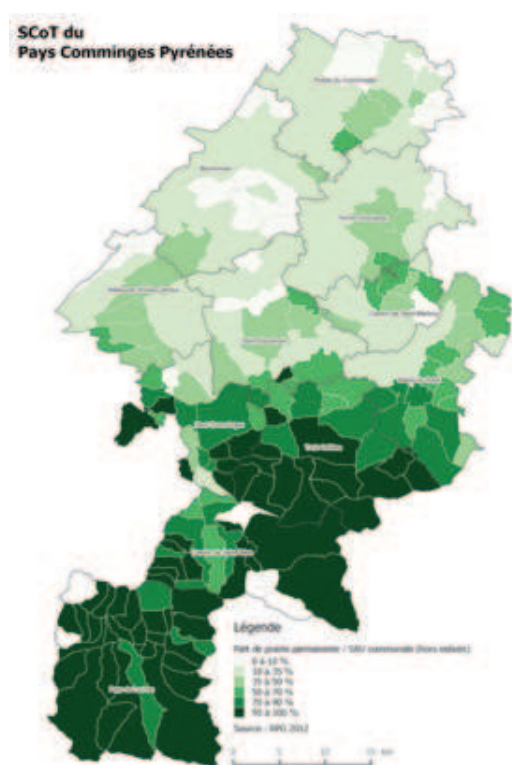


FROMAGE DE BETHMALE  
©Arnaud Späni



EN HAUT ET EN BAS : TOMMES DE BREBIS DE BAROUSSE  
©Jean-Noël Herranz

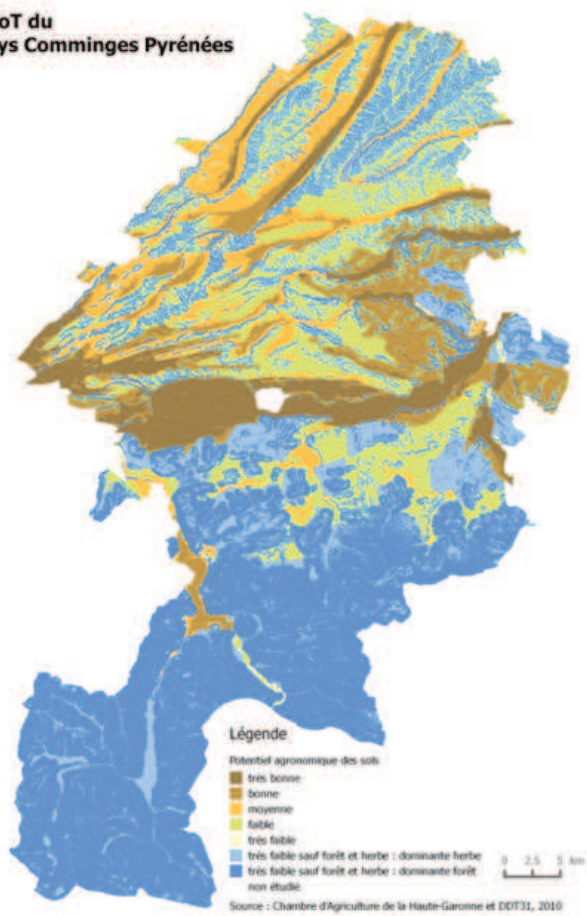
## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



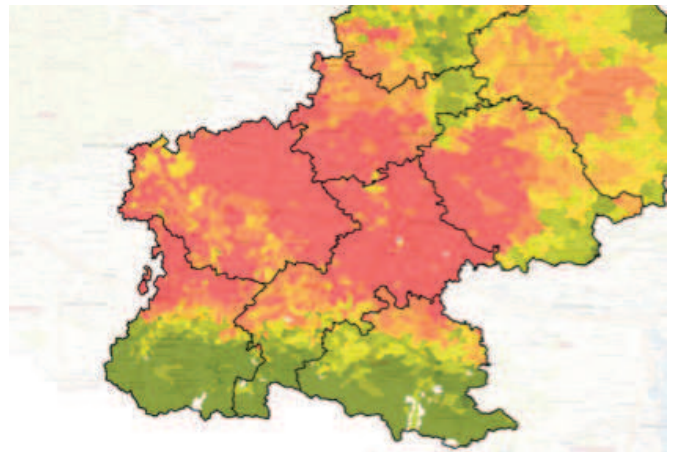
**PART DE PRAIRIES PERMANENTES / SAU COMMUNALE**  
Pré-diagnostic du SCoT des Comminges, 2016

**ÉVALUATION DE LA PRÉSENCE DE HAIES, BOSQUETS ET BOQUETEUX EN ZONE AGRICOLE**  
(SRCE 2014)

SCoT du  
Pays Comminges Pyrénées



POTENTIEL AGRONOMIQUE DU TERRITOIRE  
Pré-diagnostic du SCoT des Comminges, 2016



ÉVALUATION DE LA VALEUR NATURELLE DES SYSTÈMES AGRICOLES  
(SRCE 2014)

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### 2.2.3 Les milieux humides et aquatiques

Le territoire est irrigué par près de 950 km de cours d'eau permanents, dont les plus importants sont la Garonne, la Pique, le Salat, la Noue, la Louge, le Ger, l'Ourse, l'Arbas et la Nère.

Le territoire est couvert par d'importantes surfaces de zones humides associées à ce réseau hydrographique principal, notamment en plaine alluviale de la Garonne (et certains de ces affluents en coteaux du Comminges tels que la Noue ou le Jô) et dans les vallées encaissées des piémonts des Pyrénées et de la haute chaîne (Pique, Ourse, Noue, Salat et affluents, Ger, Arbas...). Au total, le territoire est couvert par 2 432 ha de zones humides.

Les têtes de bassin versant, notamment en haute vallée de la Garonne et de la Pique, accueillent également de nombreuses zones humides (qui ont fait l'objet d'un inventaire par le Conseil départemental).

### 2.2.4 Les milieux rocheux

Les milieux rupestres sont également caractéristiques du territoire et font partie de l'identité du territoire. Ces milieux, observés dans les Petites Pyrénées, les piémonts et la haute chaîne (zones rupestres du bassin de Marignac, Saint-Béat-Lez, pic du Gar, montagne de Rié, haute vallée d'Oô, haute vallée de la Pique...) abritent une flore et une faune particulières. La végétation qui s'y développe est adaptée à des substrats très pauvres, également observée sur des zones de pelouses et affleurement rocheux du territoire (comme la Dethawie à feuilles

fines, la saxifrage de Burser ou la campanule à belles fleurs). Une faune emblématique est également associée à ces milieux, notamment l'avifaune qui utilise ces sites pour la nidification ou la chasse (vautour, rapace...) ou les chiroptères qui profitent des cavités pour leur nidification.

## 3/ LES ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES RECENSÉES

Les Pyrénées présentent une grande richesse floristique et faunistique, mais l'incroyable biodiversité au sein des espaces naturels et ruraux est vulnérable et fragile, soumise à des pressions d'origines multiples (urbanisation, changement climatique, tourisme...).

La montagne a conservé pendant longtemps les caractéristiques d'un milieu diversifié et relativement fermé, favorable au maintien d'espèces typiquement locales, indicatrices de la bonne santé des chaînes trophiques telles que l'ours brun (*Ursus arctos*) et l'isard (*Rupicapra rupicapra*). L'originalité biologique des Pyrénées (des Pyrénées centrales) est actuellement reconnue par tous les spécialistes et se mesure à l'importance de l'endémisme (taux supérieur à celui des Alpes) (comme l'iris des Pyrénées, le desman ou l'euprocte), la présence relictuelle d'animaux (tels que le grand tétras et le lagopède), l'importance du peuplement cavernicole (dans les massifs karstiques du piémont pyrénéen).

Les espèces sont témoins et garantes de la qualité de l'environnement offrant des habitats diversifiés et préservés. Certaines sont très menacées et sont protégées ou doivent l'être. Les habitats

doivent aussi être maintenus ou restaurés, tout en cohabitant avec les activités humaines (sylviculture, pastoralisme, randonnées...).

### 3.1 LA FLORE

En raison de la **diversité climatique**, à mi-chemin des influences atlantiques et méditerranéennes, du relief morcelé avec ses deux versants d'exposition nord-sud, les précipitations variables, l'intervention de l'homme et des animaux, les Pyrénées centrales abritent une grande diversité d'essences et de stations, à laquelle s'ajoute une variété de modes de gestion et de structures foncières. La richesse des communautés végétales de l'aire étudiée constitue l'un des aspects les plus remarquables du milieu naturel.

Les **Petites Pyrénées** sont notamment un remarquable lieu d'expression des différentes influences climatiques du territoire. C'est un pays verdoyant dominé par les forêts caducifoliées et les prairies naturelles serties de haies bocagères. La flore est remarquable et diversifiée pour ce territoire de collines. La présence de nombreuses plantes calcicoles et thermophiles, d'affinité méditerranéenne, constitue un grand intérêt phytogéographique. On retrouve notamment plusieurs espèces d'affinité méditerranéenne (chêne vert, l'érable de Montpellier, la leuzée conifère ou le genêt scorpion), dont certaines en limite de leur aire de répartition (comme l'aphyllanthe de Montpellier (*Aphyllanthes monspeliensis*), ou l'odontite visqueux (*Odontites viscosus*)). Certains versants secs peuvent notamment accueillir l'iris graminée qui est protégé en Midi-Pyrénées.

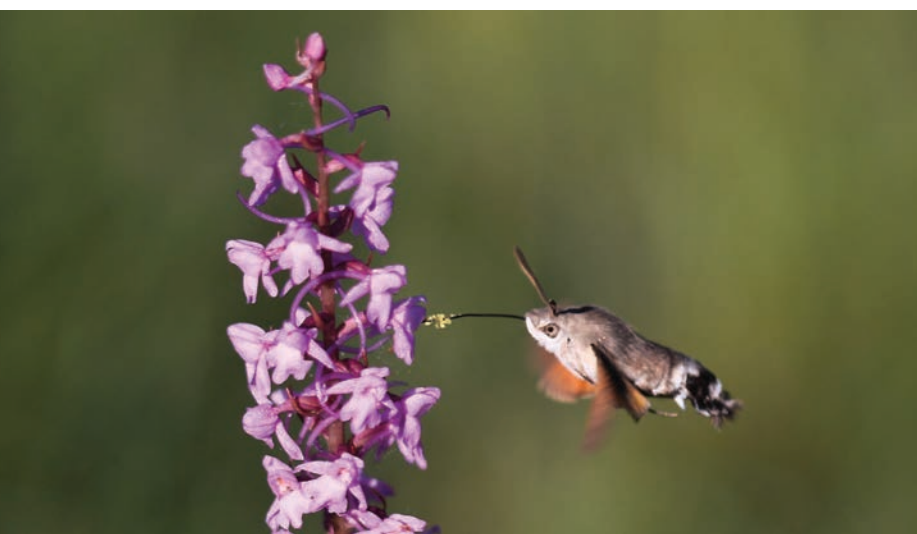
2 Un territoire vitrine de la biodiversité



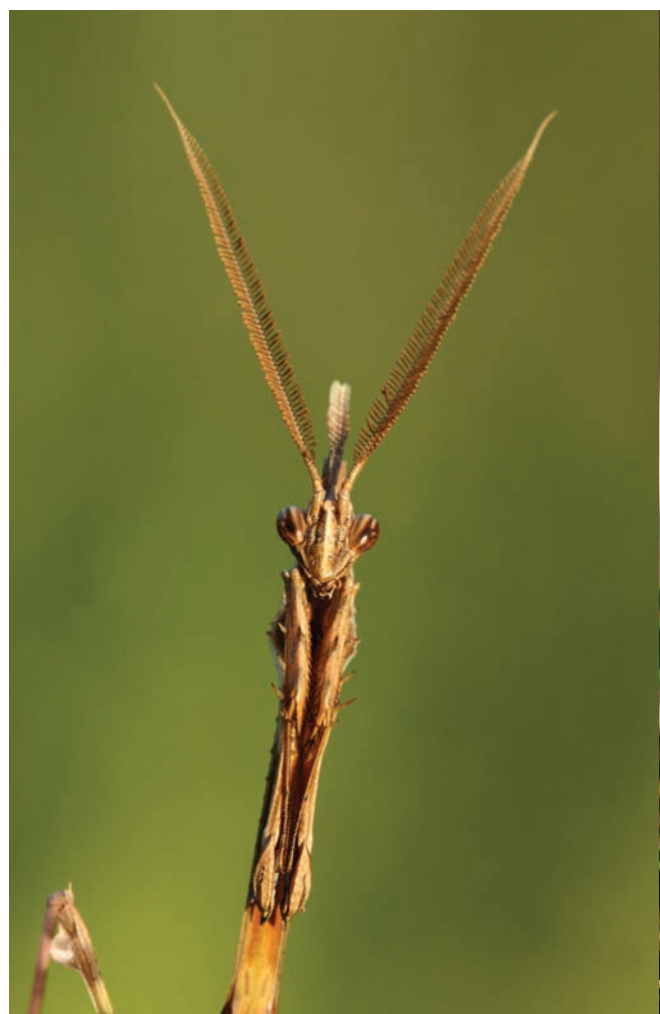
EN HAUT : GRAND TETRAS / EN BAS : IZARD  
©Jean-Noël Herranz

CERF  
©Jean-Noël Herranz

PARC NATUREL RÉGIONAL



À GAUCHE EN HAUT : MORO SPHINX ET ORCHIDÉE / EN BAS : ORCHIS PARFUMÉE (PLANTE PROTÉGÉE)  
© Fred Lavail



À DROITE : EMPUSE ADULTE  
© Fred Lavail



À GAUCHE : PERCE-NEIGE  
© Fred Lavall



À DROITE : ROSSOLIS À FEUILLES RONDES (PLANTE CARNIVORE)  
© Fred Lavall

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

En cheminant vers le sud, le long de la vallée de la Garonne, les marques de la glaciation sont nombreuses ; les **falaises calcaires** latérales hébergent de petits bosquets de chênes verts riches en plantes subméditerranéennes. La falaise d'Ore est la plus classique. On trouve, dans un secteur voisin orienté au nord, la plus importante station de **génévrier thurifère** (*Juniperus thurifera*) de ce versant des Pyrénées, qui n'a d'égale qu'au Quié de Lujat en Ariège.

Aux confins de Saint-Béat-Lez se rejoignent deux bassins phytoécologiques, le haut bassin de la Garonne et le bassin de la Pique.

Dans la vallée de Melles et les communes voisines, les altitudes vont de 514 m dans la vallée de la Garonne à 2 154 m au Burat et 2 629 m au Crabère. Les massifs de piémonts environnants sont dominés par les futaies de hêtres. Elles alternent avec des **chênaies et les châtaigneraies** à l'étage collinéen, avec des zones de recolonisation forestière dominées par le frêne ou le noisetier. En fond de vallée, la végétation arborée se compose de hêtraies, sapinières ou sapinières hygrophiles et de chênaies sessiles à l'étage montagnard, qui atteignent localement 1 700 m d'altitude. De rares bosquets de **pins à crochets** (*Pinus uncinata*) se développent à l'étage subalpin, la lisière est à peu près partout riche en bouleaux et sorbiers. Cette forêt est entièrement traitée en futaie irrégulière ; les reboisements artificiels en pins sylvestres, épicéas et mélèzes sont rares. Les parties hautes de ce massif sont dominées par les **landes à rhododendrons et à myrtilles, pelouses d'estives et tourbières**. On note pour la flore la saxifrage

enchevêtrée (*Saxifraga intricata*), l'androsace des Pyrénées (*Androsace pyrenaica*, directive « Habitats »), l'andromède bleue (*Phyllodoce caerulea*), le lys des Pyrénées (*Lilium pyrenaicum*), la polémoine bleue (*Polemonium caeruleum*), le rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) ou la saxifrage à feuilles opposées (*Saxifraga oppositifolia*).

Dans la Barousse et les vallées de l'Ourse et de l'Ourse de Sost, les enjeux floristiques sont également importants, avec notamment des espèces caractéristiques des falaises calcaires (comme la Dethawie à feuilles fines (*Dethawia splendens*), la saxifrage de Burser (*Saxifraga aretioides*), la campanule à belles fleurs (*Campanula speciosa*) et le buplèvre anguleux (*Bupleurum angulosum*)) ou des pelouses rocailleuses basophiles et des éboulis (comme le panicaut de Bourgat (*Eryngium bourgati*), l'ancolie des Pyrénées (*Aquilegia pyrenaica*), la serratule fausse centaurée (*Stemmacantha centauroides*), endémique des Pyrénées, et de la bartsie en épi (*Nothobartsia spicata*), endémique des Pyrénées également et protégée nationalement).

Dans la vallée de Luchon, les bas de versants sont dominés par une chênaie surplombée par une **hêtraie-sapinière** très humide, notamment dans la partie haute de la vallée de la Pique. Au début du **xx<sup>e</sup>** siècle, Henri Gaussen y créa, avec l'aide de l'administration forestière, le laboratoire forestier de Jouéou où de très nombreuses recherches ont été élaborées sous l'impulsion de l'université de Toulouse. L'installation d'un important arboretum peuplé d'arbres du monde entier permit d'y tester la croissance des essences forestières étrangères

aux Pyrénées mais pouvant éventuellement y être acclimatées. La forêt est dominée par des **hêtraies sapinières** en général très denses et âgées ; elle est surmontée par des formations arbustives à base de sorbiers et de bouleaux formant des peuplements lâches, ainsi que des landes et divers types de pelouses formant une fine mosaïque. Les clairières sont peuplées de grandes digitales, de pavots jaunes et de mulgediums (*Cicerbita plumieri*).

Les **sous-bois forestiers** sont constitués de formations hygrophiles (**mégaphorbiaies**), de sources tuffeuses, de fougères (à base de fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) et fougère femelle (*Athyrium filix-femina*), de luzules (*Luzula sylvatica*), d'autres herbacées, ou recouverts de litières. On y recense des peuplements remarquables de ramondie (*Ramonda myconi*), ainsi que des associations.

On trouve l'aubépine à deux styles dans la strate arbustive des forêts ombragées et la myrtille se développe en sous-bois tandis que le nerprun purgatif constitue la strate arbustive des massifs forestiers sur les versants sud.

La pauvreté en **pins à crochets** s'explique par la pression pastorale ; toutefois, dans certains secteurs situés dans les parties hautes des massifs de la vallée du Lys et d'Espingo, le pin à crochets (qui peut atteindre les 300 ans) est présent. Certains résineux sont issus de **travaux de reboisement** constituant une fine mosaïque de peuplements de pins à crochets, mélèzes (*Larix decidua*) et épicéas motivés par la lutte contre l'érosion. Jusqu'en 1886, ces forêts sont restées



peu exploitées ; il subsiste d'ailleurs des parcelles de forêt primaire (Esbas, Sajust, Bédourède).

Les parties hautes du massif sont dédiées au pâturage extensif par les brebis ; on trouve des pelouses en association avec des landes hygrophiles à rhododendron et à myrtille, ou héliophiles à raisin d'ours : il s'agit soit de pelouses froides à renoncule des Pyrénées et gispetière à trèfle des Alpes, soit des pelouses chaudes à grande fétuque (*Festuca spadicea*) et *Arnica montana*. On trouve aussi une rare station d'aster des Pyrénées (directive « Habitats ») et de phyllodoce bleue.

En haut du massif, les dépressions ont piégé les écoulements pour former des tourbières, comme au pied du vallon de Vénasque ou aux abords des lacs de Saussat et d'Espingo.

En bordure de certains torrents et des étangs d'altitude prospèrent de superbes peuplements de l'endémique *Saxifraga aquatica*.

Plus haut, sur les escarpements, hors des nappes d'éboulis, les secteurs sont colonisés par les pelouses et les landines (*Dryas octopetala*), qui préparent le regard à l'ambiance glaciaire et minérale de la haute montagne. On y observe le polissage et la striation glaciaires. La partie végétalisée des dômes rocheux ressemble tout à fait à une toundra. Dans un premier temps, des lichens, tels que *Thamnolia vernicularis*, de couleur blanche, ou *Cetraria islandica*, brunâtre, se mêlent aux cladonies ; la lande à azalée naine *Loiseleuria procumbens* prend souvent le relais, en mélange avec le jonc trifide, la callune et le daphné. Des enjeux liés à la présence de bryophytes sont mis en

évidence par le Conservatoire botanique national Pyrénées et Midi-Pyrénées au droit de la forêt de Cardeilhac, des boisements de la haute chaîne (Bagnères-de-Luchon, Saint-Aventin, Saint-Mamet) et des zones de piémont (Estenos, Esbareich). Ces enjeux sont liés à la vulnérabilité, la rareté et la responsabilité du territoire vis-à-vis de ces espèces.

Des enjeux liés à la présence de champignons sont également mis en évidence dans le secteur du Bas-Comminges (Lodes, Marignac), mais également dans la zone de piémont (Bachos, Binos, Boutx).

### 3.2 LA FAUNE

#### 3.2.1. La diversité des espèces animales

La diversité de milieux naturels du territoire est une source importante de biodiversité. Dans le secteur de plaines et collines découpées par les vallées de la Save, de la Louge ou de la Gesse, au nord du territoire, la faune observée contraste avec les espèces de montagne identifiées dans les piémonts calcaires et les zones de haute montagne.

La Garonne et ses berges abritent un grand nombre d'oiseaux : héron, aigrette, faucon hobereau, milan noir, gravelot, triton palmé, loutre, martin-pêcheur, couleuvre verte et jaune, grenouille agile y trouvent des habitats qui correspondent à leurs besoins. Les îlots et étangs, les ripisylves, les forêts alluviales et les confluences sont autant de milieux

naturels qui renferment une biodiversité importante (le butome en ombelle par exemple, protégé en Midi-Pyrénées, occupe les habitats amphibies des confluences).

En ce qui concerne les espèces aquatiques, le réseau hydrographique du territoire abrite une grande diversité piscicole, avec le brochet, la bouvière, et notamment des espèces migratrices comme la grande alose, l'anguille, le saumon atlantique ou la truite fario (ces deux dernières espèces nécessitent toutefois un soutien important pour se maintenir).

Les zones humides et les cours d'eau (la Garonne est le seul fleuve européen à accueillir les 8 espèces de poissons migrateurs parmi lesquels le saumon, l'alose, l'anguille), leur ripisylve, les prairies humides, les tourbières : ces habitats naturels abritent une grande diversité d'espèces, notamment d'invertébrés (lépidoptères, odonates, orthoptères...) et une flore particulière (flore de milieu acide de type tourbières, calcaire dans les piémonts...). Les cours d'eau de montagne abritent des espèces endémiques (desman des Pyrénées, l'euprocte des Pyrénées...)

Les milieux ouverts sont souvent associés à une gestion pastorale, avec leurs cortèges de papillons, d'orchidées, de chauves-souris, d'orthoptères...

Les milieux forestiers sont fréquentés par la rosalie des Alpes, le pic à dos blanc, le grand tétras, la chouette de Tengmalm, l'ours des Pyrénées et de nombreuses espèces de chiroptères... Ces grands espaces boisés sont vitaux pour le développement

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



À GAUCHE : MARMOTTE / À DROITE : VAUTOUR  
©Arnaud Späni

2 Un territoire vitrine de la biodiversité



À GAUCHE : CHEVREUIL  
©Arnaud Späni



À DROITE : OURS  
©O.N.C.F.S. Équipe Ours/Réseau Ours Brun

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

d'espèces telles que l'ours qui présente une aire de domaine vital très importante, ou le grand tétaras.

Les forêts anciennes des Pyrénées abritent des espèces de mousses, fougères, champignons et lichens très particulières et une faune saproxylique (grand capricorne, lucane cerf-volant, pique-prune...) qui témoignent de l'intérêt écologique important de ces milieux naturels. Les bois clairsemés possèdent une strate arbustive développée favorable à un papillon protégé à l'échelle nationale : la bacchante. Ces massifs forestiers accueillent également la reproduction du milan royal, un rapace protégé et en déclin en France.

Au droit des piémonts, la dissolution du calcaire par les torrents qui traversent la zone a créé un relief karstique qui abrite deux coléoptères cavernicoles endémiques des Pyrénées : *Bathysciola lapidicola* et *Geotrechus trophonius*. De nombreux rapaces nichent sur les falaises (gypaète barbu, vautour percnoptère, faucon pèlerin, hibou grand-duc...), et des zones rocheuses accueillent des espèces caractéristiques (lézard des Pyrénées, lagopède alpin...), comme les grottes où se reproduisent plusieurs espèces de chauves-souris et à l'intérieur desquelles de nombreuses espèces de lépidoptères nocturnes sont inféodées.

Au droit des Petites Pyrénées, l'aigle botté et le pic noir utilisent les forêts pour nicher. C'est également une zone où l'on trouve encore une petite population d'écrevisses à pattes blanches dont les habitats sont en large diminution en Comminges, du fait de la pollution des eaux et de l'introduction d'écrevisses américaines invasives.

### 3.2.2. Les principales espèces patrimoniales

Certaines espèces sont très menacées et sont protégées ou doivent l'être. L'ours brun, le gypaète barbu et le grand tétaras font par exemple l'objet de programmes de préservation particuliers, aux échelles européenne et nationale.

Nom vernaculaire	Nom latin	Habitat	Habitat Protection
<b>OISEAUX</b>			
Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>	falaises	Directive Oiseaux
Percnoptère d'Égypte	<i>Neophron percnopterus</i>	falaises	Directive Oiseaux
Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	falaises	Directive Oiseaux
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	falaises	Directive Oiseaux
Hibou grand-duc	<i>Asio otus</i>	falaises	Directive Oiseaux
Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	forêts	Directive Oiseaux
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	forêts	Directive Oiseaux
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	forêts	Directive Oiseaux
Chouette de Tengmaln	<i>Aegolius funereus</i>	forêts	Directive Oiseaux
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	falaises	Directive Oiseaux
Grand Tétraras	<i>Tetrao urogallus</i>	forêts	Directive Oiseaux
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	forêts	Directive Oiseaux
Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus</i>	pelouses d'altitude	Directive Oiseaux
Tichodrome échelette	<i>Tichodroma muraria</i>	falaises	Directive Oiseaux
Pic à dos blanc	<i>Dendrocopos leucotos</i>	forêts	Directive Oiseaux
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	forêts	Directive Oiseaux
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	falaises	
Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	falaises	Directive Oiseaux
Chocard à bec jaune	<i>Pyrhocorax graculus</i>	falaises	Directive Oiseaux
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	forêts	Directive Oiseaux
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	prairies et bocages	Directive Oiseaux
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	prairies et bocages	Directive Oiseaux
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	prairies et bocages	Directive Oiseaux
<b>MAMMIFÈRES</b>			
Ours brun	<i>Ursus arctos</i>	forêts	Directive Habitats
Isard	<i>Rupicapra rupicapra</i>	pelouses d'altitude	
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>	rivières	Directive Habitats
Loutre	<i>Lutra lutra</i>	rivières	Directive Habitats
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	forêts	Directive Habitats
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	forêts	Directive Habitats

Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	cavités, grottes, habitat	Directive Habitats
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	cavités, grottes	Directive Habitats
Rhinolophe Euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	cavités, grottes	Directive Habitats
<b>REPTILES ET AMPHIBIENS</b>			
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>	pelouses sèches	
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	mares forestières	Directive Habitats
Lézard des Pyrénées	<i>Lacerta bonnali</i>	rochers en altitude	Directive Habitats
Euprocte des Pyrénées	<i>Euproctus asper</i>	rivières	
<b>INVERTÉBRÉS</b>			
Leucchorine douteuse	<i>Leucorrhinia dubia</i>	zones humides et aquatiques	
Æshne des joncs	<i>Aeshna juncea</i>	zones humides et aquatiques	
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	forêts	Directive Habitats
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	forêts	Directive Habitats
Écrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>	rivières	Directive Habitats

**La DREAL Occitanie a défini une hiérarchisation des espèces à enjeux sur leur territoire par rapport aux plans nationaux d'actions concernant le territoire :**

- forte responsabilité régionale (espèce endémique, grands noyaux de populations...) : vieux bois, plantes messicoles, aster des Pyrénées, bouquetin, vison d'Europe, chiroptères, desman des Pyrénées, ours brun, gypaète barbu, vautour moine, vautour percnoptère, grand tétras, lézards des Pyrénées, naïades.
- responsabilité régionale moyenne : pollinisateurs, loutre d'Europe, milan royal, faucon crécerellette, chouette chevêche, pies grièches, lézard ocellé, cistude d'Europe, Maculinea, odonates.
- responsabilité régionale faible : *Luronium natans*, outarde canepetière, balbuzard pêcheur, autour des palombes, sonneur à ventre jaune.

Les Pyrénées abritent environ 90 % de la population française de **grand tétras** : la population pyrénéenne était estimée à environ 3 700 oiseaux en 2013. Lessapinières constituent des zones d'hivernage et de reproduction du grand tétras, et sont donc de première importance sur le territoire. Dans les forêts du Haut-

Comminges, les populations de grands tétras régressent fortement depuis une décennie. Depuis 1990, on estime une perte de 50 % des effectifs (4 500 adultes en 1990), deux tiers des aires de chant occupées avant 1990 sont aujourd'hui inoccupées et le taux de reproduction (0,4 jeune en 2000) n'assure plus le renouvellement des générations. Il est garant de la qualité des habitats écologiques. Les conditions climatiques, la dégradation de son habitat et le dérangement sont les principaux facteurs de sa régression.

L'ours représente une espèce patrimoniale nationale et européenne ; il est protégé au niveau national depuis 1972 et au niveau international par les conventions de Berne et de Washington et par la directive « Habitats ». Un plan de sauvegarde national a été mis en place dès 1984.

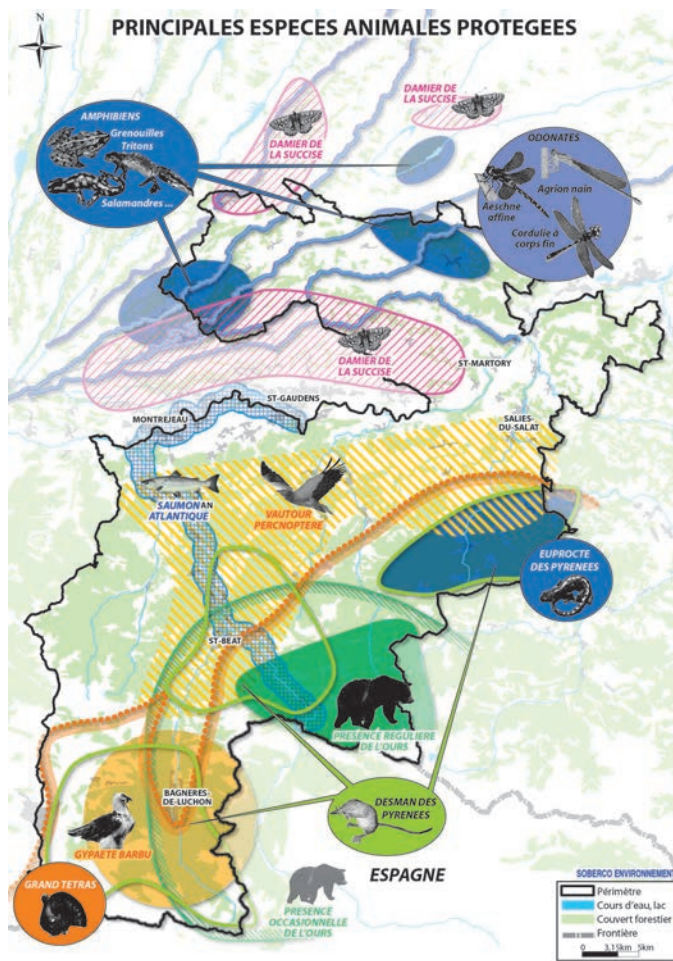
La population d'ours n'a cessé de décroître durant le xx<sup>e</sup> siècle, jusqu'à sa disparition des Pyrénées centrales vers 1991. Au niveau local, en 1991, avec la création de l'ADET (Association pour le développement économique et touristique, rebaptisé Pays de l'Ours-ADET depuis), une charte relative au renforcement de la population d'ours a été signée avec le ministère de l'Environnement.

Un programme franco-espagnol pour le lâcher de trois ours a ainsi été élaboré en 1993-1995. En 1996 et 1997, trois ours ont été réintroduits dans la haute vallée de la Garonne. Des programmes d'aide au pastoralisme ont été mis en place, ainsi qu'une équipe de suivi des ours. En 2006, cinq nouveaux ours ont été relâchés dans le massif pyrénéen : quatre l'ont été sur le périmètre du PNR Comminges Barousse Pyrénées, dont trois sur la commune d'Arbas. En 2018, 2 ourses ont été relâchées en Béarn.

En 2018, les Pyrénées centrales abritent 41 ours et représentent ainsi le principal noyau pyrénéen de population ursine (45 ours ont été recensés en 2018 par le réseau ours brun sur toute la chaîne, dont 4 en Pyrénées occidentales). Les zones de présence régulière de l'ours sur le territoire concernent 6 communes (Portet-d'Aspet, Melles, Saint-Béat-Lez, Fos, Boutx et Argut-Dessous, soit environ 10 300 ha) et 27 communes sont situées en zone de présence occasionnelle de cette espèce (environ 25 000 ha).

La question de l'ours reste délicate et son acceptation sociale est partagée, avec des oppositions fortes de certains acteurs locaux, mais aussi avec un soutien

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



important de la part d'autres acteurs. Notons seulement que l'ours représente une espèce patrimoniale emblématique des Pyrénées et que son image peut être vecteur d'un certain développement économique et touristique, notamment pour les activités agropastorales.

Le desman des Pyrénées est une espèce endémique des Pyrénées qui vit dans les lacs et les cours d'eau du massif (du niveau de la mer jusqu'à plus de 2 500 m d'altitude). 5 facteurs conditionnent la présence de l'espèce : la vitesse du courant, la température, l'oxygène de l'eau, la faune aquatique et le faciès des bords de cours d'eau.

107 contacts du desman des Pyrénées ont été obtenus sur le territoire. Dans les Pyrénées ariégeoises, environ 5 à 6 fois plus vastes que les Pyrénées commingeoises, plus de 500 contacts ont été obtenus. En Hautes-Pyrénées, seulement 129 contacts ont été établis. La densité d'observation est comparable entre les Pyrénées commingeoises et ariégeoises qui présentent une forte responsabilité dans la conservation de cette espèce en danger critique d'extinction. À l'ouest, dans les montagnes des Hautes-Pyrénées, la densité d'observation de cette espèce est beaucoup plus faible.

Une tendance à la régression de cette espèce est observée en Ariège, notamment aux faibles altitudes, mais aucun élément ne peut confirmer que cette évolution est observée sur le territoire des Comminges. Les populations se maintiennent dans les principaux affluents de la Garonne sur le territoire (Ger, Salat, Pique...). Des observations récentes de desmans ont été faites sur le territoire, au niveau du massif du Gar-Cagire et dans la forêt domaniale du Burat.

Le territoire porte une responsabilité forte dans la conservation des rapaces, notamment du *gypaète barbu* (un couple reproducteur dans le Luchonnais, les Pyrénées commingeoises sont identifiées comme propices à l'installation de populations), du vautour percnoptère (le noyau de la population pyrénéenne s'étend sur les piémonts des Pyrénées commingeoises, avec au moins 4 couples reproducteurs recensés) ou de l'aigle royal présent dans les piémonts et les montagnes du territoire. Depuis quelque temps, on constate également le retour du vautour fauve jusqu'en plaine.

#### 4/ LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LES ÉCOSYSTEMES DU TERRITOIRE

Le patrimoine naturel remarquable du territoire subit d'importantes pressions en lien avec le développement des activités humaines, de l'urbanisation et de l'agriculture.

##### 4.1. ÉVOLUTION DES PRATIQUES AGRICOLES

Le territoire subit une évolution des pratiques agricoles avec la mécanisation et l'intensification des pratiques, la réduction du nombre d'exploitations et une augmentation de la SAU, notamment dans la vallée de la Garonne, mais également sur les premiers coteaux au nord et au sud de celle-ci.

Les terres reprises, sur les coteaux, sont principalement destinées à une culture intensive de céréales et notamment de maïs. Ces surfaces sont encore déduites des surfaces de prairies et de son système bocager.

Les prairies inondables du fond des vallées ont été drainées et remplacées par des parcelles de maïs irrigué utilisé pour nourrir le bétail.

Cela a conduit à une banalisation et une homogénéité des cultures (perte des surfaces de vergers et de vignes...). Cette augmentation de la taille du parcellaire peut engendrer des pressions néfastes sur les continuités écologiques, comme la **diminution de haies et boqueteaux**, la modification du faciès des fossés par curage, la réduction d'espaces tampons entre cultures et milieux adjacents... L'utilisation d'engrais et pesticides engendre une homogénéisation des espèces, par sélection des espèces les plus adaptatives et répercussion au sein de la chaîne alimentaire. Dans les zones de montagne, les pratiques de polyculture-élevage (agriculture, forêt et pastoralisme) se sont uniformisées avec seulement de l'élevage. Cette homogénéité engendre aussi une **progression des friches (taillis) et de la forêt**.

La zone intermédiaire, située entre la plaine et la haute montagne, est en effet la plus touchée par la déprise agricole du fait de la difficulté d'entretenir les pentes et de l'éloignement des voies principales de circulation. La reconquête forestière et l'embroussaillage entraînent la fermeture progressive du paysage.

Les activités pastorales qui perdurent dans les zones de montagne sont essentielles pour assurer le maintien des habitats ouverts de grand intérêt écologique.



SCÈNE DE VIE AGRICOLE DANS LE COMMINGES  
©Arnaud Späni



#### 4.2 LA PRESSION URBAINE

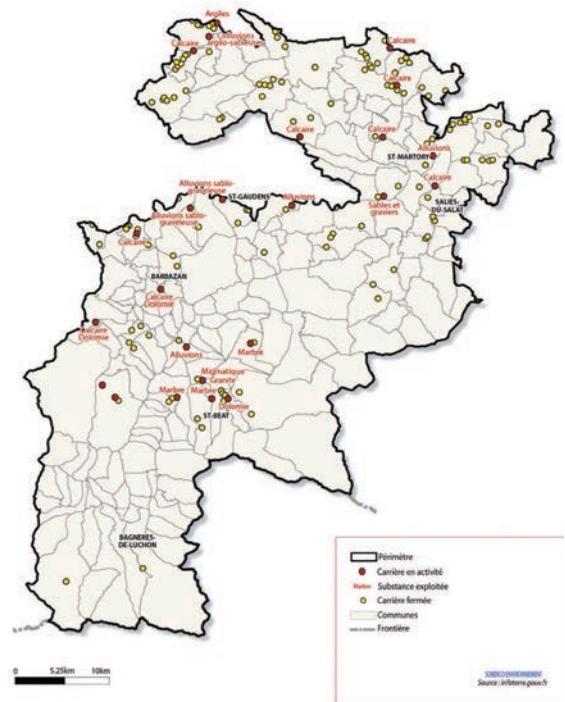
Un développement de l'urbanisation est présent sur l'ensemble du territoire avec des zones soumises à plus fortes pressions **autour de Saint-Gaudens, des coteaux du Comminges et de la plaine de Garonne**. Les territoires agricoles ont une tendance au mitage urbain autour des villages et des voies de communication.

Les zones en fond de vallée et sur les terrains plats subissent une forte pression. Les zones de piémont et surtout la montagne font l'objet d'une pression importante liée à l'implantation de résidences secondaires.

Ces enjeux d'urbanisation engendrent aussi indirectement d'autres pressions sur les milieux naturels : obstacles aux déplacements et fragmentation des habitats par la construction d'axes de transports (voies routières, voies ferrées...), perturbations de la faune nocturne avec la pollution lumineuse...

BOULOGNE-SUR-GESSE  
©Arnaud Späni

#### Carrières





### 4.3 LES CARRIÈRES

L'exploitation des carrières peut engendrer de nombreuses perturbations avec des discontinuités fortes pour nombres d'espèces.

L'exploitation d'une carrière peut engendrer des variations d'alimentation en eau de zones humides situées à proximité du site, ce qui peut entraîner une modification de leur composition floristique et faunistique et de leur fonctionnement. Les grands linéaires fluviaux doivent jouer un rôle important dans les continuités écologiques d'échelle régionale, notamment les abords immédiats des cours d'eau ainsi que leur espace de mobilité latérale.

De fait, les carrières sont localisées dans des secteurs à enjeux et peuvent entraîner des perturbations pour les fonctionnalités écologiques. La vallée de la Garonne, ainsi que la zone de piémont et des Petites Pyrénées sont particulièrement concernées par ces activités.

### 4.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le territoire est situé à un **carrefour géographique** et climatique et abrite ainsi une très grande diversité de milieux naturels. Cette particularité est à l'origine de la présence de nombreuses espèces d'influences méditerranéennes, souvent en limite de leur aire de répartition. Cette situation au carrefour de différentes influences climatiques (montagnarde, méditerranéenne et atlantique) soumet les habitats naturels et les espèces présentes à une forte vulnérabilité aux changements climatiques.

En effet, au regard du changement climatique

attendu et prédit par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sur le scénario modéré (B2), le territoire devrait notamment être concerné par une modification profonde des précipitations (diminution en période estivale en particulier), des températures (augmentation des températures maximales et minimales) ou des réserves d'eau dans le sol.

La biodiversité devrait être particulièrement concernée par le changement climatique, en particulier avec des disparitions de milieux (glaciers et leur cortège d'espèces animales et végétales), la perte d'endémisme (notamment des espèces en limite d'aire de répartition), la remontée des espèces en altitude et la diminution des aires de répartition des espèces des hauts étages.

De même, les activités touristiques, notamment les sports d'hiver, qui constituent un facteur de dynamisme économique important sur le territoire, seront probablement affectées avec la modification des précipitations (hauteur et durée d'enneigement).

### 4.5 LES BARRAGES SEUILS

Les seuils et les barrages sont des obstacles importants aux continuités écologiques aquatiques. La fragmentation du milieu et l'insularisation des habitats affectent toutes les espèces qui effectuent des migrations au cours de leur cycle biologique, mais plus particulièrement celles qui parcourent de longues distances au cours de leur cycle vital (saumon, anguille). Par ailleurs, les seuils peuvent aussi induire de profonds changements dans les milieux aquatiques, notamment par l'accumulation

de sédiments en amont des retenues. La création de dispositifs de franchissement pour la montaison ou la dévalaison peut permettre d'améliorer les conditions de circulation des espèces, mais il convient de bien localiser ces ouvrages et de les dimensionner correctement en fonction des espèces ciblées.

Dans le cadre du programme de restauration du saumon atlantique sur le bassin de la Garonne, une **stratégie de piégeage-transport** a été mise en place en 1999, aussi bien en montaison (à Carbonne) qu'en dévalaison (à Camon et Pointis). Entre 1989 et 1998, la mortalité de saumon en dévalaison liée aux différents ouvrages (principalement les turbines de centrales hydroélectriques) s'élevait en moyenne à 64 % (entre 34 % et 76 %) jusqu'à Toulouse.

Le piégeage-transport à la dévalaison effectué au printemps permet ainsi aux smolts (poissons âgés de 1 an environ) d'éviter les nombreux aménagements situés plus en aval et non équipés pour la dévalaison.

Les opérations de repeuplement (depuis une zone de pisciculture située à Pont-Crouzet) des principaux axes du bassin de la Garonne sont réalisées sur la Garonne entre Saint-Béat-Lez et la retenue d'Ausson et sur la Neste en aval de Rebouc (en zones amont des stations de piégeage-transport à la dévalaison) avec des poissons aux stades alevin et pré-estival. Les stations de piégeage-transport sont construites sur la Garonne au niveau des centrales hydroélectriques de Camon et de Pointis (à l'ouest de Saint-Gaudens), en aval de zones favorables à la reproduction et au développement des juvéniles de

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

saumon. Les saumons adultes capturés à la station de piégeage-transport à la montaison de Carbonne sont quant à eux déversés sur la Pique. La truite fario est également concernée par cette problématique de continuité écologique.

### 4.6 LA PRESSION TOURISTIQUE

Le territoire possède à la fois un tourisme patrimonial dispersé sur une multitude de sites d'importance variable et un tourisme de plus grande capacité orienté vers les activités de pleine nature et les stations de montagne dans la partie pyrénéenne.

Ainsi, les sites naturels sont de plus en plus souvent fréquentés et leur accessibilité nécessite l'installation d'équipements importants dans des secteurs sensibles. Cette fréquentation engendre parfois la dégradation des milieux : pollution des eaux, atteintes à la biodiversité... C'est notamment le cas de secteurs de pelouses soumis à un fort piétinement des randonneurs.

#### 4.6.1. La randonnée

Depuis 1994, le Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) a été adopté et a permis de mettre en place des sentiers. Quatre chemins de grande randonnée existent sur le territoire : le GR 10 qui traverse les Pyrénées et passe par Bagnères-de-Luchon, le GR 78 qui passe par Portet-d'Aspet et Saint-Bertrand-de-Comminges (« chemin du piémont » qui traverse le périmètre d'est en ouest), le GR 86 inauguré

en 2001 reliant Toulouse à Aurignac et le GR 861 de Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges. Deux chemins de Saint-Jacques traversent le territoire. L'offre est d'ailleurs très inégale dans le département, elle est très concentrée sur le territoire et notamment sur les cantons de Bagnères-de-Luchon, Barbazan, Aspet, Salies-du-Salat et Saint-Gaudens.

La pratique de la randonnée a fortement tendance à augmenter depuis une dizaine d'années. Le non-respect ou l'insuffisance du balisage entraînent un **piétinement de la végétation** et un certain dérangement pour des espèces (grand tétras par exemple). Les **véhicules motorisés** posent notamment un problème important de dérangement sonore. L'ouverture d'un nombre croissant de routes forestières (2,2 km/100 ha) augmente aussi la fréquentation en forêt et le dérangement de la faune.

L'aménagement de ces sentiers doit être cohérent avec les stratégies de conservation des espèces et des espaces naturels, afin de respecter les zones sensibles et la faune. Le tourisme ainsi que les travaux forestiers devraient ainsi prendre en compte les cycles périodiques et les sites vitaux des espèces menacées (signalétique, calendrier d'exploitation...).

#### 4.6.2. Le ski

Quatre stations de montagne sont aménagées : Peyragudes, Superbagnères, Le Mourtis et Bourg-d'Oueil. Les domaines skiables sont supra-forestiers et concernent 6 % des forêts. La construction de ces stations a entraîné



l'artificialisation des espaces naturels et altéré les paysages et les habitats naturels. Récemment, on assiste à un certain essor des pratiques comme la raquette et le ski de fond, utilisant les pistes et routes forestières. Les remarques exposées plus haut sur la randonnée valent également pour l'activité de ski de fond et le hors-piste.

#### 4.6.3. L'escalade, la spéléologie et le canyoning

Les principaux sites d'escalade sont : la falaise de Saint-Mamet, le Tichodrome à Cier-de-Luchon, le Rouziet à Cierp-Gaud, les falaises d'Ore, de Saint-Pé-d'Ardet, de Thèbe, de Gourdan, la brèche romaine à Saint-Béat-Lez, le pic du Gar, le secteur de Bazuert à Cierp-Gaud...

Étant donné l'importance des milieux souterrains, le territoire offre de nombreux **sites de spéléologie**. Les massifs du Cagire, du Gar et de Paloumère sont très riches en cavités souterraines. Au Paloumère se trouve le plus grand réseau

CHAPELLE DE SUPERBAGNÈRES ET LES PISTES DE SKI DE LA STATION  
©Arnaud Späni

spéléologique de France : [le réseau Trombe – Henne-Morte](#) sur le canton d’Aspet. De nombreux gouffres et grottes permettent également la pratique de cette activité.

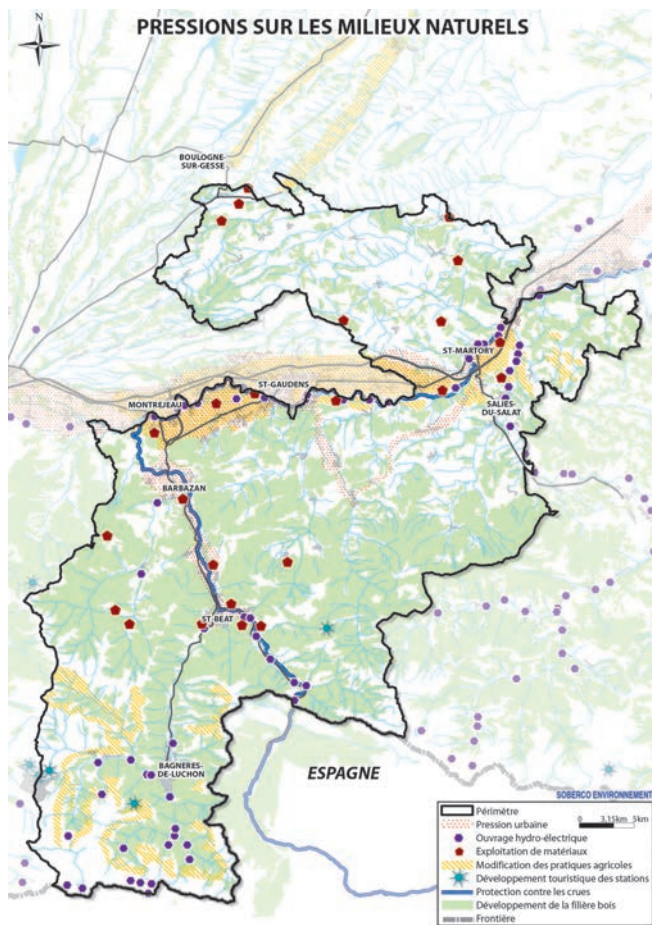
Pour ce qui est des activités d’escalade et de spéléologie qui peuvent entraîner des perturbations pour les équilibres écologiques (dérangements des nichées sur les falaises par exemple), des accords existent pour certains sites entre les communes, les associations sportives et les associations de protection de la nature ; ces mesures sont en voie de généralisation. Par exemple, des panneaux de sensibilisation à la nidification des rapaces destinés aux escaladeurs ont été installés sur la falaise de Saint-Pé-d’Ardet.

#### 4.6.4. Les sports aériens

Les activités aériennes se concentrent essentiellement sur le canton de Bagnères-de-Luchon et le secteur d’Arbas : parapente, vol à voile, deltaplane, ULM... Un centre de vol à voile existe aussi à Saint-Gaudens, jumelé avec un centre à Barbastro en Espagne. L’espace aérien du territoire reste exceptionnel du fait qu’il n’y a ni ligne à haute tension, ni a priori de couloirs aériens commerciaux ou militaires (remarquons cependant que récemment, des avions militaires et civils passent à très basse altitude).



ARRIVÉE AU REFUGE DU LAC D'OÛ DEPUIS LE SENTIER D'ESPINGO  
©Arnaud Spáni



## 5/ LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION, DE GESTION ET D'INVENTAIRE

### 5.1 LES OUTILS DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

#### 5.1.1. Les sites inscrits et classés

Sur le territoire, **38 sites sont classés** et 51 sont inscrits (liste en annexe). La plupart des sites classés sont des lieux naturels (cascades, grottes, lacs, arbres, vallées...) et sont situés sur le canton de Bagnères-de-Luchon. Notons que la totalité des vallées d'Oueil et du Lys, ainsi que la butte de Saint-Bertrand et l'intégralité des communes de Saint-Bertrand et de Valcabrière sont inscrites ou classées.

#### 5.1.2. Les parcs naturels

Le territoire s'inscrit dans un réseau d'espaces naturels en Pyrénées centrales de niveau européen, avec la présence d'un réseau de parcs naturels transfrontalier entre la France et l'Espagne.

Longeant à l'est le périmètre d'étude, le **PNR des Pyrénées ariégeoises**, créé en 2009, forme l'un des ensembles les mieux préservés et les plus attachants des Pyrénées. Du côté espagnol on note la présence de nombreux parcs naturels dont le **Parc naturel Alt Pireneu**.

Le **Parc national des Pyrénées** à l'ouest du territoire, créé en 1967, est l'unique parc national du massif pyrénéen. Il présente des milieux naturels et une richesse remarquable au niveau de la faune (lézard montagnard des Pyrénées, oreillard alpin, grenouille des Pyrénées, loutre d'Europe, gypaète barbu, vautour fauve, isard, grand tétaras, vison d'Europe, lagopède alpin...). Il est complété du côté espagnol par le Parc national d'Ordesa Mont Perdu.

La chaîne pyrénéenne compte aussi le **PNR des Pyrénées catalanes** qui fait frontière avec l'Espagne et l'Andorre sur la ligne des crêtes pyrénéennes, au cœur de l'aire culturelle catalane. Territoire de montagne s'étendant sur plus de 139 000 hectares, les Pyrénées catalanes offrent une diversité écologique unique de 300 à près de 3 000 m d'altitude.

### 5.1.3. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

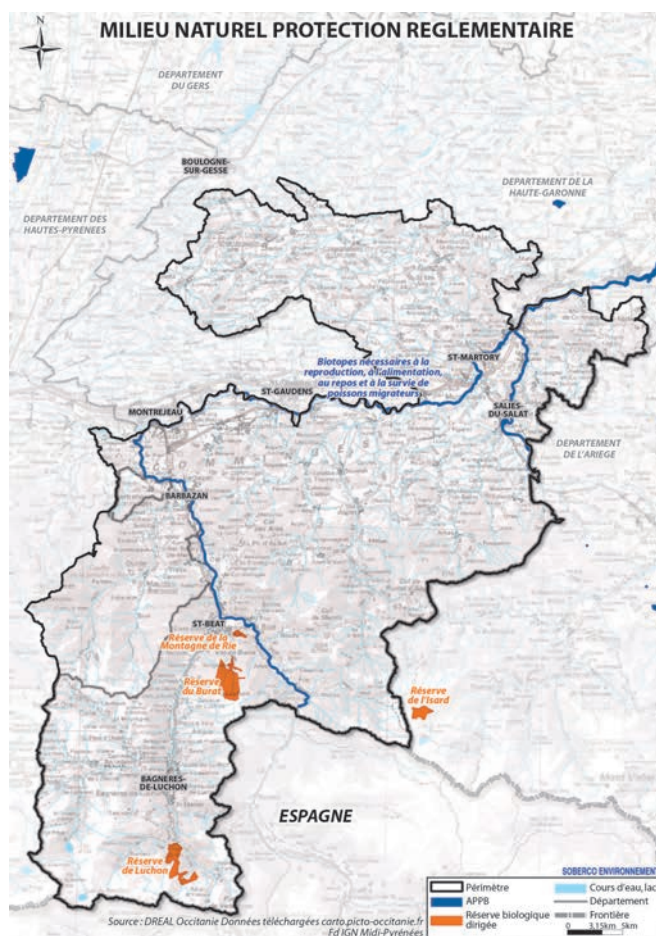
Le territoire accueille un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur le cours inférieur de la Garonne pour des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des poissons migrateurs (saumon atlantique, aloses (grande alose et alose feinte), truite de mer et lamproies marine et fluviale).

### 5.1.4. Les réserves biologiques

Une réserve biologique est un espace protégé en milieu forestier ou en milieu associé à la forêt (landes, mares, tourbières, dunes). Les réserves biologiques font partie des espaces relevant prioritairement de la Stratégie de création d'aires protégées mise en place actuellement. On peut distinguer les réserves biologiques dirigées au sein desquelles sont mise en place une gestion conservatoire et les réserves biologiques intégrales où la forêt est laissée en libre.

Sur le territoire, on note la présence de 3 réserves biologiques dirigées :

- » réserve de Burat (forêt domaniale de 713 ha) sur les communes de Cierp-Gaud et Marignac, pour la protection de l'ours et du grand tétras. Elle sera traitée en futaie régulière de sapins, de hêtres et d'essences diverses afin d'assurer le maintien de la biodiversité.
- » réserve de la montagne de Rié (30 ha), sur la commune de Marignac, qui permet la conservation d'un habitat remarquable de thuriféraire (forêt à *Juniperus thurifera*).
- » la réserve de Luchon (333 ha), en forêt domaniale de Bagnères-de-Luchon. Sa remarquable hêtraie sapinière composée d'arbres sénescents constitue un milieu d'une grande richesse biologique, recherché par des espèces discrètes ou rares comme le grand tétras, le pic à dos blanc ou la chouette de Tengmalm. L'ours est présent régulièrement dans cette forêt.



## 5.2 LES PÉRIMÈTRES DE GESTION

### 5.2.1. Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire de l'Union européenne. Il assure le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des états membres en application des directives européennes dites « Oiseaux » et « Habitats » de 1979 et 1992. Sur chacun de ces sites, un programme de gestion doit être défini, le document d'objectifs (DOCOB).

Le territoire accueille 9 sites Natura 2000 qui couvrent une surface totale de 38 067 ha, soit 22,1 % du territoire. Chaque site est accompagné d'un document d'objectifs :

Identifiant Natura 2000	Nom du site	Désignation	Surface (Ha)	Surface dans le territoire (Ha)
FR7301822	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	ZSC	9 581,4	1 381
FR7300880	Haute vallée d'Oô	ZSC	3 399,2	3 399,2
FR7300881	Haute vallée de la Pique	ZSC	8 232,0	8 232,0
	FR7300885 Chaînon calcaires du piémont commingeois	ZSC	6 183,7	6 183,7
FR7300884	Zones rupestres xérothermiques du bassin de Marignac, Saint-Béat, pic du Gar, montagne de Rié	ZSC	7 662,5	7 662,5
FR7300883	Haute vallée de la Garonne	ZSC	11 108,5	11 108,5

FR7312009	Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô	ZPS	10 490,8	10 490,8
FR7312005	Haute vallée de la Garonne	ZPS	11 108,5	11 108,5
FR7312010	Vallée de la Garonne de BousSENS à Carbonne	ZPS	1 889,2	100

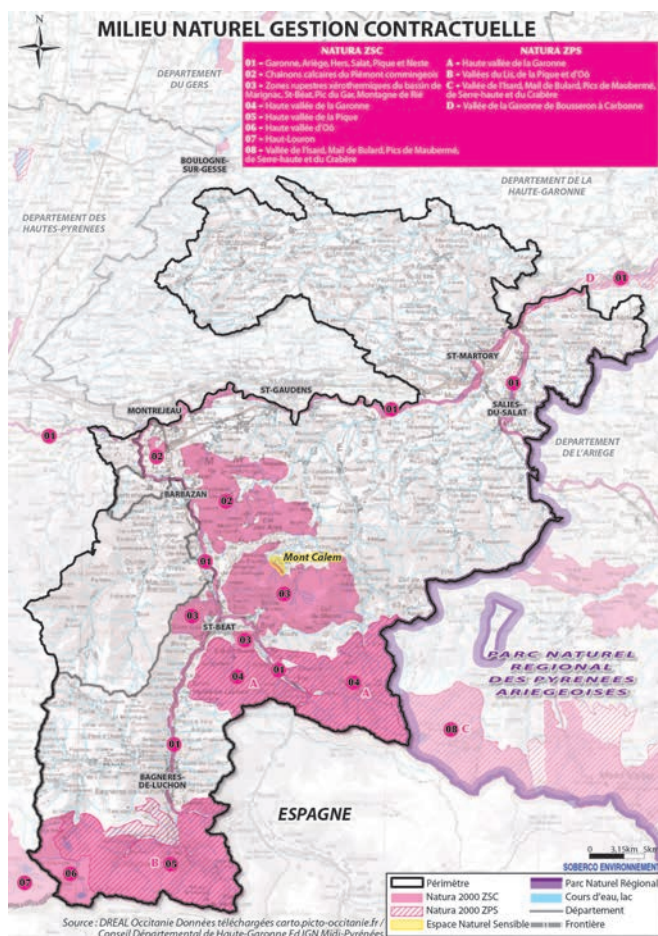
**Le territoire est concerné par 6 zones spéciales de conservation (ZSC), au titre de la directive « Habitats », sur une superficie totale de 37 967 ha (soit environ 22,1 % du territoire) :**

➤ site FR7301822 « **Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique, Neste** » (9 581,4 ha dont 1381 ha sur le territoire de l'étude) : constitué du cours de la Garonne et des principaux affluents qui présentent un grand intérêt pour les poissons migrateurs (zones de frayères importantes, notamment pour le saumon). La partie large de la Garonne (écocomplexe comportant une diversité biologique remarquable) et de la moyenne vallée de l'Hers constituent un intérêt particulier car elles comportent encore des zones de ripisylves et autres zones humides liées au cours d'eau intéressantes, et elles abritent de petites populations relictuelles de loutre et de cistude d'Europe notamment.

➤ site FR7300880 « **Haute vallée d'Oô** » (3 399,2 ha) : vallée de haute montagne avec vallons latéraux, marqués par l'érosion glaciaire, présentant une végétation étagée du collinéen à l'alpin avec une grande richesse des habitats. On note la présence d'espèces remarquables comme le desman et l'ours brun (réintroduit) de la directive « Habitats », l'aster des Pyrénées et la faune montagnarde caractéristique (rapaces, oiseaux forestiers comme le pic à dos blanc, chat sauvage...).

➤ site FR7300881 « **Haute vallée de la Pique** » (8 232 ha) : haute vallée glaciaire divisée en deux vallons principaux. On recense la présence d'habitats diversifiés : glaciers, chenaies-hêtraies, sapinières-hêtraies intercalées sous les sites rocheux de peuplements riches en feuillus (ormes, frênes, érables...), pineraies à crochets, tourbières et mouillères...

## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité



➤ site FR7300883 « Haute vallée de la Garonne » (11 108,5 ha) : Vallée profonde, marquée par l'érosion glaciaire avec dépôts de blocs erratiques et moraines en position latérale. La végétation est essentiellement acidiphile, caractérisée par des landes, des boisements importants avec une transition régulière de l'étage collinéen jusqu'à l'étage subalpin (présence de faciès à châtaigniers développés), une présence ponctuelle de formations alpines sur certains sommets souvent ventés. Il s'agit également d'une zone de protection spéciale (ZPS).

➤ site FR7300884 « Zones rupestres xérothermiques du bassin de Marignac, Saint-Béat-Lez, pic du Gar, montagne de Rié » (7 662,5 ha) : Bassin alluvial entouré de moyenne montagne à fortes pentes. On note un étagement de la végétation depuis des faciès xérothermiques à chênes verts et genévriers thurifères jusqu'aux pelouses et rochers du subalpin. Chaque étage renferme une grande richesse floristique et faunistique du fait de la diversité et de la complémentarité des habitats présents (pelouses, landes, forêts, parois rocheuses, ravins, torrents encaissés). On recense notamment la présence d'un complexe « murin » avec la présence du grand murin et du petit murin.

➤ site FR7300885 « Chaînes calcaires du piémont commingeois » (6 183,7 ha) : Site vallonné forestier et bocager du piémont pyrénéen, présentant une végétation à dominante forestière avec une déclinaison des forêts de feuillus, de la forêt de chênes verts à la hêtraie. On recense aussi de nombreuses prairies naturelles et faciès à orchidées. La présence de zones rocheuses et de réseaux karstiques constitue des habitats d'espèces particuliers, abritant notamment de nombreuses espèces de chiroptères.

**Le site présente aussi 3 zones de protection spéciales (ZPS), au titre de la directive « Oiseaux ». Ces sites couvrent une surface de 21 699,3 ha soit 12,6 % du territoire. Ils se superposent globalement aux zones spéciales de conservation (ZSC) :**

➤ Site FR7312005 « Haute vallée de la Garonne » (11 108,5 ha) : Site partagé entre les deux rives de la Garonne entre le massif du Burat et le massif du Crabère, présentant une avifaune de montagne remarquable (gypaète barbu, vautour percnoptère, milan royal, crève à bec rouge, pic à dos blanc...).

» site FR7312009 « Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô » (10 490,8 ha) : zone de haute montagne présentant une avifaune de montagne remarquable avec des populations importantes pour l'aigle royal, la chouette de Tengmalm, le grand tétras, le lagopède alpin et le pic à dos blanc. Pour cette dernière espèce, selon les estimations considérées, l'effectif présent au sein du site pourrait représenter jusqu'à 15 % de la population nationale. Le site constitue aussi un territoire d'alimentation pour trois autres espèces de rapaces qui nichent à proximité : gypaète barbu, milan royal et faucon pèlerin. Les versants boisés pentus peu exploités constituent un habitat favorable aux espèces forestières montagnardes. Les falaises offrent des lieux de reproduction privilégiés aux espèces rupestres. Les milieux ouverts à semiouverts jouent un rôle fonctionnel essentiel en contribuant à l'alimentation de la majorité des espèces d'oiseaux.

» site FR7312010 « Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne » (1889,2 ha dont 100 sur le territoire) : une petite partie de ce site Natura 2000 est située sur le territoire. Il accueille une avifaune caractéristique des grandes vallées du sud-ouest de la France, avec notamment 4 espèces de hérons et 3 espèces de rapaces inscrites à l'annexe I de la directive « Oiseaux » qui nichent sur le site. Le site abrite également plus de 200 couples de bihoreaux gris et 3 à 4 couples d'aigles bottés.

Ces sites Natura 2000 accueillent au moins 71 espèces inscrites à la directive « Habitats Faune Flore »

et la directive « Oiseaux » (cf. annexe) ; environ 96 espèces sont présentes dans le PNR des Pyrénées ariégeoises. Ces sites abritent également plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire.

### 5.2.2. Les espaces naturels sensibles

Le territoire est concerné par un seul site ENS. En effet, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a lancé en 2017 un premier appel à projets pour le classement des espaces naturels sensibles portés par des collectivités, des associations ou des propriétaires privés. **4 espaces naturels ont été retenus au classement 2018 (portant à 5 le nombre d'ENS du Département, suite au classement de la forêt de Buzet en ENS en 2016), dont 1 sur le territoire :**

» le mont Calem (101 ha) situé sur les communes d'Arguenos et Moncaup.

Ce site présente un intérêt à la fois géologique – avec la présence d'une roche particulière, la lherzholite –, hydrologique, faunistique et floristique, composé de milieux boisés, d'habitats rocheux et de zones humides, notamment la zone humide « Petit massif du Calem » inscrite à l'inventaire départemental des zones humides.

### 5.2.3. Les sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels de Midi-Pyrénées

**Le CEN Midi-Pyrénées est impliqué dans la gestion de deux sites naturels sur le territoire :**

» massif forestier d'Arbas : par une convention d'assistance technique et scientifique, le CEN gère cet écosystème forestier d'une surface

de 441 ha. Le massif d'Arbas correspond aux premiers reliefs majeurs localisés au sud du fleuve de la Garonne et au sud-ouest de la rivière du Salat. Ce site présente de forts enjeux écologiques, faunistiques et floristiques. Il s'agit d'une ZNIEFF de type 2 qui inclut également 6 ZNIEFF de type 1.

» église de Marignac : cette église située à Marignac abrite une colonie de reproduction de murins à oreilles échancrées (espèce pour laquelle très peu de gîtes sont connus dans la région et en particulier en Haute-Garonne) et est gérée par convention par le CEN Midi-Pyrénées.

## 5.3. LES PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES

### 5.3.1. Les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF II)

Les ZNIEFF de type 2 correspondent aux grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques notables. Il s'agit de grandes enveloppes à l'intérieur desquelles la biodiversité est très riche et ponctuée d'espèces déterminantes. Ces périmètres intègrent globalement les ZNIEFF de type 1. L'inventaire ZNIEFF est avant tout un outil de connaissance. Il n'a donc pas, en lui-même, de valeur juridique directe.

17 ZNIEFF de type 2 (de seconde génération) sont présentes sur le territoire (cf. liste en annexe). Elles couvrent une surface d'environ 115 818 ha, soit 67,5 % du territoire. Elles concernent les principaux massifs, piémonts ou coteaux.

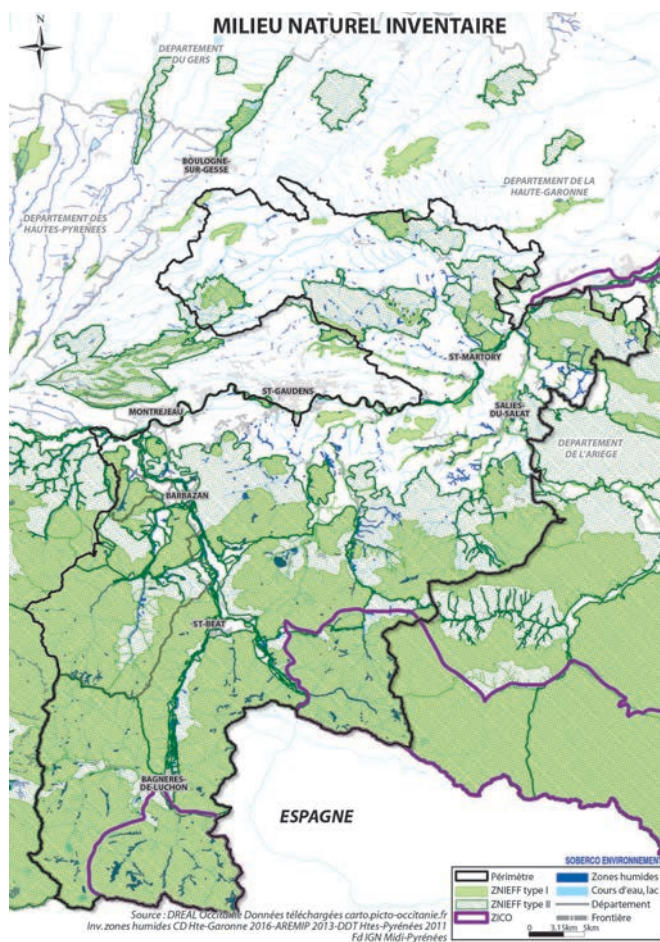


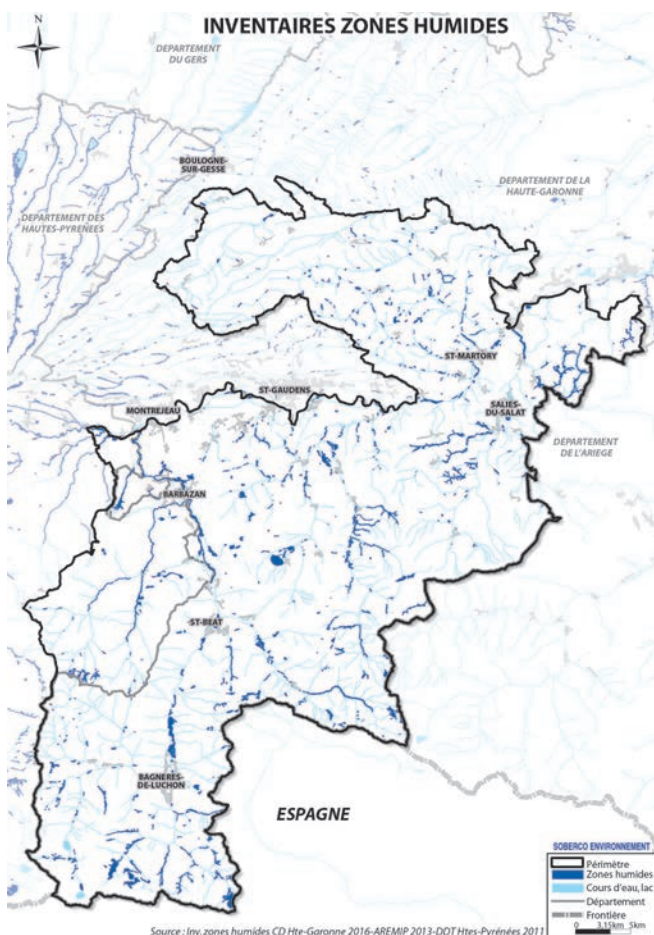
### 5.3.2. Les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF I)

Les ZNIEFF de type 1 sont des zones d'inventaire de superficie généralement limitée, caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou des milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

Au total, 59 ZNIEFF de type 1 (de seconde génération) sont présentes sur le territoire (liste en annexe). Elles couvrent une surface d'environ 83 781 ha, soit environ 48,8 % du territoire. Elles concernent des milieux très diversifiés tels que des boisements, des vallées, des prairies humides, des tourbières, des rivières...

Les ZNIEFF de type 1 sont principalement situées au sud de la vallée de la Garonne (environ 75 % des ZNIEFF du territoire), essentiellement au sein des piémonts pyrénéens et de la haute chaîne des Pyrénées.





### 5.3.3. Les inventaires de zones humides

Le territoire est couvert par :

- l'inventaire des zones humides de Haute-Garonne, finalisé en 2016 et réalisé selon la méthodologie commune du bassin Adour-Garonne. Il a permis de répertorier 2 205 ha de zones humides sur le territoire.
- l'inventaire de zones humides de Hautes-Pyrénées, réalisé entre 2011 et 2013. Cet inventaire identifie 226 ha de zones humides sur le territoire.

Au total, 2 432 ha de zones humides sont identifiés sur le territoire.

## 6/ LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

### 6.1 LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ET LA TRAME VERTE ET BLEUE

Un réseau écologique est constitué par l'ensemble des éléments structurant le paysage et permettant d'assurer le déplacement des espèces entre les différents habitats qui le composent.

Les deux constituants principaux d'un réseau écologique sont les réservoirs de biodiversité et les corridors. Il est également composé de zones d'extension et de zones relais.

On définit un réservoir de biodiversité, ou zone nodale, par les territoires ou habitats vitaux aux populations, ou métapopulations, dans lesquels ils réalisent tout ou la plupart de leur cycle de vie. Ces zones riches en biodiversité peuvent être proches ou éloignées et peuvent être reliées par des corridors écologiques, ou couloirs de vie.

Ces corridors permettent la circulation et les échanges entre zones nodales. Ce sont les voies de déplacement de la faune et de la flore, pouvant être ponctuelles, linéaires (haies, chemins, ripisylves, cours d'eau), en pas japonais (espaces relais), ou une matrice paysagère ou agricole.

Les zones d'extension (ou zone de développement, tampon...) sont les espaces de déplacement des espèces en dehors de zones nodales. Ces zones peuvent

être plus ou moins fragmentées et plus ou moins franchissables, mais peuvent accueillir différentes espèces. Le terme de continuum écologique est employé pour parler de l'ensemble des milieux contigus et favorables qui représentent l'aire potentielle de déplacement d'un groupe d'espèces. Ces continuums incluent plusieurs zones nodales, zones d'extension et corridors, qu'ils soient aquatiques ou terrestres.

La **trame verte et bleue** est un outil d'aménagement du territoire qui permet de créer des continuités territoriales. Elle regroupe l'ensemble des continuités écologiques avec :

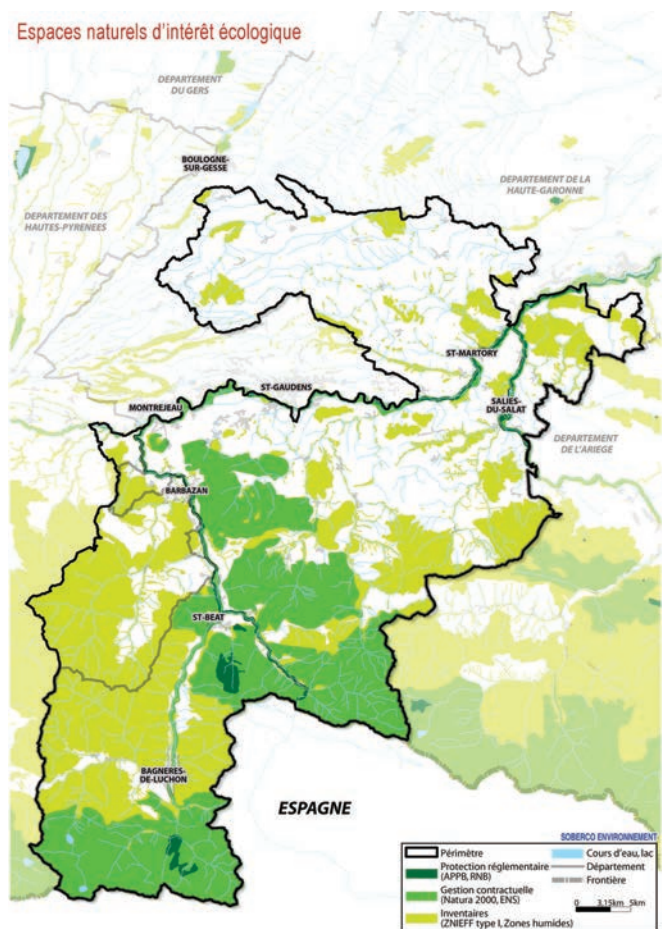
- » une composante « verte » correspondant aux corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels, ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces.
- » une composante « bleue », correspondant aux milieux aquatiques (cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, zones humides).

Le schéma régional de cohérence écologique de la Région Midi-Pyrénées définit la trame verte et bleue sur cette partie de la nouvelle Région Occitanie (avant la validation du prochain SRADDET Occitanie). Il a été arrêté en mars 2015.

## 6.2 LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE NATIONALE ET RÉGIONALE

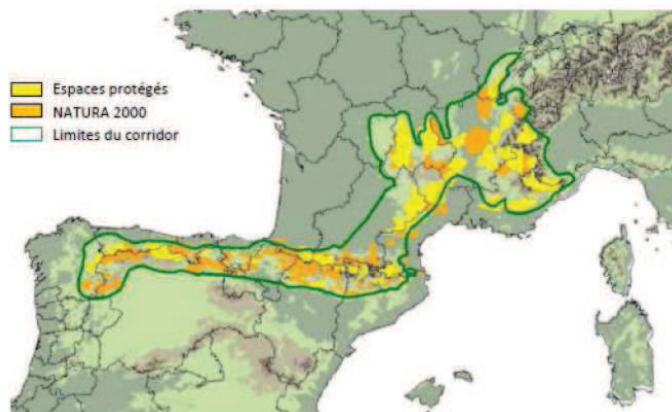
**Le territoire de projet s'insère au sein de continuités écologiques d'importance régionale, interrégionale, nationale et transfrontalière :**

- » le **complexe bocager** du territoire est souligné à l'échelle nationale comme un élément central aux grandes continuités écologiques. Le bocage des piémonts pyrénéens fait partie d'un vaste complexe bocager et forme une continuité bocagère parallèle à la chaîne pyrénéenne. Cette continuité semble se poursuivre au-delà des piémonts pyrénéens en traversant le Languedoc jusqu'au Rhône.
- » concernant les **continuités forestières**, les massifs boisés de montagne du territoire constituent un axe majeur le long de la chaîne pyrénéenne. Les forêts de plaine permettent la connexion transversale entre cette grande continuité pyrénéenne et la façade atlantique.

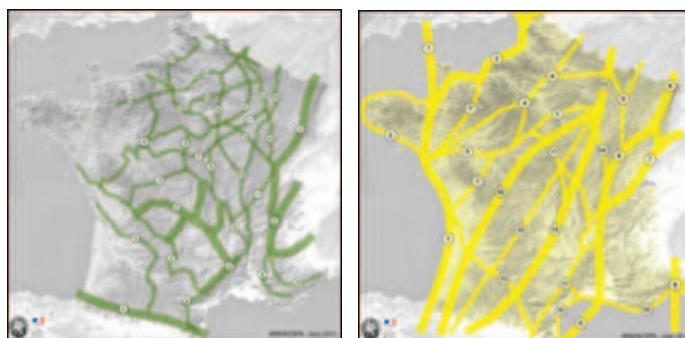


## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

- » le territoire s'insère au sein d'une des **principales continuités écologiques pour l'avifaune migratrice**, sur un axe nord-est/sud-ouest passant par le sud du Massif central et rejoignant les Pyrénées centrales. Il s'agit d'un couloir de migration majeur pour l'avifaune à l'échelle nationale et internationale, depuis la péninsule ibérique jusqu'au nord et l'est de l'Europe.
- » le réseau de **continuités fraîches** ou froides relie des zones froides principales (massifs montagneux) ainsi que des zones refuges. Ce réseau doit permettre aux espèces à faible thermophilie d'adapter leur aire de répartition en cas de réchauffement climatique. Sur le territoire, le massif des Pyrénées constitue une des principales continuités de grands massifs montagneux à l'échelle nationale.
- » pour la trame des **milieux ouverts thermophiles**, l'axe formé par les piémonts calcaires pyrénéens permet à des espèces orophiles méditerranéennes de rejoindre les Pyrénées-Atlantiques. Le territoire joue un rôle central dans cette grande continuité est-ouest d'échelle nationale. La région autour de Saint-Gaudens semble toutefois être moins support de cette liaison que les secteurs plus au nord (vallées de la Noue et de la Louge) ou plus au sud (alentours de Sauveterre-de-Comminges-de-Comminges) qui semblent jouer un rôle plus important pour cette liaison.



De plus, au sud de la Région Midi-Pyrénées, les continuités écologiques sont susceptibles de se poursuivre sur le territoire d'Andorre, la Région autonome d'Aragon (Espagne) et la Région autonome de Catalogne (Espagne). Le projet LIFE-Nature « Corridor écologique : Monts cantabriques - Pyrénées - Massif central - Alpes occidentales » porté par l'IUCN, prévu pour une durée de 4 ans (entre juin 2013 et juin 2017), a pour objectif de promouvoir la connectivité écologique du Sud-Ouest européen via le réseau Natura 2000. Le massif des Pyrénées bénéficie d'un réseau important de sites Natura 2000, avec notamment 10 sites sur le territoire qui participent aux fonctionnalités de ce corridor écologique.

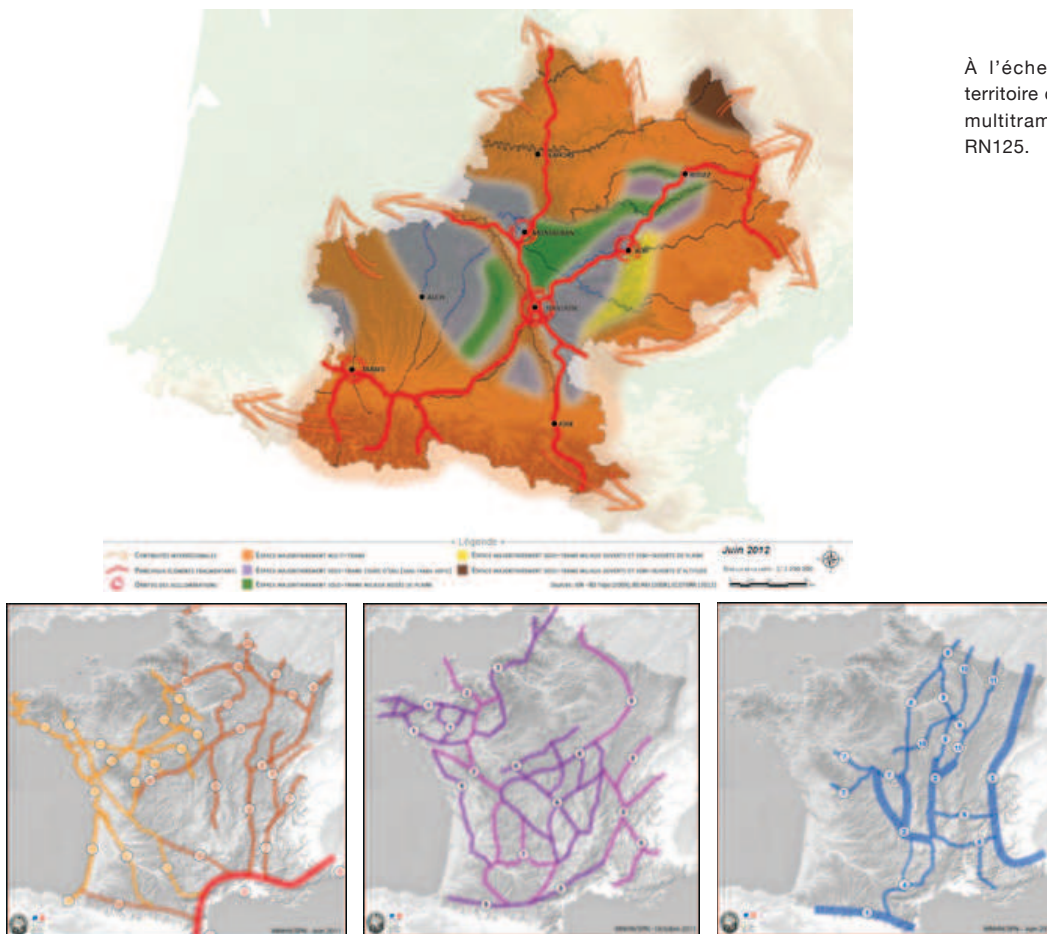


### CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES D'IMPORTANCE NATIONALE

des milieux boisés (1), des voies de migration de l'avifaune (2), des milieux bocagers (3), des milieux ouverts thermophiles (4), des milieux ouverts frais à froid (5) (MNHN - SPN 2011)

## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité

À l'échelle du SRCE de Midi-Pyrénées, le territoire correspond à un espace majoritairement multitrame fragmenté toutefois par l'A64 et la RN125.



### 6.3 LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DU PROJET DE PNR

Le réseau écologique du territoire se décompose en plusieurs sous-trames : sous-trame des forêts de plaine, sous-trame des forêts d'altitude, sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, sous-trame des milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude, sous-trame des milieux rocheux d'altitude, la sous-trame des milieux cultivés, la sous-trame des cours d'eau et la sous-trame des milieux humides. Ces différentes sous-trames s'organisent à partir des réservoirs de biodiversité présents sur le territoire (excepté pour la sous-trame des humides, construite de manière particulière en raison de données hétérogènes et peu précises sur le territoire n'ayant pas permis de définir des réservoirs de biodiversité et des corridors).

#### 6.3.1. Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE de la Région Midi-Pyrénées correspondent aux espaces de zonages réglementaires, de labellisation ou de connaissances déjà existants sur le territoire. Ces zonages correspondent à des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, d'ores et déjà validés par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CRSPN) : arrêtés de protection de biotope (APPB), réserves biologiques de l'ONF, ZNIEFF de type 1 (seconde génération), ainsi que certains sites Natura 2000, ZNIEFF de type 2 et espaces gérés par le CEN Midi-Pyrénées. Sur le

territoire, les réservoirs de biodiversité couvrent 93 300 ha, soit 54,3 % du territoire. Ils sont particulièrement représentés au sud du territoire, dans le secteur de piémonts calcaires et jusqu'à la zone de montagne des Pyrénées centrales : environ 80 % des réservoirs de biodiversité sont identifiés au sud de la vallée de la Garonne et de ses terrasses, entre Montréjeau et Saint-Gaudens. Au nord du territoire, les réservoirs de biodiversité sont de plus petite taille et plus dispersés.

Chaque réservoir de biodiversité est attribué à une ou plusieurs sous-trames selon la nature des habitats naturels qui le composent : ouverts, boisés, rocheux, de plaine ou d'altitude. Plus de la moitié des réservoirs de biodiversité sont associés à au moins 2 sous-trames, exceptionnellement à 3 (dans le cas des zones de haute montagne, associées aux milieux ouverts, boisés et rocheux d'altitude). À noter qu'à l'étage montagnard, les réservoirs de biodiversité des milieux boisés ou ouverts d'altitude peuvent également appartenir à la sous-trame des milieux boisés ou ouverts de plaine. En effet, l'étage montagnard est perçu comme une zone de transition entre espèces de montagne (étage subalpin et alpin) et les espèces de plaine (étage collinéen).

Sur le territoire, 64 % des réservoirs de biodiversité du territoire sont associés à des milieux boisés d'altitude et 30 % à des milieux boisés de plaine. La Garonne représente globalement la limite entre ces deux typologies de réservoirs de biodiversité. 20 % des réservoirs de biodiversité du territoire sont associés à des milieux ouverts de plaine et

34 % à des milieux ouverts d'altitude. Enfin, 18 % des réservoirs sont associés aux milieux rocheux d'altitude.

#### Les réservoirs de biodiversité au sud de la vallée de la Garonne

Les réservoirs de biodiversité sont nombreux et de surface importante au niveau du piémont et du massif pyrénéen. L'état écologique de ces milieux est préservé et ils accueillent plusieurs espèces endémiques ou caractéristiques des Pyrénées (ours, gypaète barbu, desman des Pyrénées, lézard des Pyrénées, grand tétras, isard...). Les piémonts calcaires pyrénéens et les zones de montagne forment un large ensemble de réservoirs de biodiversité très peu fragmenté, réservoirs auxquels sont assignés des objectifs de préservation. Ils sont découpés par les grandes vallées du territoire : vallée de la Garonne, de la Pique, de l'Ourse, du Lys, du Ger, de Portet, de l'One ou du Job.

#### Les réservoirs de biodiversité au nord de la vallée de la Garonne

Au nord du territoire, les zones des plaines et des collines du Bas-Comminges, les vallées de Garonne, Save, Gesse, Noue ou de la Nère, le plateau de Lannemezan et les Petites Pyrénées accueillent moins de 15 % des réservoirs de biodiversité du territoire. Ces réservoirs de biodiversité sont principalement associés à des massifs forestiers (forêts de Cardeilhac, forêt de Fabas, bois de la Hage, forêt de Mauboussin...).

Les milieux humides (ripsylves, étangs, lacs, prairies humides et bocages) sont bien représentés,

notamment aux abords de la Garonne et des grands cours d'eau orientés est-ouest, qui structurent le nord du territoire et dessinent de larges gorges et vallées. Aussi, **des coteaux plus secs** sont observés dans ces vallées et accueillent un cortège faunistique et floristique particulier.

À l'est du territoire, les **Petites Pyrénées** s'étendent de part et d'autre de la vallée de la Garonne et accueillent une diversité d'espèces très intéressantes. Les quères des Petites Pyrénées abritent notamment de remarquables espaces de pelouses sèches calcicoles qui accueillent un large cortège d'espèces (faunistiques et floristiques) d'influence méditerranéennes en limite d'aire de répartition. Des objectifs de préservation sont assignés à ces réservoirs de biodiversité.

### Les réservoirs de biodiversité liés aux milieux aquatiques et humides

Les cours d'eau réservoirs de biodiversité représentent un linéaire de 950 kilomètres, soit **46 % du réseau hydrographique** du territoire. Les cours d'eau identifiés comme réservoirs de biodiversité correspondent aux cours d'eau classés en liste 1 et 2, aux réservoirs biologiques du SDAGE, aux cours d'eau en très bon état écologique, aux axes de grands migrateurs amphihalins et aux cours d'eau situés dans les périmètres Natura 2000, ZNIEFF I ou APPB.

La **Garonne** constitue le principal réservoir de biodiversité du territoire avec une longueur de 64 km sur le territoire. La **Save** (17 km), la **Noue** (24 km), la **Nère** (17 km) et la **Louge** (32 km) sont les quatre réservoirs de biodiversité aquatiques

situés au nord de la Garonne. Dans les secteurs de piémont et de montagne, les principaux cours d'eau du territoire identifiés comme réservoirs de biodiversité sont le **Job** (18,4 km), le **Ger** (37,2 km), la **Neste** (5 km) la **Pique** (32,8 km), l'**Ourse** (25 km), le **Salat** (15,5 km) l'**Arbas** (18,5 km), ainsi que leurs nombreux petits affluents qui présentent un très bon état écologique, notamment en tête de bassin. La quasi-totalité de ces milieux aquatiques sont distingués par un classement en liste 1 des cours d'eau et quelques-uns sont également classés en liste 2 : la Garonne, le Ger aval, le Job aval, la Pique, la Neste, le ruisseau du Chevalier, le ruisseau du Maudan et le Sarlat. Des objectifs de restauration sont assignés à plusieurs de ces réservoirs de biodiversité, notamment en raison de la **forte densité d'ouvrages** qui font obstacle aux continuités écologiques : la Garonne, la Pique, le Salat et le Ger. Le territoire présente un contexte piscicole salmonicole (plutôt cyprinicole au nord sur la Noue et la Louge). Le territoire accueille plusieurs **migrateurs amphihalins** historiquement présents sur la façade atlantique, notamment le saumon atlantique, les lamproies marine et fluviale, la grande alose ou l'anguille.

### 6.3.2. Les fonctionnalités écologiques par grand secteur <sup>2</sup>

Les fonctionnalités écologiques au sein du territoire doivent être considérées sous un angle multidimensionnel, certains individus se déplaçant au sein d'un même étage altitudinal (espèces typiques de plaine ou de montagne), d'autres entre étages altitudinaux successifs (notamment lors de migrations saisonnières altitudinales).

Les interfaces entre les sous-trames de plaine et d'altitude et le large gradient altitudinal entre la plaine, les piémonts et les zones de montagne pyrénéenne rendent possibles les glissements d'aires de répartition des espèces. Dans le contexte d'un changement climatique global, les zones de plus haute altitude pourraient jouer un rôle de refuge pour de nombreuses espèces, tant végétales qu'animales, dont les aires de répartition se situent actuellement plus bas (notamment les espèces d'étage collinéen ou montagnard).

**Les continuités écologiques entre étages altitudinaux successifs** (collinéen/montagnard, montagnard/alpin, voire alpin/subalpin) occupent donc une place importante dans cette migration en altitude des espèces et des populations dans le cadre du changement climatique global.

### Le massif montagneux

L'enjeu premier réside dans la préservation des réservoirs de biodiversité qui ont un rôle fonctionnel essentiel puisqu'ils constituent des refuges et permettent la réalisation du cycle de vie des espèces. De plus ils abritent une faune et une flore très riches, représentatives de la région, parfois rares et menacées.

Le sud du territoire, qui se caractérise par une biodiversité très remarquable, un fort taux d'endémisme et peu de pression urbaine, est couvert par un grand nombre de réservoirs de biodiversité pour plusieurs sous-trames de milieux (milieux ouverts, milieux rocheux, milieux boisés).

<sup>2</sup> Extraits du SCoT Comminges Pyrénées

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



LAC DES ISLES À SALIES-DU-SALAT  
©Arnaud Späni



## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité



LIEU-DIT DE LA GOURGUE À ARBAS  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Les réservoirs de biodiversité que constituent certains cours d'eau de montagne sont interrompus par des aménagements dédiés à la production d'hydroélectricité.

L'enjeu est donc de concilier l'utilisation des centrales hydroélectriques qui sont des sources d'énergie intéressantes avec les exigences de déplacements des espèces aquatiques. L'autre enjeu consiste à maintenir une bonne qualité des eaux du massif pyrénéen qui se situe en tête du bassin de la Garonne.

Pour ce qui est des réservoirs forestiers, les pressions anthropiques sur la ressource forestière sont réduites car l'exploitation forestière est difficile du fait du relief accidenté. L'enjeu consiste à rechercher un mode d'exploitation durable. La menace qui pèse sur les réservoirs de biodiversité des milieux ouverts d'altitude est la fermeture des milieux, dans un contexte de déprise agricole, du fait des difficultés rencontrées par l'élevage même si cet élément est à nuancer selon les zones. Maintenir l'élevage et les parcours d'estives représente donc un enjeu.

Les zones humides, au même titre que les autres milieux ouverts, peuvent être menacées par l'enrichissement et la couverture par des boisements humides. L'enjeu consiste là aussi à assurer un parcours de ces milieux pour éviter leur fermeture.

Le SRCE distingue un enjeu relatif à la continuité écologique au sein des vallées de la Pique et de la Garonne en raison de la présence de zones urbaines et des axes de transport pouvant gêner la circulation des espèces. Le massif pyrénéen apparaît comme

un refuge possible pour les espèces dont l'aire de répartition sera modifiée par le changement climatique. Ils trouveront des conditions favorables à des altitudes plus importantes qu'actuellement. L'enjeu consiste donc à maintenir des connexions entre les réservoirs de biodiversité d'une sous-trame située à différents étages altitudinaux (collinéen/montagnard puis montagnard/alpin) pour permettre ces migrations. Notons que le SRCE n'évoque pas la question des sports de plein air comme participant à la fragmentation des territoires de haute montagne. Cependant, il s'agit du principal problème lié à l'urbanisation dans ce secteur, en particulier l'hiver, période où les espèces sont les plus vulnérables. Le dérangement (pratique du hors piste) ainsi que les aménagements (stations de montagne) sont autant de facteurs limitant le taux de survie des espèces et des galliformes (grand tétras, lagopède) en particulier. Le renforcement des domaines skiables avec de nouvelles infrastructures de remontées mécaniques sans système de visualisation des câbles est néfaste aux populations de galliformes (collisions) (source ARPE 2016).

### Piémont et Petites Pyrénées

Les espaces d'agriculture extensive du piémont où alternent prairies, pelouses sèches et bosquets ont un rôle à jouer dans la continuité écologique, car la diversité de milieux qu'ils possèdent permet de répondre aux exigences écologiques variées des différentes espèces. L'enjeu principal est le maintien de l'élevage malgré les difficultés économiques rencontrées par les éleveurs pour éviter la fermeture des milieux ouverts thermophiles, ainsi que des zones humides qui existent lorsque le sol est plus argileux. Cela recoupe les enjeux du SRCE relatifs à

la préservation des zones humides, des réservoirs de biodiversité mais aussi au besoin de flux d'espèces entre Massif central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations. Les enjeux relatifs à la composante bleue de la trame verte et bleue sont proches de ceux décrits pour le massif pyrénéen.

### Plaine alluviale de la Garonne

C'est la zone la plus urbanisée, mais du fait de la présence de la Garonne et du cortège de milieux qui l'accompagnent, il s'agit de la zone où se concentrent beaucoup d'enjeux en termes de biodiversité. On y retrouve notamment les enjeux de continuité longitudinale et latérale. À l'échelle du territoire, la prise en compte de ces enjeux consiste à concilier l'activité d'extraction de granulats et la remise en état des continuités écologiques au sein de cours d'eau, mais aussi au niveau des berges (maintenir ou reconstruire une continuité de la ripisylve qui peut servir de corridor écologique et qui permet aussi de limiter et filtrer le ruissellement).

Selon la note de synthèse réalisée par l'ARPE Midi-Pyrénées en juin 2016 : « La Garonne commingeoise est fortement modifiée par les équipements hydroélectriques. La truite fario et le saumon atlantique (*Salmo salar*), malgré un fort potentiel du territoire pour ces deux espèces, nécessitent des soutiens importants pour se maintenir (alevinages, piégeage transport, etc.) en raison des altérations du régime hydrologique et des nombreux obstacles à la continuité écologique longitudinale constitués par les prises d'eau pour l'hydroélectricité. L'effet cumulé des extractions passées de matériaux dans le lit mineur, du stockage dans les retenues et de l'aménagement

des berges a conduit à un très important déficit de substrat sédimentaire en Garonne, dont l'une des conséquences est l'enfoncement du lit par érosion. Ce surcreusement est une cause majeure des pertes de continuité latérale, beaucoup de zones humides et annexes fluviales se trouvant déconnectées car perchées au-dessus des niveaux d'écoulement les plus fréquents.

La vallée est particulièrement concernée par l'exploitation de granulats alluvionnaires. Si les gravières représentent une menace sur les continuités des habitats terrestres, elles génèrent a contrario des patchs d'habitats aquatiques pour certaines espèces d'oiseaux migrateurs, pour lesquelles les lacs représentent des haltes migratoires favorables avant la traversée des Pyrénées. Le principal enjeu concerne donc l'adaptation de la localisation des exploitations dans les documents d'urbanisme au regard d'autres éléments de perturbations anthropiques (urbanisation et infrastructures notamment), mais aussi la mise en place de bonnes pratiques d'exploitation, et enfin d'aménager et de gérer les sites en fin d'exploitation afin que la remise en état favorise la reconquête des milieux par la faune et la flore. »

Enfin, dans un contexte de spécialisation de l'agriculture et d'urbanisation, conserver les prairies humides qui servent de zones tampons pour les crues, épurent l'eau et accueillent des espèces protégées apparaît comme un enjeu supplémentaire. Cela doit s'accompagner du maintien des haies dans un milieu agricole qui s'est uniformisé. En effet, les haies constituent, avec les prairies, une trame pour l'accueil et le déplacement de nombreuses espèces animales et végétales.

L'élevage est également important car il entretient les prairies ou justifie qu'elles soient fauchées. Cela constitue d'autant plus un enjeu que la pression foncière sur la plaine alluviale de la Garonne est importante. On s'inscrit ici au cœur des enjeux d'amélioration des déplacements des espèces de la plaine.

### Coteaux du Bas-Comminges

Dans ces secteurs où l'on trouve des cultures irriguées en fond de vallée et des cultures intensives qui véhiculent des intrants phytosanitaires, le maintien des ripisylves continues le long des cours d'eau est un enjeu à la fois pour la préservation des continuités écologiques et pour la qualité des milieux aquatiques.

En ce qui concerne la sous-trame des milieux boisés de plaine, l'enjeu est d'éviter la fragmentation des boisements de taille conséquente qui sont rares et isolés dans cette partie du territoire et qui peuvent jouer un rôle de réservoir de biodiversité à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées. Cela rejoint les enjeux du SRCE qui concernent le déplacement des espèces dans la plaine et les flux d'espèces régionaux, puisque ces boisements peuvent servir de relais à des espèces qui migrent entre le Massif central et les Pyrénées (enjeux n° 4 et 7). Là encore, l'élevage permet de prévenir la fermeture des milieux de versants dont les pentes sont trop marquées pour être cultivées et son maintien constitue un enjeu. En effet, les prairies jouent un rôle important dans la continuité écologique des milieux ouverts et semi-ouverts. Le réseau de haies qui enserrant

généralement les prairies a aussi un intérêt du point de vue de la continuité de la sous-trame des milieux forestiers.

### Est du plateau du Lannemezan

Les milieux tourbeux et les boisements du fond des vallons formés par les cours d'eau qui descendent du plateau du Lannemezan, en tête de bassin de la Louge, de la Save, du Lavet et de la Noue sont les milieux responsables de l'intérêt écologique de cette zone. Les conserver constitue un enjeu puisqu'ils contiennent des habitats naturels d'intérêt patrimonial et assurent une fonction d'épuration des eaux.

### 6.3.3. Les principaux corridors écologiques Les corridors écologiques dans les zones de montagne et de piémont

Le SRCE identifie peu de corridors écologiques au sud du territoire, dans les zones de piémont et de montagne qui sont essentiellement considérées comme des réservoirs de biodiversité. [La chaîne pyrénéenne assure un réseau écologique fonctionnel entre un même étage altitudinal ou entre différents étages altitudinaux successifs.](#)

[Les vallées de la Pique, de l'Ourse, de l'One et de ses affluents et de la Garonne](#) sont considérées comme des réservoirs de biodiversité et permettent ainsi d'entretenir une continuité entre les réservoirs de biodiversité que représentent les grands massifs naturels. Il s'agit également de corridors écologiques d'intérêt régional. [La vallée de la Pique, d'Arbas et de la Garonne](#) sont les principaux corridors écologiques qui entretiennent les fonctionnalités écologiques des milieux boisés

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

de plaine depuis les piémonts calcaires, le massif de Sauveterre-de-Comminges et les Petites Pyrénées jusqu'aux zones boisées de montagne, jusqu'aux étages subalpins.

À l'est du territoire, entre les communes d'Aspet et de Saint-Martory, de nombreux corridors associés aux sous-trames des milieux boisés et ouverts de plaine sont identifiés par le SRCE. En effet, les réservoirs de biodiversité sont moins bien représentés dans ce secteur et les corridors écologiques sont nécessaires au maintien des fonctionnalités écologiques, notamment entre les grands réservoirs de biodiversité que constituent les **Petites Pyrénées, à l'est, et les piémonts calcaires pyrénéens**. Le Salat et ses affluents, notamment l'Arbas, la Justale ou le Rieumajou, sont les principaux supports de ces corridors écologiques qui se dessinent entre les reliefs des piémonts.

Au sud-ouest du territoire, la vallée de la Barousse est séparée du reste des piémonts par la RN125 longée par la Garonne. Néanmoins, du fait d'une similitude de milieux, les connexions écologiques de part et d'autre de l'axe sont nécessaires.

### **Deux corridors écologiques (associés à des milieux ouverts) sont assignés à des objectifs de restauration :**

- » Un corridor écologique reliant les vallées de la Garonne et de Job entre Aspet et Barbazan au droit de la forêt domaniale de Sauveterre-de-Comminges.
- » Un corridor écologique reliant les milieux ouverts de la vallée de la Barousse à ceux de la vallée de la Garonne.

### **Les corridors écologiques de part et d'autre de la vallée de la Garonne**

Très peu de corridors écologiques sont identifiés de part et d'autre de la vallée de la Garonne, entre le secteur de piémonts au sud et le secteur de plaines et vallons au nord. L'autoroute A64 est en effet un obstacle majeur au déplacement des espèces terrestres et peu de zones de franchissement sont identifiées. L'agglomération de Saint-Gaudens est particulièrement dépourvue d'éléments du réseau écologique : corridors ou réservoirs de biodiversité.

### **Quatre points de franchissement sont toutefois identifiés de part et d'autre de la Garonne et de l'autoroute A64 :**

- » un premier à l'ouest du territoire, entre Mazèrede-Neste et Montréjeau, pour lequel des corridors écologiques des sous-trames des milieux ouverts et boisés de plaine sont identifiés. Au niveau de la confluence de la Neste et de la Garonne, des potentialités de franchissement nord-sud sont offertes par une coupure d'urbanisation au droit du golf et de plans d'eau du Carreau et de la Desque.
- » un second point de franchissement identifié par le SRCE au droit de la commune d'Estancarbon, à l'ouest de la confluence entre le Ger et la Garonne. Le coude formé par la Garonne, cerné de terres agricoles et de petits boisements, constitue le passage le plus favorable aux déplacements de la faune associée aux espèces des milieux ouverts de plaine (reptiles, amphibiens, certains mammifères...).

» un corridor écologique de la sous-trame des milieux boisés de plaine franchit la Garonne entre les bois de Castan et Passabet au sud, et du Germanet au nord de la commune de Beauchalot.

» enfin, un corridor écologique associé aux sous-trames des milieux ouverts et boisés de plaine est identifié à l'est de Saint-Martory. Ce corridor écologique est identifié entre les Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne, en particulier le réservoir de biodiversité du bois de la Hage et du massif de Laffite-Toupière qui s'insère entre la vallée de la Noue et la Garonne, et les bois de Ramounat et Maridou. L'A64 constitue un obstacle majeur vis-à-vis des continuités écologiques des Petites Pyrénées.

### **Les corridors écologiques au nord de la vallée de la Garonne**

Au nord de la vallée de la Garonne, dans les secteurs de vallées et de collines du Bas-Comminges, le territoire présente un maillage assez dense de corridors écologiques entre les différentes entités isolées identifiées comme réservoirs de biodiversité. Les **massifs, coteaux, landes et prairies humides** sont ainsi interconnectés par un réseau relativement fonctionnel de corridors écologiques des sous-trames des milieux ouverts et boisés de plaine. Les **vallées jouent un rôle primordial** dans la constitution de ce réseau de corridors : les abords de ces vallées constituent des axes de déplacement privilégiés pour la faune sauvage en raison de leurs caractères boisés, humides et accompagnés de milieux ouverts (prairies, landes...).

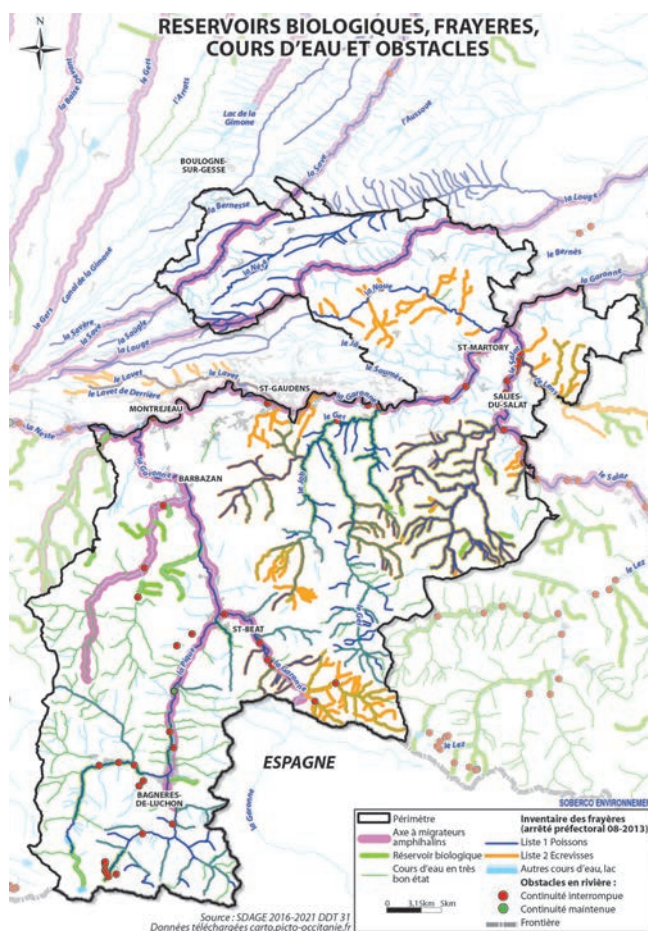
Enfin, au niveau de la limite nord du périmètre de projet, les corridors écologiques associés aux milieux boisés de plaine sont associés à des objectifs de restauration. Ces corridors entretiennent les continuités écologiques entre les forêts et le lac de Fabas et l'ensemble de bois et bosquets de Montesquieu-Guittaud, à travers les vallées humides entrecoupées de boisements et de terres agricoles. Ces secteurs participent aux continuités écologiques reliant les Pyrénées à la forêt de Grésigne (au nord de Toulouse) et aux contreforts du Massif central, au droit notamment de la vallée de la Save.

### Les corridors aquatiques

Concernant les continuités écologiques aquatiques, l'ensemble du réseau hydrographique du territoire est considéré comme un corridor écologique potentiel. Les fonctionnalités de ces corridors écologiques sont très dépendantes de la présence d'ouvrages (barrages, seuils...) qui segmentent le réseau hydrographique en sous-unités parfois imperméables aux déplacements de la faune piscicole, voire de la faune terrestre associée aux berges et aux cours d'eau (loutre d'Europe, desman des Pyrénées...). La Save, la Garonne, le Salat et la Louge sont des axes à grands migrants amphihalins. Ces espèces symboliques (saumon atlantique) contribuent à la préservation de la biodiversité et constituent des bio-indicateurs pertinents et intégrateurs de la qualité des milieux et de leur bon fonctionnement à l'échelle d'un grand bassin.

### 6.3.4. Les obstacles

Le territoire est globalement peu fragmenté et le réseau écologique identifié par le SRCE semble globalement fonctionnel. Le réseau autoroutier (A64), routier départemental (RD17, D5, D633, D21, D618, D8, D125...) et national (RN125) est relativement dense et maillé, en particulier dans la vallée de la Garonne. Les zones urbaines linéaires constituent également des obstacles importants au déplacement des espèces, notamment dans les vallées.



**En effet, dans les secteurs de piémonts pyrénéens et dans les zones de montagne, si la fonctionnalité semble importante au niveau des versants et des sommets, certaines vallées apparaissent comme assez fragmentées et peuvent être source d'obstacles pour les déplacements des espèces terrestres :**

➤ la **vallée de la Garonne** concentre des infrastructures linéaires ainsi que des zones urbaines relativement linéaires et importantes qui représentent une menace pour les continuités écologiques du secteur. En haute vallée de la Garonne, la RN125 constitue la principale infrastructure obstacle aux continuités écologiques, notamment entre la Barousse et la vallée de la Garonne et de la Pique. La présence de l'autoroute A64 constitue par ailleurs le principal obstacle aux continuités écologiques du territoire, scindant les piémonts et la haute chaîne des Pyrénées des coteaux du Comminges et du plateau de Lannemezan.

➤ la **vallée de la Pique** en aval de Bagnères-de-Luchon présente différentes **infrastructures linéaires** et une urbanisation assez importante. Elle semble constituer la principale barrière dans les déplacements des espèces terrestres dans le massif pyrénéen.

Concernant les obstacles aux continuités aquatiques, de très nombreux ouvrages constituent des obstacles infranchissables aux déplacements de la faune piscicole. Sur le territoire, 43 prises d'eau à usage hydroélectrique sur le territoire (dont 21 sur la Garonne, 8 sur le Salat et 9 dans la vallée de la Pique et du Lys) et 20 barrages à

usage hydroélectrique (essentiellement dans les zones de haute montagne, dont 12 en haute vallée de la Pique, du Lys, et 7 sur la Garonne) ont été recensés.

### 6.3.5. Synthèse et enjeux liés aux fonctionnalités écologiques

**Le schéma régional de cohérence écologique de la Région Midi-Pyrénées identifie plusieurs enjeux pour lesquels le territoire porte une responsabilité particulière :**

➤ le besoin de flux d'espèces **entre Massif central et Pyrénées** pour assurer le fonctionnement des populations. Le territoire joue un rôle central dans cette continuité écologique intermassif. À plus grande échelle, le territoire se situe au cœur d'une continuité intermassif entre les Cantabriques et les Alpes (réseau paneuropéen).

➤ les déplacements des espèces **au sein des Pyrénées** particulièrement entravés dans les vallées. Les grands espaces de nature très préservés sont découpés par les vallées au sein desquelles se développe une urbanisation linéaire, entrave au déplacement des espèces à l'échelle locale et régionale.

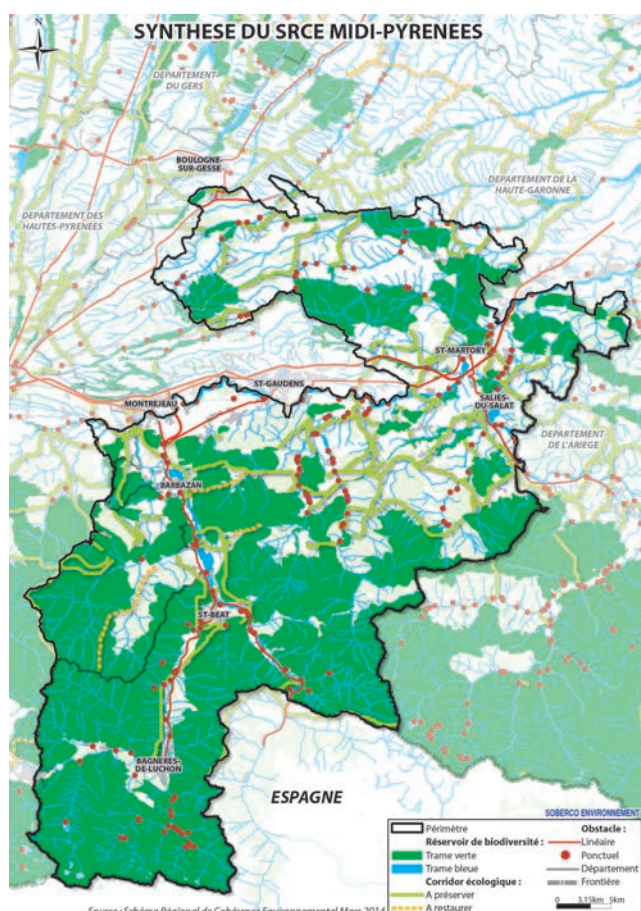
➤ le maintien des continuités au sein des **Petites Pyrénées**, et notamment de part et d'autre de la Garonne et de l'A64 dans le secteur de Saint-Martory.

➤ le rôle refuge de l'altitude pour les espèces qui présentent des affinités avec les étages collinéens voire montagnards. Le territoire se doit de garantir le maintien de continuités

écologiques **entre étages altitudinaux successifs**, dans un contexte de changement climatique global, afin que les espèces puissent se développer et trouver des espaces vitaux favorables à leurs exigences écologiques.

➤ le maintien des continuités écologiques piscicoles pour **les grands migrateurs amphihalins**. Les principaux cours d'eau du territoire accueillent des populations de grands migrateurs (saumon atlantique, anguille, grande alose, lamproie...). La Garonne constitue l'épine dorsale de ces continuités écologiques sur le territoire.

➤ le maintien des déplacements des espèces de plaines, notamment **entre les piémonts pyrénéens et l'Armagnac** (plus globalement le département du Gers).



## 7/ LES ACTIONS ET PROGRAMMES EN COURS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### 7.1. LES PROGRAMMES DE SUIVI DES ESPÈCES

#### 7.1.1. Le ROB : Réseau ours brun

Afin de remplir les missions de suivi et d'étude de la population d'ours bruns dans les Pyrénées françaises, qui leur ont été confiées en 1983, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a créé le Réseau ours brun (ROB). Le suivi à grande échelle de cette espèce repose essentiellement sur des méthodes de suivi indirect de collecte d'indices de présence (empreintes, poils, dommages, photos et vidéos automatiques...). **L'ensemble de ces indices permet ainsi de répondre aux trois principaux objectifs relatifs au suivi patrimonial de l'espèce :**

- mesurer l'évolution de la population des ours bruns sur l'ensemble du massif ainsi que les sites importants pour sa conservation et sa gestion ;
- mesurer les paramètres démographiques de la population pour déterminer les effectifs de la population et son évolution ;
- mesurer l'impact sur les troupeaux domestiques au travers de la réalisation des constats de dommages aux troupeaux.

Le rapport annuel de 2017 met en avant un bilan démographique de 41 individus dans la zone des Pyrénées centro-orientales. Plusieurs individus ont ainsi été observés dans les montagnes de Bagnères-de-Luchon et de Melles.

En parallèle, l'équipe Ours du Centre national d'étude et de recherche appliquée sur les prédateurs (CNERA PAD - ONCFS) réalise les études et recherches scientifiques sur l'espèce pour mieux comprendre les facteurs qui gouvernent sa dynamique démographique, ses déplacements, l'influence des habitats ou encore la viabilité de la population. Une douzaine de publications scientifiques ont notamment été publiées entre 2012 et 2014.





2 Un territoire vitrine de la biodiversité

Plan national d'action Vautour fauve et Percnoptère

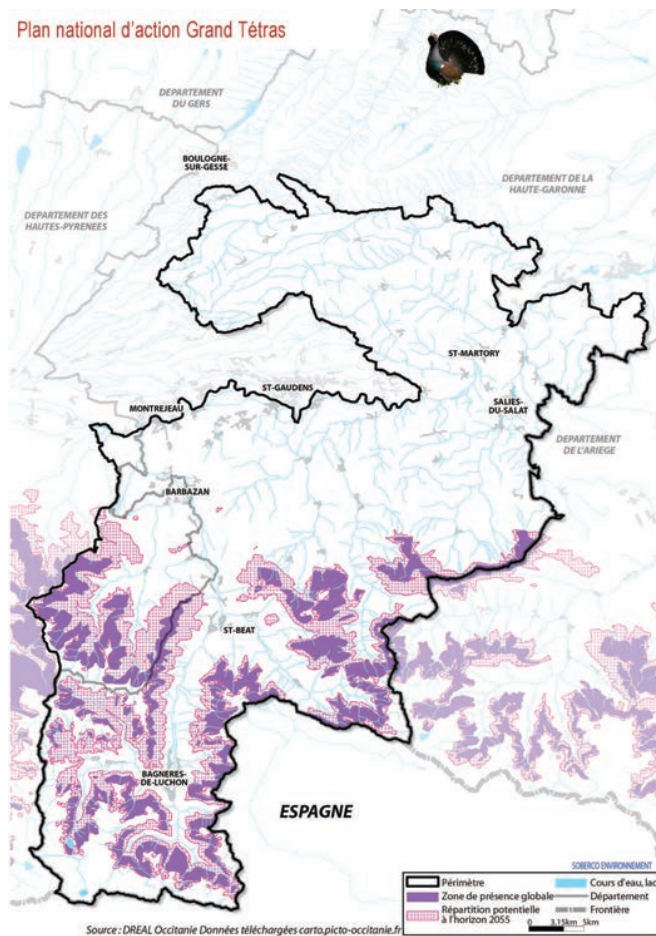


Plan national d'action Gypaète



Plan national d'action Milan royal





### 7.3 LES DOCUMENTS DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire fait l'objet d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et d'un contrat de bassin :

- un premier sur la vallée de la Garonne, en cours d'élaboration (mise en œuvre prévue entre 2019 et 2025). Le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne est très étendu. Il couvre toute la vallée de la Garonne française, de la frontière avec l'Espagne (Pont-du-Roi) jusqu'au sud-est de la communauté urbaine de Bordeaux. Il définit des zones soumises à différentes pressions, avec des pressions industrielles et domestiques autour de Saint-Gaudens et de l'axe de l'autoroute A64 et des pressions agricoles principalement sur la plaine autour de la Louge et de la Nère.
- le Pays des Nestes a un contrat de bassin en cours de mise en œuvre (jusqu'en 2019) sur tout son périmètre, porté par le PETR Pays des Nestes. Le PETR est également associé à la réflexion d'élaboration d'un SAGE sur le périmètre du bassin versant de la Neste et des rivières de Gascogne. Une étude d'opportunité vient d'être réalisée (2017), elle est portée par le CDT 32.

Un SAGE Neste-Orse avait été initié avec une CLE instituée en 2000, mais son élaboration n'a pas abouti.

Un contrat de rivière a également été mis en œuvre sur la Save et achevé entre 1999 et 2004.

## 8/ SYNTHÈSE DE LA VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET DE SA VULNERABILITÉ

### 8.1 LA DIVERSITÉ ET LA RICHESSE ÉCOLOGIQUE DES COMMINGES

#### 8.1.1. Une variété exceptionnelle liée aux spécificités écologiques des différentes entités naturelles

La richesse écologique du territoire est liée à la diversité des entités naturelles que l'on rencontre du sud au nord, selon les étages altitudinaux et le contexte géomorphologique :

La haute chaîne des Pyrénées présente une très grande diversité de milieux (forêts, prairies, landes, pelouses d'estives, lacs, tourbières, parois rocheuses) et une richesse écologique majeure, reconnue à travers de très nombreux sites d'intérêt européen. Elle abrite notamment plus de 2 500 ha de forêts anciennes (sapinières), entre la bordure et la haute chaîne pyrénéenne. Ces forêts présentent, parmi tous les milieux naturels, la diversité biologique la plus importante, et des caractéristiques fonctionnelles proches d'états naturels. Ce secteur se caractérise par de nombreux réservoirs de biodiversité, la présence d'espèces remarquables et un fort taux d'endémisme.

Les chaînons calcaires du piémont commingeois aux reliefs vallonnés majoritairement forestiers, et aux fonds de vallons bocagers, présentent également une richesse patrimoniale importante

(faciès xérothermiques particuliers, de nombreux gouffres, grottes et falaises calcaires dont le réseau karstique « Félix Trombe » sur le secteur d'Arbas et de Portet-d'Aspet, reconnu sur au plan international). Le plateau d'Arbas présente des affleurements karstiques qui abritent une flore spécifique.

Les Petites Pyrénées présentent une faune et une flore originales liées à la présence de marnes érodées et d'affinités méditerranéennes. De grandes zones forestières reliées par des prairies naturelles serties de haies bocagères apportent également une originalité naturaliste à ce secteur. La biodiversité de ces milieux naturels singuliers apparaît largement tributaire du pâturage extensif. À l'inverse, du fait de son climat océanique et de son altitude, le massif accueille localement des écosystèmes frais et humides hébergeant des taxons à affinités montagnardes. Ce secteur présente une identité biogéographique extraordinairement originale et remarquablement contrastée, qui emprunte à la fois au froid et au chaud, à l'humide et au sec, aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Au nord de la vallée de la Garonne, le périmètre intègre les coteaux du Comminges et une partie du plateau de Lannemezan, qui se caractérisent par un paysage collinéen et bocager. Les boisements recouvrent les principaux versants et un réseau de haies est partiellement conservé.

De remarquables pelouses basophiles, des landes sèches et des boisements thermophiles sont répartis et la présence de plantes

thermophiles (leuzée conifère, orchis singe) et de répartition méditerranéenne constitue un intérêt biogéographique. Les prairies mésohygrophiles de fauche, situées en fond de versant ou en bordure des cours d'eau, comportent de riches cortèges en espèces menacées (orchis incarnat, orchis grenouille) et les cultures extensives accueillent encore des plantes messicoles diversifiées (pavot argémone, renoncule des champs). Enfin, les boisements en versant nord abritent des espèces montagnardes qui atteignent ici la limite inférieure de leur aire de répartition (lys martagon, isopyre faux-pigamon).

Enfin, de manière plus ponctuelle, ce secteur accueille également les gorges de la Save, avec notamment l'interfluve Save-Seygouade identifiée comme support de formations végétales rares, ainsi que la forêt de Cardeilhac (connue pour son arboretum et sa chênaie pédonculée qui accueille notamment une importante population de pics mars et de pics noirs). Les forêts de Mauboussin et de Boussan accueillent des vieilles futaies qui leur donnent un intérêt écologique remarquable (aigle botté nicheur, pic mar).

#### 8.1.2. Des intérêts majeurs liés à la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux

Le territoire abrite également de nombreux habitats naturels remarquables, aussi bien forestiers, humides, aquatiques, de milieux thermophiles... mais c'est la mosaïque de milieux encore présents qui donnent toute la valeur écologique aux différents espaces.

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

En effet, le territoire est très forestier avec une couverture moyenne de 48 %, mais inégalement répartie. (plus de 50 % dans la chaîne pyrénéenne). Des chênaies sont présentes du piémont jusqu'à la dense hêtraie-sapinière humide de l'étage montagnard. Des forêts anciennes sont également présentes, avec leur cortège d'espèces remarquables.

À l'étage subalpin, on retrouve des pelouses calcicoles, des landes sèches, des pelouses acides, des tourbières, des sources tuffeuses, des mégaphorbiaies. Sur les piémonts, les chaînons calcaires accueillent des landes calcicoles et des boisements de chênes pubescents ou de hêtres selon les versants. Les Petites Pyrénées abritent également, selon l'exposition des versants, des pelouses basophiles et des landes ou des boisements de chênes pubescents ou de hêtres.

Les milieux aquatiques accueillent une faune qui renseigne sur la qualité des milieux : loutre, desman des Pyrénées, écrevisse à pattes blanches, triton palmé, couleuvre verte et jaune, ainsi que tout le cortège d'oiseaux associés à ces milieux : aigrette, héron bihoreau, gravelot, martin-pêcheur...

La mosaïque de milieux rencontrée sur les coteaux du Bas-Comminges, notamment les prairies inondables et le réseau des haies alternant avec des îlots boisés, confère à ce secteur un grand intérêt écologique.

Ces différents espaces comptent en leur sein de nombreuses espèces faunistiques endémiques des Pyrénées : ours, isard, desman des Pyrénées, grand tétras, lagopède alpin, perdrix grise, euprocte des

Pyrénées, pic à dos blanc... On dénombre aussi de nombreuses espèces menacées pour lequel le territoire porte une responsabilité forte : loutre, gypaète barbu, aigle royal, vautour percnoptère, écrevisse à pattes blanches, chauves-souris (noctule commune, barbastelle, petit rhinolophe...), saumon atlantique... Le territoire constitue également une zone de transition pour la flore avec des espèces d'influence montagnarde (sapin, hêtre, pin à crochets, fritillaire noire, lys martagon...), de courant atlantique (chêne pédonculé, narcisse trompette, fritillaire pintade...) et méditerranéen (chêne vert, aphyllante de Montpellier, genévrier thurifère, lavande).

Certaines espèces font l'objet de plans nationaux d'actions (PNA) : aster des Pyrénées, bouquetin, vison d'Europe, chiroptères, desman des Pyrénées, ours brun, gypaète barbu, vautour moine, vautour percnoptère, grand tétras, lézard des Pyrénées...

Enfin, cette richesse écologique (habitats et espèces) est soulignée et reconnue par la présence de 6 sites Natura 2000 au titre de la directive « Habitats » (22 % du territoire) et 3 sites au titre de la directive « Oiseaux » (12% du territoire). Près de 60 ZNIEFF de type 1 couvre la moitié du territoire, mais très peu d'espaces sont finalement protégés réglementairement.

### 8.1.3. La cohérence écologique du territoire

Le positionnement du territoire à un carrefour géographique et climatique lui confère une très grande diversité de milieux naturels, en lien notamment avec le gradient altitudinal (de plus de 3 000 m à 200 m

du sud au nord), aux diverses influences climatiques (montagnarde, méditerranéenne et atlantique).

Le périmètre ainsi proposé recèle une très grande richesse écologique en lien avec la diversité des habitats représentés et revêt une certaine cohérence dans la complémentarité des sous-trames de milieux, dans un objectif de fonctionnalité du réseau écologique. En effet, le territoire constitue un maillon essentiel dans les échanges écologiques le long de la haute chaîne pyrénéenne (est/ouest), mais également pour assurer le flux d'espèces entre le Massif central et les Pyrénées (nord/sud) et même l'Espagne. L'intérêt écologique est tout aussi important que dans le territoire voisin du PNR des Pyrénées ariégeoises et assure ainsi un continuum de milieux similaires sur la chaîne des Pyrénées.

Le gradient altitudinal représenté constitue l'atout majeur de ce périmètre proposé, notamment dans la perspective des effets du changement climatique. En effet, le massif pyrénéen apparaît comme un refuge possible pour les espèces dont l'aire de répartition sera modifiée par le changement climatique. Ils trouveront des conditions favorables à des altitudes plus importantes qu'actuellement. Il est donc important de maintenir des connexions entre les différents étages altitudinaux (collinéen/ montagnard puis montagnard/alpin) pour permettre ces migrations.

En outre, le territoire s'articule autour de la Garonne, qui constitue un axe structurant et revêt des enjeux majeurs de continuités écologiques, de sa source à sa zone de plaine. Le fleuve assure également le lien entre les différentes entités naturelles constitutives du territoire de projet.

### 8.2 LES PRESSIONS EXERCÉES SUR LE TERRITOIRE

#### 8.2.1. Les pressions sur les milieux

**Les pressions sur les différents milieux naturels rencontrés sont relativement nombreuses, et d'importances différentes, mais varient selon les secteurs :**

- **L'urbanisation** engendre directement une perte d'habitats naturels et se développe principalement dans la vallée de la Garonne entre Montréjeau et Martres-Tolosane, en montant progressivement sur les coteaux.
- **La modification des pratiques agricoles** s'observe aussi bien dans la plaine de la Garonne que sur les piémonts montagnards. Dans la plaine alluviale, les prairies sont retournées en cultures, tandis que l'abandon du pastoralisme entraîne une fermeture des milieux ouverts et une progression de la forêt.
- **Les milieux aquatiques** sont relativement sensibles, avec globalement une bonne qualité des eaux, mais des pollutions croissantes vers l'aval : pollutions agricoles, industrielles (papeterie de Saint-Gaudens), urbaines. Ces pressions s'exercent sur un réseau hydrographique fortement remanié, avec de nombreux canaux réalisés pour irriguer les plaines agricoles en aval et l'aménagement de barrages, alors que le secteur constitue en quelque sorte le château d'eau du département, en lien avec les nombreux prélèvements pour l'alimentation en eau potable (sources et nappes).
- L'exploitation des matériaux alluvionnaires constitue une pression importante au droit de la

vallée de la Garonne. De nombreuses gravières sont recensées dans le lit majeur et peuvent avoir différentes incidences sur les milieux (modification du champ d'expansion des crues, disparition des zones humides voisines par drainage, risque de capture du lit mineur...). Les activités d'extraction des autres matériaux (calcaires, marbres...) constituent également des pressions sur les milieux naturels en lien avec les nuisances et la suppression des habitats générées.

- Le développement des stations de montagne, et notamment des domaines skiables, constitue également une pression sur certains milieux montagnards, mais de manière plus ponctuelle (néanmoins, dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays Comminges Pyrénées, aucun projet d'UTN structurantes n'a été identifié). Le développement de la neige de culture exerce des pressions sur la ressource en eau, mais également sur les milieux aquatiques et humides.
- **Les activités de plein air**, telles que la randonnée, l'escalade, la spéléologie, le canyoning peuvent être à l'origine de dérangement des espèces sur des sites très sensibles, notamment sur les milieux ouverts des hautes chaînes pyrénéennes ou sur les piémonts calcaires. Ces pressions sont toutefois ponctuelles et peu de sites souffrent de surfréquentation.
- **Le développement de la filière bois** (bois d'œuvre, bois énergie et bois industrie) est en cours et pourrait potentiellement exercer une pression sur les forêts anciennes et engendrer le dérangement de certaines espèces, notamment sur le secteur de la haute chaîne et des piémonts.

#### 8.2.2. Les fonctionnalités écologiques sous pression

D'un point de vue des fonctionnalités écologiques, le territoire constitue un **maillon important entre les hautes montagnes et la vallée de la Garonne**. Cette dernière représente un **corridor d'intérêt national**, mais dont la fonctionnalité est altérée par de nombreux barrages.

**Les barrages et les centrales hydroélectriques** sont très nombreux sur la Garonne, ils constituent des obstacles infranchissables pour la faune piscicole (pour le saumon notamment, poisson migrateur : des transferts en camion sont organisés pour remonter ou redescendre les poissons). On observe également un colmatage des frayères suite au fonctionnement des éclusées, ainsi que des obstacles à l'écoulement des sédiments, entraînant de fait un déficit de substrat (modification des habitats naturels) et une modification de la dynamique fluviale.

Le réseau d'infrastructures de déplacement, longeant la vallée et doublant les zones urbanisées, constitue également un **obstacle aux déplacements** des animaux de part et d'autre de la vallée, limitant ainsi les échanges entre les piémonts et les coteaux du Comminges. La vallée de la Barousse est également séparée de la zone de piémont par la RN125, qui longe la Garonne.

**La pression urbaine** est plus importante dans la plaine de la Garonne, en longeant l'axe de l'A64, mais elle se développe également sur l'axe Saint-Martory/Aspet ainsi que sur les coteaux au nord de

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

l'axe de l'A64. Le développement de l'urbanisation entraîne une fragmentation écologique importante de part et d'autre de l'axe urbain et limite ainsi les échanges écologiques entre les piémonts et les coteaux du Comminges.

Les Petites Pyrénées, de part et d'autre de Martres-Tolosane, assurent une continuité topographique et écologique entre les piémonts et les coteaux du Comminges (et de Gascogne plus au nord). Cette entité est toutefois fragmentée par l'A64 et la vallée de la Garonne. Les secteurs les plus favorables au déplacement de part et d'autre de l'A64, sont localisés entre Montespan et Martres-Tolosane, lorsque la vallée est la plus rétrécie, offrant des zones de contact plus rapprochées aux espaces de collines.

### 8.2.3. Les secteurs sous pression

La vallée de la Garonne cumule de nombreuses pressions qui entraînent une perturbation de sa dynamique fluviale : les travaux d'endiguement (protection contre les crues) ont réduit l'espace de mobilité de la rivière, les barrages créent des obstacles aux continuités piscicoles et sédimentaires, les activités d'extraction de matériaux creusent le lit de la rivière. Les milieux alluviaux sont progressivement transformés et perdent en diversité écologique sous l'effet de l'intensification des pratiques agricoles, de la colonisation par les espèces invasives, ou bien sont réduits et fragmentés par le développement de l'urbanisation.

Au niveau des piémonts et des versants montagnards, les pressions sont moins importantes et de nature plus ponctuelle, mais s'exercent sur des milieux relativement sensibles. Le développement de la filière bois menace certaines forêts anciennes, tandis que certains milieux ouverts s'enrichissent suite à l'abandon du pastoralisme et perdent de leur diversité écologique. Les activités touristiques participent également à certaines perturbations des écosystèmes montagnards.

Sur les coteaux au nord de la Garonne, les pressions liées à l'intensification des pratiques agricoles et au développement de l'urbanisation s'exercent également, réduisant ainsi tout l'intérêt écologique associé aux zones de bocage et de milieux humides.

### 8.3 SYNTHÈSE DES ENJEUX

La protection des nombreux réservoirs de biodiversité que présente ce périmètre de projet constitue un enjeu majeur au regard de la diversité des espèces abritées et de leur rareté. La préservation de cette richesse écologique exceptionnelle passe par le maintien des échanges écologiques existants entre les différentes entités naturelles recensées, mais également par le maintien de pratiques agricoles et forestières compatibles avec la sensibilité des habitats naturels.

**D'un point de vue des fonctionnalités écologiques, les principaux enjeux concernent :**

» L'amélioration des continuités écologiques de part et d'autre de l'A64 et de la Garonne, au droit des Petites Pyrénées, qui présentent une forte originalité de milieux en raison de la géologie et des influences climatiques reçues.

» L'amélioration des continuités écologiques longitudinales et latérales de la Garonne, qui constitue un corridor d'intérêt national, au regard des espèces présentes et de la diversité des territoires traversés et ainsi reliés.

» Le maintien des continuités écologiques de part et d'autre de la RN125 et de la Garonne amont, notamment entre la vallée de la Barousse et les piémonts.

» La préservation du réseau de haies et de ripisylves sur les coteaux du Bas-Comminges, qui assurent les principaux échanges entre les massifs boisés du secteur.

**D'un point de vue de la qualité des milieux, les principaux enjeux concernent :**

» le maintien d'une agriculture extensive permettant de préserver les milieux ouverts et humides, ainsi que le réseau de haies, notamment sur les coteaux commingeois et la vallée de la Garonne. Le maintien de l'élevage sur les piémonts et la zone de montagne est indispensable pour lutter contre la fermeture des milieux.

» la conciliation des activités sportives plein air (sport d'hiver, spéléologie, escalade, randonnée...) avec la sensibilité des habitats naturels et des espèces patrimoniales, notamment sur la zone de piémont et la zone de montagne.

## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité

» la conciliation des activités de carrière et d'exploitation forestière avec la sensibilité écologique des habitats concernés. La pérennité des espèces forestières présentes dépendra de la mise en place d'une gestion durable des espaces forestiers, prenant notamment en compte la trame des vieux bois.



ALPINISME SUR UN 3000 DU LUCHONNAIS  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

9/ ANNEXES

9.1 ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTES DANS LES SITES NATURA 2000 DU TERRITOIRE

Espèces	Haute vallée d'Oô FR7300880	Haute vallée de la Pique FR7300881	Haute vallée de la Garonne FR7300883	Zones rupestres xérothermiques du bassin de Marignac, Saint-Béat-Lez, pic du Gar, montagne de Rié FR7300884	Chaînon calcaires du piémont Commingeois FR7300885	Côtes de Bieil et de Montoussé FR7300887	Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste FR7301822	Haute vallée de la Garonne FR7312005	Vallée du Lis, de la Pique et d'Oô FR7312009	Vallée de la Garonne de Bousens à Carbonne FR7312010
<b>Plantes</b>										
Androsace des Pyrénées	*	*	***							
Aster des Pyrénées	*									
Buxbaumie verte		***								
Dicrane verte		***								
Orchis Fragans						***				
<b>Amphibien -Reptile</b>										
Cistude d'Europe							X			
Lézard montagnard pyrénéen	*	*	**							
Triton marbré						*				
<b>Poissons</b>										
Barbeau méridional							X			
Bouvière							X			
Chabot			*				X			
Grande alose							X			
Lamproie de Planer							X			



## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité

Lamproie marine							X			
Saumon Atlantique							X			
Toxostome							X			
<b>Invertébrés</b>										
Agrion de Mercure							X			
Azuré du serpolet						*				
Cordulie à corps fin							X			
Cuivré des marais					X					
Damier de la Succise	**	**			X					
Écaille chinée					X					
Écrevisse à pattes blanches			*		X		X			
Grand capricorne			*			***	X			
Laineuse du prunellier					X					
Lucane cerf-volant			*		X	***	X			
Pique-prune			*							
Rosalie des Alpes	**	**	**	X	X					
<b>Mammifères</b>										
Barbastelle	***	***	***	X	X		X			
Desman des Pyrénées	***	***	***	X			X			
Grand murin			**	X			X			
Grand rhinolophe			***	X	X		X			
Loutre			**				X			
Minioptère Schreiber			***	X	X		X			

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Ours brun			*						
Petit murin			**	X			X		
Petit rhinolophe	***		***	X	X		X		
Rhinolophe euryale					X		X		
Murin à oreilles échançrées			*	X	X		X		
Murin de Bechstein	***	***					X		
<b>Oiseaux</b>									
Aigle botté							X		X
Aigle royal							X	***	
Aigrette garzette									X
Balbusard pêcheur									X
Bihoreau gris									X
Blongios nain									X
Bondrée apivore							X	*	
Chouette de Tengmalm							X	***	
Circaète Jean-le-blanc							X	*	
Combattant varié							X		
Crabier chevelu									X
Crave à bec rouge							X	*	
Faucon hobereau									X
Faucon pèlerin								*	
Grand tétras							X	***	
Grand-duc d'Europe									X
Grande aigrette									X
Gypaète barbu							X	**	

## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité

Héron garde-bœufs										X
Héron pourpré										X
Hirondelle de rivage										
Lagopède alpin des Pyrénées							X	**		
Merle à plastron							X			
Milan royal					***		X	*		
Milan noir										X
Perdrix grise des Pyrénées							X	*		
Pic à dos blanc								***		
Pic mar							X	X		
Pic noir							X	**		
Pie grièche écorcheur					*		X			
Vautour percnoptère							X			

### 9.2 SITES CLASSÉS ET INSCRITS SUR LE TERRITOIRE

Communes	Nom	Site	Date de classement
Alan	place du village, ensemble urbain	Inscrit	08/05/1944
Antichan-de-Frontignes	bastion des Frontignes	Classé	27/04/1927
Arbas	grotte de Gourgue et terrains avoisinants	Classé	27/07/1927
Bachos	manoir de Bachos, sa chapelle et son parc	Inscrit	21/09/1944
Bagiry	chapelle Notre-Dame des Vignes et abords	Inscrit	07/09/1943
Bagnères-de-Luchon	tour de Castelviel et terrain sur lequel elle est située	Classé	02/05/1927
Bagnères-de-Luchon	vallée du Lys : terrains communaux près du gouffre d'Enfer	Inscrit	09/06/1944
Bagnères-de-Luchon	ruisseau de la Glère, gouffre de Malaplate, cascade des Demoiselles	Classé	10/06/1931

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Bagnères-de-Luchon	buvette du pré et terre-plein avec le rideau de sapins	Classé	12/06/1931
Bagnères-de-Luchon	séquoia et cèdre d'Afrique du parc des Quinconces	Classé	18/06/1931
Bagnères-de-Luchon	Vénasque, les déversoirs, ruisseau dit du « Port de Vénasque »	Classé	19/06/1931
Bagnères-de-Luchon	parc des Quinconces et bosquet des Thermes	Inscrit	15/12/1942
Bagnères-de-Luchon	châlets Spont	Classé	11/03/1985
Bagnères-de-Luchon	Hospice de France	Classé	18/11/1991
Barbazan	lac, déversoirs et rives	Inscrit	10/09/1943
Beauchalot	tour du porche de l'église, ses abords et la place	Classé	19/01/1946
Benque Dessous-Dessus	orme sur la place publique (Benque-Dessous)	Classé	10/06/1931
Benque Dessous-Dessus	église (Benque-Dessus)	Inscrit	11/10/1943
Benque Dessous-Dessus	église et abords (Benque-Dessous)	Inscrit	28/02/1944
Benque Dessous-Dessus	vallée d'Oueil (5 ensembles formés par la vallée)	Inscrit	21/11/1977
Bourg-d'Oueil	église et abords	Inscrit	24/04/1944
Bramevaque	église et cimetière	Inscrit	
Bramevaque	château féodal (ruines) et butte sur laquelle il s'élève	Inscrit	
Cazaunous	coume de Sainte-Anne	Classé	27/04/1927
Cazaux-Layrisse	église cimetière abords	Inscrit	06/09/1943
Cazeaux de Larboust	gouffre d'Enfer	Classé	02/05/1927
Cier-de-Luchon	orme de la place	Classé	25/04/1932
Cier-de-Luchon	caillou d'Aguido et abords	Inscrit	12/03/1943
Cires	village et abords	Inscrit	03/03/1944
Fos	pont, maisons, ruelles, plan d'eau	Inscrit	07/09/1943
Fos	plateau de Castera	Inscrit	11/10/1943
Fronsac	buttes et ruines du château	Inscrit	30/10/1944
Garin	moraine (partie)	Inscrit	27/07/1927
Juzet-de-Luchon	cascade	Classé	09/10/1931
Latoue	chapelle Sainte-Radegonde et cimetière	Inscrit	21/05/1953
Lespugue	château (ruines) et abords	Classé	02/05/1927
Lespugue et Montmaurin	gorges de la Save	Inscrit	05/11/1945
Lestelle-de-Saint-Martory	butte du cimetière de Castéra	Inscrit	03/03/1944
Lez	tour à signaux et mamelon boisé	Inscrit	23/10/1944

## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité

Mancioux	pont romain et rives de la Noue	Inscrit	16/09/1942
Marignac	tour à signaux et éperon rocheux	Classé	26/03/1943
Marignac	château et abords	Inscrit	30/10/1944
Mauléon-Barousse	tour féodale ainsi que l'Ourse et ses rives	Inscrit	
Mauléon-Barousse	gouffre de la Saoule, parois, cascade, pont, plan d'eau de l'Ourse et ses abords	Inscrit	
Mayrègne	panorama du kiosque, table d'orientation	Classé	13/12/1932
Mayrègne	abord de l'église et du cimetière	Inscrit	05/07/1943
Mayrègne	château et abords	Inscrit	11/07/1943
Mayrègne	église, cimetière, place avec l'ormeau	Classé	13/09/1943
Mazères-sur-Salat	chapelle Sainte-Matrone et abords	Inscrit	19/06/1942
Melles	cascade du Sérial et abords	Classé	02/05/1927
Melles	rocher du Sérial tour à signaux	Inscrit	14/03/1944
Melles	vallée de Melles	Inscrit	21/06/1937
Montauban de Luchon	jardin des Cascades	Classé	12/06/1931
Montréjeau	halle, place Valentin-Abeille, immeubles qui la bordent	Inscrit	01/03/1943
Montréjeau	parc du château de Valmirande	Inscrit	28/06/1979
Moustajon	tour à signaux, rocher et abords	Inscrit	17/08/1944
Oô	lac et parties communales de ses rives	Classé	05/02/2027
Oô	deux ormes du cimetière	Classé	19/06/1931
Oô	bloc erratique «cale d'Oô»	Classé	13/03/1935
Oô	église romane, cimetière, abords, place de l'église	Inscrit	12/03/1943
Oô	tour à signaux	Inscrit	06/09/1943
Ourde	gouffre de la Saoule, parois, cascade, pont, plan d'eau de l'Ourse et ses abords	Inscrit	
Ourde	église Saint-Martin et cimetière	Inscrit	
Pointis-Inard	esplanade, plan d'eau, canal, pont, lande	Inscrit	21/10/1943
Portet d'Aspet	parcelle près du col de Portet	Classé	27/04/2027
Poubeau	bloc erratique «caillou d'Arriba Pardin »	Classé	13/03/1935
Roquefort-sur-Garonne	château (ruines)	Classé	27/05/2027
Saccourvielle	église et cimetière, anords	Classé	18/06/1943
Saccourvielle	tour de Castel Blanquat et piton rocheux	Inscrit	03/11/1944
Saint-Aventin	pâturages de Superbagnères	Classé	27/04/1927
Saint-Aventin	chapelle et abords	Inscrit	03/11/1944

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Saint-Béat-Lez	église, cimetière, pont, plan d'eau Garonne et rives	Inscrit	10/09/1944
Saint-Béat-Lez	château, ruines et enceintes	Inscrit	24/12/1943
Saint-Bertrand-de-Comminges	ville haute et flanc de la butte	Inscrit	14/08/1943
Saint-Bertrand-de-Comminges	Saint-Bertrand-de-Comminges	Classé	29/03/2010
Saint-Mamet	cascade Sidonie	Classé	19/06/1931
Saint-Martory	piton de Montpezat	Inscrit	22/09/1942
Saint-Martory	château, terrain, rive droite de la Garonne	Classé	23/09/1942
Saint-Martory	défilé de l'Escalère	Inscrit	23/09/1942
Saint-Martory	pont sur la Garonne et abords	Inscrit	23/10/1942
Saint-Martory	pont d'Apas	Inscrit	09/06/1988
Saint-Pé-d'Ardet	terrain lieu-dit « des Penthères » col des Ares	Classé	27/04/2027
Saint-Pé-d'Ardet	lac	Inscrit	07/10/1931
Saleich	terrain grotte de Chaq	Classé	25/07/2027
Salies-du-Salat	ruines féodales et abords	Classé	22/09/1942
Sarp	Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière	Classé	
Sarremezan	chapelle Saint-Julien et cimetière	Classé	12/03/1946
Siradan	parc de l'établissement thermal	Inscrit	

### 9.3 LISTE DES ZNIEFF DE TYPE 1 SUR LE TERRITOIRE

Identifiant ZNIEFF	Nom	Surface (ha)
730011636	Bassin versant du Haut-Louron	0,11
730030364	Neste moyenne et aval	2,45
730011651	Vallons forestiers et milieux subalpins en rive droite du bas Louron	0,06
730012176	Estives de Peyresourde à Pouyaué	0,06
730012186	Massif de la Barousse	1,09
730011099	Massifs du Luchonnais et du Larboust	16 223,77
730011115	Vallée d'Oueil et soulane du Larboust	6 147,67
730011398	Prairies humides et milieux riverains des lits supérieurs de la Louge et la Noue	798,36

## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité

730030510	Affluents et rivière de l'One	61,13
730011396	Tourbières, boisements riverains et bocage humide du Lavet	784,5
730011035	Chaînon du sommet d'Antenac au cap de Pouy de Hourmigué	4 023,74
730011126	Montagnes de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Tibiran-Jaunac	859,56
730011688	Col de Mortis et pic de Cau	10,6
730011037	La Garonne de la frontière franco-espagnole jusqu'à Montréjeau	393,32
730003045	La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère	614,61
730011412	Bois de Gourdan	203,78
730011472	Rochers calcaires et milieux associés du mail de Maubourg à la montagne de Gert	150,45
730030542	Rivière de la Pique, entre Luchon et la Garonne.	142,91
730030459	Coteau de Nizan-Gesse	230,62
730011094	Massif du Burat-Bacanère	8 306,74
730006564	Lac de Barbazan	11,94
730030446	Église de Barbazan	0,05
730011399	Forêt de Cardeilhac	593,5
730011067	Piémont calcaire commingeois	2 923,56
730030541	Bois d'Aubasc et cap de Houcheton	135,34
730011401	Gorges de la Save et vallée de la Seygouade	279,5
730030393	Église de Marignac	0,2
730011121	Marécages de Lourde et d'Antichan	12,01
730011061	Cœur du massif de Gar-Cagire	6 194,39
730006566	Massif forestier du pic d'Aillo	275,29
730011066	Amont du ruisseau du Job et gorges	177,92
730011078	Versant nord du massif du Crabère et massifs annexes de Saint-Béat-Lez à Saint-Lary	8 777,55
730030546	Aval des ruisseaux du Job et du Ger	102,25
730030545	Massif forestier en rive droite du Job à Encausse-les-Thermes	632,03
730030447	Prairies humides et milieux riverains de la vallée du Jô	467,73
730011402	Landes, pelouses sèches et marnes de Biroulière et des côtes de Couscouil	436,47

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

730030381	Bois de Barboutère	50,32
730011065	Massif forestier de Juzet-d'Izaut à Aspet	827,96
730011045	Massif forestier du Mont-Jammes	252,72
730030543	Zone bocagère entre Sengouagnet et Milhas	121,64
730011057	Réseau hydrographique du Ger, partie médiane	92,89
730011056	Grotte de Saint-Paul	24,7
730011411	Forêt de Mauboussin	553,82
730011048	Massifs d'Arbas, Paloumère et Cornudère	3 433,26
730012080	Sud de la vallée de la Bellongue	9,29
730011404	Milieux marneux ouverts et versants forestiers d'Aulon à Proupiary	219,54
730011046	Buttes de Montespan et de Ganties	425,19
730030385	Faciès d'érosion des marnes de Castillon-de-Saint-Martory	18,92
730030481	Prairies naturelles, bois et ruisseaux des vallées de la Justale et du Louch-Rieumajou	487,1
730012094	Vallée du Biros	0,09
730030520	Réseau hydrographique de la Bouigane en aval de Saint-Lary	7,08
730030492	Bois de Castans	98,52
730011128	Bois de la Hage et massifs de Laffite-Toupière à la Garonne	1 068,31
730030544	Ruisseaux de l'Arbas et de Rieuaris	64,49
730011047	Forêts de Saleich et de l'Estelas et stations sèches de Francazal et de Salège	2 240,22
730011055	Bois entre Saleich et Mane	882,23
730012100	Soulane de Balaguères au Char de Liqué	1,28
730030484	Bois de Cap del Bosc	79,55
730030392	Bois et prairies au nord de Salies-du-Salat	271,48
730014136	Le Salat et le Lens	325,95
730011408	Milieux humides et prairies de fauche de la vallée de la Louge au niveau de la confluence Nère-Louge	89,95
730006770	Quères des Petites Pyrénées (partie sud)	1 625,95
730030531	Quères des Petites Pyrénées (partie nord)	0,07
730003064	Haute montagne en Haute-Garonne (ZNIEFF 2)	33 293



## 2 Un territoire vitrine de la biodiversité

73000	Baronnies (ZNIEFF 2)	20 366
730006515	Landes humides de capvern et plateau de Lannemezan (ZNIEFF 2)	1 171
730011397	Amont des bassins de la Louge et de la Save du Lavet et de la Noue et landes orientales de Lannemezan (ZNIEFF 2)	5 833
730011470	Montagnes sèches et rocheuses en rives gauche et droite de l'Ourse et à Saint-Bertrand-de-Comminges (ZNIEFF2)	5 147
730011689	Piémont calcaire, forestier et montagnard du Nistos en rive droite de la Neste (ZNIEFF2)	15 194
730011685	Massif de la Barousse et chaînon du sommet d'Antenac au cap de Pouy de Hourmigué (ZNIEFF 2)	15 691
730030363	L'Ourse et ses affluents de Ferrère à Izaourt	84
730030370	Neste amont	100
730011631	Vallée du Louron (ZNIEFF 2)	16 000
730011042	Garonne amont, Pique et Neste	836,4
730011124	Avant-monts de Gourdan-Polignan à Labroquère	503,4
730010521	Garonne et milieux riverains en aval de Montréjeau	1 018,20
730011118	Piémont calcaire commingeois et bassin de Sauveterre-de-Comminges	8 553,20
730012938	Massifs forestiers de Cardeilhac et de l'Escale	1 680,10
730006548	Ensemble massif de Gar-Cagire et bassin de Juzet d'Izaout	9 678,70
730012102	Montagnes entre la haute vallée de la Garonne et la haute vallée du Lez	10 103,90
730030516	Affleurements calcaréo-marneux des coteaux du Saint-Gaudinois	4491,9
730006544	Massif de l'Arbas	14 949
730030500	Forêts de Boussan et de Mauboussin	1 672,20
730030517	Petites Pyrénées en rive gauche de la Garonne	2 577,20
730011403	Coteaux de l'ouest du Saint-Gironnais	796
730011405	Petites Pyrénées en rive droite de la Garonne	2 050,20
	TOTAL	245 037,18

Exemple d'études et d'inventaires des ZNIEFF : ABC Montmaurin Lespugue Blajan

LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

Étude de faisabilité & d'opportunité

# 3

## DES PAYSAGES ALLANT DU PIÉMONT À LA HAUTE MONTAGNE

---

Évaluation des patrimoines paysagers

**Philippe BERINGUIER**

Université Toulouse Jean-Jaurès

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



UN PAYSAGE TYPIQUE DU BAS-COMMINGES À SAINT-IGNAN.  
©Arnaud Späni

## DES PAYSAGES ALLANT DU PIÉMONT À LA HAUTE MONTAGNE

Il convient au préalable de rappeler que le périmètre d'étude proposé correspond à un territoire complexe et disparate au regard des paysages, à l'origine de la diversité observée.

Richesses et variété résultent d'interactions entre les processus naturels du massif pyrénéen – structures géomorphologiques et formations géologiques –, d'un différentiel altitudinal de 260 à plus de 3 000 mètres doublé d'un gradient latitudinal du nord au sud, et de systèmes de production, de valorisation et d'urbanisation spécifiques selon les milieux et leurs ressources en résonnance avec une histoire plurimillénaire.

L'objet de cette synthèse est d'apporter les éléments de connaissance et d'aide à la décision et répond ainsi aux trois questions suivantes :

- » le patrimoine paysager est-il riche, connu et reconnu ?
- » quels sont les facteurs de fragilité et ceux qui pourraient les menacer ?
- » quelles sont les cohérences paysagères sur le périmètre retenu ?

« De la plaine alluviale de la Garonne jusqu'aux cimes enneigées du Crabère, en passant par les massifs intermédiaires du Cagire ou de Paloumère qui dominent les coteaux secs des Petites

*Pyrénées, le Comminges présente une diversité de paysages extraordinaire. » (Nature Comminges)*

Les paysages du Comminges sont variés et riches d'une diversité écologique et de la présence de systèmes d'utilisation des ressources naturelles et territoriales, dont témoignent notamment les complémentarités fonctionnelles et paysagères du système montagnard – étagement et saisonnalité – qui résultent d'une valorisation agropastorale et forestière ancienne et plus récemment touristique.

La pluralité des espaces et des productions sont principalement orientées vers l'élevage – label agneau et veau fermier, IGP Tomme des Pyrénées –, dont la zone montagne reconnaît la spécificité. Plus au nord, la forêt et les herbages cèdent le pas à d'importants espaces agricoles, là où les vallées et les collines peu pentues favorisent les grandes cultures. Toutefois les petites serres et crêts calcaires des Petites Pyrénées restent le domaine privilégié de l'élevage et des massifs boisés.

Pour ces différentes raisons, les paysages du Comminges sont attractifs et accueillants : de nouveaux habitants viennent s'y installer notamment à proximité des grandes voies de circulation, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'extension et de pression urbaines, auxquels s'ajoutent, à travers la vocation touristique du Sud, visiteurs et résidents

secondaires. Au final, la diversité et les particularités des paysages sont étroitement dépendantes de la géomorphologie conjuguée à des héritages culturels, et témoignent des multiples influences : montagne, piémont, vallée de la Garonne et coteaux de Gascogne.

### 1/ Un territoire commingeois aux paysages contrastés : deux grands ensembles

À l'échelle du Pays Comminges Pyrénées, tout comme au niveau régional, l'inventaire des paysages (URCAUE, DREAL M-P, 2015) fait apparaître une nette distinction entre deux ensembles paysagers : le Bas-Comminges appartenant à celui des « plaines et collines », tandis que le Haut-Comminges s'inscrit pleinement dans le domaine « montagnard pyrénéen » (cf. carte Grands ensembles paysagers, p. 121). Ces deux ensembles font l'objet d'une qualification, d'une reconnaissance paysagère et de mesures de protection bien différenciées.

» **Le Haut-Comminges** est avant tout montagnard et pyrénéen. Situé au sud de la Garonne entre Montréjeau et Saint-Martory, il est bien reconnu pour ses paysages patrimoniaux et d'exception : très forte concentration de sites naturels protégés dans le Luchonnais, des cols renommés et une forte

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

densité de hauts sommets de 3 000 m... C'est le paysage étandard, support d'un imaginaire avec ses hauts lieux. Toute la palette des paysages de l'étagement montagnard – fonds de vallée et replats glaciaires, zones intermédiaires, massifs forestiers, estives et haute chaîne – participe à une richesse naturelle remarquable (Natura 2000 et ZNIEFF de type 1). Luchon et les hautes vallées représentent un des hauts lieux historiques des paysages pyrénéens, comparable à Luz-Saint-Sauveur, Cauterets et Gavarnie (tourisme, excursion et thermalisme dès le <sup>XIX</sup><sup>e</sup> siècle), qui n'est pas démenti par la fréquentation et l'attractivité actuelles. Toutefois, l'appartenance et l'influence pyrénéennes se font sentir jusqu'aux Petites Pyrénées de part et d'autre de la cluse de Boussens. Dans cet ensemble, la Garonne est qualifiée de montagnarde (SMEAG, 2012), elle s'apaise dans le pays de rivière dès Montréjeau.

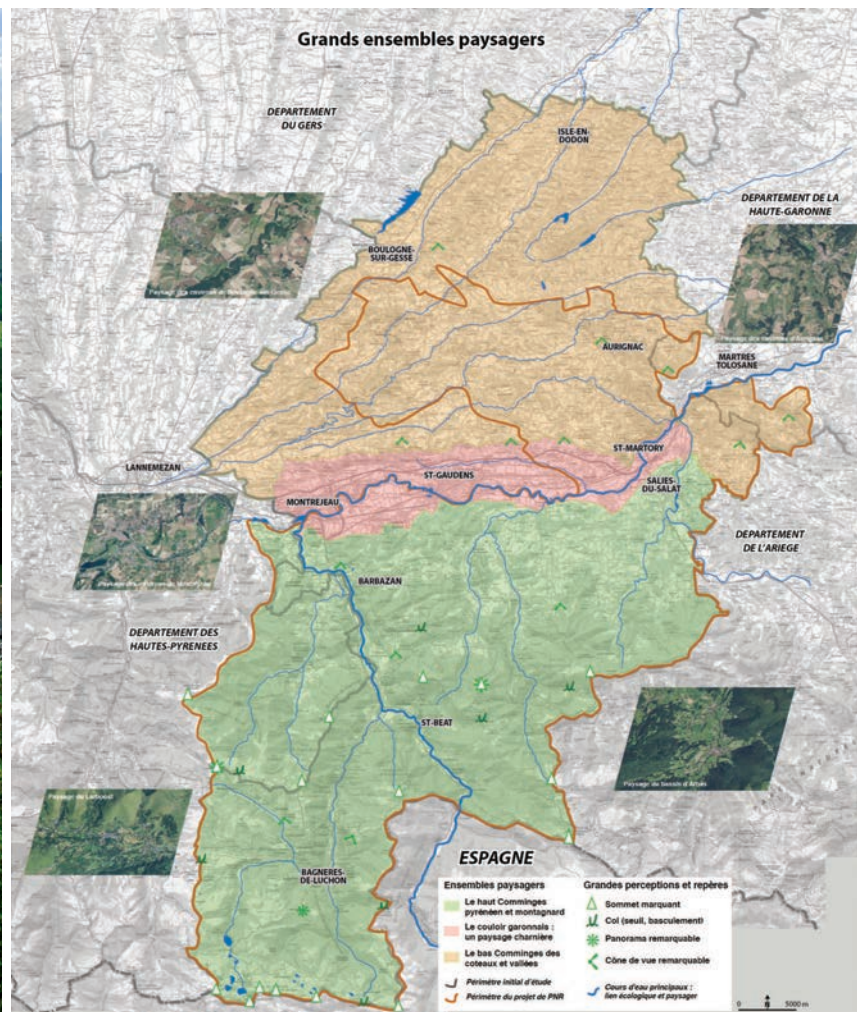
➤ **Le Bas-Comminges**, des coteaux et vallées au nord et à l'ouest de la vallée de la Garonne, est qualifié de « paysage ordinaire » dans la thèse de Lelli (2000), avec un gradient d'intérêt qui diminue du sud au nord. Le Comminges collinéen résulte de plusieurs influences qui marquent différemment les paysages et les transitions au niveau de la géologie et de la géomorphologie (calcaire des Petites Pyrénées, épandage fluvio-glaciaire du Lannemezan, molasse des coteaux dissymétriques et terrasse de la Garonne), de l'agriculture et la présence de boisement, des bourgs et villages. Au niveau du Lannemezan et du rebord sud, de nombreux cours d'eau naissent et contribuent à l'éventail gascon ou bien au bassin garonnais. Cet ensemble est toutefois

ponctué de quelques secteurs d'intérêt comme les gorges de la Save, le site de Montmaurin et la bordure occidentale des Petites Pyrénées, aux reliefs calcaires essentiellement boisés. Il n'en demeure pas moins que ces paysages ruraux, agricoles avant tout, qui peuvent être rattachés en grande partie aux coteaux de Gascogne, font l'objet d'une reconnaissance locale pour la douceur et l'attrait d'une ruralité « authentique ». Les transformations concernent le développement des grandes cultures avec la simplification de la trame arborée et paysagère et l'enfrichement des terres les plus pentues utilisées pour l'élevage ovin et bovin. Selon la proximité aux grands axes de communication, on assiste à une augmentation et une diffusion récente des constructions sur la périphérie sud et orientale. Elle est particulièrement visible dans les secteurs en balcon, où se succèdent les lignes de crête estouest offrant belvédères et vues recherchés sur la chaîne des Pyrénées.

Entre ces deux ensembles, **le couloir garonnais**, le plus densément peuplé, s'étend de Boussens à Montréjeau via Saint-Gaudens, et fait office de charnière. Ce paysage de vallée qui s'élargit avec une Garonne apaisée est encadré par de petites serres au nord et les hautes collines boisées du piémont au sud. Villes et villages forment un chapelet où se développent de nombreuses et importantes extensions urbaines – lotissements, zones d'activité et commerciales –, des industries (papeterie Tembec) et où se concentrent les infrastructures de communications : la N117, l'A64 et le barreau A645, et la voie ferrée.



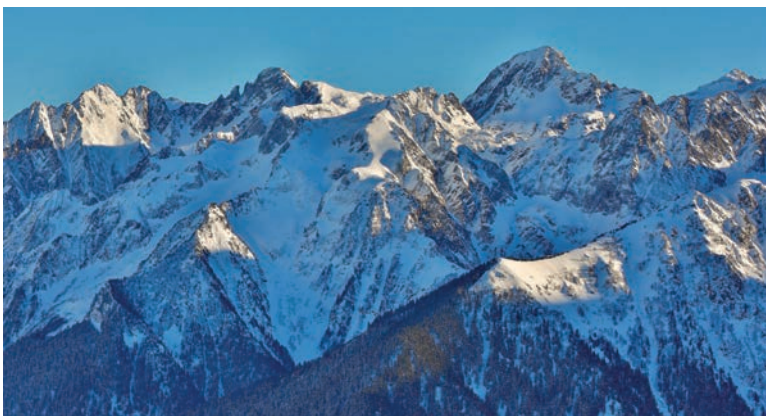
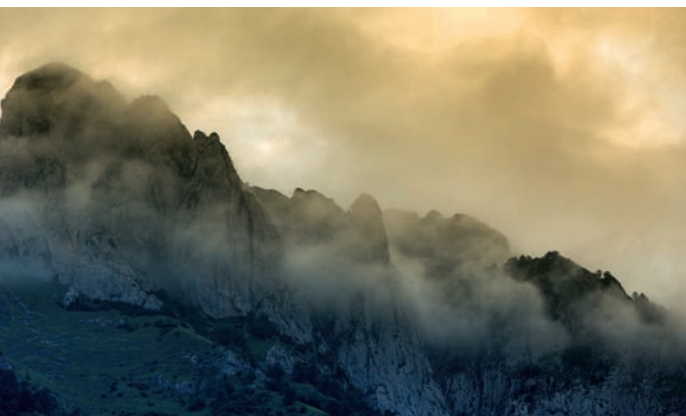
### 3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne



SAINT-MARTORY ET LE COULOIR GARONNAIS  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Le Comminges montagnard



EN HAUT À GAUCHE : PIC DU GAR ; À DROITE : SOMMETS FRONTALIERS DU LUCHONNAIS  
EN BAS À GAUCHE : PIC DES CRABIOULES ; À DROITE : PYRÉNÉES COMMINGEOISES  
©Arnaud Späni



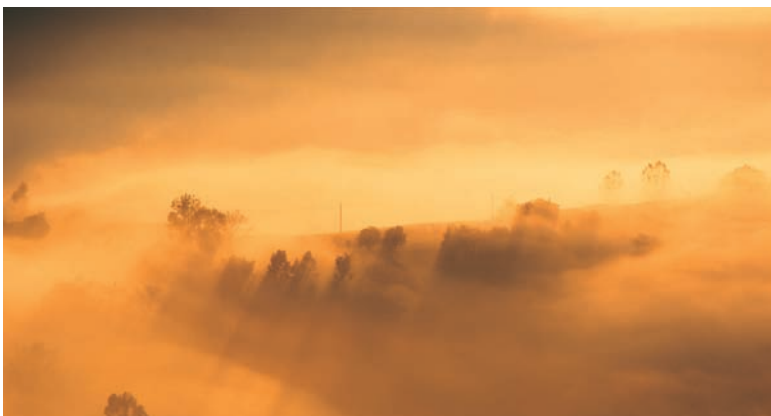
### 3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne



VUE DES PYRÉNÉES COMMINGEOISES DEPUIS LE LAC DU PORTILLON  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Le Comminges des coteaux et vallées



EN HAUT À GAUCHE : BACHAS / À DROITE : COTEAUX EMBRUMÉS DANS LES PETITES PYRÉNÉES  
EN BAS À GAUCHE : COLZA EN COMMINGES DANS LE BOULONNAIS / À DROITE : PRAIRIE AU CUIINGS  
©Arnaud Späni

### 3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne



CLOCHER DE LA BASILIQUE SAINT-JUST DE VALCABRÈRE DANS LES BRUMES MATINALES  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

La vallée de la Garonne : espace charnière



EN HAUT À GAUCHE : VALLÉE DE LA GARONNE DEPUIS MONTESPAN  
EN BAS À GAUCHE : CHATEAU DE ROQUEFORT-SUR-GARONNE  
©Arnaud Späni

EN HAUT À DROITE : LA GARONNE À CIERP-GAUD  
©Arnaud Späni  
EN BAS À DROITE : PÊCHE À LA MOUCHE SUR L'OURSE  
©Jean-Noël Herranz

3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne



PONT DE SAINT-MARTORY  
©Arnaud Späni

## 2/ Des paysages diversifiés et complémentaires : des collines gasconnes à la haute montagne pyrénéenne

Cette synthèse s'appuie sur des niveaux d'approfondissement inégaux des études existantes (voir bibliographie), notamment en l'absence de l'atlas des paysages de la Haute-Garonne. Le territoire compte six entités paysagères identifiées à l'échelle régionale (URCAUE, DREAL M-P 2015) et à l'échelle du Pays Comminges Pyrénées (CAUE 31, 2009), et une douzaine d'unités paysagères en croisant des études plus locales.

Sur les six entités paysagères, trois débordent largement du périmètre initial : le Savès toulousain, Plantaurel et Petites Pyrénées, balcon pyrénéen-piémont bigourdan ; tandis que trois autres s'inscrivent pleinement dans le territoire fort et cohérent du futur PNR : Pyrénées garonnaises, Comminges et Nestes, Bas-Comminges. Cette inscription spatiale témoigne d'une forte appartenance et d'une identité propre aux paysages concernés.

Ces entités paysagères se distribuent comme suit dans les trois ensembles précédents, le Comminges et Nestes étant à cheval sur les trois (cf. carte Entités paysagères page ci-contre).

**Le Comminges des coteaux et vallées, sans aucun doute le plus bigarré et soumis aux diverses influences de l'intensification agricole et de la métropole toulousaine :**

- le Savès toulousain, ou Gascogne toulousaine, correspond à la pointe nord du Comminges.

La large vallée dissymétrique de la Save est favorable aux grandes cultures céréalières et d'oléagineux. La diffusion de l'urbanisation pavillonnaire signe l'influence du pôle toulousain.

➤ le Plantaurel et les Petites Pyrénées dessinent un long fer à cheval ouvert vers le nord-ouest. Les combes sont encadrées par des crêts aux falaises marquées au sud et par des versants nord boisés plus adoucis. Ces dépressions marno-calcaires sont mises à profit par une polyculture-élevage en perte de vitesse. Les villages et l'habitat sont regroupés.

➤ le balcon pyrénéen et piémont bigourdan correspondent ici à l'extrémité orientale du plateau de Lannemezan, où l'habitat est groupé en gros villages et en écarts. Les paysages de grandes cultures et prairies sont ouverts et parsemés de boisements. Les Pyrénées en toile de fond sont omniprésentes. Les versants des hautes vallées étroites sont boisés.

➤ le Bas-Comminges est en quelque sorte l'extension-dégradation orientale de l'éventail gascon vers le Savès et les terrasses de la Garonne. Le relief doux et ondulé est structuré par de nombreuses vallées qui s'élargissent au nord et à l'est. Pays de terrefort, les grandes cultures céréalières et d'oléagineux dominent, remplaçant l'ancien système polyculture-élevage qui a délaissé les versants abrupts. Boulogne-sur-Gesse et L'Isle-en-Dodon constituent l'armature urbaine d'un semis de petits villages et d'un habitat diffus. Quelques points hauts permettent de maintenir un contact visuel avec les Pyrénées ou bien sont boisés, comme à Fabas ou Mauboussin.

➤ Cette partie du Comminges et Nestes borde au nord la vallée de la Garonne. Elle correspond au

secteur intermédiaire des vallées et aux serres qui dominent la plaine de Rivière. Les villages linéaires, en lignes de crête, s'agrandissent au contact de l'influence de Saint-Gaudens, des points de vue sur les Pyrénées et de leur exposition recherchés. Les sols plutôt favorables aux prairies et à l'élevage sont peu à peu abandonnés dans les situations les plus ingrates – pentes et expositions nord. Fiches et boisements se développent. Les fonds de vallée humides sont de plus en plus cultivés en lieu et place des prairies humides.

**Le couloir garonnais est-ouest, un espace charnière :**

➤ La partie de l'entité paysagère Comminges et Nestes prend tout son sens ici avec la confluence de la Neste et de la Garonne entre Gourdan-Polignan, Tibiran-Jaunac et Montréjeau. Ce paysage en creux, allongé longitudinalement et bordé au sud et au nord par les premiers reliefs, est la voie de passage majeure, dominée par l'étalement urbain et les grandes cultures de la plaine alluviale.

**Le Haut-Comminges pyrénéen avec ses quatre vallées traditionnelles organisées en bandes parallèles sud-nord : vallée de Luchon, du Comminges, piémont du Comminges et vallée de la Barousse, toutes drainées par quatre cours d'eau principaux – l'Ourse, la Pique, la Garonne et le Ger, sans oublier l'Arbas à son extrémité orientale :**

➤ Les Pyrénées garonnaises s'étendent des premiers chaînons des pré-Pyrénées à la frontière espagnole. Elles se caractérisent par un relief très charpenté, un bâti fortement resserré et une

### 3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne

#### Entités paysagères

structuration forte des versants et des croupes sommitales par l'activité agropastorale.

» Comminges et Nestes font transition entre la montagne au sud, la vallée de la Garonne et les collines de l'éventail gascon. La polyculture et l'élevage bovin façonnent une mosaïque paysagère proche d'un dense bocage. L'habitat associe des villages et bourgs structurants à un bâti diffus du fait du système agricole organisé autour de grosses fermes.

#### Des unités paysagères tout en contraste et en douceur

Ce dernier découpage plus fin met en exergue la grande diversité paysagère du Comminges. **Une quinzaine d'unités paysagères décline la palette des paysages :**

- » soit tout en contraste entre la montagne pyrénéenne et les coteaux et collines de Gascogne, dont le différentiel altitudinal témoigne à lui seul, tout comme le taux de couverture forestière ;
- » soit plus nuancé quand la progression vers la haute montagne suit un classique gradient altitudinal du piémont (400 m) aux hauts sommets (3 000 m) par le passage de trois seuils appuyés sur les alignements de sommets est-ouest, donnant ainsi toute leur profondeur aux vallées pyrénéennes orientées sud-nord.

Dix d'entre elles composent le territoire fort et cohérent du périmètre proposé pour le futur PNR Comminges Barousse Pyrénées. Elles illustrent significativement l'étendue des patrimoines du Comminges et les complémentarités qui se sont nouées au fil de l'histoire entre un bas et un haut pays.



## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

- » Les Petites Pyrénées encadrent la vallée de la Garonne entre Saint-Martory et Martres-Tolosane. Les crêts calcaires, parfois relevés, atteignent près de 600 m d'altitude et sont recouverts de boisement et de prairies où des relents méditerranéens se font sentir. Les dépressions cultivées et le semis de villages rythment ces paysages connectés visuellement aux Pyrénées. Structures ou motifs paysagers lithiques (habitat de pierre sèche, murets bas...), selon leur importance, signent les paysages d'Ausseing, Belbèze-en-Comminges, Proupiary, Sepx.
- » Les serres saint-gaudinoises et hauts coteaux du Bas-Comminges dominent les dernières terrasses de la Garonne. La diffusion de l'habitat récent reste contenue malgré le déclin de la polyculture-élevage.
- » La haute vallée de la Save et de la Gesse sont de petites vallées étroites alternant prairies humides, cultures, bois et massifs forestiers – forêt et arboretum de Cardeilhac. Les gorges de la Save sont les dernières manifestations géologiques des Petites Pyrénées.
- » La confluence-interfluve entre Salat et Garonne jusqu'à la cluse de Boussens est marquée par différents niveaux de terrasses favorables aux cultures de soutien à l'élevage bovin. De gros bourgs ont été influencés par l'industrie papetière – Mazères – ou thermale – Salies-du-Salat.
- » La Barousse est un monde à lui seul. Densément habitée dans sa partie basse sur les replats suspendus au-dessus de la Garonne, elle laisse place à un immense massif forestier qui se termine à partir de 1 700-1 800 m par les estives pastorales et le mont Né.

- » Les hautes collines et les sommets calcaires du piémont oriental (massif du Cagire et de l'Arbas) alternent des reliefs boisés et des zones ouvertes cultivées du piémont et de la moyenne montagne surmontés par le front nord-pyrénéen avec ses sommets en belvédère (Palomère, Cagire, Gar).
- » Dans la vallée de la Garonne pyrénéenne du Comminges, entre Marignac et Seilhan, se succèdent resserrements et amples bassins intermédiaires occupés par de nombreux villages (Frontignes, Barbazan, Loures-Barousse...) où technique et culture de l'eau s'expriment.
- » Dans la vallée de la Garonne pyrénéenne montagnarde, entre le Pont-du-Roi et Saint-Béat-Lez, le torrent garonnais coule dans une étroite vallée encadrée d'abrupts et longs versants formant des massifs imposants (Burat...).
- » La haute montagne de Melles, isolée et peu accessible, est commandée par le massif du Crabère au sud-est.
- » La vallée du Luchonais et ses hautes vallées, parfois profondes et encaissées, débouchent sur les paysages d'estives et le domaine minéral des hauts sommets.

Cinq unités paysagères sont exclues du périmètre retenu pour le PNR Comminges Barousse Pyrénées en raison de la faiblesse et/ou de la fragilité du patrimoine paysager, historique et écologique. Elles constituent souvent, par contraste ou opposition, le différentiel qui permet d'apprécier à sa juste valeur l'intérêt des paysages inclus dans le périmètre.

### Ces unités paysagères sont :

- » Reliefs est/ouest bordiers immédiats au nord de la vallée de la Garonne
- » Plateau de Lannemezan oriental
- » Basses collines du Touch et de la Nère
- » Coteaux gascons et vallées dissymétriques de la Gimone, Gesse et Save
- » Plaine de Rivière



### 3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne

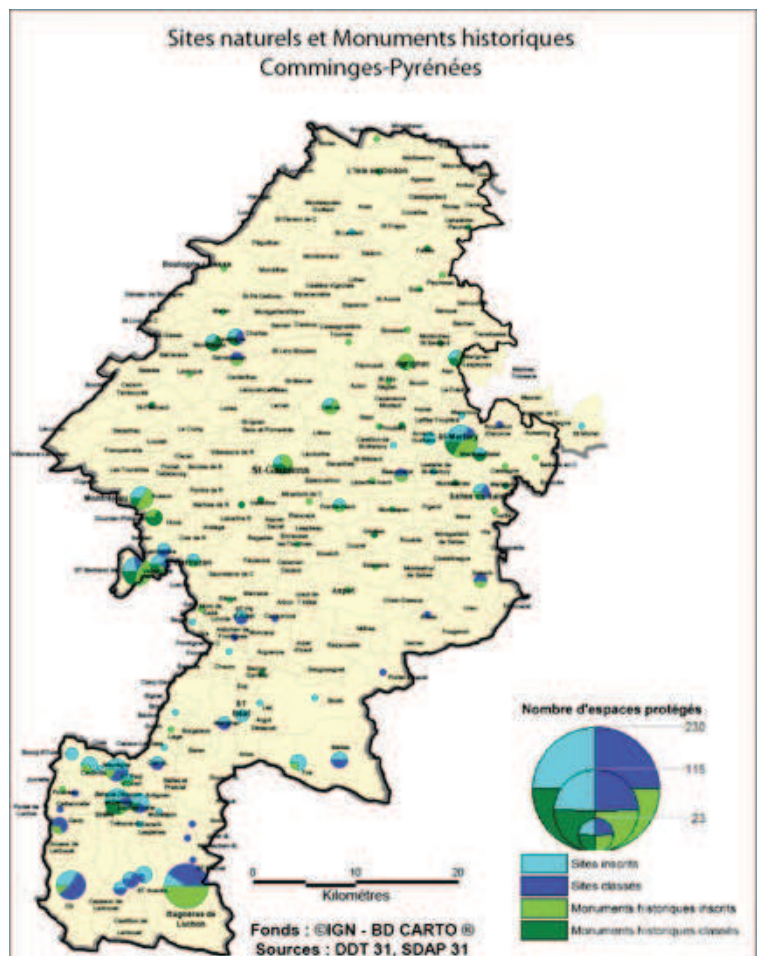
#### Les paysages du Comminges

Unités paysagères	Entités – inventaire régional	Unités paysagères	Grands paysages et sites d'intérêts
<b>Le Comminges des coteaux et collines</b> (au nord) - serres calcaires - collines mollassiques -... --> vers la Gascogne et le pays toulousain	- Savès toulousain - Bas-Comminges - Petites Pyrénées – Plantaurel - Balcon – piémont pyrénéen - Comminges et Nestes	- Petites Pyrénées - Hautes vallées - Plateau de Lannemezan - Coteaux gascons et vallées dissymétriques (Gimone, Save, Gesse...) - Basses collines (Touch, Nère...) - Serres saint-gaudinoises et premiers coteaux du Bas-Comminges	- Gorges de la Save - Forêts de Cardeilhac et Mauboussin - Montmaurin - Aurignac - Massif d'Ausseing - Points de vue sur les Pyrénées - Chaînons calcaires boisés - Villages de crête
<b>Vallée de la Garonne pré-pyrénéenne – plaine de Rivière</b> Espace charnière est/ouest et de transition entre nord et sud	- Comminges et Nestes	- Plaine de Rivière - Reliefs est/ouest bordiers immédiats au nord - Confluence Salat-Garonne	- Cluse de Boussens – Saint-Martory - Interfluve Garonne – Salat - Confluence Neste – Garonne - Points de vue sur les Pyrénées
<b>Le Comminges pyrénéen montagnard</b> (au sud) --> vers la haute montagne et les Pyrénées espagnoles	- Comminges et Nestes - Pyrénées garonnaises	- Barousse - Vallée du Luchonnais - Vallée de la Garonne pyrénéenne montagnarde - Vallée de la Garonne pyrénéenne du Comminges - Hautes collines et sommets calcaires du piémont oriental - Haute montagne de Melles	- Défilé Garonne (Saint-Béat-Lez – Fos – Lès) - Saint-Bertrand-de Comminges - Haute vallée de Melles - Vallée d'Oueil et du Larboust - Vallée du Lys et Haute-Pique - Cirques et sommets de la haute chaîne pyrénéenne - Mont Né et estives - Bassin de Luchon - Belvédères avancés : pic du Gar, Cagire, mont Né, Burat, Paloumère

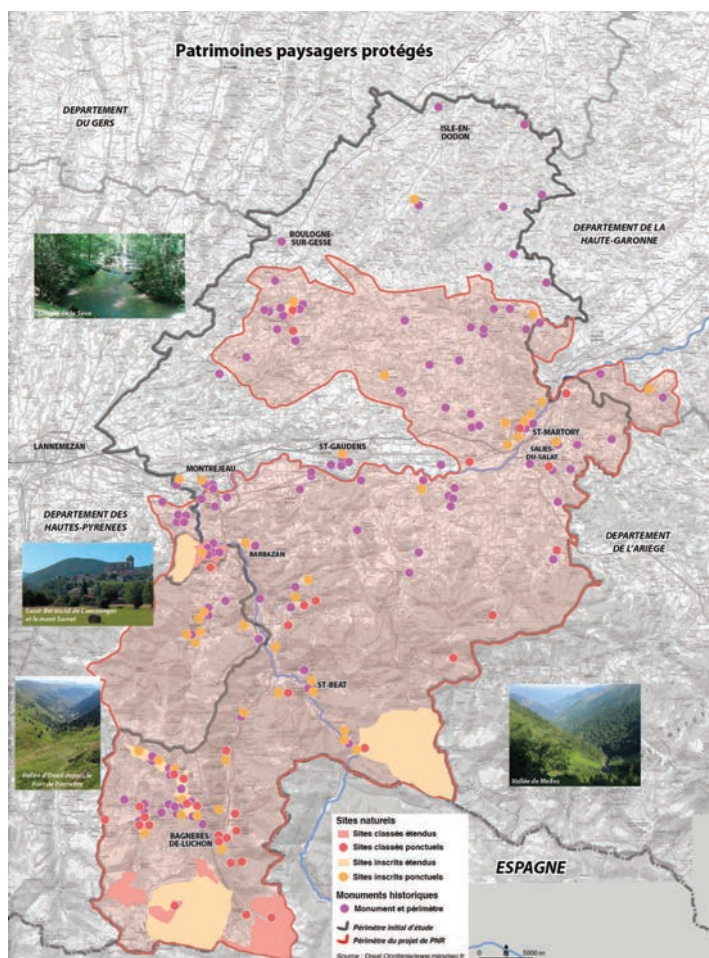
## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### 3/ Patrimoine et richesse paysagers : éléments singuliers du paysage

Sur l'ensemble du territoire, on recense près de 90 sites naturels inscrits ou classés (cf. liste en annexe) – 38 sites sont classés et 55 sont inscrits. Beaucoup de sites inscrits sont associés aux nombreux monuments historiques inscrits ou classés au titre des monuments historiques (voir carte ci-contre Sites naturels et monuments historiques) pour lesquels ils protègent les abords, souvent au-delà du périmètre des 500 m.



### 3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne



La haute montagne, le Luchonnais notamment, est concernée par les sites classés ou inscrits les plus étendus – vallée d'Oueil et du Larboust, vallée du Lys et de la Haute Pique –, tout comme la haute vallée de Melles. Elle concentre aussi la moitié des sites classés ponctuels. Certaines communes sont particulièrement riches en sites protégés, à l'instar de Bagnères-de-Luchon (7 sites), Oô (4 sites) ou Melles (3 sites).

La typologie de ces sites protégés est étendue. Il s'agit de points de vue, de promontoires, de tables d'orientation (Mayrègne, Superbagnères), de grands paysages (vallée du Lys, pâturages de Superbagnères), de gouffres et cascades (d'Enfer, de Sidonie), de lacs (Oô et son écrin paysager), ou bien d'héritages glaciaires (moraine de Garin, blocs erratiques d'Oô).

CIRQUE DU LYS ET SES SOMMETS DE 3000 MÈTRES EN HAUTE VALLÉE DE LUCHON  
 ©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



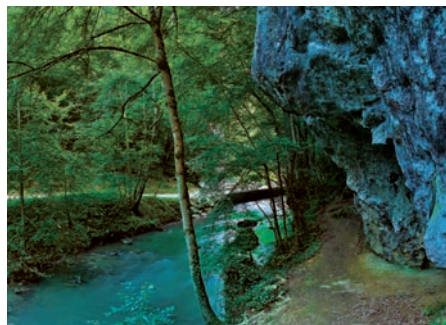
Les fonds de vallée et les premiers rebords et versants de la Garonne sont également riches en sites et monuments, tant pour la Garonne montagnarde (cf. étude SMEAG) de Fos à Saint-Béat-Lez que valléenne avec le secteur des Frontignes.



L'ensemble formé par les communes de Saint-Bertrand-de-Comminges, de Valcabrière et de Sarp est inscrit et classé. Grand site d'Occitanie, le site

EN HAUT : SAINT-BÉAT-LEZ / À DROITE : GORGES DE LA SAVE / EN BAS : SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES ET VALCABRIÈRE  
©Arnaud Späni

classé et inscrit de Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrière fait l'objet depuis 2014 d'un cahier de gestion, et d'une démarche AVAP depuis 2014. Il est aussi inscrit au titre du patrimoine mondial (Unesco) « chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle ». Le site des grottes de Gargas complète cet ensemble remarquable.



La Garonne de piémont ou Garonne pré-pyrénéenne s'individualise au niveau patrimoine paysager en amont de la cluse de Boussens et au niveau de l'interfluve-confluence avec le Salat par de nombreux sites ponctuels protégés en lien avec la Garonne et le percement des chaînons calcaires des Petites Pyrénées.

Le reste du territoire montre une présence patrimoniale diffuse hormis pour les gorges de la Save – Lespugue et Montmaurin – et autour d'Aurignac – abri préhistorique, village d'Alan, abbaye de Bonnefont.

De nombreux villages édifiés sur des lignes de crête ou des éperons rocheux comme Aurignac ou Alan, sur les replats glaciaires (Cirès, Artigue), ou bien au bord de cours d'eau (Mauléon-Barousse) forment de petits ensembles urbains d'intérêt. Bagnères-de-Luchon bénéficie par ailleurs d'une protection de type ZPPAUP.

L'art roman est particulièrement représenté en vallée d'Oueil et du Larboust avec de nombreuses chapelles et églises romanes – Cazeaux-de-Larboust, Saint-Aventin, Mayrègne. Un parcours de découverte des sites a été initié sur le territoire il y a une dizaine d'années (les « chemins pyrénéens de l'art roman »).

Les routes sont des supports et des opportunités de découverte des paysages. Celles édifiées dans les Pyrénées depuis de nombreux siècles, surtout à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle, font partie de la route thermale et des grands itinéraires montagnards du Tour de France – col de Portet-d'Aspet (site classé), col des Ares (site classé), col de Mente, port de Balès, col de Peyresourde (site classé), col du Portillon.

Parmi les éléments patrimoniaux, on peut relever les nombreux points de vue et belvédères tant pyrénéens – sommets intermédiaires, cols, replats des épaulements glaciaires (voir carte des ensembles paysagers) – que dans les paysages de serres en position de balcon au nord de la vallée de la Garonne. Certains d'entre eux sont classés ou inscrits, comme le panorama de Mayrègne ou la table d'orientation de Superbagnères.

### 3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne



L'ensemble des paysages est accessible par un dense réseau de chemins de découverte et d'itinéraires de randonnée : GR, tour de pays, boucles, circuit VTT et vélo de route. Une voie verte est présente tout le linéaire de la Garonne.

Enfin, le petit patrimoine rural, montagnard et industriel est très présent dans la partie pyrénéenne et les Petites Pyrénées. Quartier de granges foraines, chemins, canaux, moulins, installations d'exploitation du gaz et anciennes papeteries devraient faire l'objet d'un travail d'identification et de repérage cartographique approfondi.

#### Les fragilités patrimoniales : enjeux et sensibilités

Les éléments singuliers des paysages, dont la densité selon les secteurs fait patrimoine et reconnaissance à l'échelle régionale et nationale, connaissent des éléments de fragilité au regard des facteurs d'évolution constatés. Certains types de paysage sont concernés à divers titres et selon différents gradients de sensibilité, ce qui constitue autant de points de vigilance.

#### Trois grandes valeurs paysagères clés auxquelles sont associés un ensemble d'enjeux :

- › une forte présence de l'agriculture de montagne gestionnaire de l'espace ;
- › des milieux anthropisés de qualité et variés, mais pour certains fragiles et menacés ;
- › une grande richesse patrimoniale et une diversité urbaine et architecturale.

La structure paysagère des zones intermédiaires est sans doute la plus fragile dans la zone montagne. D'une part l'abandon progressif des pratiques agropastorales – fauche, entretien des haies et des chemins, composants essentiels du bocage montagnard – et d'autre part l'exploitation forestière tendent à accentuer leur fermeture (augmentation et épaississement de la trame arborée et invasion des terrains ouverts par la fougère) et à réduire la diversité des milieux. Dans les parties les plus basses, la progression forestière tend à diminuer les lisières ouvertes des villages et peut installer un sentiment d'enfermement. L'abandon des quartiers de granges foraines entraîne la disparition d'un patrimoine bâti montagnard malgré sa conversion en gîtes touristiques et résidences secondaires.

Il y a de réels enjeux de gestion collective de ces espaces au foncier très morcelé à partir des AFP ou AFF, afin d'endiguer l'abandon et la sous-exploitation forestière.

Les fonds de vallée de la Pique et de la Garonne subissent une pression urbaine limitée encouragée par l'amélioration des voies de communication. Ceci conduit à banaliser les structures des villages et des bourgs pyrénéens et diminue la lisibilité des limites

autrefois franches entre espaces bâtis et espaces agricoles et naturels.

Les stations de montagne d'altitude – Superbagnères, Peyragudes et le Mourtis – se sont développées avec une qualité paysagère inégale. Elles bénéficient de la qualité des pelouses d'estives. Néanmoins, les efforts en matière d'équipement et d'aménagement pour étendre le domaine skiable et le confort et la sécurité des pratiquants peuvent modifier plus ou moins intensément ces milieux et paysages déjà impactés par les remontées mécaniques et les espaces urbanisés des « villages-stations d'altitude ».

Entre Montréjeau et Lestelle, les serres et leurs crêtes exposées au sud ont été urbanisées récemment selon deux modalités : linéaire le long des routes de crête et sous la forme de mitage. La proximité de l'aire urbaine toulousaine, des voies de communication et les vues en balcon sur les Pyrénées favorisent la pression de ces nouvelles constructions, d'autant plus que de nombreuses communes n'ont pas de documents d'urbanisme efficaces et que la polyculture-élevage est en perte de vitesse.

Dans les Petites Pyrénées, l'abandon et la déprise touchent les terres les plus ingrates – pentes et qualités des sols –, encore utilisées il y a peu de temps comme zone de parcours pour l'élevage ovin notamment. Le maintien de l'agriculture se réalise par une concentration des exploitations sur les meilleures terres, par l'agrandissement des parcelles et le développement des grandes cultures. Prairies de fauche dans les combes et prairies humides des fonds étroits des petites vallées perdent peu à peu leur vocation. Ce sont à la fois une mosaïque de milieux et de paysages qui disparaissent.

ESTIVES D'ARENG  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### Des points noirs relativement peu nombreux

Il s'agit tout d'abord des carrières de roches massives dans les Pyrénées et les Petites Pyrénées (5+1 de marbre, 4+4 de calcaire, 1 de dolomie, 1 de migmatite) et de roches alluvionnaires (6 dans la vallée de la Garonne). Les carrières de roches massives ont un impact visuel fort au niveau du front de taille, qui peut se développer sur plusieurs centaines de mètres. La carrière de Saint-Béat-Lez et son petit complexe industriel en sont symptomatiques. Les carrières de roches alluvionnaires impactent moins fortement les paysages sur le plan visuel, mais elles perturbent les continuités écologiques (voir la partie 3 consacrée à l'évaluation des patrimoines naturels).

La publicité est globalement peu présente sur l'ensemble du territoire compte tenu des populations communales. Aussi, elle concerne les villes de Saint-Gaudens, de Montréjeau et de Bagnères-de-Luchon, et les principaux axes de circulation – D8 au nord de Saint-Gaudens, la D125 dans la vallée de la Pique, la N125 entre Labroquère et Fos – où la publicité à proximité des zones commerciales et artisanales et l'affichage sauvage à vocation touristique sont présents et à surveiller. Sur l'ensemble du territoire, seule la commune de Bagnères-de-Luchon, a mis en place un RLP en février 2016.

### Qualité du ciel nocturne

À partir de plusieurs sources d'information (Avex et ANPCEN), la qualité du ciel nocturne en Comminges est très variable selon les espaces considérés.

### La qualité du ciel et de l'environnement nocturnes, selon l'expertise et la carte produite par l'ANPCEN en 2015\*, permet de distinguer trois espaces :

- L'ensemble sud – le Comminges montagnard – est de qualité moyenne à maximale, ce gradient suit sans surprise le gradient altitudinal et d'urbanisation ;
- La charnière de la vallée de la Garonne est de qualité médiocre à faible, fortement impactée par l'urbanisation ;
- Le Nord-Comminges se situe dans une qualité nocturne moyenne.

Les mesures et cartes de l'ANPCEN ne se limitent pas à apprécier la qualité du ciel du seul point de vue astronomique – nombre d'étoiles visibles –, mais elles représentent le « niveau de pollution lumineuse visible depuis le sol en début de nuit, et intégré dans toutes les directions et non plus seulement au zénith » (ANPCEN).

### La carte du ciel nocturne réalisée par Avex en 2016\* (cf. carte générale et les trois zooms) corrobore celle de l'ANPCEN :

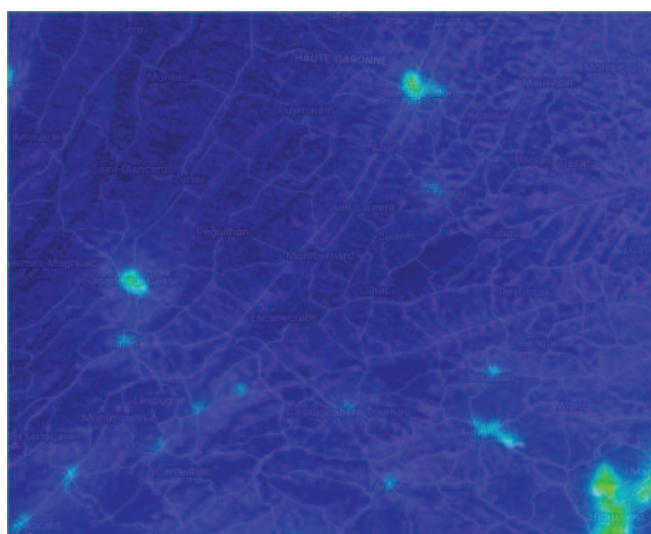
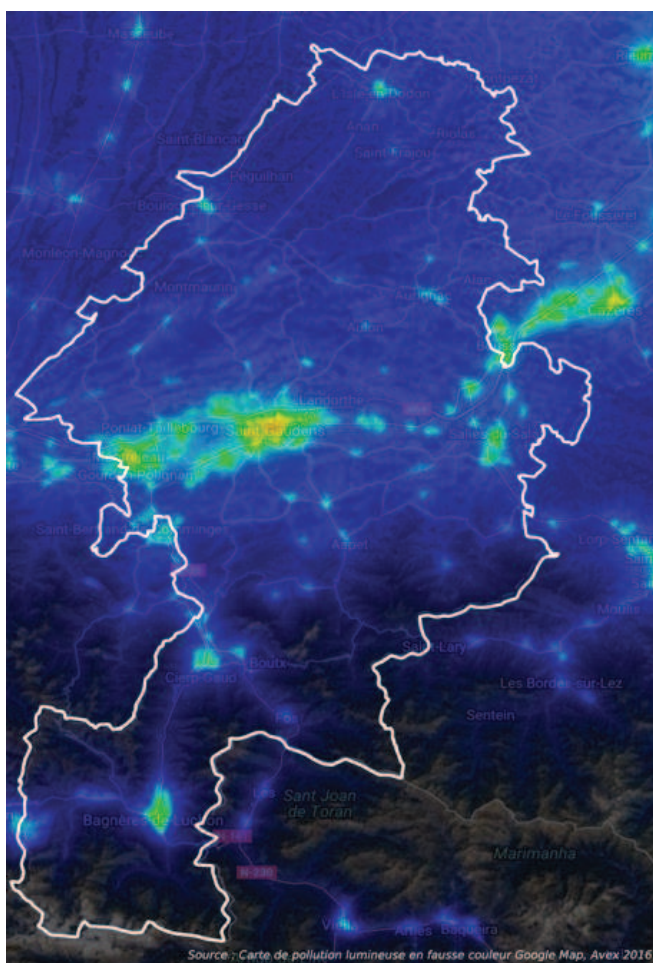
- Le Comminges montagnard est peu impacté par la pollution lumineuse, qui est toutefois présente dans les fonds de vallée, les secteurs les plus urbanisés – vallée de la Pique, couloir garonnais, vallée du Salat, station de Peyragudes ;
- Le Nord-Comminges est globalement de qualité intermédiaire avec quelques pics isolés de pollution : gros villages et bourgs ;
- L'importance de la pollution lumineuse sur le couloir garonnais entre Montréjeau et Bousens.

Au-delà de la qualité du ciel nocturne et donc de sa pollution, c'est la question du paysage nocturne (cf. loi sur la biodiversité de 2016) qui mérite d'être posée à partir de différents enjeux qui ont à voir avec la maîtrise des différentes sources d'éclairage extérieur (éclairages publics et privés, enseignes et publicités lumineuses ou éclairées, mises en lumière...). Ces enjeux concernent la biodiversité et la trame noire, le retour aux ambiances nocturnes de la nuit sans éclairage, les impacts sanitaires (rythme biologique), la qualité de vie, les dépenses énergétiques et le coût économique.

Certaines communes du périmètre ont entamé une démarche de réduction de la pollution lumineuse et des réflexions sur l'extinction de l'éclairage public sont en cours dans de nombreuses communes.

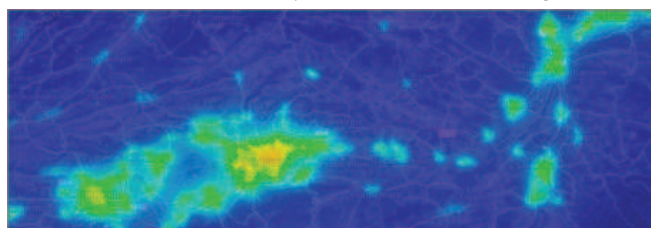
\*[https://www.anpcen.fr/?id\\_rub=96&id\\_ss\\_rub=120&rub=comprendre-nosactions-locales&ss\\_rub=](https://www.anpcen.fr/?id_rub=96&id_ss_rub=120&rub=comprendre-nosactions-locales&ss_rub=)  
\*\*[http://www.avex-asso.org/dossiers/wordpress/?page\\_id=3273&lang=fr\\_FR](http://www.avex-asso.org/dossiers/wordpress/?page_id=3273&lang=fr_FR)

### 3 Des paysages allant du piémont à la haute montagne



L'ensemble nord : le ciel nocturne est de bonne qualité et globalement homogène.

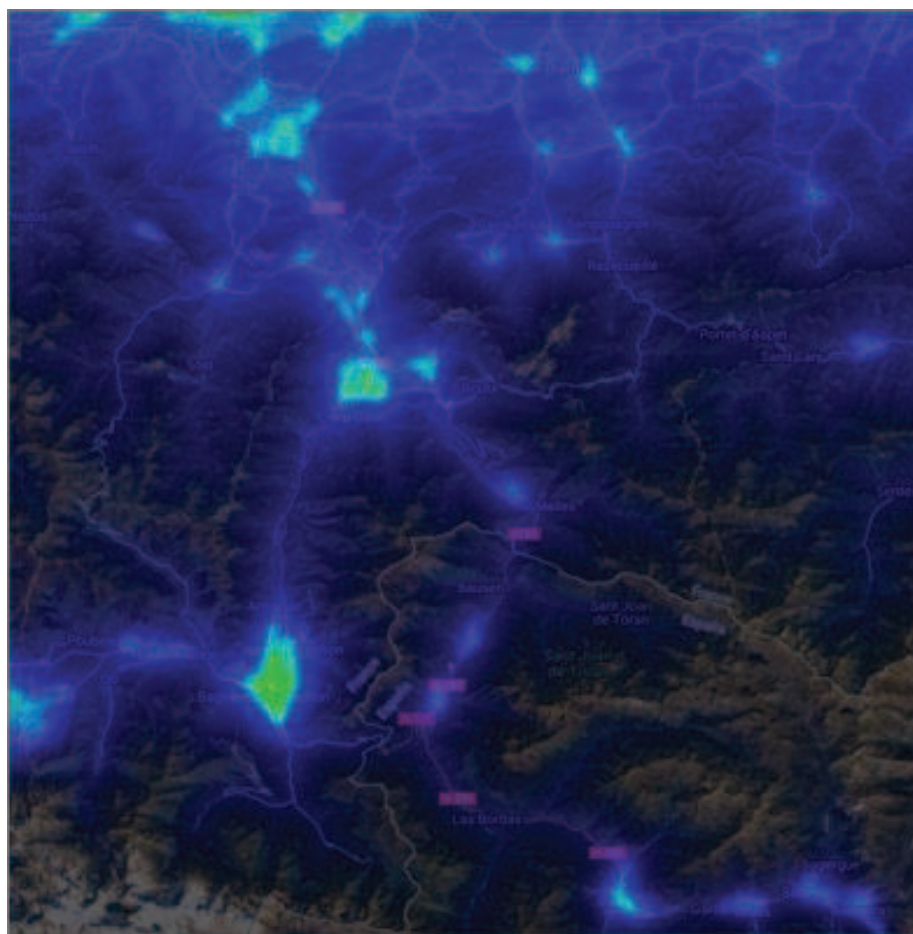
AVEX  
cyan (1 000-1 800 étoiles) et bleu bon ciel (1 800-3 000 étoiles)  
Source : Carte de pollution lumineuse en fausse couleur Google MAP Avex 2016



La charnière de la vallée de la Garonne et du Salat : le ciel nocturne est concerné par une pollution lumineuse encore forte.

AVEX  
jaune (250-500 étoiles), vert (500-1 000 étoiles), grande banlieue tranquille, et cyan (1 000-1 800 étoiles)  
Source : Carte de pollution lumineuse en fausse couleur Google MAP Avex 2016

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



**AVEX**  
bleu bon ciel (1 800-3 000 étoiles), bleu nuit bon ciel (3 000-5 000 étoiles), noir ou transparent (plus de 5 000 étoiles)  
Source : Carte de pollution lumineuse en fausse couleur Google MAP Avex 2016

L'ensemble sud : le ciel nocturne est dans l'ensemble de bonne qualité : plus de problème de pollution lumineuse, hormis ponctuellement dans et autour des principales villes et villages, mais les halos lumineux sont très lointains et dispersés, ils n'affectent pas notablement la qualité du ciel.

### Cohérence paysagère des territoires et des espaces

L'ensemble du Comminges pyrénéen étendu à la Barousse tire sa cohérence des continuités paysagères, écologiques, historiques, culturelles et fonctionnelles du sud au nord et d'est en ouest. Le patrimoine paysager, qu'il soit protégé et/ou bien seulement reconnu localement, est dense, riche d'une diversité tout en appartenant à la culture et aux paysages pyrénéens. Cet ensemble s'inscrit en continuité de façon très opportune des territoires du PNR des Pyrénées ariégeoises, avec qui il a en commun de nombreux types de paysages de moyenne et haute montagne peu dégradés.

Au sud, sur toute la longueur de la frontière, la continuité paysagère est double : d'une part on trouve celle de la haute montagne avec le massif du Parc naturel de la Maladeta-Posets, d'autre part celle avec le Val d'Aran, composante essentielle du haut bassin versant de la Garonne et de relations et d'échanges historiques et culturels.

Dans la partie nord, le secteur des Petites Pyrénées jusqu'aux gorges de la Save permet d'inscrire en totalité ce surgissement pré-pyrénéen marno-calcaire qui lui confère des caractéristiques et des qualités paysagères très spécifiques. Il prolongerait ainsi le territoire protégé du Plantaurel et des Petites Pyrénées ariégeoises inscrites dans le PNR des Pyrénées ariégeoises.





### Bibliographie

Atelier des Arbres, 2007, Inventaire des paysages des coteaux nord du Comminges, DDE 31

CAUE 31, 2007, Pays Comminges Pyrénées. Paysage et urbanisme. Étude préalable. 67 p.

DDT 65, CAUE 65, Atlas des paysages des Hautes-Pyrénées, 2015.

DREAL M-P, 2015, Bilan des sites de la Haute-Garonne, 85 p.

DREAL M-P, 2012, Bilan des sites des Hautes-Pyrénées, 52 p.

Lelli L., 2000, « Le paysage ordinaire. L'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne) », thèse de géographie, UTM, 356 p.

SMEAG, 2008, Études paysagères de la Garonne : de sa source à son embouchure. Plusieurs livrets.

SMEAG, 2012, Étude pilote sur les paysages de la Garonne du Comminges.

URCAUE, DREAL M-P, 2015, *Paysages de Midi-Pyrénées. De la connaissance au projet*, 215 p.

**Source web – qualité du ciel nocturne :**  
[https://www.anpcen.fr/?id\\_rub=96&id\\_ss\\_rub=120&rub=comprendre-nos-actions-locales&ss\\_rub=](https://www.anpcen.fr/?id_rub=96&id_ss_rub=120&rub=comprendre-nos-actions-locales&ss_rub=)

[http://www.avex-asso.org/dossiers/wordpress/?page\\_id=3273&lang=fr\\_FR-](http://www.avex-asso.org/dossiers/wordpress/?page_id=3273&lang=fr_FR-)

VUE DES PYRÉNÉES DEPUIS LÉODARY  
©Arnaud Späni



LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

---

Étude de faisabilité & d'opportunité

# 4

## HOMMES, RESSOURCES ET PATRIMOINES. UNE HISTOIRE COMMUNE

---

Évaluation des patrimoines culturels

**Yvan RUMEAU**

Société des études du Comminges

## COMMINGES BAROUSSE : HOMMES, RESSOURCES ET PATRIMOINES. UNE HISTOIRE COMMUNE

**L**e périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, dont les critères de définition ne sont pas strictement historiques, forme un territoire

cohérent dans la longue durée si l'on prend comme grille de lecture le rapport des sociétés à leur environnement et aux ressources qu'elles peuvent y trouver. Ainsi, la complémentarité entre la montagne, le piémont, la plaine de Garonne et les coteaux se révèle comme une des composantes de l'identité et de la solidarité du territoire.

L'objet de cette synthèse est d'apporter des éléments de connaissance et d'aide à la décision en **identifiant des moments remarquables dans l'occupation humaine du territoire** défini par le périmètre d'étude et de **repérer des éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel communs** au périmètre retenu, **d'en évaluer la connaissance et la reconnaissance** et d'en **interroger la cohérence**.

Depuis plus d'un siècle, cet espace est l'objet de nombreux travaux de recherches multidisciplinaires (géologie, géographie, histoire, ethnologie, archéologie...) réalisés au sein des sociétés savantes (Société des études du Comminges, Société archéologique du Midi de la France, Société méridionale de spéléologie et de préhistoire) et des universités méridionales notamment (Toulouse,

Bordeaux, Montpellier, Pau). De nombreux travaux et une importante bibliographie documentent l'histoire de ces espaces qui, réunis, forment le périmètre d'étude. Ils portent sur toutes les périodes et sur tous les aspects de la vie économique, sociale et culturelle du territoire. Composante du Comminges au sein des Pyrénées centrales, les espaces du PNR ont donc une histoire commune dans la longue durée, dont la principale dynamique est l'exploitation des ressources complémentaires d'espaces différenciés mais en interaction.

1/ Une occupation préhistorique et protohistorique : des sociétés de chasseurs-cueilleurs du Paléolithique aux premières formes de pastoralisme d'altitude

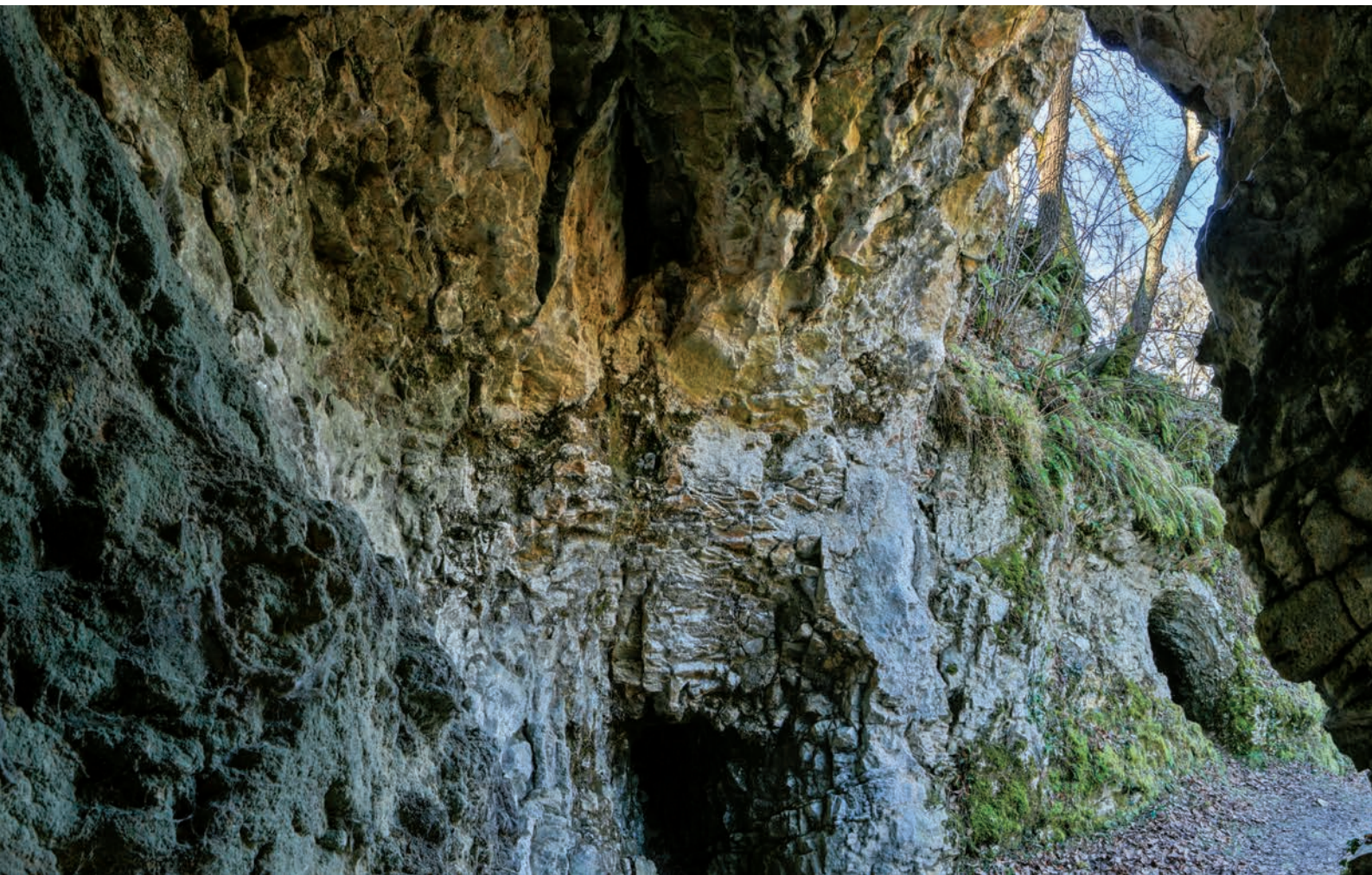
À mi-chemin entre Atlantique et Méditerranée, dans un espace faisant la transition entre la montagne, le piémont boisé, les plaines alluviales et des coteaux exposés au sud, le Comminges a connu dès la préhistoire des phases de peuplement dont de nombreux sites portent l'empreinte remarquable.

### 1.1 LES PREMIERS PEUPEMENTS

Le réseau karstique de **Montmaurin**, comprenant trois niveaux de grottes dominant les gorges de

la Seygouade, mis au jour par l'exploitation de carrières, au nord du périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées, témoigne d'une occupation humaine permanente par différentes populations successives pendant près de 400 000 ans. Ce site, dont l'ancienneté et l'importance sont comparables à celles de Tautavel (Pyrénées orientales), a livré des traces de foyers, une industrie lithique de l'Acheuléen, et plusieurs fossiles humains datés de 125 000 et 200 000 ans avant le présent, dont un fragment de mandibule humaine. Des études récentes permettent de les attribuer à *Homo heidelbergensis*, voire *præsapientis*, et considèrent que ces fossiles représentent une étape très importante de notre évolution (Granat et Peyre, 2012). Avec **Montmaurin**, les grottes de **Gargas**, Nestier (vallée de la Neste), Fréchet (vallée d'Aure) et le grand site de plein air de **Mauran** (vallée de la Garonne), spécialisé dans l'acquisition, l'exploitation et la consommation du bison, attestent ensuite de la présence des Néandertaliens dans les Pyrénées centrales. La complémentarité de ces sites (site de plein air, grotte d'altitude et sites d'habitats principaux) montre la capacité de ces populations à exploiter au mieux les ressources de leur environnement, loin de l'image d'une société de prédateurs errant sans stratégie à la recherche de moyens de subsistance (Jaubert et Bismuth, 1993).

4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



ABRI PRÉHISTORIQUE D'AURIGNAC  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### 1.2 UNE RÉGION REMARQUABLE AU PALÉOLITHIQUE SUPÉRIEUR ET UN PATRIMOINE UNIQUE DE PLUSIEURS GROTTES ORNÉES

Avec le Paléolithique supérieur et l'installation d'*Homo sapiens sapiens*, l'occupation humaine s'intensifie et les chasseurs-cueilleurs des cultures aurignacienne, gravettienne, magdalénienne et azilienne, entre 36 000 et 11 000 ans, parcourent tous les espaces des Pyrénées centrales et occupent une multitude de grottes et d'abris sous roche, quand ils n'installent pas des campements de plein air. De nombreux sites ont été découverts et fouillés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et parfois le sont encore aujourd'hui. Grottes ornées et habitats permettent d'appréhender les modes de vie de ces populations en mouvement. Aurignac est le site éponyme de l'Aurignacien, l'une des cultures les plus remarquables du Paléolithique supérieur européen entre 36 000 et 20 000 ans (grotte Chauvet, statuettes du Jura souabe). L'outillage lithique est composé principalement de grandes lames, de pièces épaisses, façonnées ou retouchées, de grattoirs et de burins. S'y ajoutent des armes et des outils en os, bois de renne et ivoire : sagaies, pointes à base fendue, aiguilles, bâtons percés... On retrouve l'ensemble de ces outils dans les vestiges des occupations les plus anciennes des grottes de Gargas où, cependant, l'âge d'or est celui du Gravettien, autre culture européenne entre 27 000 et 22 000 ans. L'outillage de pierre est constitué d'objets plus petits et très finement travaillés par retouches successives (pointes de la Gravette et burins de Noailles). Il s'accompagne d'une industrie sur os et sur bois de renne et de la production d'un art mobilier. La Vénus de Lespugue, énigmatique statuette féminine sculptée dans de l'ivoire de mammoth,

découverte dans la grotte des Rideaux qui surplombe les gorges de la Save, est un fleuron de la culture du Gravettien à laquelle on attribue aussi la principale occupation de la grotte du Tarté à Cassagne. Les fouilles récentes de Gargas ont permis de montrer les liens entre ces différents sites, en particulier des approvisionnements semblables pour une partie du silex utilisé dans la fabrication des outils ; le reste montrant un approvisionnement depuis le Périgord, la Chalosse ou la vallée de l'Èbre, attestant de la mobilité et des contacts de ces populations (Foucher, 2004 et 2007).

Les deux grottes de Gargas et Tibiran illustrent un autre aspect de la culture gravettienne. Ces deux sanctuaires témoignent des préoccupations symboliques et des talents artistiques à l'œuvre dans la réalisation de gravures et de peintures d'animaux, tant sur les parois que sur des objets mobiliers. La présence d'un ensemble de plus de deux cents peintures de mains aux doigts incomplets fait de Gargas un site unique au monde dont l'interprétation reste en suspens.

D'autres grottes ornées à l'époque magdalénienne (entre 17 000 et 11 000 ans) font de cette région un ensemble remarquable : Marsoulas (bison peint rempli de ponctuations rouges, nombreuses gravures de bisons, chevaux, silhouettes humaines, bouquetins...), Montespan (modelages d'ours et de chevaux, gravures) et Gourdan (nombreuses gravures et art mobilier remarquable). La petite grotte de Troubat, en Barousse, présente quelques traits gravés probablement d'âge plus récent, comme son occupation, principalement à l'Azilien (autour de 8 000 ans). Le site de la grotte de la Tourrasse, à Saint-Martory, fréquenté lui aussi de la fin du Magdalénien

à l'Azilien, est considéré comme l'un des derniers habitats paléolithiques et présente les vestiges d'une industrie qui pourrait faire le lien avec les premières industries du Néolithique.

### 1.3 AU NÉOLITHIQUE, LA CONQUÊTE DE LA MONTAGNE

Au Néolithique, l'introduction des activités agropastorales permet la « conquête de la montagne pyrénéenne » (Galop, 2005), une transformation du paysage et l'exploitation combinée des ressources du piémont et de la montagne. Les premiers indices polliniques d'activités pastorales et de présence de céréales dans les tourbières de Saint-Pé-d'Ardet et de Cuguron apparaissent vers 5 300-4 500 ans avant J.-C. Ils attestent de l'existence d'agriculture sur brûlis et de l'essor de l'élevage grâce à des déforestations localisées et ponctuelles. Ils sont plus tardifs que ceux relevés tant à l'ouest qu'à l'est de la chaîne des Pyrénées. Il est possible d'entrevoir un lien avec des conditions climatiques favorables (aridification, recul des glaciers, abaissement des niveaux lacustres).

À la fin du Néolithique et au début de la période protohistorique (II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> millénaires avant J.-C.), on observe l'aménagement de lieux destinés à des pratiques rituelles et funéraires, tant dans les grottes du piémont que sur les estives d'altitude. Les grottes occupées au Paléolithique supérieur connaissent ainsi de nouvelles périodes de fréquentation attestées par la présence de céramiques et de traces d'activités domestiques comme l'abri Sous les Rideaux à Lespugue (Rouquerol et Cantet, 2010). D'autres sites ont été recensés et parfois étudiés comme la grotte de Tredjaloungo à Aventignan et celle de Khépri à Ganties.

### 1.4 LA FIN DE LA PRÉHISTOIRE : UNE RÉGION PEUPLÉE ET DE NOMBREUX SITES

C'est à la fin de l'âge du bronze et au début de l'âge du fer que l'on attribue les sites de tumulus et les mégalithes tant du piémont que de la montagne. Ils attestent de pratiques funéraires comportant des crémations et des inhumations avec des objets métalliques remarquables : pointes de lance, fibules, épingles, anneaux, perles, bracelets. Dans la vallée de la Garonne, le site du Labet à Bordes-de-Rivière comportait une trentaine de tumulus et celui Aouïdas à Saint-Martory près de 300 sépultures.

En montagne, les sites d'Arihouat à Garin, de Baren à Cazaux-Layrisse, du Mail de Soupène ou d'Espiau à Benque-Dessous-et-Dessus combinent des tumulus et des cercles de pierre ou cromlechs peuvent être rapprochés du cromlech du port de Pierrefitte, près du port de Balès, à Bourg-d'Oueil. Ces sites d'altitudes, au cœur de zones pastorales et de parcours d'altitude, ont été conservés jusqu'à nos jours. Peuple de pasteurs et de guerriers, ces premières populations sédentarisées ont fortement marqué le paysage et l'ont durablement construit par leurs pratiques d'élevage. Elles ont aussi repéré et exploité les gisements de métaux en altitude nécessaires à la production des armes et des outils, de bronze puis de fer.

Bien que moins bien étudiée par l'archéologie, la présence d'habitats perchés (oppidum) est attestée à Esténos, Bagiry, Saint-Martory, Saint-Plancard et Lespugue.

La protohistoire du Comminges dispose aussi de sources écrites, tardives, mais qui témoignent de l'existence de cette population antérieure aux périodes celtiques et romaines. Plusieurs inscriptions funéraires et votives livrent un corpus d'anthroponymes et

de théonymes aux racines non indo-européennes, antérieures, par conséquent à la présence des Celtes, puis des Romains (Sablayrolles, 2006). Une population qui semble avoir été soumise au contrôle militaire, politique ou fiscal des Celtes avant de l'être à celui, plus déterminant, des Romains.

### 2/ Le pagus *Convenæ* : un territoire et des ressources mis en valeur durant l'Antiquité romaine

**Convènes, et plus tard la ville de Saint-Bertrand-deComminges s'impose par sa prospérité au contact des richesses minières de la montagne et de celles agricoles de la plaine et des collines. Le périmètre d'étude du PNR Comminges Barousse Pyrénées englobe le cœur de ce pagus *Convenæ* et plusieurs de ses lieux et monuments remarquables. Avec près de 500 pages consacrées principalement à l'inventaire, par commune, des vestiges protohistoriques et antiques découverts à ce jour en Comminges, le volume 31/2 de la Carte archéologique de la Gaule dirigée par Robert Sablayrolles constitue une référence incontournable et atteste de l'extraordinaire richesse de cette région en matière archéologique.**

### 2.1 UNE CITÉ ANTIQUE FÉDÉRANT DES PEUPLES AUTOCHTONES ET ORGANISANT LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Les textes anciens prêtent à Pompée la structuration des Convènes, en 72 avant notre

ère. Prospections et fouilles montrent cependant la présence des Romains dans la haute vallée de la Garonne de façon plus précoce. L'hypothèse de prospecteurs miniers et de marchands franchissant les Pyrénées pourrait en être l'explication. L'action de Pompée, quant à elle, pourrait s'expliquer par la nécessité de garder le passage vers la péninsule Ibérique. On aurait ainsi aux origines un oppidum aux marges de l'empire destiné à une confédération de populations déplacées. C'est à la période augustéenne (1<sup>er</sup> siècle avant notre ère) qu'il convient de placer la fondation de la cité et de sa capitale. À compter de ce moment apparaissent un centre de pouvoir et une ville à la parure monumentale dont la position de carrefour a favorisé le développement. La prospérité de la ville résulte de la dialectique de l'économique et du politique : elle se développe grâce à sa situation de carrefour d'axes de circulation naturels, terrestres et fluviaux ; mais sa reconnaissance par les Romains accélère sa croissance et sa prospérité. Les archéologues ont ainsi pu montrer un développement continu de la cité jusqu'à l'Antiquité tardive.

Dans l'Antiquité, ce territoire est administré et structuré par un réseau de voies organisé autour de l'axe pénétrant de la vallée de la Garonne qui sert de liaison entre la montagne et les collines du Nord et connecté à la grande voie décrite dans l'Itinéraire d'Antonin reliant Dax à Toulouse. Plusieurs portions de voies romaines ont été mises à jour à Blajan, Lespugue, Larroque ou entre Valentine et Pointis-Inard. Partant de *Lugdunum* en direction du Sud, des bornes miliaires à Saléchan, Cierp et Bagnères-de-Luchon attestent d'une autre voie.

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



MENHIR À MANCIOUX  
©Arnaud späni



GROTTE DE GARGAS  
©Nicolas FERRER / Nestplori@. / RS / Commune d'Aventignan.



4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



VILLA GALLO-ROMAINE DE VALENTINE  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### 2.2 DES RESSOURCES CONVOITÉES ET EXPLOITÉES

La richesse et la prospérité de la cité des Convènes reposent sur la complémentarité des ressources exploitées en montagne – la pierre, le métal et le bois –, auxquelles il faut ajouter l'élevage montagnard et les fruits d'une agriculture combinant polyculture et élevage en plaine. À l'exploitation du marbre blanc de Saint-Béat-Lez ou de Sost, il convient d'ajouter les carrières de griotte de Cierp et Signac. Ces productions locales étaient exportées et l'on en retrouve des fragments à Tolosa (Toulouse), *Narbo Martius* (Narbonne) et *Caesaraugusta* (Saragosse) comme dans la décoration de *Lugdunum*, Montmaurin ou Valentine. Des traces d'exploitations métallurgiques antiques sont confirmées à Ferrère, Montauban-de-Luchon et Izaut-de-l'Hôtel. À Salie-du-Salat, c'est l'exploitation du sel, déjà attestée à l'âge du bronze, qui est maintenue et développée à l'époque antique. À Roquefort-sur-Garonne, Pointis-Inard, Montsaunès et Le Fréchet des centres potiers notables montrent l'ancienneté de l'exploitation de l'argile pour un artisanat de poterie ou de terre cuite architecturale (briques et tuiles) qui alimentait les grandes villas et les espaces plus urbains. Dans cette description des ressources dont l'exploitation commencée à l'Antiquité structure encore aujourd'hui le territoire, il convient de faire une place à celle des eaux thermales. Strabon mentionnait les eaux chaudes des *Onesii* (Bagnères-de-Luchon). Pour autant, en l'état des connaissances archéologiques actuelles, il n'est pas possible de rattacher à l'Antiquité les sites thermaux de Barbazan, Encausse, Labarthe-de-Rivière, ni même Salies-du-Salat, pas plus qu'il n'est possible de documenter le passage d'Auguste par Bagnères-de-Luchon. Les prospections et études systématiques

menées depuis plus d'un siècle ont permis d'identifier un grand nombre de villae dans la vallée de la Garonne et dans les vallées de la Gesse, de la Save, de la Louge et de la Noue. Tous les édifices n'ont pas l'ampleur et la qualité architecturale de celles de Montmaurin, Valentine ou Martres-Tolosane. Installés sur la première terrasse, à l'abri des crues de rivières capricieuses, ces petits établissements ruraux (une vingtaine) devaient combiner polyculture traditionnelle, céréaliculture et élevage. En montagne, même en l'absence de villa, des vestiges nombreux semblent confirmer une population importante liée à la pratique d'un pastoralisme transhumant. L'existence d'un important marché aux bestiaux au cœur monumental de *Lugdunum* confirme le poids économique de cette activité.

### 2.3 UNE CULTURE ORIGINALE ET MÉTISSÉE

Par l'étude des pratiques funéraires, les archéologues ont montré l'acculturation à l'œuvre dans les populations locales romanisées. L'omniprésence des vestiges lapidaires funéraires est une des caractéristiques essentielles et originales du territoire, commune aux deux ensembles de la montagne et de la plaine et des coteaux. L'épigraphie de ces vestiges a permis de reconstituer le panthéon local qui associe dieux indigènes et divinités romaines et le culte qui leur était rendu. La présence de nécropoles urbaines autour de *Lugdunum* (Saint-Bertrand-de-Comminges) et de Calagorris (Saint-Martory) a fourni des corpus remarquables, malgré leur destruction systématique par les fouilles des collectionneurs du XIX<sup>e</sup> siècle. La multitude des emplois de sculptures funéraires permet, par déduction, de compléter la carte de l'occupation

humaine. Les sources épigraphiques et archéologiques mentionnent plus de 40 noms de divinités différents, typiquement aquitains, qui témoignent de la permanence du souvenir ou de la réalité d'une division antérieure des sociétés protohistoriques en petites collectivités dont chacune avait sa divinité protectrice. Les dieux Leheren à Ardiège et Artahe à Saint-Pé-d'Ardet sont très localisés, quand les dédicaces à Abellio ont une diffusion plus large. On retrouve dans la capitale les éléments d'un culte impérial bien installé : dédicaces et temple.

Au centre de ce territoire, la capitale *Lugdunum* connaît une première phase de développement urbain au début de l'époque augustéenne (20-15 avant notre ère). Cette installation s'appuie sur l'existence d'une agglomération concentrée autour d'un champ de foire au pied d'un oppidum. L'intérêt de Rome pour le site tient aussi à des raisons politiques dans le cadre de la création de la province d'Aquitaine. Les Convènes obtiennent très tôt le droit latin et au premier siècle de notre ère, un empereur de la dynastie des Antonins accorde à la ville le titre honorifique de colonie romaine. La ville est alors le chef-lieu d'une cité prospère et elle compte une population estimée entre cinq et dix mille habitants. Intégrée dans la province de la Novempopulanie à la fin du II<sup>e</sup> ou au début du III<sup>e</sup> siècle, la ville perd de son importance au profit d'autres cités comme Auch et Eauze.

### 2.4 À LA FIN DE L'ANTIQUITÉ UN TERRITOIRE QUI DEMEURE ATTRACTIF ET DYNAMIQUE

En 410, la ville appartient au royaume des Wisigoths qui ont fait de Toulouse leur capitale. Les structures

## 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

administratives et économiques de la cité sont maintenues et la vie quotidienne sur le territoire semble bénéficier d'une période de paix et de stabilité. Au <sup>ve</sup> siècle, la construction du rempart autour de la ville haute de *Conuenæ* ne signifie pas la désertion des quartiers de la ville basse, dont le développement et l'embellissement se poursuivent au cours du <sup>vi</sup> siècle. En 507, les Convènes passent sous l'autorité des Francs sans que cela ne semble modifier les structures du territoire. La destruction totale de la ville en 585, lors de la lutte entre Gontran et Gondobald pour la succession de Chilpéric, a fait l'objet d'un récit dramatique Grégoire de Tours dans son *Histoire des Francs*, que ne confirment pas les sources archéologiques qui attestent plutôt d'un maintien du rôle de pôle économique et politique de la ville dans un territoire dont la mise en valeur des ressources demeure. Cette période de l'Antiquité tardive voit cependant une évolution culturelle majeure avec l'apparition du nouveau culte chrétien probablement dès la première moitié du <sup>iv</sup> siècle. Il cohabite avec les cultes païens antérieurs et semble d'abord le fait des milieux aristocratiques. L'existence d'une communauté suffisamment puissante et structurée et suffisamment reconnue permet l'édification de la grande basilique du Plan au cours du premier tiers du <sup>v</sup> siècle. C'est au concile d'Arles, en 506, que l'on trouve la première mention incontestée d'un évêque des Convènes, avec la signature de Suavis. Durant la période de l'Antiquité romaine, le territoire s'est organisé par la mise en place de structures et de pratiques permettant l'exploitation de ses nombreuses ressources. Sa prospérité repose dès lors sur la complémentarité de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation de la forêt et des ressources minérales

et minières. Les routes, dont certaines reprennent des itinéraires hérités de la préhistoire, et la Garonne en partie navigable permettent la communication vers le versant sud des Pyrénées par les ports d'altitude et celle vers le nord et les autres cités d'Aquitaine ou de la Narbonnaise. Les marchandises, les personnes et les idées circulent, faisant du territoire un espace ouvert aux influences et capable de transformation.

### 3/ Au Moyen Âge, un espace stratégique à la marge du royaume de France, mais au cœur des rivalités méridionales

**La vallée de la Garonne ouvre une voie de communication ancienne vers l'Espagne et constitue un espace stratégique et un enjeu de pouvoir pour qui en contrôle les passages et les ports d'altitude qui permettent de franchir les Pyrénées. En lien avec les grandes familles méridionales, les Comminges ont construit un territoire prospère et convoité que les Armagnac et les Foix-Béarn se sont disputé avant que le roi de France y exerce son autorité.**

#### 3.1 LE COMTÉ DE COMMINGES : UNE SEIGNEURIE MÉRIDIONALE EN EXPANSION

Le haut Moyen Âge est sans doute la période la plus mal connue de l'histoire du Comminges, faute de sources écrites conservées jusqu'à nos jours. Les récits attachés aux supposées invasions sarrasines ne reposent le plus souvent que sur des sources hagiographiques contestables. Les martyres de saint Sabin, saint Frajou ou saint

Gaudens, les combats épiques de saint Vidian et saint Cizy ou la persécution de saint Aventin ne peuvent être documentés. Pour autant, les cultes locaux rendus à ces personnages ont joué un rôle dans la construction d'une identité du territoire au cours de son histoire. Il en est de même des « tours à signaux » et des « tours de guet » du Haut-Comminges dont l'édification est plus récente et ne semble pas pouvoir être liée à la période de l'expansion arabe. On ne dispose pas davantage d'éléments sur un hypothétique comté carolingien en Comminges. Il convient donc, reprenant les mots de Charles Higounet, de considérer que « le pays de Comminges, prédisposé par sa géographie et par ses antécédents de vie commune, a glissé vers la forme féodale, pendant cette période du <sup>ix</sup> et <sup>x</sup> siècle ». Au <sup>x</sup> siècle, le Comminges est érigé en comté, une organisation politique et administrative qui prend le relais des structures antiques. Les limites politiques de ce territoire sont mouvantes en fonction des successions au sein de la famille comtale, qui au temps d'Arnaud, le premier comte de Comminges, rassemblait des terres et des droits allant de Carcassonne jusqu'à Saint-Béat-Lez, en passant par le pays de Foix et le Couserans. À la fin du <sup>xi</sup> siècle, alors que la Barousse est dans la mouvance du comté d'Aure et le Val d'Arán sous le contrôle des comtes de Ribagorça, le comté de Comminges est comprimé entre les domaines des puissants voisins d'Aragon, de Foix et de Bigorre. L'engagement de Bernard <sup>1er</sup> parmi les croisés dans la reconquête catholique du nord de l'Espagne maintient le statu quo. C'est par son mariage en 1120 avec Dias, l'héritière de la maison seigneuriale de Muret, qu'il étend le domaine comtal vers le nord jusqu'aux portes de Toulouse.



CHATEAU DE LESPUGUES  
©Arnaud späni

4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



CHATEAU DE MONTSPAN  
©Arnaud Späni

### 3.2 UN ESPACE CONVOITÉ ET STRUCTURÉ PAR L'ÉGLISE

L'Église est organisée autour d'un évêché qui est l'héritier de la communauté chrétienne antique dont le premier chef connu, Suavis, participe au concile d'Agde en 506. Le diocèse de Comminges épouse les limites de la cité antique. En dehors de l'évêque, il y a peu d'institutions religieuses avant le <sup>xii</sup> siècle : un prieuré à Saint-Béat-Lez et un chapitre de clercs réguliers à Saint-Gaudens. L'action de l'évêque Bertrand de L'Isle, élu en 1083, apparenté à la maison comtale de Toulouse, est à l'origine d'un relèvement spirituel du diocèse dont les effets sont aussi perceptibles dans la vie économique et sociale du territoire. L'élévation de la cathédrale de sur la colline de *Convenæ* (Saint-Bertrand-de-Comminges), complétée par un cloître, permet l'installation d'un collège de chanoines qui anime la ville. Reprenant un plan très semblable, une collégiale est construite à Saint-Gaudens. L'abbaye cistercienne de Nizors est fondée en 1134 (Blajan – Boulogne-sur-Gesse). En 1136, la fondation du monastère cistercien de Bonnefont (*Proupiary*), sur un terrain donné par la dame de Montpezat à l'abbé de Morimond (Lorraine), vient poursuivre la mise en valeur du sol assurée jusqu'alors par l'abbaye de Lézat. Dans le même temps, de puissantes commanderies d'hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de templiers installent leurs établissements à Montsaunès (1156), Saint-Marcet (1145), Saint-Gaudens (1160) et dans la vallée de Luchon à Juzet. Certains de ces établissements religieux et des familles nobles sont à l'origine de la création de nouveaux foyers de peuplement aussi appelés sauvetés (Boussan, Alan, Clarac, Bouzin...),

permettant à des colons de mettre en valeur des terres dans les coteaux.

### 3.3 LE COURT APOGÉE POLITIQUE DU COMTÉ DE COMMINGES

C'est aux <sup>xiii</sup> et <sup>xiv</sup> siècles que le Comminges connaît son apogée politique. Bernard IV (1176-1225) prend part aux combats de la croisade contre les Albigeois aux côtés des comtes de Toulouse. Même la perte du Nébouzan et de Saint-Gaudens au profit de la famille de Foix-Béarn n'empêche pas l'action intérieure de Bernard VI (1241-1295). Dans le même temps, les interventions royales se font plus nombreuses et l'installation d'un juge au siège de Rivière dans la nouvelle bastide de Montréjeau, fondée en 1272, montre le caractère stratégique de l'espace au centre du comté entre la plaine et la montagne. Les comtes étendent leur influence et entrent dans des alliances matrimoniales avec les principales familles de la féodalité méridionale : les vicomtes de Carcassonne, les familles de Foix-Béarn et la famille des comtes de Toulouse. Plus tard, au <sup>xv</sup> siècle, ils se rapprochent de celle des Armagnac. Cette période d'intense activité politique au-dehors est aussi celle d'une importante mise en valeur des ressources du territoire et d'accroissement de la population.

### 3.4 LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE ET LA FORMATION DES PAYSAGES

La création des sauvetés au <sup>xii</sup> siècle et des bastides à la fin du <sup>xiii</sup> et début du <sup>xiv</sup> pose la question

du peuplement et de l'occupation du sol en Comminges au Moyen Âge. Les différentes bastides apparaissent d'abord comme des colonies agricoles en lien des dépendances de granges cisterciennes, permettant la mise en valeur des terrasses de la Garonne (Valentine, Beauchalot), des collines de la Save (Blajan) et sur les flancs des Petites Pyrénées (Plagne). Même celle de Montréjeau, au rôle politique et commercial, contribue à la mise en valeur des terrasses de Neste-Garonne. Elles accueillent des populations venant de la montagne dont la démographie devait être plus dynamique.

La documentation disponible pour le Moyen Âge – et par extrapolation de celle relative à l'époque moderne – permet de décrire dans les grandes lignes la mise en valeur agricole des terres de montagnes, de la plaine de Rivière et des coteaux. Les sources sont plus précises pour le pastoralisme en liaison avec les droits portant sur le bétail et les pacages dont les établissements religieux ont pris le contrôle. L'exploitation de la forêt est le troisième élément constitutif du genre de vie paysan. En dehors d'une requête des habitants du Val d'Aran de 1298, aucun document médiéval ne fait allusion à l'exploitation des gîtes minéraux des Pyrénées garonnaises. Cela ne signifie pas l'absence d'exploitation locale mais plus vraisemblablement sa faible organisation. Au <sup>xv</sup> siècle, plusieurs mémoires mentionnent la présence d'or, de cuivre, d'argent, de plomb et de fer. En revanche, il est démontrable que l'exploitation des marbres s'est maintenue et que les carrières antiques ont fourni en matériau les édifices en construction de Saint-Béat, Saint-

## 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

Aventin, Saint-Gaudens, ou encore Saint-Sernin (Toulouse). Des décors sculptés de la Daurade, Notre-Dame du Taur, les Cordeliers sont réputés en pierre de Belbèze ou de Roquefort. Les chartes locales et des leudaires permettent de situer les principales places commerciales à Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat-Lez, Aspet, Saint-Bertrand-de-Comminges, Montréjeau, Saint-Gaudens, Salies-du-Salat, Alan, Saint-Marcet. Les produits échangés sont issus de l'agriculture, de l'élevage et de l'artisanat local (verres, poteries, clous).

Dans un chapitre intitulé « Paysages et villes », Charles Higounet propose une visite virtuelle du Comminges médiéval depuis les hautes vallées vers la plaine de Garonne. **Il y relève les éléments remarquables de l'architecture civile, religieuse et militaire qui marquaient le paysage et devaient impressionner tant le visiteur que la population locale :**

- » En montagne, les châteaux ou forteresses de Saint-Béat-Lez, Fronsac, Bramevaque et les tours de Garin, Oô, Castelblancat, Cier ainsi que les manoirs de Marignac, Bézins, Galié et Aspet ; les églises romanes remarquables de Saint-Aventin, Cazaux, Saint-Paul, Saccourvielle, Saléchan, Saint-Pé-d'Ardeat, Saint-Béat-Lez...;
- » La cité de Saint-Bertrand, Valcabrière (basilique et tour) la ville neuve de Montréjeau et le bourg de Saint-Gaudens ;
- » Le long de la Garonne, les manoirs et castels de Gourdan, Ausson, Pointis, Montespan, Montpezat, Roquefort, Montsaunès ;
- » Les châteaux de Salies-du-Salat, d'Aurignac, Saint-Marcet, Lespugue, Larroque ;

» Les grandes abbayes comme celle de Bonnefont et de Nizors (Blajan).

Le paysage en place n'évolue guère aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles durant lesquels s'amorcent le déclin politique du Comminges et sa dépendance à l'égard de la royauté et du Midi toulousain. L'incorporation au domaine royal en 1454 marque la fin du Comminges comtal.

**4/ Montagne et piémont depuis l'époque moderne : un territoire ouvert aux échanges et dynamisé en lien avec l'exploitation des ressources locales (eau, bois, bétail, terre, hydrocarbures)**

Les structures économiques et sociales du territoire en lien avec l'exploitation des ressources ont bien entendu évolué à l'image de celles de la société française entre le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et le <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle. Néanmoins, il apparaît dans un espace rural comme celui présenté ici des constantes en lien avec les modes de mise en valeur des ressources. Ce sont ces constantes que l'on a choisi de mettre en évidence, car elles contribuent à identifier des éléments de cohérence et d'originalité du territoire.

### 4.1 PETITE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DU COMMINGES

La dénomination de Comminges recouvre, sous l'Ancien Régime, deux circonscriptions administratives distinctes : l'une ecclésiastique,

le diocèse, autour du siège épiscopal de Saint-Bertrand, l'autre civile, le comté, plus tard l'Élection, dont la capitale est Muret. Ces deux circonscriptions ne coïncidaient pas : par exemple Saint-Bertrand-de-Comminges, capitale du diocèse, n'était pas sous l'Ancien Régime dans le diocèse civil ; la vallée de la Barousse appartenait au Pays des Quatre-Vallées ; le territoire au nord de la Garonne formait le Nébouzan dont Saint-Gaudens était le chef-lieu. Cette géographie administrative fort complexe n'est pas simplifiée par la Révolution française. Les débats autour de la création d'un département des Pyrénées centrales achoppent sur le choix du chef-lieu (Saint-Gaudens ou Saint-Girons). La rivalité des deux villes entraîne le partage du Comminges entre les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, le Gers et la Haute-Garonne, qui conserve le couloir qui longeant le fleuve. Le Comminges religieux disparaît avec la refonte de la carte des diocèses et l'installation des évêques à Toulouse. Le terme désigne alors un ensemble géographique assez vaste plus grand et plus composite qu'un pays, mais plus petit et moins affirmé qu'une province. Les limites de l'arrondissement de Saint-Gaudens en épousent le cœur, réunissant le Comminges civil et le Nébouzan dissociés au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. C'est à l'intérieur de cet espace que s'inscrit le périmètre d'étude du PNR Comminges Barousse Pyrénées, dont les caractéristiques sont moins politiques et administratives qu'économiques et culturelles.

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



THERMES DE CHAMBERT À BAGNÈRES-DE-LUCHON  
©Arnaud späni



4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



THERMES DE SALIES-DU-SALAT  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

De l'autonomie administrative et politique en vigueur jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, exprimée par l'existence de l'assemblée des états de Comminges, il est demeuré un fort sentiment communal et, à certains moments, des velléités d'autonomie à l'égard des pouvoirs supérieurs : adhésion aux accords de lies et passeries avec les vallées espagnoles dès la Renaissance, ligues campanaires au moment des guerres de Religion, refus des dîmes à la fin de l'Ancien Régime, persistance d'un sentiment royaliste pendant la Révolution, soutien à la République à partir de 1848 et défiance à l'égard du Second Empire, enracinement du radical-socialisme sous la III<sup>e</sup> République ou encore le soutien à la Résistance et l'aide aux passages vers l'Espagne dans les années 1940. Pour autant, il ne saurait être établi de généalogie entre ces différentes attitudes collectives qui ne sont pas le fait des mêmes groupes sociaux et qui s'inscrivent dans une très longue durée. Il faut donc chercher dans l'habitat, les paysages, les pratiques culturelles et l'ingénieuse exploitation des ressources complémentaires le ciment et les caractères de ce territoire habité.

### 4.2 UNE ÉCONOMIE RURALE QUI ORGANISE LA COMPLÉMENTARITÉ DES AGRICULTURES DANS LE SYSTÈME AGRO-SYLVO-PASTORAL

La mise en valeur des terroirs des différents espaces composant le périmètre repose sur la combinaison entre la mise en culture des terres labourables et l'utilisation d'espaces vacants pour le pâturage : il y a donc une complémentarité étroite entre l'agriculture et l'élevage. Ce schéma classique perdure au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, mais est adapté en conséquence des effets de la mécanisation.

Dans la plaine et les coteaux, c'est la polyculture qui domine avec une forte composante céréalière. La vigne, présente dans le Bas-Comminges, occupe peu d'espace au sud de L'Isle-en-Dodon qui semble marquer une limite. Les prairies et les bois permettent de compléter par un élevage ovin et bovin qui assure la satisfaction des besoins locaux et permet quelques ventes. Les grands monastères et les implantations templières et hospitalières possèdent des troupeaux qu'elles envoient en montagne l'été et qui redescendent l'automne.

En montagne, l'élevage ovin domine. Il est complété par l'élevage bovin et chevalin. La vente du bétail est le principal débouché de cet élevage qui permet aussi la production de beurre et de fromage pour la consommation locale. Les besoins de pâturage ont conduit à des usages locaux qui, sans être d'une grande originalité, ont perduré jusqu'à nos jours : appropriation collective des estives au travers de syndicats de propriétaires et/ou d'usagers, pratique de la transhumance estivale. Les droits d'usages sur les estives sont complétés par des droits de parcours et de prélèvement domestiques dans les forêts traversées. La consolidation de ces droits et les conflits entre communautés ont produit une somme d'archives très conséquente mobilisée lors des conflits et procès du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'image de la « Révolte des Baroussais » en 1848.

Les grands marchés locaux (Saint-Gaudens, Montréjeau) représentent le principal débouché de ces productions destinées à la consommation des populations. En conséquence, elles ne génèrent pas de revenus importants qui aient pu être réinvestis dans l'économie.

### 4.3 L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES À L'ORIGINE D'ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

Le bois, l'eau, la pierre et les richesses minéralogiques du territoire ont été identifiés comme ressources exploitables dès l'Antiquité et mis en exploitation. Les processus qui accompagnent l'industrialisation à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mettent à contribution le territoire et l'intègrent à une économie plus ouverte. Avec la Renaissance, l'exploitation médicale des eaux thermales connaît un nouvel essor. Il est à mettre en relation avec la recherche de moyens de soigner les blessés des guerres d'Italie (« eaux d'arquebusades »). Des travaux récents (Sanchez, 2017) ont rappelé le lien entre médecine militaire et médecine thermique dans les Pyrénées centrales. Les eaux d'Encausse (les-Thermes) font l'objet d'une première publication médicale de Louis Guyon en 1595. La rénovation des thermes de Bagnères-de-Luchon se fait au XVIII<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion de l'intendant d'Étigny et permet un remarquable développement urbain (Hagimont, 2017). Au XIX<sup>e</sup> siècle, les thermes de Barbazan se développent en relation avec les affections tropicales des coloniaux. À ces sites principaux s'ajoutent de nombreux établissements secondaires à Salies-du-Salat, en Barousse (Siradan, Ferrère) et dans la plaine de Rivière (Labarthe). Les évolutions des politiques de santé publique et de modalité de prise en charge des cures ont entraîné une baisse drastique de la fréquentation de ces établissements, obligeant à des diversifications. Les éléments de l'urbanisme thermal des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles constituent un patrimoine architectural remarquable à l'échelle

4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



EN HAUT : PORC NOIR DE BIGORRE À SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES  
©Alain Felix

EN BAS À GAUCHE : PORT DE BALÈS / EN BAS À DROITE : GEMBRIE EN BAROUSSE  
©Jean-Noël Herranz

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



À GAUCHE : KIOSQUE DE BARBAZAN / A DROITE EN HAUT : MUSÉE DU PAPIER À MAZÈRE-SUR-SALAT / A DROITE EN BAS : LES SABOTS D'ISA À SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES  
©Arnaud spâni

## 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

du territoire. L'exploitation des marbres a connu un âge d'or de la fin du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. De nombreux gîtes, parfois exploités dès l'Antiquité, ont été repris pour alimenter le chantier de construction de Versailles puis de nombreux édifices tant publics que privés. La mission confiée à plusieurs membres de la famille de Lassus par le surintendant de l'administration des marbres a fait de Montréjeau un port de centralisation et d'expédition de tous les marbres de la région (Julien, 2006). Cette exploitation s'est poursuivie jusqu'à nos jours là où les conditions de rentabilité sont réunies (Saint-Béat-Lez).

Les productions verrières de la vallée d'Arbas sont encore mal documentées mais clairement identifiées au moins dès le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Elles sont à mettre en relation avec les ateliers du Volvestre et des vallées de la Neste et de Nistos qui se maintiennent en alimentant un marché local et régional jusqu'au début du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle.

Une industrie lainière et textile s'est également développée du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle dans la plaine de Rivière (Valentine, Miramont) et autour de Saint-Martory (Minovez, 2012). Elle transforme des laines venant d'Espagne (2/3) plus que celles des troupeaux locaux, dont l'élevage semble davantage tourné vers la production de viande et de lait. Bien que renommés, les produits textiles du Comminges ne supportent pas la concurrence des productions industrielles du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle et disparaissent progressivement.

La production de faïences de la région de Martres apparaît au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle et résulte de l'exploitation d'une ressource locale favorable – la terre – et d'une société qui se saisit d'une innovation extérieure (influence de Nevers et Moulins). L'apogée de cette activité se situe à la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> et au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle. Des ateliers sont

présents à Martres-Tolosane, Cox, Plagne, Salies-du-Salat, Cassagne, Marsoulas, Marignac-Laspeyres et Terrebasse et forment un véritable territoire industriel. La production alimente alors le marché local et s'insère dans un marché national. Cependant, l'immobilisme dans les méthodes de diffusion et de distribution et une inadéquation à la demande plus exigeante en termes de qualité entraînent le déclin de cette activité. Le territoire industriel martrais ne peut alors résister à la concurrence des grandes sociétés du Nord et de l'Est aux avantages comparatifs supérieurs. Néanmoins l'activité perdure en se réorientant vers l'artisanat d'art avec la naissance du « Vieux Martres » et la constitution d'un produit de terroir aujourd'hui patrimonialisé (Piques, 2018).

La production de la porcelaine de Valentine n'a pas la même ancienneté que celle de Martres. Elle s'appuie sur l'exploitation d'un filon de kaolin et l'installation de faïenciers originaires de Moustiers. Elle est demeurée une production de très grande qualité, mais isolée car ne reposant que sur une seule manufacture renommée qui n'a pas pu davantage résister à la concurrence d'autres productions moins chères au moment de l'ouverture du marché national (Beaux-Laffon, 2012). L'activité papetière est aussi présente dans la vallée de la Garonne. L'usine de Mazères-sur-Salat, fondée au milieu du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle par Léonide Lacroix, issu d'une famille de papetiers d'Angoulême, a fonctionné jusqu'en 2002 (fermeture consécutive au rachat par Imperial Tobacco et la délocalisation de la production en Belgique) et a constitué un pôle industriel notable avec plus d'un millier d'ouvriers au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle. Spécialisée dans les papiers à cigarette, l'usine est à l'origine d'une culture industrielle et ouvrière encore présente (Minovez, 2014).

Enfin, il doit être fait mention dans ce tableau de la production de pétrole à Saint-Marcel à partir de 1937, de l'usine de pâte à papier de Saint-Gaudens, créée au début des Trente Glorieuses, du pôle chimique de Boussens constitué à partir de la Grande Guerre ou encore de la tuilerie de Blajan.

### 4.4 UN DÉVELOPPEMENT PRÉCOCE ET INÉGAL DU TOURISME

Dès le <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, le développement des stations thermales permet la naissance d'une économie touristique. Les stations de Bagnères-de-Luchon (« Reine des Pyrénées »), Barbazan, Salies-du-Salat et Encausse-les-Thermes connaissent une croissance de leur fréquentation (2 800 curistes à Bagnères-de-Luchon en 1841, 8 000 en 1923, 30 000 au début des années 2000) et voient la création d'infrastructures d'hébergement ainsi que le développement d'activités de loisirs connexes à la cure qui associent mondanités (casino, salles de spectacles, allées urbaines) et découverte du territoire. La mise en service de la ligne de chemin de fer entre Montréjeau et Bagnères-de-Luchon renforce l'attractivité de la ville en facilitant son accès (1878). Des guides d'excursion imprimés (Joanne, Conty, Guides Bleus) proposent des visites qui permettent la découverte du patrimoine architectural, des paysages remarquables et des sites pittoresques. Les « grands lieux » sont identifiés et aménagés pour l'accueil du public (lac d'Oô, cascade d'Enfer, Saint-Bertrand-de-Comminges, Valcabrière, grottes de Gargas...). La découverte des hauts sommets des Pyrénées centrales, est rendue possible par la création d'une compagnie des guides

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Pyrénées ou des vallées alpines. La création du chemin de fer à crémaillère entre la ville thermale et l'épaulement à l'est du pic de Céciré (1 800 m d'altitude) permet, dès 1912, la pratique du ski et la création de la station de Superbagnères, où un palace est construit en 1922. Une route est aménagée en 1964 qui supprime la crémaillère, complétée en 1992 par la réalisation d'une télécabine. D'autres stations sont créées au cours du siècle aux Agudes, au Mourtis et à Bourgd'Oueil. La mise en tourisme du territoire renforce son ouverture et, par le jeu de la double activité saisonnière, permet le maintien d'activités agricoles dont la rentabilité n'est plus toujours assurée. Elle rend nécessaire la poursuite de l'entretien des espaces d'altitude. Avec la création du musée du Pays de Luchon (1925), du musée de Saint-Bertrand-de-Comminges (années 1920, structuré après 1945) et du musée de Saint-Gaudens (1968), le territoire se dote de lieux présentant des collections archéologiques et d'autres dédiées à l'histoire et aux modes de vie du territoire (arts et traditions populaires). L'ouverture beaucoup plus récente (2015) du musée de l'Aurignacien à Aurignac témoigne de la volonté du département et des collectivités locales, à travers le Syndicat mixte, de continuer à valoriser au mieux ces sites d'exception porteurs de l'identité commingeoise.



MUSÉE DE LA PRÉHISTOIRE À AURIGNAC  
©Amaud Späni

4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



POTIÈRE À PAILLAS  
©Arnaud Späni

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



REFUGE DU LAC D'ŌO  
©Arnaud späni



4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



BARO D'EVEL : OUVERTURE DE LA SAISON 2018 DE PRONOMADE(S) DANS LE COMMINGES, À MONTRÉJEAU  
©Jean-Alexandre Lahocsinszky



## 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

Les deux couleurs principales des ouvrages sont dues à l'utilisation des enduits traditionnels à la chaux. Réalisés avec du sable de rivière, présent en montagne et le long de la Garonne, les enduits et joints de façades sont de couleur gris, alors que le sable de terre donne une teinte ocre, jaune aux façades.

Dans le piémont, le bois prend une place importante : charpentes assemblées, pans complexes de toiture à quatre versants ou plus, ainsi que certains ouvrages annexes comme les greniers à façades charpentées nécessitent des coupes et assemblages savants.

Les constructions à ossatures bois et bardages sont très présentes dans le territoire du Parc.

L'utilisation de claustras en façades des greniers et fenils ou bien les galeries sont des singularités se trouvant sur tout le territoire du Parc.

La couverture est liée à l'altitude et au climat, les variations sont sur le degré de pente et donc la nature de revêtement.

La plaine de Garonne est largement recouverte de tuiles canal, au contraire dans les vallées de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Béat-Lez, à partir de Cierp-Gaud, l'utilisation de l'ardoise est exclusive depuis le XIX<sup>e</sup> siècle où elle a remplacé le chaume.

La vallée de la Barousse est une exception : dans les Hautes-Pyrénées et à une hauteur où l'ardoise est de mise, on y trouve exclusivement de la tuile. Cette dernière est plus facilement accessible dans la plaine commingeoise voisine que les carrières d'ardoise des Hautes-Pyrénées.

Dans la plaine, seuls quelques bâtiments importants des villages (églises, chapelles, châteaux ou maisons bourgeoises) sont recouverts d'ardoises.

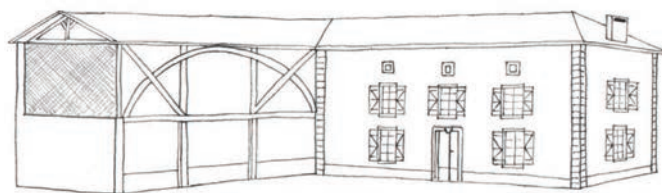
Sur les toits en ardoises à forte pente, il est souvent mis en œuvre une rupture de pente à l'aide d'un coyau, due à la mise en œuvre de charpente à entrants retroussés obligeant à reprendre les poussées sur la tête des murs, le coyau permettant alors de couvrir le mur. La pose des ardoises est traditionnellement réalisée à pureau dégressif : les grandes ardoises sont utilisées en égout, puis progressivement le pureau se réduit.

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'activité de la population commingeoise

fut principalement agricole. Dans l'ensemble des villages se côtoient donc fermes et maisons.

Les maisons sont bâties sur des parcelles en lanières perpendiculaires à la rue. Implantées en alignement sur rue, elles dépassent très rarement trois étages. L'habitat est continu, les murs séparant les maisons sont mitoyens, le faitage des toitures à deux pans est parallèle à la rue.

Les fermes commingeoises, présentes du nord du Parc jusqu'au piémont, sont l'identité du bâti vernaculaire du Parc. Tout à la fois urbaines et rurales, regroupées, elles forment les noyaux villageois, isolées, elles identifient le paysage rural.



La ferme commingeoise est composée d'un bâtiment d'habitation de plan rectangulaire et d'un bâtiment d'exploitation de même hauteur, disposés en équerre, créant au sud-est une cour protégée des vents dominants et fermée par une clôture maçonnée s'ouvrant par un portail quand elle se situe à proximité d'un chemin (mais elle peut rester ouverte si l'exploitation est située au milieu des champs).

La maison, massive, possède deux pièces principales au rez-de-chaussée de part et d'autre de l'escalier encadré par des murs de refend et souvent un étage consacré aux chambres.

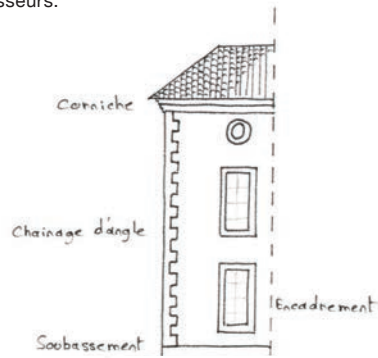
La façade donnant sur cour est largement ouverte, suivant une trame précise : la porte au centre marque un axe de symétrie et une fenêtre est disposée de part et d'autre au rez-de-chaussée, au premier étage trois fenêtres sont disposées dans l'alignement et au niveau des combles on trouve trois modestes percements (oculus) de formes variables (carré, rond, arc de cercle).

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Le pignon est aussi ouvert d'une ou deux rangées de fenêtres suivant l'importance de la maison.

La façade nord est quasiment toujours aveugle, protégeant des intempéries.

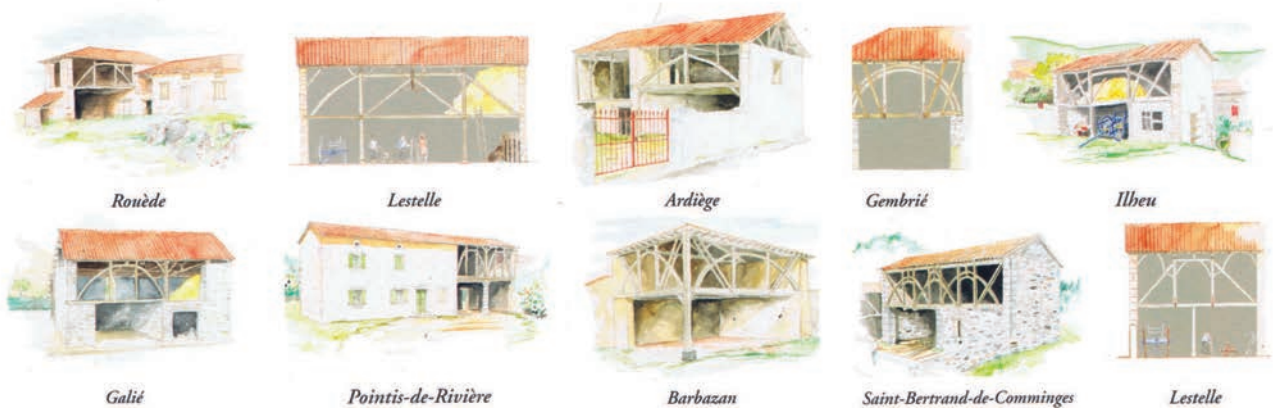
Le décor affirme la personnalité de la maison : enduit, soubassement, corniche, chaînage, bandeaux, encadrements forment le registre sur lequel jouent les bâtisseurs.



Le bâtiment d'exploitation ouvert sur la cour est lui composé d'une partie maçonnerie brute en rez-de-chaussée accueillant l'étable et un hangar. L'étage abritant le fenil est bâti le plus souvent en pierre avec un enduit à pierres vues avec, sur cour et parfois aussi sur le pignon, une façade charpentée.

La charpente peut aussi être recouverte de claustras à claire-voie permettant protection et aération du fenil et l'ornement de l'ouvrage agricole.

Construites entre 1840 et 1930, les deux principaux types de charpentes, trapézoïdales et triangulaires, se retrouvent largement dans tout le Comminges, les charpentes en arc étant elles caractéristiques de la Barousse et du Haut-Comminges. Dans la plaine où la pierre est moins présente, les granges peuvent être réalisées avec les mêmes techniques mais entièrement en bois.



## 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

La maison à galerie se retrouve dans le sud de la plaine du Comminges et en vallée de Barousse.

C'est une typologie de maisons traditionnelles comportant une galerie, largement ensoleillée, construite au sud sur la façade principale, parfois sur le pignon.

Elle servait au séchage de petites récoltes et quelques fois d'accès aux chambres.

Constituée par le retrait du dernier étage, en saillie, ou sur l'intégralité des niveaux, elle est faite de poteaux et de gardes corps de bois pouvant être ouvragés et est abritée par la charpente du toit.



Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, un type de maison appelé « maisons des Américains » apparaît dans la région : bâtisses bourgeoises sans annexes agricoles, elles sont construites par les émigrants du début du siècle qui, ayant fait fortune aux Amériques, reviennent dans leur pays.

Ces imposantes bâtisses de pierre sont constituées d'un plan carré sur un demi-niveau et couvertes d'une toiture à quatre pans.



Les façades, reprenant la trame traditionnelle avec plus d'ouvertures, sont soigneusement décorées et enduites : perron, marquises, lucarnes à fronton, oculus. Les éléments à usage utilitaire, loggia, galerie de séchage, sont remplacés souvent par un balcon avec une porte-fenêtre sur la façade principale.

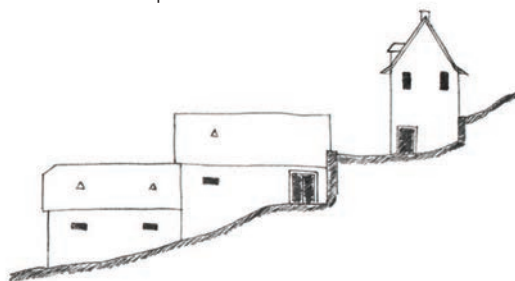
Pour ces maisons au jardin souvent planté d'espèces exotiques, le décor prédomine sur l'utilitaire.

En milieu montagnard, l'implantation du bâti est liée au système agropastoral, les villages sont situés en fond de vallée ou sur les versants ensoleillés. Dans la pente, le bâti est très resserré, laissant la meilleure place aux cultures, et l'utilisation dans les villages de terrasses à l'aide de muret en pierres sèches est très présente.

Le bâtiment d'habitation, respectant souvent la même trame que la ferme commingeoise mais en moins spacieuse, est implanté parallèlement aux courbes de niveau tandis que les granges sont dans le sens de la pente, créant une alternance de façades grises et de granges dont les pignons sont bardés de bois. La grange, implantée dans la pente, est également un simple parallélogramme pouvant être scindé en plusieurs bâtiments disposés en cascade si la pente est forte. Cette implantation permet l'accès à l'étable en partie basse et par le pignon en amont l'accès au fenil, évitant d'avoir à y hisser le foin par une échelle.

La présence parfois de pignons à redents est due aux anciennes couvertures, qui étaient jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en chaume.

Des cabanes et des granges foraines sont situées dans les zones entre villages et estives et associées à des prairies de fauches.



De la plaine à la montagne, du village au bourg, du sud au nord, l'architecture des fermes et maisons traditionnelles, avec une variété autour des mêmes règles de compositions, représente un savoir-faire traditionnel d'urbanisme uni sur le territoire du Comminges et de la Barousse à l'intérieur du Parc naturel régional.

## 5/ Synthèse chrono-thématique des patrimoines culturels

### 5.1 DES SITES PRÉHISTORIQUES REMARQUABLES

Le territoire offre un ensemble très riche d'éléments permettant de comprendre l'occupation humaine sur la longue durée dans un espace charnière entre montagne et plaine.

**De nombreux sites ont été fouillés depuis plus d'un siècle et ont permis la constitution de collections de références ou bien sont devenus éponymes (Aurignac). Toutes les civilisations du paléolithique sont représentées.**

➤ **Les sites paléolithiques :** Montmaurin (mandibule), Aurignac (site éponyme de l'Aurignacien) et Lespugue (Vénus gravettienne), Gargas (grotte ornée et gisement archéologique), Marsoulas (grotte ornée), Montespan, Tibiran, Gourdan, Troubat, Montconfort (Saint-Martory), Mauran (grottes ornées et/ou gisements remarquables).

➤ **Les sites néolithiques et protohistoriques :** cromlechs, pierres gravées, dolmens et pierres levées. Ces sites nous renseignent sur des habitats d'altitude aux périodes récentes de la préhistoire. Ils sont en lien avec les sites funéraires découverts en plaine de Rivière et sur des sites de serres en rive gauche de la Garonne ou encore de nombreuses grottes sépulcrales.

**Éléments de reconnaissance et de valorisation :**

➤ Tous les sites paléolithiques sont classés monuments historiques et leur conservation est

assurée par le service régional d'archéologie de la DRAC Occitanie, à l'exception du gisement de Mauran ;

➤ Les alignements et cromlechs de Benque-Dessous-et-Dessus sont classés monuments historiques depuis 1889, le menhir de Saint-Martory est classé ;

➤ Plusieurs sites font l'objet de programmes de recherche toujours en cours par des équipes université/CNRS des universités de Toulouse (Gargas, Marsoulas, Lespugue) et de Paris-XII (Montmaurin) ;

➤ Les études menées sur les sites de la préhistoire récente dans d'autres régions des Pyrénées : vallée d'Ossau, cirque de Troumouse, Parc national d'Aigüestortes (Espagne), montagne d'Enveigt (Catalogne française) ;

➤ Il existe des outils de médiation et de valorisation : un musée labellisé « Musée de France » (musée forum de l'Aurignacien) et un centre d'interprétation (Gargas/Nestplori@) pour les sites paléolithiques. Le futur centre d'interprétation de Montmaurin (CMN) devrait aussi présenter le patrimoine préhistorique. Des éléments de collections sont présentés au musée du Pays de Luchon et au musée de Saint-Gaudens ;

➤ La fréquentation des deux sites ouverts au public est en augmentation (Gargas 20 000, Aurignac 15 000).

**Singularités/spécificités :**

➤ Un ensemble de sites permettant d'évoquer une occupation humaine sur le temps long ;

➤ La proximité et la cohérence des sites au sein d'une microrégion ;

➤ L'importance des découvertes : un site éponyme, plusieurs grottes ornées, de nombreux restes humains, la « Vénus de Lespugue », les « mains de Gargas » ;

➤ La présence de sites qui n'ont pas encore été étudiés dans l'environnement de Montmaurin.

**Fragilités/Risques/Menaces/Faiblesses :**

➤ La menace de destruction des sites de la vallée de la Seygouade, à proximité de Montmaurin et Lespugue, en raison de l'exploitation d'une carrière ;

➤ L'absence de protection de la majorité des sites de la préhistoire récente en grottes et en plein air ;

➤ Les conditions de conservation des grottes ornées et les risques liés au changement climatique et à la fréquentation (Gargas) ;

➤ Les conditions de conservation des mégalithes en extérieur ;

➤ Les risques de fouilles clandestines ;

➤ Absence de mise en réseau et de valorisation globale ;

➤ Dispersion des collections ;

➤ Peu de relevés 3D pour la numérisation des collections ou la création de fac-similés.

**Cohérence du territoire :**

Le territoire constitue au sens de la préhistoire une microrégion cohérente à l'image du bassin de l'Ariège, de la vallée de l'Ardèche ou de celle de la Vézère. Il présente en outre l'intérêt d'offrir une chronologie sur plusieurs périodes de la préhistoire.

### 5.2 CONVENÈ : LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET ARCHITECTURAL ANTIQUE

Avec Saint-Bertrand-de-Comminges, Montmaurin, Valentine, Saint-Béat-Lez et Martres-Tolosane, le patrimoine antique du territoire possède plusieurs lieux emblématiques de notoriété internationale qui continuent à faire l'objet de fouilles et d'études scientifiques. Ces sites permettent de restituer au public tous les aspects de la vie d'un territoire rural durant l'Antiquité. L'absence de grands monuments en élévation est compensée par le grand nombre de sites fouillés et accessibles ainsi que par la multitude des emplois dans l'architecture religieuse médiévale.

Le réseau ainsi identifié comporte les vestiges d'une ville, de plusieurs villae (grands domaines agricoles) et des lieux diffus montrant l'appropriation des ressources et de l'espace et l'acculturation du territoire à la civilisation romaine en même temps que la permanence d'éléments de culture autochtone (panthéon local sur les autels votifs). Au-delà des sites ponctuels, il est possible de mettre en valeur les circulations et les interconnexions avec les pays voisins sur les versants nord et sud des Pyrénées (cité de *Labitolosa*).

#### Éléments de reconnaissance et de valorisation :

- Les principaux sites sont classés monuments historiques, le site de Saint-Bertrand-Valcabrière est un site classé (paysage) et un Grand Site Occitanie ;
- Des études et des fouilles sans interruption depuis les travaux de B. Sapène dans les années 1920 à Saint-Bertrand-de-Comminges et de

Georges Fouet à Montmaurin et Valentine à partir des années 1940 ;

- Le site de *Lugdunum* fait l'objet de programmes de recherche toujours en cours par des équipes internationales de l'université de Lille (fouilles W. Andringa), de l'Österreichisches Archäologisches Institut (S. Groh et de Toulouse (prospections C. Venco) ;
- Il existe des outils de médiation et de valorisation : un musée archéologique labellisé « Musée de France » à Saint-Bertrand-de-Comminges, un petit musée de site à Valentine et Martres-Tolosane, le futur centre d'interprétation de Montmaurin (CMN). Des éléments de collection sont présentés au musée du Pays de Luchon et au musée de Saint-Gaudens ;
- La présentation de la villa de Chiragan au musée Saint-Raymond à Toulouse ;
- Le projet global de valorisation de Montmaurin.

#### Singularités/spécificités :

- Un ensemble de sites permettant d'évoquer tous les aspects de la romanisation dans une province colonisée (vie urbaine, vie rurale, mise en valeur du territoire, acculturation) ;
- La proximité et la cohérence des sites au sein d'une microrégion ;
- L'importance des découvertes : Montmaurin, Chiragan, Valentine, *Lugdunum* ;
- Les très nombreux emplois antiques dans les constructions médiévales (Valcabrière, églises d'Oueil et Larboust) ;
- La présence de sanctuaires romains en montagne ;
- La présence de sites qui n'ont pas encore

été étudiés ou dont l'étude très ancienne est à reprendre.

#### Fragilités/Risques/Menaces/Faiblesses

- Les difficultés liées à la conservation des sites en plein air ;
- L'absence de mise en réseau des sites et de valorisation globale ;
- La dispersion des collections ;
- Diminution de la fréquentation depuis une dizaine d'années.

#### Cohérence du territoire :

Le patrimoine antique est une composante essentielle du patrimoine culturel du périmètre étudié. Le site de Saint-Bertrand-de-Comminges et celui de Montmaurin ont une notoriété internationale. Entre Aquitaine et Narbonnaise, la cité des Convenès constitue une entité cohérente tant du point de vue de l'histoire que du patrimoine conservé.

### 5.3 ART ET ARCHITECTURE MÉDIÉVAUX : LE COMMINGES DES ÉVÊQUES, DES ABBÉS, DES COMTES ET DES COMMUNAUTÉS

La belle floraison médiévale décrite par Marcel Durliat a livré un grand nombre d'églises romanes en Comminges, dont la plupart sont parvenues jusqu'à nous sans trop de transformations. Ces églises se répartissent sur l'ensemble du périmètre avec quelques lieux et concentrations remarquables : l'ensemble constitué par Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière, classé au patrimoine mondial de l'humanité dans le cadre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, la collégiale de Saint-Gaudens, les églises des vallées d'Oueil, de Larboust et de Barousse. Ces églises sont précieuses et présentent des caractéristiques communes qui montrent l'adaptation d'influences extérieures artistiques et architecturales. Elles illustrent le mouvement culturel au sein du diocèse de Comminges dont la christianisation commence avec la fin de l'Antiquité. Fresques, statuaire, sculptures et architecture ont fait l'objet de travaux universitaires et de publications. La plupart des sites et les objets les plus notables sont protégés au titre des monuments historiques Le Comminges, et particulièrement Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière, est une étape sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le culte de saint Jacques vient en complément de pèlerinages locaux en lien avec une hagiographie commingeoise riche et documentée (Bertrand, Gaudens, Cizy...). Le culte de saint Bertrand est à l'origine d'embellissements et d'agrandissements de la cathédrale à l'époque gothique.

Des deux grandes abbayes de Nizors et Bonnefont, on ne conserve plus que des éléments incomplets, mais l'action menée autour de la seconde par les associations patrimoniales (Société des études du Comminges et Association de sauvegarde de l'abbaye de Bonnefont) puis par les collectivités locales a permis au site de l'ancienne abbaye cistercienne fondée en 1136 de retrouver une certaine lisibilité. L'abbaye de Bonnefont a contribué à la mise en valeur complète de l'espace par l'exploitation des ressources agro-sylvo-pastorales d'altitude et du piémont : ses possessions et les droits qu'elle possédait étaient présents sur tout le territoire.

Des éléments de l'architecture médiévale civile et militaire médiévale, bien que réemployés et transformés dans des édifices plus récents, constituent un patrimoine conséquent. La halle de Saint-Marcet est un *unicum* en Comminges par ses dimensions, sa conservation et son ancienneté probable (XIV<sup>e</sup> siècle ?). Plusieurs châteaux conservent des élévations remarquables comme à Aurignac, Saint-Marcet, Saint-Béat-Lez, Lespugue, Izaut-de-l'Hôtel, Larroque, Montespan ou Bramevaque. Certains ont fait l'objet de restauration et d'études historiques et archéologiques. Les tours de Melles, Lez-Boutx, Marignac, Fronsac, Antichan, Mauléon, Moustajon, Saccourvielle, Castelvieilh, Garin, Oô dans la haute vallée, celles de Valcabrière, Saint-Bertrand-de-Comminges, Pointis (détruite) forment un ensemble dont l'intérêt architectural n'est pas moindre que l'intérêt historique par ce qu'il montre d'une présence seigneuriale en altitude comme dans le bas pays.

#### Éléments de reconnaissance et de valorisation :

- » Toutes les églises romanes sont classées monuments historiques ;
- » Le site de Saint-Bertrand – Valcabrière est un site classé (paysage) et un Grand Site Occitanie ; la cathédrale de Saint-Bertrand, la basilique Saint-Just de Valcabrière et la basilique paléochrétienne sont classées au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
- » la plupart des tours médiévales et de châteaux font l'objet d'une mesure de protection : inscription ou classement ;
- » plusieurs thèses ont été consacrées à l'histoire et au patrimoine médiéval du Comminges (Higounet, 1949, Garland, 1992) ; cette recherche continue (Pilloix 2016) ;
- » des études préalables à des actions de restauration sont en cours sur certains monuments emblématiques (cathédrale de Saint-Bertrand, basilique de Valcabrière, collégiale de Saint-Gaudens)
- » il existe un itinéraire transfrontalier « Les chemins de l'art roman en Comminges et Couserans » qui recense toutes les églises remarquables et permet leur visite ;
- » plusieurs sites sont ouverts au public de façon permanente ou régulière par des collectivités locales (Saint-Bertrand, Valcabrière, Bonnefont, Saint-Béat-Lez, Saint-Gaudens) ou des acteurs privés et associatifs (Saint-Marcet, Izaut-de-l'Hôtel...);
- » mise en relation avec les lieux « Villes et Pays d'art et d'histoire » des vallées d'Aure et du Luron, qui couvre l'autre vallée de l'ancien diocèse de Comminges ;



## 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

- » professionnalisation d'un groupe de guides-conférenciers capables d'assurer la médiation de ce patrimoine ;
- » une offre culturelle qui contribue à la mise en valeur des édifices (festival du Comminges, programmation culturelle des collectivités, Quinzaine médiévale, etc.)

### Singularités/spécificités :

- » La concentration et la densité d'un ensemble de près de 200 sites archéologiques et/ou architecturaux qui témoignent la puissance du Comminges au Moyen Âge et de son rayonnement ;
- » L'ensemble des églises romanes constitue un corpus homogène associant architecture, sculptures, statuaire et fresques en lien avec les grands ateliers du Midi toulousain et du nord de l'Espagne ;
- » La proximité au sein d'une microrégion, la cohérence chronologique et la complémentarité de lieux emblématiques et d'églises plus modestes ;
- » Les très nombreux emplois antiques dans les constructions médiévales (Valcabrière, églises d'Oueil et Larboust, Saint-Pé-d'Ardet).

### Fragilités/Risques/Menaces/Faiblesses

- » Une fréquentation touristique limitée et en baisse depuis une dizaine d'années (20 000 à 30 000 visiteurs à Valcabrière et Saint-Bertrand, moins de 15 000 visiteurs à Bonnefont) ;
- » L'absence de lieux de médiation permettant de replacer les différents sites dans leur environnement et leur chronologie ;
- » Des sites (églises et bâtiments civils) à la conservation délicate en raison du manque de

moyens des communes souvent très petites qui en sont propriétaires ;

- » L'absence de mise en réseau des sites et de valorisation globale ;
- » La dispersion des collections archéologiques et artistiques ;
- » La méconnaissance par les populations de la valeur de ce patrimoine.

### Cohérence du territoire :

Le patrimoine médiéval, comme le patrimoine antique, est une composante essentielle du patrimoine culturel du périmètre étudié. Il permet de prendre conscience de l'unité et de l'attractivité du territoire au Moyen Âge quand l'action combinée des comtes de Comminges, des grandes abbayes et des évêques en a fait un territoire prospère et convoité.

C'est un patrimoine essentiellement aux mains de très petites communes rurales pour lesquelles la conservation et la valorisation représentent une charge significative. Mais c'est aussi un patrimoine avec lequel les populations ont un lien affectif très fort.



PORCHE DE SAINT-JUST DE VALCABRIÈRE  
©Jean-Alexandre Lahocsinszky

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



ABBAYE DE BONNEFONT  
©Arnaud späni

4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



PORCHE DE SAINT-JUST DE VALCABRÈRE  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### 5.4 IDENTITÉS ET PRATIQUES CULTURELLES : ORIGINALITÉ, HÉRITAGES ET RENOUVELLEMENT AU SEIN D'UNE POPULATION EN MOUVEMENT

Même dans la longue durée, la population du territoire est une population brassée qui connaît des mouvements de départ et d'arrivée et des circulations internes. Les actes de fondation des bastides à l'époque médiévale ou les compoix à l'époque moderne mentionnent des patronymes qui indiquent que des habitants venus de lieux de la montagne se sont installés dans le piémont et les coteaux. Des travaux consacrés aux départs depuis le port de Bordeaux ont montré des mouvements d'émigration vers le continent américain dès le <sup>XVIII</sup> siècle qui se sont maintenus et amplifiés aux <sup>XIX</sup> et <sup>XX</sup> siècles. Des figures emblématiques comme le sculpteur américain Augustus Saint-Gaudens, dont la famille originaire d'Aspet est passée par l'Irlande avant s'installer aux États-Unis, illustrent ces courants migratoires. Pour d'autres, les espaces du périmètre d'étude ont été des terres d'accueil et d'installation : nobles verriers du Languedoc dans la région d'Arbas notamment dès le <sup>XVI</sup> siècle, Italiens employés dans les exploitations forestières et les métiers de la construction au début du <sup>XX</sup> siècle, républicains espagnols fuyant la répression de la dictature franquiste à partir de 1939. Les grands chantiers (routes et barrages hydrauliques) et les aventures industrielles (Saint-Gaudens, Marignac, Boussens, Lannemezan) ont favorisé l'apport de travailleurs qui se sont parfois installés durablement, sans compenser pour autant les effets de l'exode rural qui a dépeuplé de nombreux villages.

Cet important brassage des populations n'a pas empêché le maintien de pratiques qui signent l'existence d'une culture populaire et d'une identité rurale avec des traits communs à la montagne, la plaine et les coteaux. Les récits de voyage des visiteurs des <sup>XVIII</sup> et <sup>XIX</sup> siècles, les enquêtes réalisées par les historiens, les ethnologues et les linguistes et les collectages menés dans un cadre associatif permettent d'identifier certains éléments d'une culture des Pyrénées centrales dont le Comminges serait un conservatoire.

Le gascon parlé et écrit en Comminges, en dépit des nombreuses variantes locales à l'intérieur même du périmètre d'étude et du recul de sa pratique, est un élément d'identité du territoire. Sa connaissance et sa transmission peut s'appuyer sur

Produits locaux et alimentation	Fêtes et traditions populaires	Pratiques culturelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>» fromages</li> <li>» le pèle porc</li> <li>» le millas</li> <li>» le pétéram</li> <li>» utilisation de la flore</li> <li>» porc noir, volailles, veau, gibier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» carnaval</li> <li>» fêtes du solstice d'été (brandon et feu de la Saint-Jean)</li> <li>» culte marial et fêtes du 15 août</li> <li>» culte de saint Bertrand</li> <li>» pastorale de Noël</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>» gascon</li> <li>» traditions orales</li> <li>» chant choral</li> <li>» danses</li> <li>» violon et flûte du Comminges</li> <li>» quille à neuf</li> </ul>

un corpus d'études plus que centenaire (Julien Sacaze, Jean Séguy, Bernard Arrous) et sur une littérature diversifiée depuis La Margalide Gascoue écrite par B. Larralde au <sup>XVI</sup> siècle jusqu'aux auteurs contemporains (Nadau) en passant par les nombreux textes recueillis et publiés par l'Escolo deras Pirénéos entre 1900 et 1900.

Parmi l'ensemble des pratiques culturelles caractéristiques du périmètre et inscrites dans la durée, il convient de mentionner particulièrement les fêtes du solstice d'été inscrites depuis décembre 2015 au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco. Communément appelé Haro, brandon ou feu de la Saint-Jean, les fêtes du solstice sont présentes dans l'ensemble du périmètre, mais le classement ne concerne que la partie montagneuse de celui-ci, moins en raison de considérations culturelles ou ethnographiques qu'à cause des modalités de dépôt du dossier de candidature porté par les Communautés de communes de Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat-Lez et Barousse associées au Val d'Aran, et à d'autres partenaires catalans et aragonais.

Un actif réseau d'associations et de groupes artistiques travaille à l'étude, au maintien ou à l'actualisation de ces pratiques : Société des études du Comminges, Académie Julien-Sacaze, Eth Ostau Comengés, Bouilleurs de sons, Mémoires de l'Arbas, Chanteurs du Comminges, Pastoureaux du Comminges, Fils de Luchon, confréries gastronomiques (Tastos Mounjetos, Veau fermier commingeois, Poule au pot et fromage de Barousse, Peteram, etc.), Amis du Verbe.

## 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

L'histoire récente peut aussi constituer un facteur d'identité et de reconnaissance d'un patrimoine commun : la mémoire de certains événements locaux de la Seconde Guerre mondiale est partagée autour des valeurs positives qu'elle porte (maquis d'Arbas, de Saint-Bertrand, aide aux évadés de France et réseaux de passage vers l'Espagne) ou de leur forte dimension symbolique (répression de la SS Das Reich à Marsoulas) ; la fin de l'activité de certains sites industriels (Marignac, Mazères-du-Salat.)

### Éléments de reconnaissance et de valorisation :

- » classement des fêtes du solstice d'été au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Unesco ;
- » plusieurs fonds documentaires et d'archives (bibliothèques de la Société des études du Comminges, de l'Académie Julien Sacaze et du musée du Pays de Luchon, fonds de l'antenne des Archives départementales de la Haute-Garonne à Saint-Gaudens) ;
- » plusieurs revues réunissant études et travaux (*Revue de Comminges* [en cours], *Era bouts dera Mountanho* [éteinte]) ;
- » action de l'association Eth Ostau Comenges inscrite dans des partenariats européens et dans les politiques de la Région Occitanie (Total Festum) ;
- » constitution de l'écomusée du Cagire ;
- » centre d'interprétation de la maison des sources sur le patrimoine de la Barousse ;
- » collections arts et traditions populaires des musées de Bagnères-de-Luchon, Saint-Gaudens et du musée Massey (Tarbes) ;
- » dispositifs scolaires et ateliers populaires d'initiation et de pratique de la langue.

### Singularités/spécificités :

- » Unique territoire français dans lequel la pratique des fêtes du solstice est classée par l'Unesco ;
- » Permanence de la pratique des fêtes du solstice ;
- » Proximité du Val d'Aran où l'occitan est langue officielle.

### Fragilités/Risques/Menaces/Faiblesses :

- » la disparition de la langue peu usitée au quotidien en dehors des personnes âgées ;
- » « folklorisation » et « marchandisation touristique » de certaines pratiques culturelles (fêtes du solstice) ;
- » action non concertée et/ou non fédérée des différents acteurs ;
- » le recul de l'agriculture et de certaines pratiques rurales associées.

### Cohérence du territoire :

Les habitants du périmètre se définissent volontiers comme commingeois et mentionnent spontanément plusieurs des pratiques ici relevées comme constitutives d'une identité locale. Le vieillissement et le renouvellement de la population par apport migratoire défont le lien originel entre vie agricole et certaines pratiques culturelles qui doivent se renouveler et se construire une nouvelle légitimité.



AU FIL DU ROUET À PEGUILHAN  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL

### 5.5 PATRIMOINE LIÉ À L'EAU ET PATRIMOINE INDUSTRIEL

Le patrimoine historique, économique et culturel lié à l'eau et à l'industrie dans les espaces composant le périmètre d'étude est intéressant par sa diversité et sa complémentarité. La gestion de l'eau et son utilisation comme force motrice et source d'énergie représentent un élément essentiel du rapport des sociétés aux ressources du territoire au long de l'histoire.

La présence de sources d'eau chaude, dont les plus remarquables sont à Bagnères-de-Luchon, a favorisé le développement du thermalisme de l'Antiquité à nos jours. Les sites thermaux sont présents dans toute la zone au sud de la Garonne, mais les thermes romains de *Lugdunum* ou de Montmaurin et la piscine de Montouliou-Saint-Bernard montrent que les potentialités existaient aussi au nord du périmètre d'étude et constituent un patrimoine remarquable. Les établissements thermaux de Bagnères-de-Luchon et Encausse-les-Thermes (architecte Chambert, vers 1850), Barbazan (1907), Labarthe-de-Rivière (1912) et Salies-du-Salat (1925) sont des édifices remarquables de l'architecture thermale des <sup>XIX</sup><sup>e</sup> et <sup>XX</sup><sup>e</sup> siècles et des différents styles convoqués pour leur décoration : néo-classique, néo-égyptien, mauresque, art déco. Les nombreuses villas et hôtels construits à Bagnères-de-Luchon à cette même période, dont certains sont inscrits à l'inventaire supplémentaire de monuments historiques, complètent ce patrimoine thermal.

Les pratiques d'irrigation sont mal documentées et très diffuses mais constituent un élément du patrimoine rural lié à l'eau, comme les lavoirs et fontaines présents dans tous les villages, tant de la montagne que du piémont et des coteaux.

L'énergie hydraulique a été employée dans des forges à la catalane dont la présence est attestée à Aspet dès le <sup>XIV</sup><sup>e</sup> siècle. La présence de moulins à eau utilisés pour mouler le grain ou actionner des scies est attestée sur l'ensemble du périmètre. Certains moulins sont bien conservés, voire restaurés, et peuvent fonctionner grâce à des canaux d'amenée entretenus de longue date. D'autres sont menacés par la réglementation prescrivant « l'effacement » des obstacles à la continuité écologique des cours d'eau. Le développement de l'hydroélectricité a conduit à l'équipement de la Garonne et de la Pique par

la construction ou l'aménagement de barrages, conduites forcées et usines ou centrales hydroélectriques qui constituent autant d'éléments patrimoniaux que les opérateurs EDF et SHEM (Mauléon-Barousse) peuvent valoriser.

L'utilisation de l'eau a été un facteur de localisation des principales industries installées dans les espaces constitutifs du périmètre d'étude. Les verreries, les industries textiles et papetières ou les industries de la terre avaient besoin d'eau et de bois pour leur fonctionnement. Le transport du marbre pouvait aussi se faire par flottage. On ne peut pas parler de patrimonialisation des anciens sites industriels du Comminges, à l'exception des immeubles de l'ancienne papeterie Lacroix de Mazères-sur-Salat. Certaines fermetures sont très trop récentes et/ou ont été trop mal vécues par les populations pour sereinement permettre une mise en valeur patrimoniale. Elle n'en reste pas moins souhaitable tant que subsistent des éléments architecturaux le permettant, à la différence des sites de l'industrie textile ou de la production de céramique à Valentine et Miramont par exemple. Même remarque au sujet de l'exploitation du pétrole de Saint-Marcet.

Enfin, il est possible de mentionner, au titre du patrimoine lié à l'eau, les indices des crues majeures de la Garonne et de ses affluents. Les actions menées dans le cadre des politiques de prévention des inondations permettront d'identifier des lieux et des documents en lien avec ces crues et leurs destructions. Ils peuvent former un patrimoine immatériel constitutif d'une culture de la résilience pour les populations à partager avec les visiteurs du territoire.

#### Éléments de reconnaissance et de valorisation :

- » Le label Grand Site d'Occitanie de Bagnères-de-Luchon ;
- » Le patrimoine thermal et associé de Bagnères-de-Luchon est étudié et en partie protégé au titre des monuments historiques ;
- » Une opération d'inventaire (Région Occitanie/universités de Pau et de Toulouse) est en cours sur les villes thermales et leur patrimoine ;
- » La thèse récente de Steve Hagimont permet de contextualiser les sites ;
- » Les industries textiles et de la terre ont fait l'objet de thèses récentes (Minovez, Piques, Beaux-Laffon) ;
- » Les sites de l'antiquité sont recensés, étudiés et protégés et accessibles au public ;
- » Des collections et documents dans le musée du Pays de Luchon ;

#### 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

- » La collection de Valentine du musée de Saint-Gaudens, l'espace de médiation Angonia de Martres-Tolosane ;
- » L'existence d'association autour des sites de Blajan et de Marignac ;
- » Le festival du marbre de Saint-Béat-Lez et la poursuite de l'exploitation par OMG.

##### Singularités/spécificités :

- » Une situation d'« industrie à la campagne » en complément des activités rurales et agricoles ;
- » Des utilisations de l'eau inscrites dans la durée ;
- » L'eau est une richesse et une menace.

##### Fragilités/Risques/Menaces/Faiblesses :

- » La baisse chronique de la fréquentation des établissements thermaux ;
- » L'absence de données fiables relatives au « petit patrimoine » de l'eau et le mauvais état de conservation ;
- » La réglementation qui prescrit la destruction des ouvrages sur les cours d'eau ;
- » L'absence de lieu de médiation du patrimoine et de l'histoire industrielle.

##### Cohérence du territoire :

L'exploitation directe et indirecte de l'eau en tant que ressource se décline de différentes façons sur l'ensemble du territoire et dans la durée. Si elle n'est pas spécifique à cet espace, cette pleine utilisation de la ressource présente néanmoins une originalité dans un espace rural comme celui-ci en raison de sa déclinaison industrielle.



PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



À GAUCHE ET À DROITE : BRANDON DE LUCHON. CETTE TRADITION TOUJOURS POPULAIRE TÉMOIGNE D'UNE IDENTITÉ PARTAGÉE  
©Arnaud späni



4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune



À GAUCHE EN HAUT ET EN BAS : BRANDON DE LUCHON  
©Jean-Noël Herranz

À DROITE : ATELIER DE PIERRE ROUCH À HERRAN  
©Arnaud Späni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### Bibliographie sommaire

Depuis plus d'un siècle, de nombreux auteurs ont publié articles et ouvrages concernant l'histoire et le patrimoine du Comminges. Une première synthèse bibliographique a été réalisée par Bertrand de Gorsse en 1948 (*Essai de bibliographie du comté de Comminges, de la vicomté de Nébouzan, des Quatre-Vallées et du Pays de Rivière*. Toulouse, Ed. Privat, 1948 XII + 491 p.). Depuis cette date, tous les travaux d'importance ont été publiés ou recensés dans la Revue de Comminges et des Pyrénées centrales, éditée, depuis 1885, par la Société des études du Comminges (Saint-Gaudens), et peuvent être consultés dans sa bibliothèque ou dans les bibliothèques universitaires. Progressivement, la plupart des travaux antérieurs à 1920 numérisés sont mis en ligne sur la plateforme Gallica de la Bibliothèque nationale de France où il est aisé de les consulter et d'y faire des recherches par mots-clés. Cette bibliographie sommaire propose donc un nombre limité de références sélectionnées en fonction de leur actualité ou parce qu'elles sont citées dans le texte.

Marie-Germaine Beaux-Laffon, « Les entreprises en céramique des Fouque et Arnoux en Midi toulousain au XIX<sup>e</sup> siècle : innovation, rayonnement », thèse de l'université de Toulouse, 2012, 641 p. (Beaux-Laffon, 2012)

Serge Brunet, *Les Églises de la terre. Les communautés paysannes du Val d'Aran et des Pyrénées centrales, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Toulouse, Privat, 2018, 512 p. (Brunet, 2018).

Collectif, *Le Patrimoine des communes de la Haute-*

*Garonne*, Paris, Flohic éditions, 2000, 1790 p. (Patrimoine, 2000)

Michel Escourbiac (dir.), *Saint-Bertrand-de-Comminges, le chœur Renaissance. Saint-Just de Valcabrère, l'église romane*, Graulhet, Éditions Odyssée, 2000, 287 p. (Escourbiac, 2000)

Pascal Foucher, « Les industries lithiques du complexe Gravettien-Solutréen dans les Pyrénées : technotypologie et circulation des matières siliceuses de part et d'autre de l'axe Pyrénées-Cantabres », thèse de l'université de Toulouse, 2004, 641 p. (Foucher, 2004)

Pascal Foucher, Christina San Juan, Yoan Rumeau, *Gargas. Un siècle de découvertes*, Saint-Laurent-de-Neste, Communauté de communes du canton de Saint-Laurent-de-Neste, 2007, 196 p. (Foucher, 2007)

Emmanuel Garland, *À la découverte de l'art roman en Comminges*, Aspet, PyrÉGraph 1992, 247 p. (Garland, 1992)

Didier Galop, « La conquête de la montagne pyrénéenne au Néolithique. Chronologie, rythmes et transformations des paysages à partir des données polliniques », *Populations néolithiques et environnement*, Errance, 2005, p.279-295. (Galop, 2005)

Jean Granat et Évelyne Peyre, « Les fossiles humains (125-200 ka) de la grotte du Coupe-Gorge. Montmaurin (Haute-Garonne – France). Nouvelle interprétation de l'émergence de la parole », *Biométrie humaine et Anthropologie, revue de la Société de biométrie humaine*, SBH Société de Biométrie Humaine, Paris,

2012, Tome 29 (3-4), pp.89-105. (Granat et Peyre, 2012)

Florence Guillot (dir.), *Naissance, évolutions et fonctions des fortifications médiévales dans les comtés de Foix, Couserans et Comminges*, PCR, 2010. (Guillot, 2010)

Steve Hagimont, « Commercialiser la nature et les façons d'être. Une histoire sociale environnementale de l'économie et de l'aménagement touristiques (Pyrénées françaises et espagnoles XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », thèse de l'université de Toulouse, 2017. (Hagimont, 2017)

Charles Higounet, *Le Comté de Comminges de sa naissance à son annexion à la couronne*, Toulouse, Privat, 1949, 2 tomes. (Higounet, 1949)

Jacques Jaubert et Thierry Bismuth, « Le Paléolithique moyen des Pyrénées centrales : esquisse d'un schéma chronologique et économique dans la perspective d'une étude comparative avec les documents ibériques ». *In Pyrénées préhistoriques. Arts et sociétés. Actes du 118<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Pau 1993, H. Delporte et J. Clottes dir., Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, p. 9-26. (Jaubert et Bismuth, 1993)

Pascal Julien, *Marbres : de carrières en palais*, Manosque, Le bec dans l'air, 2006, 270 p. (Julien, 2006)

André Lévy, *Le Dictionnaire des Pyrénées, encyclopédie illustrée France-Espagne*, Toulouse, Privat, 2000, 931 p. (Lévy, 2000)

Santiago Mendieta et Arnaud Späni, *Comminges-Pyrénées. Terres d'échanges et de partage*, Toulouse, Privat, 2016, 160 p. (Mendieta, 2016)

## 4 Comminges Barousse : hommes, ressources et patrimoines. Une histoire commune

Jean-Michel Minovez, *L'Industrie invisible : les draperies du Midi, xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles. Essai sur l'originalité d'une trajectoire*, Paris, CNRS éditions, 2012, 594 p. (Minovez, 2012)

Jean-Michel Minovez, *Du papier et des hommes : JOB et les papetiers du Comminges et du Couserans*, Rodez, Rouergue éditions, 2014, 205 p. (Minovez, 2014)

Auriane Pilloix, « Les parties romanes de l'ancienne cathédrale Sainte-Marie de Saint-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne) », mémoire de Master 2, université de Toulouse, 2016, 2 tomes.

Stéphane Piques, *La Céramique dans le territoire industriel de Martres-Tolosane depuis le xv<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2018, 198 p. (Piques, 2018)

Nathalie Rouquerol et Jean-Pierre Cantet, « L'abri Sous les Rideaux à Lespugue (Haute-Garonne) et l'âge du bronze dans les gorges de la Save », Paris, *Bulletin de la Société préhistorique française*, tome 107, n°1, 2010, p. 97-120. (Rouquerol et Cantet, 2010)

Robert Sablayrolles et Argitxu Beyrie, *Carte archéologique de la Gaule 31-2 : Le Comminges*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 2006, 515 p. (Sablayrolles, 2006) Jean-Christophe Sanchez (dir.), « Montagne, corps et santé », Saint-Gaudens, *Revue de Comminges et des Pyrénées centrales*, 2017. (Sanchez, 2017)

René Souriac, *Le Comté de Comminges au milieu du xv<sup>e</sup> siècle*, Paris, CNRS Editions, 1976, X-334 p. (Souriac, 1976)

René Souriac (dir.), *Comminges et Nébouzan*, Pau, SNERD, 1982, 2 tomes. (Souriac, 1982)

René Souriac, Emmanuel Garland, Jean-Michel Minovez (dir.), *Les hommes et leur patrimoine en Comminges. Identité, espaces, cultures dans l'histoire et l'actualité du Comminges et des Pyrénées centrales*, Actes du 52<sup>e</sup> congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes de Languedoc, Pyrénées, Saint-Gaudens les 25, 26 et 27 juin 1999, Saint-Gaudens/Toulouse, Société des Études du Comminges/Fédération historique de Midi-Pyrénées, 2000, 910 p. (Souriac, 2000)

### Bibliographie

CAUE 31, *L'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage*, CAUE Midi-Pyrénées, 2004, 41 p.

CAUE 31, *Maisons de pays en Haute-Garonne*, CAUE Midi-Pyrénées, 2012, 96 p.

CAUE 65, *Les granges foraines des Hautes-Pyrénées*, CAUE Midi-Pyrénées, 1999, 40 p.

CAUE 65, *Maison, village, paysage de Nistos et Barousse*, Exposition, 1989, 16 panneaux

CAUE 65, *Unité paysagère 5: La Barousse*, CAUE Midi-Pyrénées, « Atlas des paysages », 2015, 152 p.

CAUE Midi-Pyrénées, *Charpentes pyrénéennes, les essences du bâti*, CAUE Midi-Pyrénées, 2005, 40 p.

CAUE Midi-Pyrénées, *Façades Pyrénéennes, une palette de couleurs*, CAUE Midi-Pyrénées, 2003, 36 p.

CAUE Midi-Pyrénées, *Murs pyrénéens, un dégradé de lumières*, CAUE Midi-Pyrénées, 2003, 37 p.

CAUE Midi-Pyrénées, *Paysages de Midi-Pyrénées, de la connaissance au projet*. Toulouse, « Atlas des paysages », 2015, 215 p.

CAUE Midi-Pyrénées, *Toits pyrénéens, une mosaïque de couleurs*, CAUE Midi-Pyrénées, 2003, 35 p.

CAUE Midi-Pyrénées, *Valoriser l'identité des Pyrénées sans les projets d'aménagement*, 2002, 87 p.

CAUE Midi-Pyrénées, *Art de bâtir en Midi-Pyrénées, toits de chaume et murs de galet*, 2010, 4 p.

Fernand Gomez et Jean-Marc Rinke, *Reconnaître la typologie de la ferme commingeoise*. [en ligne]. <http://jeanmarc.rinkel.free.fr/avap.html#typologie>

Germain Monfort, *Granges du Comminges, façades charpentées et claustras*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 2007, 35 p.

Germain Monfort, « Les charpentes apparentes du Comminges rural », *Revue de Comminges*. 2005-3, p. 429-450.

LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

Étude de faisabilité & d'opportunité

# 5 UN CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE PERTINENT POUR LE PNR

---

Diagnostic socio-économique

**Conseil départemental de la Haute-Garonne  
Direction pour le Développement Equilibré  
du Territoire (DDET)**



MARCHÉ DE SAINT-GAUDENS  
©Arnaud Späni

## UN CADRE SOCIO-ÉCONOMIQUE PERTINENT POUR LE PNR

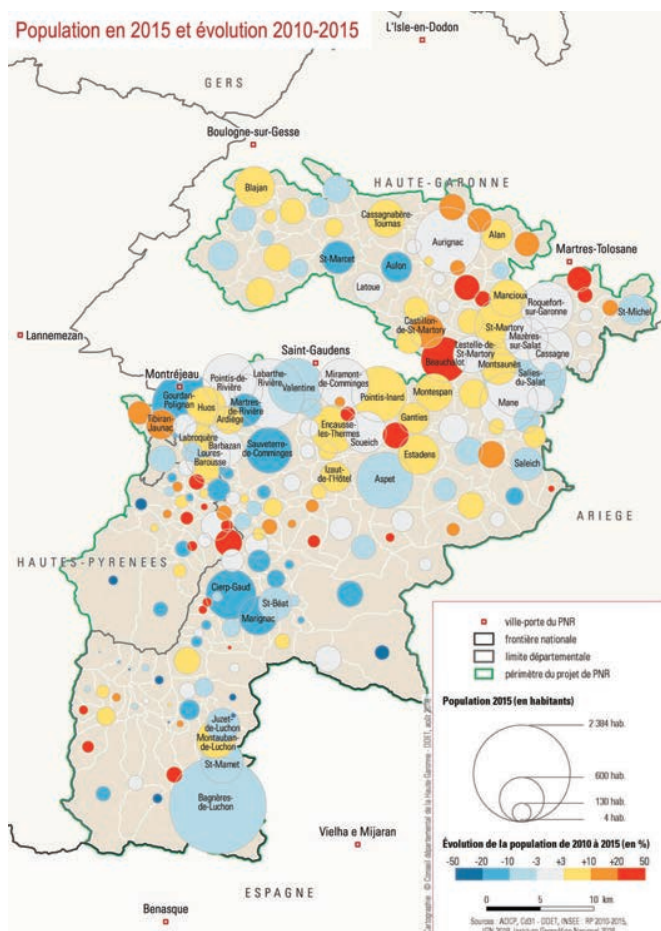
1/ La population au sein du périmètre de projet du PNR : un territoire contrasté

### 1.1 UNE INÉGALE RÉPARTITION DE LA POPULATION

En 2015, ce sont environ 48 400 habitants qui peuplent le périmètre de projet du PNR. Du fait de son caractère montagnard notamment, la population est inégalement répartie sur ce territoire. Les trois quarts des communes comptent moins de 300 habitants. Les zones de montagne et de piémont, dans la moitié sud du territoire, sont les moins peuplées, alors que la partie nord est plus dense, en particulier la vallée de la Garonne.

La commune la plus peuplée est située à l'extrême sud du territoire : Bagnères-de-Luchon, avec ses 2 400 habitants, est un pôle local majeur et un haut lieu du tourisme pyrénéen (station thermale, accès à la station de montagne Luchon-Superbagnères). Mais dans cette partie montagnarde du territoire, 7 communes seulement ont plus de 300 habitants (Bagnères-de-Luchon, Cierp-Gaud, Saint-Mamet, Montauban-de-Luchon, Marignac, Juzet-de-Luchon et Saint-Béat-Lez). La moitié sud du territoire reste peu dense, regroupant surtout des petites communes de moins de 100 résidents.

La vallée de la Garonne présente une plus forte densité de population. L'axe autoroutier reliant Toulouse à Bayonne (A64), qui traverse le territoire d'est en ouest, contribue à renforcer l'attractivité de la vallée. Ainsi, on y trouve les communes parmi les plus peuplées du territoire : Salies-du-Salat, Labarthe-Rivière et Gourdan-Polignan ont chacune plus de 1 000 habitants en 2015. Dans la vallée, la population est surtout concentrée à Saint-Gaudens, qui compte 11 327 habitants en 2015. Les communes



## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

avoisinentes bénéficient de l'influence de Saint-Gaudens, ville-porte du PNR en projet, qui est le premier pôle de peuplement de la région commingeoise. Au nord de la Garonne, dans les coteaux du Comminges, Aurignac concentre 1 200 habitants. Les autres communes sont plus modestes, comptant d'une quarantaine à 520 habitants (de Saint-Élix-Séglan pour la plus petite à Blajan).

### 1.2 UN RÉCENT REBOND DÉMOGRAPHIQUE, DIFFÉRENCIÉ SUR LE TERRITOIRE

Après plusieurs décennies de déclin démographique, un net rebond est observé sur la période 1999-2010, avec une croissance de

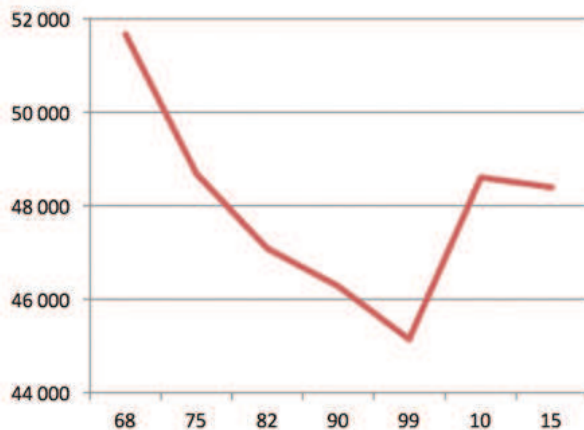
plus de 7,7 % de la population. À titre de comparaison, notons qu'en Région Occitanie, la population a crû de près de 50 % entre 1968 et 2015, avec un accroissement plus important entre 1999 et 2010 (+ 14 % sur la période).

Au sein du périmètre de projet du PNR, le gain de population visible entre 1999 et 2010 est dû à un solde migratoire positif qui compense largement le vieillissement de la population. En effet, le solde naturel de la très grande majorité des communes est négatif. Mais depuis les années 1980, le territoire accueille de nouveaux habitants, se montrant attractif à la fois par le cadre de vie qu'il offre et par sa position stratégique, entre la métropole toulousaine à l'est, les villes de Tarbes et de Pau à l'ouest, et à proximité de l'Espagne.

Toutefois, sur la période 2010-2015, l'évolution démographique connaît un ralentissement dû à la diminution de l'apport migratoire. Dans le détail, on observe

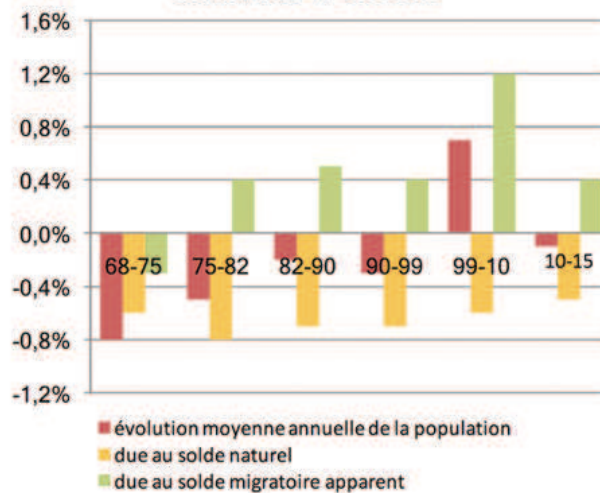
**Evolution de la population entre 1968 et 2015**

Source : INSEE - Recensements de la population 1968-2015



**Contribution des soldes naturel et migratoire à la croissance démographique**

Source : INSEE - RP 1968-2015



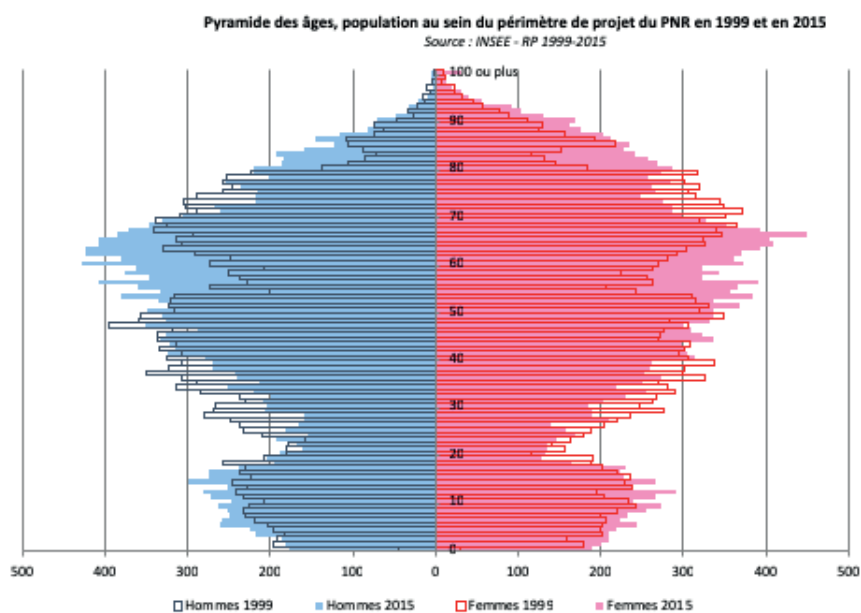


## 5 Un cadre socio-économique pertinent pour le PNR

que la population est restée stable dans 20 % des communes, elle a diminué dans 36 % des communes et a crû dans 44 % des communes.

Sur cette période, les gains de population concernent notamment la Communauté de communes Cagire Garonne Salat. Le secteur de Salies-du-Salat et Saint-Martory est particulièrement dynamique (notamment du fait de son accessibilité au pôle d'attractivité toulousain). À Beauchalot par exemple, la population a augmenté de près de 30 % en 5 ans (de 490 à 630 résidents). Dans la partie sud du territoire, certaines communes ont aussi connu des gains de population importants, comme c'est le cas à Saléchan par exemple, dans la vallée de la Barousse (plus de 35 % de croissance).

Au contraire, beaucoup de communes parmi les plus peuplées ont vu diminuer leur population. Au nord et au sud-ouest de Saint-Gaudens, il s'agit de communes de plus de 300 habitants, comme celles de Saint-Marcet ou d'Aulon (- 12 % d'habitants), de Gourdan-Polignan ou d'Ardèche (- 10 % d'habitants). Certaines communes de taille plus modeste, en montagne et piémont, connaissent une crise démographique : dix d'entre elles ont notamment perdu entre 20 % et 50 % de leur population entre 2010 et 2015 (Melles ou Sacoué par exemple).



## 2/ L'emploi : une fragile reprise depuis 1999

### 2.1 DES ZONES D'EMPLOI LOCALISÉES

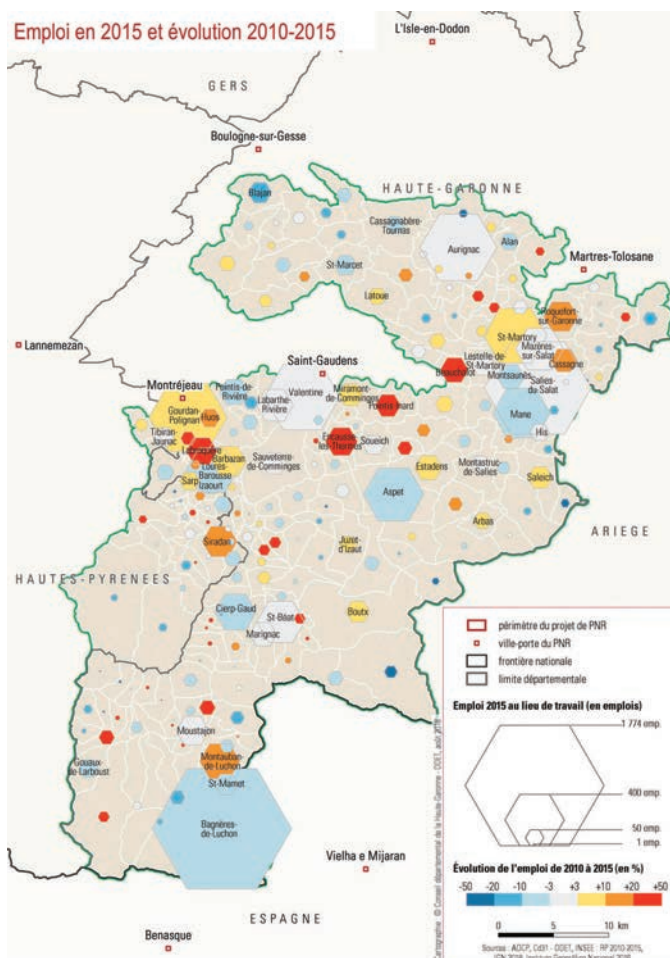
En termes d'emploi, le périmètre de projet du PNR montre des liens étroits avec les grands pôles d'attractivité voisins (Toulouse et Tarbes notamment). Mais il s'articule surtout autour de Saint-Gaudens, principal pôle de la région commingeoise : la ville concentre 8 200 emplois avec une économie tournée notamment vers les services à la population.

Au sein du territoire, Bagnères-de-Luchon offre le plus grand nombre d'emplois (près de 1 800 emplois sur place en 2015). Toutefois, ce nombre y a légèrement baissé entre 2010 et 2015 (- 8 %). Salies-du-Salat constitue le second pôle du territoire (1 100 emplois, un nombre resté stable sur la période).

La vallée de la Garonne regroupe plusieurs zones d'emploi, autour de Salies-du-Salat, de Valentine et de Gourdan-Polignan notamment (de 600 à 1 100 emplois pour ces communes en 2015). Certaines communes montrent un dynamisme notable, comme Beauchalot, Pointis-Inard, Encausse-les-Thermes ou Labroquère, avec plus de 50 % d'emplois entre 2010 et 2015 (Beauchalot connaît la plus vive augmentation, avec la création de 60 emplois, soit + 120 %).

On retrouve des zones d'emploi sur l'ensemble du territoire : avec Aurignac au nord (620 emplois) et Aspet au sud de la vallée (400 emplois), Loures-Barousse et Saint-Béat-Lez dans le piémont pyrénéen (environ 300 emplois), ainsi que Bagnères-de-Luchon en haute montagne. Cependant, Aspet, Loures-Barousse et Bagnères-de-Luchon ont perdu environ 10 % de leurs emplois entre 2010 et 2015.

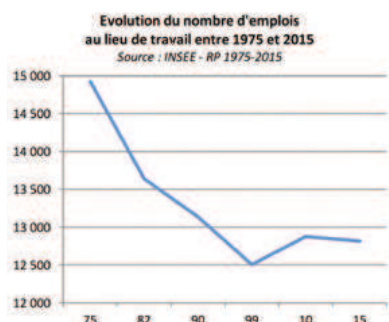
Certaines zones n'offrent en revanche que très peu d'emplois. Globalement, c'est le cas dans une grande partie du sud du territoire, à l'exception bien sûr de Bagnères-de-Luchon et de quelques pôles locaux : Saint-Béat-Lez, Cierp-Gaud, Montauban-de-Luchon ou Siradan par exemple (de 150 à 270 emplois en 2015).



## 2.2 UNE TIMIDE REPRISE DE L'EMPLOI DEPUIS 1999

Entre 1975 et 1999, le nombre d'emplois n'a cessé de diminuer sur le territoire. Mais à partir de 1999, en lien avec le renouveau démographique, on observe une dynamique nouvelle de création d'emplois. Entre 1999 et 2010, 370 emplois sont ainsi créés (soit une augmentation de près de 3 %).

De 2010 à 2015, la situation se stabilise autour de 12 800 emplois (2015). Sur cette période, les communes créatrices d'emplois sont surtout des communes moyennes (entre 300 et 800 habitants) situées sur l'axe de l'A64, alors que les principaux pôles locaux restent stables (Salies-du-Salat, Aurignac, Valentine...) ou subissent des pertes (Bagnères-de-Luchon, Aspet...).

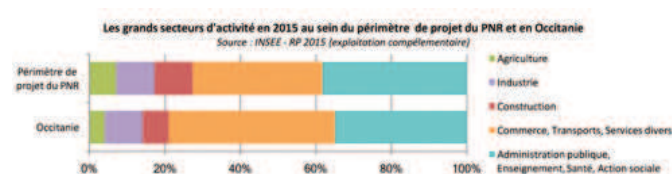


À titre de comparaison, notons qu'en Région Occitanie, l'emploi progresse de manière continue entre 1975 et 2015 (+ 54 % sur la période), avec un pic de croissance entre 1999 et 2010 (+ 23 % d'emplois).

Plusieurs facteurs expliquent cette stabilisation récente à l'échelle du périmètre de projet du PNR : d'un côté les crises économiques, l'étiollement de la sphère productive dans les territoires ruraux et le ralentissement du recrutement dans le secteur public ont contribué à la perte d'emplois. D'un autre côté, le poids de plus en plus important occupé par la sphère de l'économie présentielle (économie tournée vers la satisfaction des besoins de la population présente sur le territoire) et l'effet de l'essor démographique et du tourisme dans les zones rurales ont contribué au gain d'emplois.

## 2.3 DES SPÉCIFICITÉS DANS LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Le secteur public est le premier employeur au sein du périmètre de projet du PNR, suivi de près par le commerce, les transports et les services. Si la tendance est la même à l'échelle de la Région Occitanie, la structure économique du territoire présente des spécificités.



On y trouve tout d'abord une agriculture plus forte qu'à l'échelle régionale, avec près de 7,5 % des emplois en 2015, contre 4 % en Occitanie. Le secteur public et la construction représentent respectivement 38 % et 10 % des emplois du territoire, parts supérieures à celles de la Région. L'industrie représente la même part (10 % des emplois), alors que le secteur du commerce, des transports et services (34 %) pèse moins qu'à l'échelle de l'Occitanie (44 % de l'emploi). Enfin, l'une des spécificités de ce territoire réside dans l'importance des activités extractives et celle du secteur touristique (points respectivement abordés dans les parties 6 et 7 du présent diagnostic).

## 3/ Urbanisme et logement, un territoire dynamique

### 3.1 LES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

**Le périmètre de projet du PNR est concerné par trois schémas de cohérence territoriale :**

- le SCoT du Pays Comminges Pyrénées, qui couvre la majeure partie du territoire, actuellement en cours d'élaboration (approbation prévue en 2019) ;
- cinq communes sont concernées par le SCoT Sud toulousain, approuvé en 2012 et actuellement en révision ;

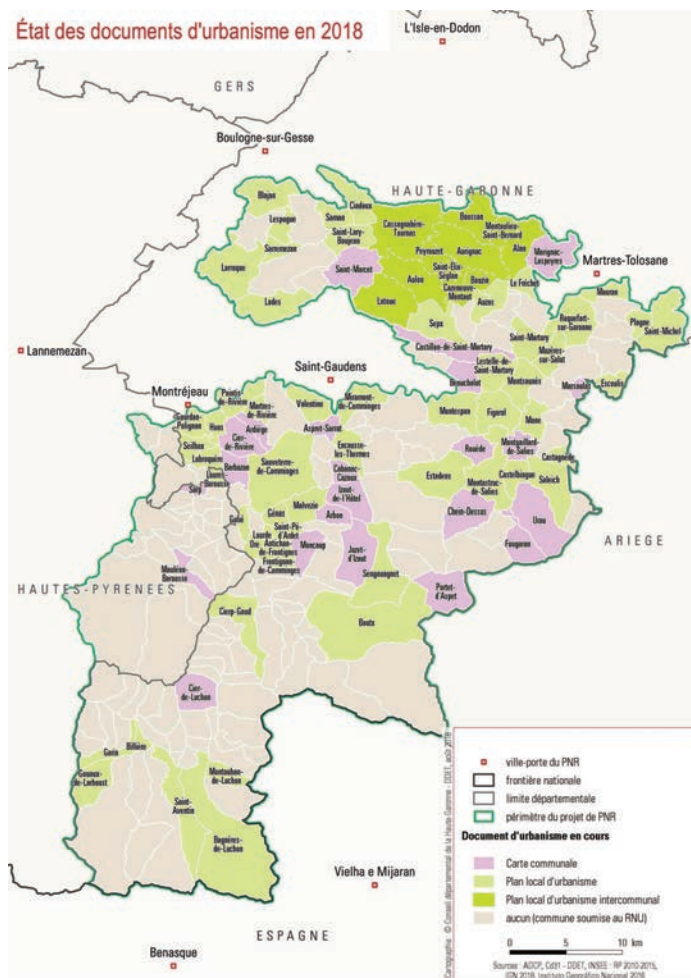
## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

➤ le SCoT Piémont du Pays des Nestes, qui suit un calendrier semblable à celui du SCoT du Pays Comminges Pyrénées, avec une approbation prévue en 2019.

Aux termes des dispositions de l'article L141-10 du CU (ex L122-1-5), les DOO des SCoT devront transposer les dispositions pertinentes des chartes de Parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée, afin de permettre leur mise en œuvre dans les plans locaux d'urbanisme ou les documents en tenant lieu et les cartes communales. Cette « transposition » est plus forte qu'un rapport de compatibilité impliquant de ne pas aller à l'encontre des principes de la norme supérieure. Pour autant, elle ne doit pas porter non plus sur la totalité des dispositions de la charte de PNR mais seulement sur certaines d'entre elles « pertinentes ».

Le SCoT du Pays Comminges Pyrénées porte, sur son territoire, un objectif de + 10 000 habitants de la population des ménages entre 2015 et 2030 (projection basée sur deux scénarios d'accueil établis à l'horizon 2030). Les gains de population seront ainsi absorbés par l'ensemble des communes du territoire en tenant compte de la répartition actuelle de la population entre les Communautés de communes, ainsi que des différents types de polarités du territoire (49 % de l'accueil prévu dans les pôles principaux et 51 % dans les communes rurales).

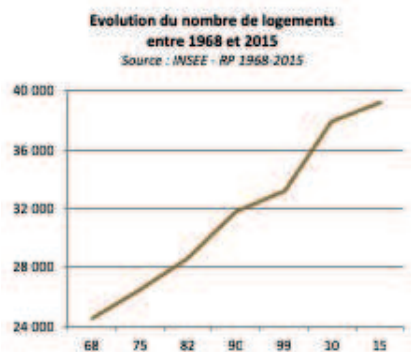
Au sein du périmètre de projet du PNR, l'avancement des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux est assez disparate. Le règlement national d'urbanisme s'applique sur la majorité des communes, qui ne disposent pas de document d'urbanisme (54 % des communes du périmètre). 12 % des communes sont dotées d'une carte communale et 28,5 % d'un PLU. Enfin, le PLUi des Terres d'Aurignac, approuvé en 2017, s'applique sur 11 communes (5,5 % des communes du périmètre de projet). Toutefois depuis 2000, la situation a beaucoup évolué avec un développement significatif des documents d'urbanisme suite à l'adoption de la loi SRU. En outre, les communes qui ne disposent pas de documents d'urbanisme sont, en grande majorité, des communes de taille modeste (cf. carte ci-contre), qui sont rarement concernées par des enjeux de développement.



### 3.2 UNE OFFRE CROISSANTE EN LOGEMENTS NEUFS

En lien avec la croissance démographique du début des années 2000, une augmentation nette du nombre de logements est visible sur la même période. En effet, entre 1999 et 2010, le nombre de logements croît de 14 % (la croissance de la population est alors de 7,7%).

Au cours des années qui suivent, alors que la population diminue légèrement, le nombre de logements continue à croître, bien que moins vivement, approchant les 40 000 logements en 2015.



Ce dynamisme se traduit par une offre élargie en logements neufs. Il y a à la fois de la construction pour accueillir les nouveaux habitants et de la construction pour de la décohabitation.

Face à une offre en terrains à bâtir ou en logements neufs plus attractive se pose la question de la vacance des centres-bourgs et des villages. Vient également se poser celle des impacts paysagers et environnementaux des constructions neuves : dans les secteurs en expansion démographique, elles peuvent engendrer une banalisation des paysages (entrées de villes, crêtes...) et des pressions sur les espaces naturels, agricoles et forestiers (mitage...).

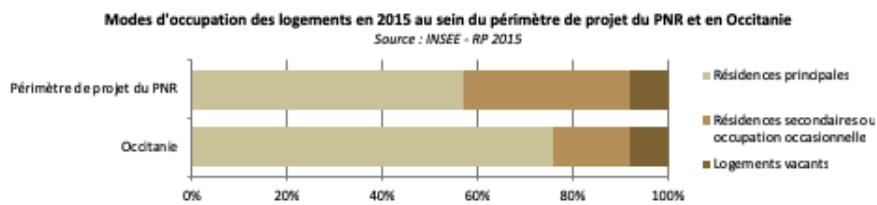


### 3.3 LA PROBLÉMATIQUE DES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET DE LA VACANCE

Le sud du territoire est caractérisé par un nombre important de résidences secondaires. Cela témoigne de son caractère touristique. Les résidences secondaires ne se concentrent pas seulement dans les vallées de montagne et à la proximité des stations de montagne, mais bien sur toute la zone de

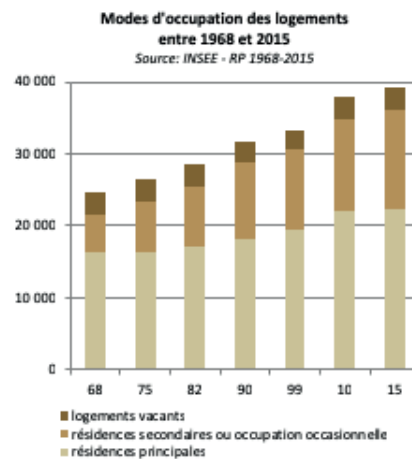
piémont dès les premiers reliefs significatifs.

En 2015, sur le territoire, 57 % des logements sont des résidences principales, 35 % sont des résidences secondaires ou occupées occasionnellement, et 8 % sont vacants. À titre de comparaison, dans la Région Occitanie, on trouve la même part de logements vacants mais seulement 16 % de résidences secondaires.



Entre 1968 et 2015, la part des résidences secondaires a beaucoup augmenté, comme le montre le graphique ci-dessous :

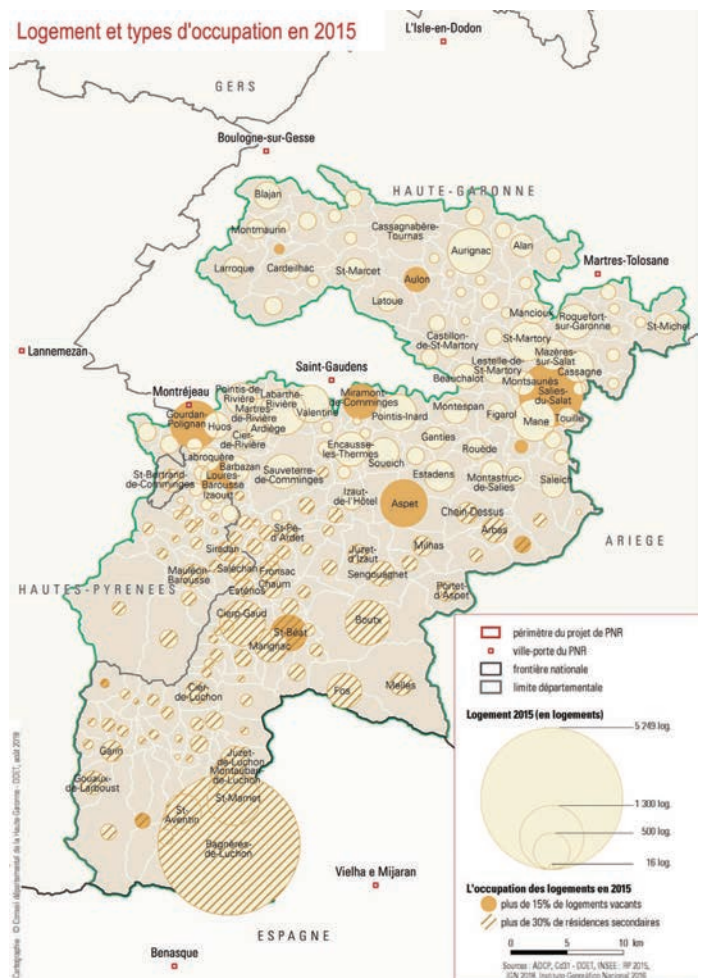
- le territoire a gagné 6 000 logements occupés en résidence principale (+ 36 %) ;
- le nombre de résidences secondaires ou occasionnellement occupées a plus que doublé (+ 8 400 sur la période, soit + 161 %) ;
- enfin, on trouve davantage de logements vacants, mais la variation est bien moins significative (+ 310 logements nouvellement vacants sur la période, soit + 11 %).



## 5 Un cadre socio-économique pertinent pour le PNR

La carte présentée en page suivante illustre bien ce phénomène. On voit clairement une surreprésentation des résidences secondaires dans la moitié sud du territoire : la quasi-totalité des communes compte en effet plus de 30 % de résidences secondaires ou occupées occasionnellement. Ce taux peut atteindre 90 %, comme c'est le cas dans certaines petites communes de montagne (Caubous par exemple, 18 logements dont 2 seulement en occupation principale), mais aussi dans des communes plus importantes (à Bagnères-de-Luchon, à Saint-Aventin ou encore à Boutx, on trouve plus de 70 % de résidences secondaires). L'exemple de Bagnères-de-Luchon est parlant : pour un parc de plus de 5 250 logements, 1 270 seulement sont des résidences principales.

En revanche, on voit que la vacance n'est pas l'apanage des secteurs de montagne et de piémont. Elle concerne des communes réparties sur l'ensemble du territoire, et même des communes qui comptent parmi les plus peuplées : Gourdan-Polignan, Aspet, Miramont-de-Comminges ou encore Salies-du-Salat par exemple (entre 16 et 18 % de vacance pour ces communes de plus de 700 habitants).





CHAMPS DE BLÉ À MONDIHAN  
©Arnaud Späni

#### 4/ Agriculture : un territoire tourné vers la polyculture-élevage et le pastoralisme

##### 4.1 LA PLACE DE L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

L'agriculture est un marqueur fort de l'identité de ce territoire rural. Les terres agricoles couvrent plus de 40 % du périmètre de projet du PNR en 2015 (soit 71 500 hectares). Les trois quarts sont des espaces liés à l'élevage : prairies, landes et estives représentent plus de 55 000 hectares. L'agriculture concerne 7,5 % des emplois du territoire (dont 80 % sont des postes non salariés).

Comme plus largement en France, le secteur agricole a connu sur le territoire de profonds changements au cours de ces dernières décennies : concentration des exploitations sur les meilleures terres, agrandissement des parcelles... Ces mutations des pratiques et des modes de gestion de l'espace agricole ont engendré une modification de la mosaïque paysagère et des milieux naturels.

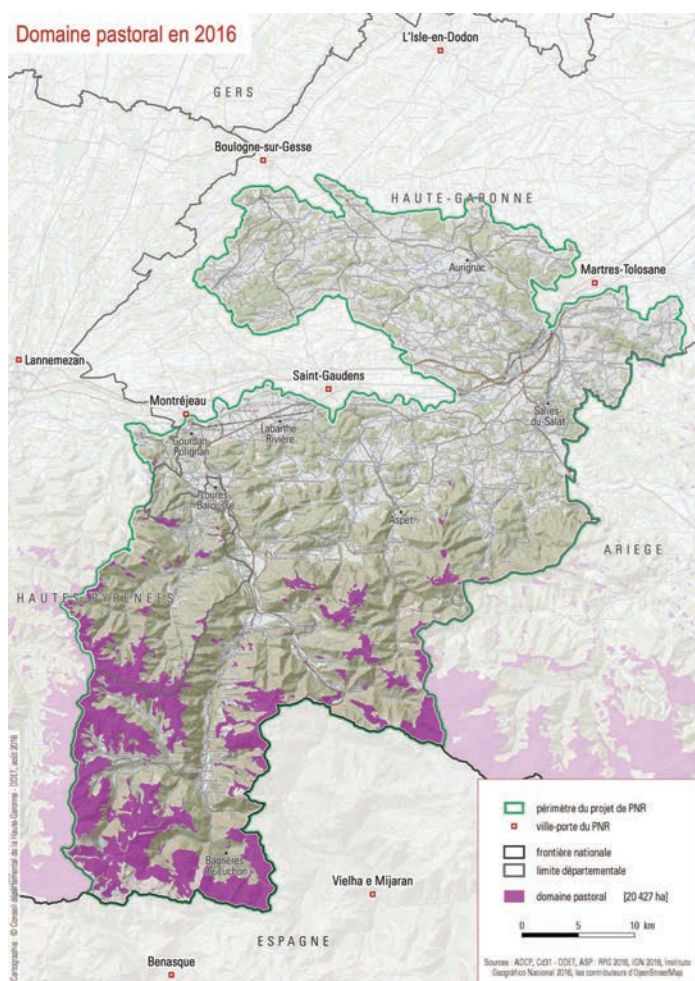
Notons ainsi qu'entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations a diminué de 28 %, phénomène conjugué à une diminution de la surface agricole utile (- 7 %). La surface agricole moyenne utilisée par exploitation a augmenté, passant de 29 à 37 hectares.

##### L'agriculture se dessine principalement en deux grands espaces sur le territoire :

- le secteur des coteaux du Comminges est essentiellement agricole, les filières majoritaires étant l'élevage bovin et la culture de céréales (polyculture-élevage) ;
- la partie « montagne » est tournée vers l'élevage, notamment pastoral. Elle est de fait concernée par des enjeux spécifiques liés au pastoralisme, qui tient un rôle important en termes d'entretien du paysage, de préservation du foncier agricole et d'économie durable.



## 5 Un cadre socio-économique pertinent pour le PNR



### 4.2 LA POLYCLTURE-ÉLEVAGE EN COTEAUX DU COMMINGES

Sur les coteaux du Comminges perdure une tradition de polyculture-élevage, avec des cultures de céréales et d'oléoprotéagineux (blé, maïs, tournesol surtout), et de l'élevage bovin et ovin.

Cependant, ce modèle subit des mutations. Depuis les années 2000 notamment, la surface agricole utile diminue, essentiellement via la baisse du nombre d'hectares en prairies permanentes. Cela concerne d'abord les terres les moins qualitatives (qualité des sols, pente). Parallèlement, une intensification agricole est à l'œuvre sur certains secteurs, avec la concentration des exploitations sur les meilleures terres et l'agrandissement des parcelles utilisées.

La diminution de l'élevage au profit des grandes cultures modifie la structure paysagère : raréfaction des haies bocagères, des prairies de fauche dans les combes, des prairies humides de fond de vallée dans les Petites Pyrénées... Plus largement, ces changements posent la question de la conservation du modèle socio-économique traditionnel de polyculture-élevage.

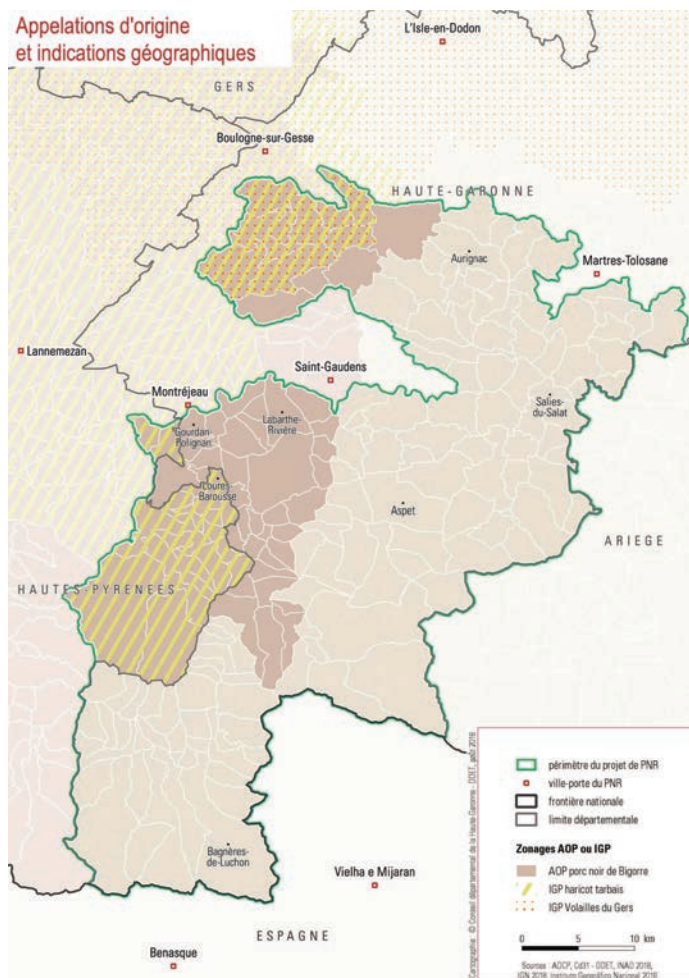
### 4.3 LE PASTORALISME : UN MARQUEUR DE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

L'élevage pastoral pratiqué en montagne est un pan important de l'agriculture au sein du périmètre de projet du PNR. Il contribue au développement économique « durable » du territoire, et reste le principal garant des paysages ouverts de montagne et de la riche biodiversité qui y est associée.

Le pastoralisme concourt à l'utilisation de différents espaces. Les éleveurs pastoraux utilisent le fond de vallée, ainsi que les estives comme prolongement de l'exploitation, dans le but d'assurer la ressource fourragère. Ils utilisent également la zone intermédiaire, entre le fond de vallée et l'estive, en prairies de fauche et de pâture de demi-saison.

Dans ces zones intermédiaires, les activités pastorales jouent un rôle essentiel pour l'entretien du paysage, en limitant la fermeture des milieux par la

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



végétation arbustive et la forêt. Toutefois, ces espaces sont de moins en moins utilisés par les éleveurs et leur abandon progressif amène à l'embroussaillage des versants.

Par ailleurs, les terres situées à proximité des villages en expansion, sur les versants, peuvent subir une urbanisation qui s'y étend de manière « mitée ». Ce phénomène induit une spéculation qui renforce le blocage du foncier et le morcellement du territoire des exploitations.

### 4.4 UNE PRODUCTION AGRICOLE PEU VALORISÉE LOCALEMENT

La production agricole est peu valorisée sur le territoire : il y a peu de transformation locale. C'est le cas pour la production laitière et la production de viande, ainsi que pour les cultures céréalières dans les coteaux du Comminges (peu de transformation, peu d'articulation avec les besoins des exploitations de la montagne pour l'alimentation des animaux...).

Il existe quelques circuits courts à l'initiative d'éleveurs locaux ou de bouchers mais globalement, la filière n'est pas structurée. Toutefois, ce déficit de structuration des filières n'a pas empêché l'émergence de plusieurs initiatives de valorisation des produits : association Produits sur son 31 (chambre d'agriculture), Les fermiers du Comminges (CIVAM Eco-Territoires), Pôle de l'agriculture bio dans le Comminges (Erables 31) et la Barousse (GAB 65), Croquez local en Pays des Nestes...

Par ailleurs, on recense sur le territoire plusieurs productions sous signe officiel de qualité (AOP, IGP ou label rouge). Les AOP et les IGP sont les seuls signes de qualité liés à un territoire. Le périmètre de projet du PNR est concerné par une AOP Porc noir de Bigorre obtenue en 2015, ainsi que plusieurs IGP. Certaines ont un vaste périmètre qui englobe le territoire de projet du PNR mais n'en sont pas identitaires (Porc fermier du Sud-Ouest, Vin du Comté tolosan...).

D'autres IGP sont plus territorialisées (Haricot tarbais, Volailles du Gers). Mentionnons que le PETR du Pays Comminges Pyrénées et le PETR du Pays des Nestes portent chacun un projet alimentaire territorial (respectivement initiés en 2017 et 2018), dans le but de valoriser les productions agricoles locales et de structurer la filière agroalimentaire.

5/ La forêt : un potentiel économique à développer

5.1 UN IMPORTANT COUVERT FORESTIER

Le périmètre de projet du PNR bénéficie d'une importante couverture forestière. La forêt couvre environ 90 600 hectares, soit 53 % du territoire en 2013. Elle se compose à 46 % de forêts publiques, le reste étant constitué de forêts privées dont la gestion est rendue difficile par le morcellement des parcelles.

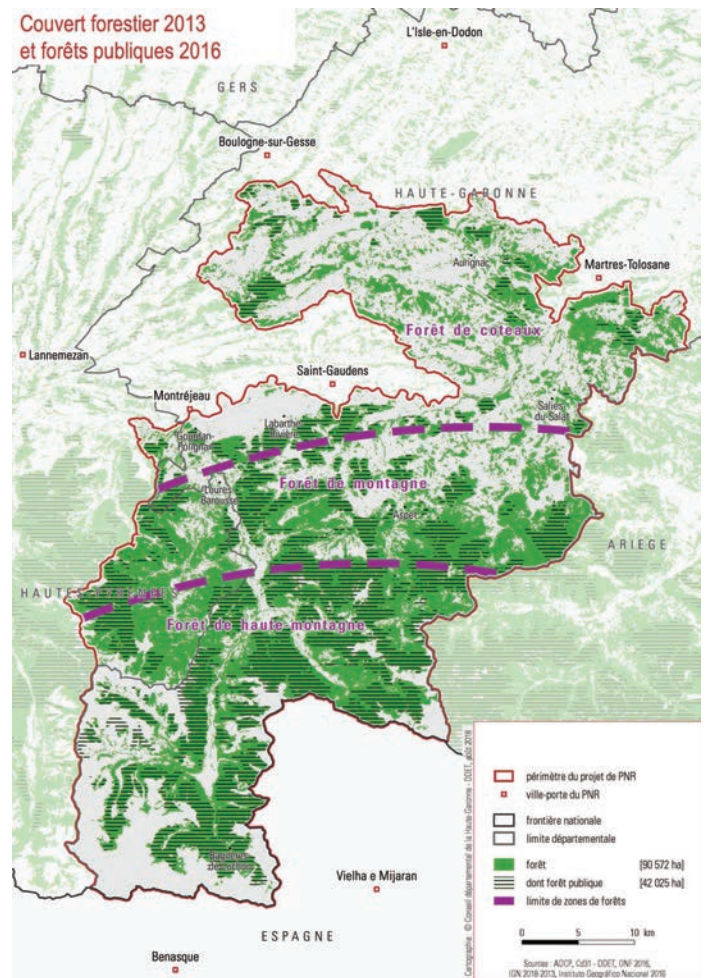
Cette forêt est inégalement répartie sur le territoire. On peut distinguer plusieurs types d'espaces forestiers avec des problématiques spécifiques :

➤ **la forêt de haute montagne au sud** (couvre 36 % de cette partie du territoire) : elle est essentiellement publique, et liée aux problématiques pastorales (accès, espaces intermédiaires...) ;

➤ **la forêt de montagne calcaire et des piémonts pyrénéens** (couvre 63 % de cet espace) : elle comprend davantage de boisements privés, notamment sur les piémonts, et des réserves importantes de bois sur pied ;

➤ **la forêt des coteaux au nord du Comminges** (couvre 61 % de cet espace) : elle est majoritairement privée, et l'on peut y distinguer :

- au nord-est de Saint-Gaudens (secteurs Saint-Martory, Aurignac, Cassagnabère-Tournas), une forêt de qualité variable en fonction des conditions topographiques (exposition et microtopographie...) et très morcelée, avec une vocation principale de bois de chauffage ;
- au nord-ouest de Saint-Gaudens (entre Blajan et Lodes), des potentialités forestières dans l'ensemble meilleures qu'à l'est, quelques massifs feuillus intéressants et même quelques plantations résineuses. La structure foncière est différente avec une propriété foncière un peu moins morcelée.



## 5.2 PERSPECTIVES POUR LA FILIÈRE FORÊT/BOIS

La filière forêt/bois contribue au maintien des activités rurales, avec des emplois non délocalisables.

En 2017, sur le périmètre de projet du PNR, la filière forêt/bois concerne 53 établissements économiques et 301 salariés. Parmi eux, 15 établissements et 60 salariés font partie du cœur de la filière – comprenant les établissements dont les activités sont entièrement intégrées dans la filière (exploitations forestières, scieries, transport, construction, transformation artisanale et industrielle du bois...).

Etablissements et effectifs par niveau de la filière forêt / bois en 2017

Niveau de la filière	Etablissements	Effectifs
Cœur <sup>1</sup>	15	60
Partiel <sup>2</sup>	24	133
Potentiel <sup>3</sup>	14	108
Total de la filière	53	301

Source : Acof-Urssaf 2017

<sup>1</sup> Activité entièrement intégrée dans la filière

<sup>2</sup> Une partie significative de leur activité intégrée dans la filière

<sup>3</sup> Nombre (très) restreint d'établissements dans la filière

Les activités du cœur de la filière bois sont principalement localisées à Saint-Gaudens, notamment du fait de la présence d'un acteur économique majeur : l'usine de pâte à papier Fibre Excellence. Cette usine est le plus grand consommateur de bois d'industrie du secteur (plus de 1 200 000 t/an), elle emploie environ 260 salariés et induit près de 2 500 emplois locaux

et régionaux. Le groupe est également fortement engagé dans la recherche et le développement, la mise en place d'actions expérimentales et innovantes.

En plus des établissements économiques, le territoire bénéficie de la présence du lycée des métiers du bois à Montauban-de-Luchon, établissement d'enseignement supérieur développant une nouvelle section menuiserie. Le centre de formation apprentis agricole Piémont Pyrénées à Saint-Gaudens a intégré les formations forestières du centre de formation Promobois en 2002.

Malgré la dynamique engendrée par ces activités, la forêt reste sous-exploitée. En effet, le développement de la filière forêt/bois fait face à de nombreuses difficultés : en montagne, beaucoup de zones peu accessibles avec des coûts d'exploitation élevés ; une valeur des bois sur pied de qualité moyenne ne justifiant pas ces coûts ; un morcellement important des propriétés privées... En outre, le secteur des scieries traverse une crise, leur nombre est en baisse depuis dix ans : la première transformation du bois est désormais majoritairement effectuée à l'extérieur du territoire.

Le territoire possède un fort potentiel forestier, mais valoriser le bois nécessite des initiatives locales. La mise en œuvre d'une stratégie forestière sur les différentes fonctions de la forêt (de production, de protection environnementale et d'accueil du public) peut être un facteur de développement. Elle doit s'accompagner d'un développement de la « culture forestière » chez les élus et les propriétaires privés.

Des actions d'animation ont été engagées pour sensibiliser à l'opportunité que représente la forêt : schéma stratégique forestier pyrénéen, schéma de développement du massif des Pyrénées... Concernant les débouchés, le développement du bois-énergie sur des petites unités de chauffage et en circuits courts peut constituer un élément de réponse, si les communes forestières se mobilisent.

Par ailleurs, pour permettre une meilleure exploitation de la forêt, des réflexions sur l'amélioration de l'accessibilité des forêts de montagne sont en cours. Le PETR du Pays Comminges Pyrénées a lancé une étude sur la desserte forestière. Du côté du Pays des Nestes, une charte forestière de territoire a été élaborée en 2014.

Enfin, en lien avec la problématique forestière, il est à noter la présence sur le territoire de deux arboretums d'intérêt national : l'arboretum de Jouéou à Bagnères-de-Luchon et celui de Cardeilhac.

## 6/ Un territoire aux nombreuses ressources naturelles

### 6.1 LE SOUS-SOL ET L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES

Le périmètre de projet du PNR bénéficie d'importantes ressources en matériaux de carrières. En effet, la variété des formations géologiques (schistes, calcaires, granites, etc.), qui se retrouve

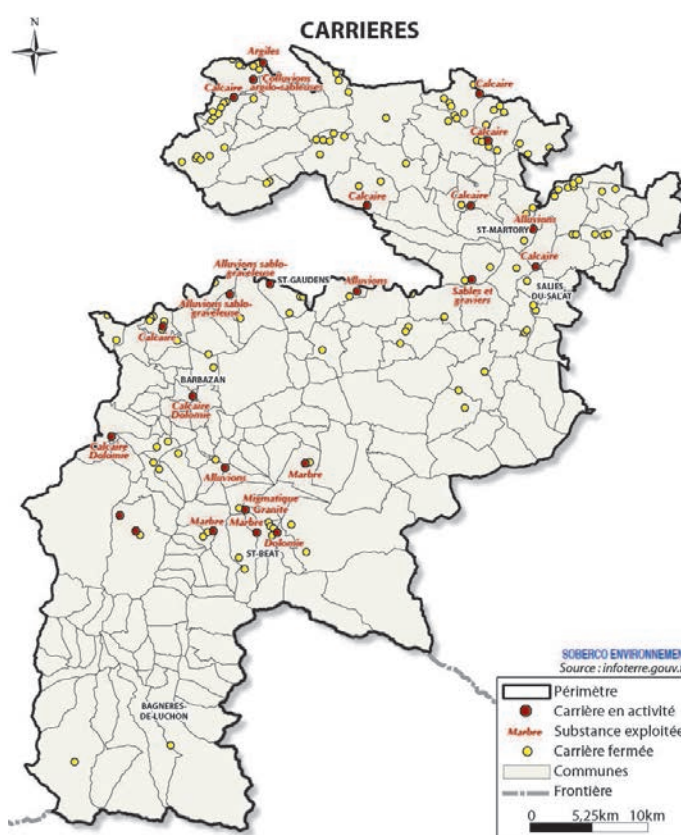
## 5 Un cadre socio-économique pertinent pour le PNR

d'ailleurs dans la diversité des paysages, a permis un important développement de l'activité extractive. En témoignent les nombreuses carrières (en cours d'exploitation et anciennes) disséminées sur le territoire. L'exploitation des ressources minérales répond aux besoins en roches et granulats, indispensables à la construction, mais se confronte à l'enjeu de la protection des milieux naturels et des terres agricoles. Ces enjeux seront davantage pris en compte avec le schéma régional des carrières, en cours d'élaboration en Occitanie.

Au niveau de la zone montagneuse, on retrouve les gisements de roches massives sédimentaires, métamorphiques ou cristallines qui permettent notamment la production de marbre et de pierres ornementales. L'extraction de roches calcaires sous forme de granulats, destinés notamment à la construction et à se substituer en partie aux granulats alluvionnaires, se situe principalement dans les secteurs autour de la Save, d'Aurignac et de la vallée du Salat (qui correspondent aux formations issues des plissements des Petites Pyrénées). Au niveau des coteaux du Comminges, la marne et l'argile sont exploitées pour la production de tuiles et de briques.

On trouve 24 carrières en activité au sein du périmètre de projet du PNR (BRGM, 2012). En 2017, 7 établissements dans le secteur des industries extractives emploient 70 salariés (Acoess-Urssaf 2017). En 2007, il y avait 8 établissements et 102 salariés : cette baisse d'effectifs est à relier à la fermeture d'un établissement d'importance, mais aussi à des baisses d'effectifs chez les deux principaux établissements actifs du territoire, la société OMG à Saint-Béat-Lez et les Carrières Bernardets à Aurignac. Globalement, il est toutefois constaté une reprise des sites par des entreprises à l'occasion des départs à la retraite des exploitants. Notons que le schéma régional des carrières comprendra une partie prospective afin de définir les enjeux futurs pour les territoires.

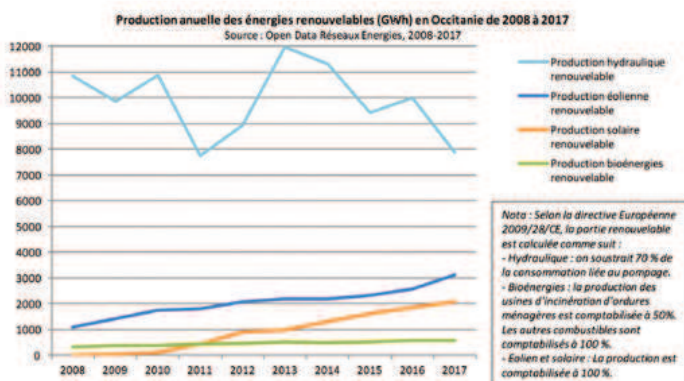
L'exploitation des carrières impacte de façon temporaire ou permanente le paysage, et peut engendrer un ensemble d'externalités négatives sur le fonctionnement des écosystèmes. La remise en état des sites et leur suivi après la fin de l'activité productive est une condition indispensable pour garantir une gestion durable de l'environnement.



## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

### 6.2 UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES À PARTIR DE DIVERSES SOURCES

En Occitanie en 2017, la production régionale annuelle des énergies renouvelables est de 7 892 GWh pour l'énergie hydraulique ; 3 131 GWh pour la production éolienne ; 2 082 GWh pour l'énergie solaire et 570 GWh pour les bioénergies. Comme le montre le graphique ci-dessous, la production d'énergie hydraulique tend à la baisse entre 2008 et 2017, alors que l'éolien et le solaire (ainsi que les bioénergies dans une moindre mesure) se développent au niveau régional.



Au sein du périmètre de projet du PNR, l'énergie produite est exclusivement de source renouvelable : elle est principalement d'origine hydraulique, par la valorisation du bois pour la production d'électricité en cogénération et de chaleur d'origine, enfin du photovoltaïque. Notons que le PETR du Pays Comminges Pyrénées et les 3 EPCI de son territoire élaborent un plan climat-air-énergie territorial, actuellement en cours de finalisation.

Le relief, l'hydrographie et la pluviométrie dessinent sur le territoire des conditions favorables à la production d'**hydroélectricité**. 20 barrages sont recensés,

principalement situés en haute montagne, ainsi qu'une quarantaine de prises d'eau à usage hydroélectrique et plus de 30 usines hydroélectriques sur la Garonne, le Salat, la Pique et le Lys (cf. Partie 2.1.4 Le réseau hydrographique).

Le potentiel de production s'élève à 209,6 mégawatts en termes de puissance installée en 2016 (MTES-CGDD-SDES, 2016).

Le principal exploitant est le Groupe d'exploitation hydraulique Garonne, filiale d'ERDF.

#### Il gère 6 groupements d'usines dont, en ce qui concerne le territoire :

- Luchon-Cierp, basé à Bagnères-de-Luchon, qui exploite les centrales de Portillon, Pique supérieure, Pique inférieure, Mousquères, Lac d'Oô, Cierp (vallée de la Pique), Fos, Arlos et Caubous (vallée de la Garonne) ;
- Saint-Gaudens, basé à Camon, qui exploite les centrales hydroélectriques de Pointis, Camon, Valentine, La Gentille et Saint-Sernin (vallée de la Garonne).

Le territoire est également doté de nombreuses microcentrales. La production d'hydroélectricité présente de multiples avantages, en particulier celui de ne pas émettre de gaz à effet de serre. Toutefois elle s'accompagne de plusieurs enjeux : le partage de l'eau avec les autres usages ; la continuité écologique et le maintien des débits réservés à la vie des milieux aquatiques ; la sécurité publique liée à l'installation et à son fonctionnement dans toutes les conditions.

L'**énergie-bois** représente un important potentiel. Sur le périmètre de projet du PNR, l'Observatoire régional de l'énergie recense 9 petites chaufferies, destinées à chauffer des bâtiments dédiés à des activités du secteur tertiaire (équipements publics ou habitations). Elles se situent sur les communes de Mane, Montauban-de-Luchon, Aspet, Boutx, Valentine et Mayrègne.

En parallèle, le solaire se développe. Plusieurs centrales photovoltaïques sont autorisées, comme à Cierp-Gaud, ou déjà en service, à Saint-Martory (DREAL, 2017). Le potentiel de production s'élève à 7,5 mégawatts en termes de puissance installée en 2016 à l'échelle du périmètre de projet (MTES-CGDD-SDES, 2016).

Finalement, on notera un faible potentiel éolien sur le territoire : en 2016, aucune installation d'origine éolienne n'est mise en place.

7/ Le tourisme : de nombreux atouts à valoriser

7.1 UNE OFFRE TOURISTIQUE PLURIELLE

Le périmètre de projet du PNR a un potentiel touristique certain, offrant un large éventail de pratiques touristiques. Le territoire compte quatre stations de montagne (Superbagnères, le Mourtis, Bourg-d'Oueil et Peyragudes-versant Agudes) qui ont chacune un positionnement et une clientèle différents et peuvent être le support d'activités 4 saisons. La présence de deux stations thermales (à Bagnères-de-Luchon et à Salies-du-Salat) est le témoin d'une tradition d'accueil des activités de bien-être et d'une renommée ancienne.

La variété des paysages se déclinant depuis les espaces de coteaux jusqu'aux piémonts pyrénéens et aux espaces de montagne, ainsi que l'environnement naturel de très grande qualité qui s'y rattache constituent autant de supports pour des activités de pleine nature.

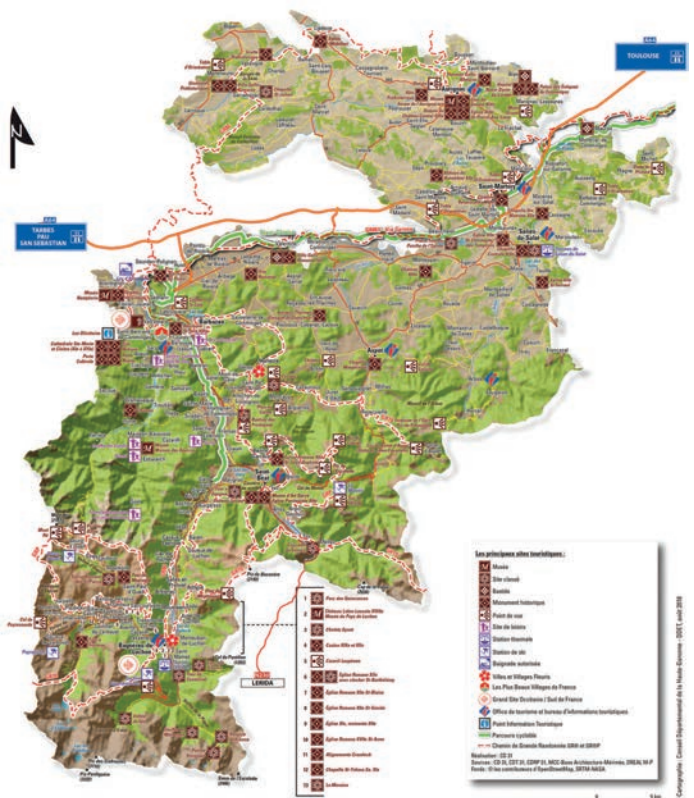
Le patrimoine historique et architectural hérité d'une histoire riche et ancienne (Saint-Bertrand-de-Comminges, les fermes commingeoises...) maille le territoire de sites d'intérêt à valoriser.

De façon générale, le périmètre de projet du PNR dispose d'un fort capital image : le lac d'Oô, les multiples sommets, le GR 10, l'Hospice de France... autant de sites reconnus pour la pratique de loisirs sportifs qui se sont démocratisés (randonnée, VTT, parapente...).

**Sur le plan touristique, ce territoire s'organise autour de 2 espaces complémentaires :**

- au nord du territoire, un espace qui dispose de nombreux atouts sur le plan patrimonial, avec un potentiel qui nécessite d'être structuré et valorisé. Le musée de l'Aurignacien, les grottes de Gargas, la villa gallo-romaine de Montmaurin et les gorges de la Save (parcours botanique et culturel), l'abbaye de Bonnefont ou encore le site patrimonial de Saint-Bertrand-de-Comminges sont autant de sites remarquables d'un point de vue historique. Ce territoire bénéficie également d'une offre complémentaire d'activités de pleine nature (circuits pédestres, VTT et équestres...);

Sites touristiques en 2018





RANDONNÉE À CHEVAL  
©Jean-Noël Herranz



5 Un cadre socio-économique pertinent pour le PNR



RANDONNEURS SUR LE CHEMIN DU LAC D'OÛ  
©Arnaud Späni



DESCENTE VERS LE VAL D'ESPINGO  
©Jean-Noël Herranz

5 Un cadre socio-économique pertinent pour le PNR



MONTÉE VERS LE PORT DE VENASQUE DEPUIS L'HOSPICE DE FRANCE  
©Arnaud Spáni

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

» au sud, les montagnes et piémonts offrent des sites naturels remarquables reconnus et fréquentés, qui sont supports d'activités de plein air variées (ski, randonnée, escalade, spéléologie, cyclotourisme...). Toutefois, ces espaces doivent défendre leur attractivité (crise économique, concurrence...) tout en préservant leur qualité environnementale. La partie sud du périmètre a également une dimension culturelle importante, à travers notamment la valorisation du mode de vie pyrénéen, les tours à signaux à la frontière espagnole, etc.

**La complémentarité de ces espaces se retrouve notamment par la présence de deux Grands Sites Occitanie, dispositif de la Région ayant pour objectif de promouvoir les richesses patrimoniales, culturelles, naturelles et historiques, et de renforcer leur attractivité :**

» Saint-Bertrand-de-Comminges/Valcabrère, classé « Plus Beau Village de France », est une étape majeure sur les chemins de Compostelle et est traversé par de grands itinéraires de randonnées (Via Garona, véloroute de la Garonne). Fort d'une histoire riche, la cité abrite le site antique de *Lugdunum-Convenae* et la cathédrale Sainte-Marie. Le chemin de Saint-Jacques y passe, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

» Bagnères-de-Luchon, ville « Belle Époque », est réputée pour ses thermes et son vaporarium dans la roche. Elle offre des itinéraires de randonnées exceptionnels vers les lacs et les pics des Pyrénées (dont l'Aneto), ainsi que l'Hospice de France, point de passage historique entre la France et l'Espagne. Enfin, certains événements amènent chaque année un tourisme de niche sur le territoire, comme le passage du Tour de France ou encore les brandons, feux de la Saint-Jean, qui sont inscrits au patrimoine immatériel de l'Unesco depuis 2015. Fête du solstice d'été, les brandons représentent une tradition importante dans les Pyrénées françaises, espagnoles et andorranes depuis l'Antiquité.

### 7.2 L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

En 2017, le territoire compte près de 1 000 établissements d'accueil touristique, la capacité d'hébergement restant principalement localisée en zone de montagne. Concernant l'emploi, on recense 337 établissements ayant une activité liée au

tourisme (dont 62 ayant une activité exclusivement touristique), pour 1 392 emplois. La majorité de ces emplois n'est pas positionnée sur une activité exclusivement touristique : les deux premiers pôles d'emploi sont le commerce et la restauration (respectivement 46 % et 15 % de l'emploi touristique).

Notons qu'entre 2007 et 2017, le nombre d'établissements touristiques a diminué de près de 8 % (ceux ayant une activité exclusivement touristique ont baissé de 27 %), et le nombre d'emplois du secteur a baissé de 5 % (- 46 % pour les emplois exclusivement touristiques).

Nombre d'établissements touristiques en 2017		Emplois salariés touristiques en 2017		
	Établissements		Effectifs	%
Activité caractéristique du tourisme :	62	Hôtels	144	10
activité 100 % touristique		Hébergements hors hôtellerie	60	4
Activité fortement touristique	71	Commerce	644	46
Activité pour partie liée au tourisme	204	Restauration	206	15
Total	337	Activités très touristiques	36	3
		Activités sportives et récréatives	183	13
		Autres activités	119	9
		Total	1392	100

Source : Acoiss-Urssaf 2017

Source : Acoiss-Urssaf 2017

La zone de montagne accueille une grande partie de ces emplois touristiques, notamment via les stations de montagne (en particulier celles de Superbagnères, de Peyragudes et du Mourti). La forte représentation de l'emploi saisonnier, propre aux zones touristiques, engendre des problématiques liées à la précarité des postes et à l'hébergement des saisonniers. En effet dans les Pyrénées, l'activité touristique se caractérise par une double saisonnalité marquée : le tourisme d'hiver est notamment porté par les stations de montagne, alors que la saison d'été est plutôt propice aux activités contemplatives et de pleine nature. Toutefois, le grand nombre de circuits de randonnée et la diversité des activités proposées permettent d'accueillir une clientèle touristique 4 saisons.

### 7.3 VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

Le tourisme apparaît comme un des leviers possibles du développement territorial. Pour qu'il puisse être le moteur d'un développement durable, il

est nécessaire que les équipements et les services répondant aux besoins des visiteurs soient respectueux de l'environnement et de la culture locale. Cela doit aussi aller de pair avec une politique d'emploi et de formation des employés saisonniers.

Le périmètre de projet du PNR présente de nombreux atouts pour le développement du tourisme durable, notamment du tourisme vert et gastronomique. Les potentialités d'un tourisme lié au patrimoine et aux découvertes culturelles méritent également d'être développées sur l'ensemble du territoire, avec des actions de promotion et une mise en réseau des initiatives. De plus, ce tourisme culturel constitue un lien évident entre les deux espaces touristiques du territoire.

### Le développement touristique fait l'objet de réflexions menées par les différents échelons de l'action publique :

- les **Communautés de communes**, via leur compétence tourisme, coordonnent les offices de tourisme et travaillent à la structuration de l'offre et des filières thématiques (tourisme vert, gastronomique, itinérance, itinéraires culturels...).
- le **PETR du Pays Comminges Pyrénées**, en collaboration avec les partenaires touristiques du territoire, a initié une réflexion sur la valorisation de la destination Comminges Pyrénées. Le **Pays des Nestes** anime le réseau des offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) depuis 2005, qui s'est doté d'un comité de pilotage en vue de penser les orientations stratégiques en matière touristique.

➤ Au niveau départemental, l'**association Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement** (née de la fusion entre le CDT 65 et l'Agence départementale pour l'environnement) entend valoriser les atouts touristiques du Département, notamment axés sur un tourisme de nature et de plein air autour de sites d'exception, dont certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (mont Perdu, cirques de Gavarnie, de Troumouse et d'Estaubé), et du Parc national des Pyrénées.

➤ Le **Comité départemental du tourisme de la Haute-Garonne** (CDT 31), par un plan d'action engagé sur la période 2018-2021, promeut une démarche touristique durable, s'orientant notamment vers le tourisme vert, le tourisme gastronomique et œnologique. Les axes structurants de la politique du CDT 31 sont les itinéraires verts (voies vertes, chemins de randonnée, TransGarona et Via Garona...), les activités de pleine nature et les loisirs familiaux. Ils s'articulent autour de sites emblématiques tels que le canal des Deux-Mers, la Garonne, les Pyrénées, Toulouse...

➤ À l'initiative du **Conseil départemental de la Haute-Garonne**, plusieurs projets phares de développement touristique sont menés, visant à soutenir les sites majeurs du territoire, à mieux articuler l'offre touristique et à garantir la pérennité des emplois touristiques :

1. La création du Syndicat mixte ouvert « Haute-Garonne Montagne » en 2018 pour le développement des 3 stations de montagne Superbagnères, Le Mourtis et Bourg-d'Oueil. Né en août 2018, ce Syndicat mixte se

compose du Département à 80 % et de la Communauté de communes des Pyrénées haut-garonnaises à hauteur de 20 %. Il a pour double mission de permettre la pérennité des stations et des emplois qui en dépendent, par un positionnement coordonné et une mutualisation entre les 3 sites, et de développer des activités toutes saisons au-delà de la seule pratique du ski. L'objectif du Syndicat mixte est de soutenir les stations comme vecteur de développement local en permettant d'avoir un effet levier pour le développement des pratiques de pleine nature sur l'ensemble des Pyrénées commingeoises ;

2. La création du Syndicat mixte d'Aurignac pour gérer le musée ;
3. La création du Syndicat mixte « Haute-Garonne Patrimoine » sur les sites de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère ;
4. La création de la Via Garona reliant Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges et reprenant le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
5. La création de TransGarona, itinéraire cycliste reliant Toulouse aux sources de la Garonne dans le Val d'Aran ;
6. La création de la véloroute du piémont pyrénéen (V81) reliant l'Atlantique à la Méditerranée.

PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



EN HAUT : ?? / EN BAS : OURDE  
©Jean-Noël Herranz



EN HAUT : ??  
©Jean-Noël Herranz

EN BAS : LAVOIR À ALAN  
©Arnaud Späni

5 Un cadre socio-économique pertinent pour le PNR



VILLAGE DE COUSTOUS DANS LE VAL D'OUËIL  
©Arnaud Späni

## LES GRANDS ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES sur le territoire de projet du PNR

### ATOUTS

- Population : un territoire attractif pour les nouveaux arrivants
- Économie : une reprise de l'emploi ; bien que fragile
- Logement : un parc qui se développe constamment depuis 1999
- Une agriculture forte et garante de l'identité paysagère du territoire
- Une couverture forestière importante, des acteurs économiques locaux qui tirent la filière
- Des atouts très variés pour un tourisme 4 saisons innovant et durable

### FAIBLESSES

- Une population inégalement répartie et une attractivité uniquement basée sur le solde migratoire
- Des zones « vides » d'emplois ; une forte représentation de l'emploi saisonnier
- Des résidences secondaires fortement représentées
- Une généralisation des grandes cultures dans les coteaux du Comminges ; une diminution du pastoralisme qui conduit à la fermeture progressive des versants montagnards
- Une forêt sous-exploitée ; une structuration difficile de la filière au niveau local
- Des atouts touristiques trop peu valorisés



## OPPORTUNITÉS

- Une position de carrefour et une qualité de vie qui engendre en partie l'attractivité démographique
- Des secteurs porteurs et des potentiels à développer (services, forêt, tourisme...)
- Développement des filières de « qualité » ; soutien au pastoralisme
- Développement de la filière bois : valorisation de la multifonctionnalité de la forêt
- Valorisation d'un tourisme 4 saisons ; coordination des initiatives sur l'ensemble du territoire

## MENACES

- Ralentissement de la croissance démographique (diminution du solde migratoire) et vieillissement de la population
- Aléas de la conjoncture économique
- Risque de vacance des centres-bourgs et impact des constructions neuves (paysagers, environnementaux)
- Fermeture des milieux ouverts de montagne, raréfaction des éléments paysagers (haies...) et des prairies sur les coteaux
- Changement climatique (enjeux liés à biodiversité, à la gestion de l'eau, enneigement des stations...)
- Concurrence, crise économique, défis de l'adaptation aux nouveaux modes de pratique touristique



LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

---

Étude de faisabilité & d'opportunité

LISTE  
DES ACRONYMES

## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

<b>AB</b>	Agriculture biologique	<b>COPIL</b>	Comité de pilotage
<b>ADCP</b>	Association pour le développement en Comminges Pyrénées	<b>CRPF</b>	Centre national de la propriété forestière
<b>ADET</b>	Association pour le développement économique et touristique	<b>CRSPN</b>	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
<b>ADS</b>	Application du droit des sols	<b>DDT</b>	Direction départementale des territoires
<b>AFP</b>	Association foncière pastorale	<b>DOCOB</b>	Document d'objectifs
<b>AFF</b>	Association foncière forestière	<b>DOO</b>	Documents d'orientation et d'objectifs
<b>ANPCEN</b>	Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes	<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
<b>AOP</b>	Appellation d'origine contrôlée	<b>ENR</b>	Énergie renouvelable
<b>APN</b>	Activités de pleine nature	<b>ENS</b>	Espace naturel sensible
<b>APPB</b>	Arrêté préfectoral de protection de biotope	<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>ASLGF</b>	Association syndicale libre de gestion forestière	<b>ETP</b>	Équivalent temps plein
<b>AVAP</b>	Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine	<b>FPT</b>	Fonction publique territoriale
<b>CAUE</b>	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement	<b>GEMAPI</b>	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
<b>CDT</b>	Comité départemental du tourisme	<b>GIEC</b>	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
<b>CEN</b>	Conservatoire d'espaces naturels	<b>HAP</b>	Hydrocarbure aromatique polycyclique
<b>CFT</b>	Charte forestière de territoire	<b>IGP</b>	Indication géographique protégée
<b>CLE</b>	Commission locale de l'eau	<b>IUCN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
<b>CMN</b>	Centre des monuments nationaux	<b>OGM</b>	Observatoire des galliformes de montagne
<b>CNERA PAD</b>	Centre national d'étude et de recherche appliquée sur les prédateurs	<b>ONCFS</b>	Office national de la chasse et de la faune sauvage

## Liste des acronymes

<b>OT</b>	Office de tourisme	<b>SMEAG</b>	Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne
<b>PADD</b>	Projet d'aménagement et de développement durable	<b>SRADDET</b>	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial	<b>SRCAE</b>	Schéma régional climat air énergie
<b>PAPI</b>	Programme d'actions et de prévention des inondations	<b>SRCE</b>	Schéma régional de cohérence écologique
<b>PAT</b>	Projet alimentaire territorial	<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>PCAET</b>	Plan climat-air-énergie territorial	<b>TVB</b>	Trame verte et bleue
<b>PDIPR</b>	Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées	<b>URCAUE</b>	Union régionale des CAUE
<b>PETR</b>	Pôle d'équilibre territorial et rural	<b>UTN</b>	Unité touristique nouvelle
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme	<b>ZNIEFF</b>	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
<b>PLUi</b>	Plan local d'urbanisme intercommunal	<b>ZOS</b>	Zone d'objectifs plus stricts
<b>PNA</b>	Plan national d'actions	<b>ZPF</b>	Zone à protéger dans le futur
<b>PNR</b>	Parc naturel régional	<b>ZPPAUP</b>	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
<b>PPG</b>	Plan pluriannuel de gestion	<b>ZPS</b>	Zone de protection spéciale
<b>PSG</b>	Plan simple de gestion	<b>ZRE</b>	Zone de répartition des eaux
<b>RLP</b>	Règlement local de publicité	<b>ZSC</b>	Zone spéciale de conservation
<b>ROB</b>	Réseau ours brun		
<b>SAGE</b>	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux		
<b>SAU</b>	Surface agricole utile		
<b>SCoT</b>	Schéma de cohérence territorial		
<b>SDAGE</b>	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux		



LE PARC NATUREL RÉGIONAL

**COMMINGES  
BAROUSSE  
PYRÉNÉES**

---

Étude de faisabilité & d'opportunité

ATLAS  
CARTOGRAPHIQUE

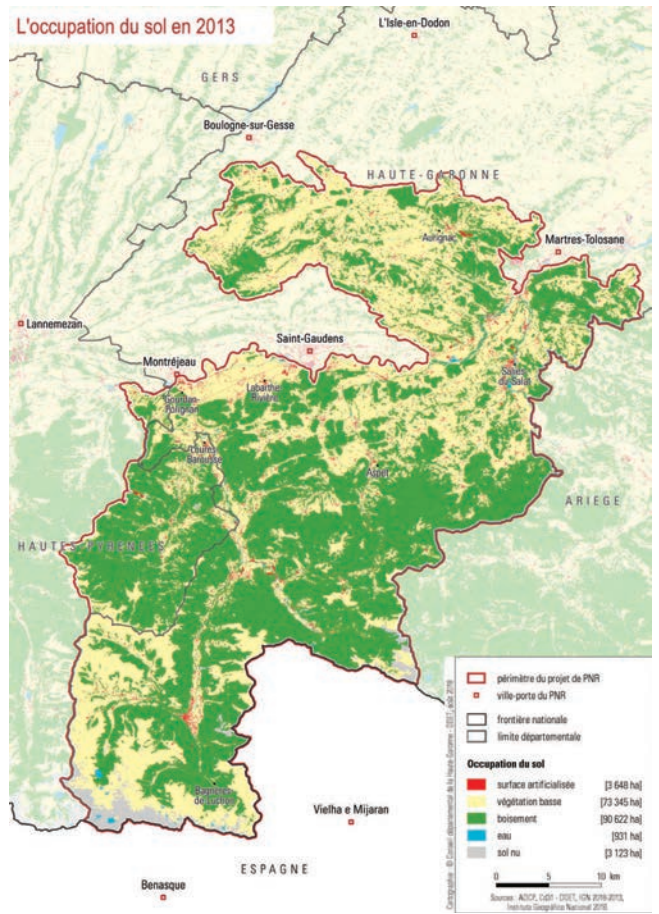
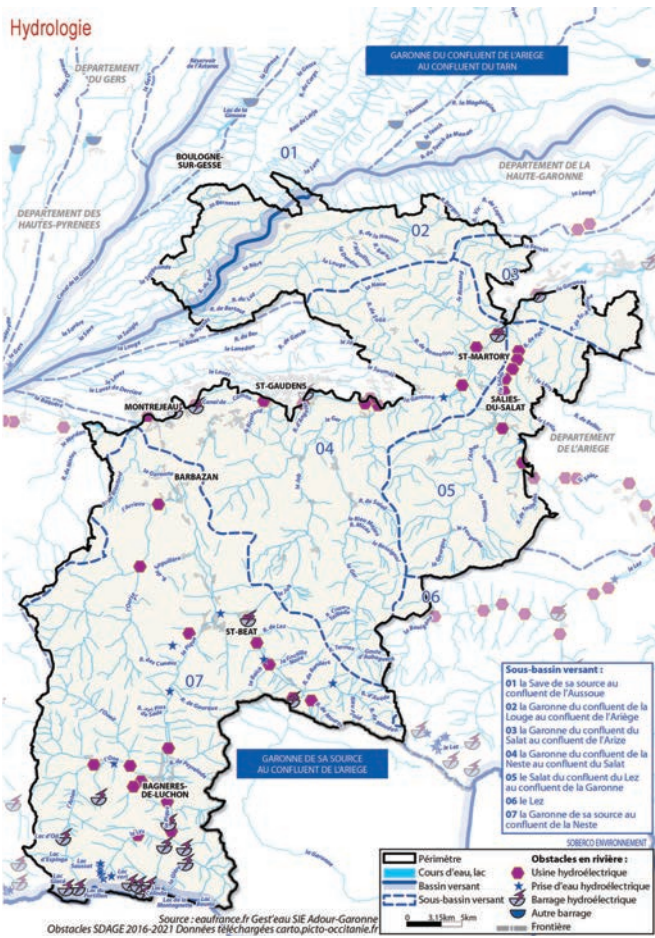
## PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



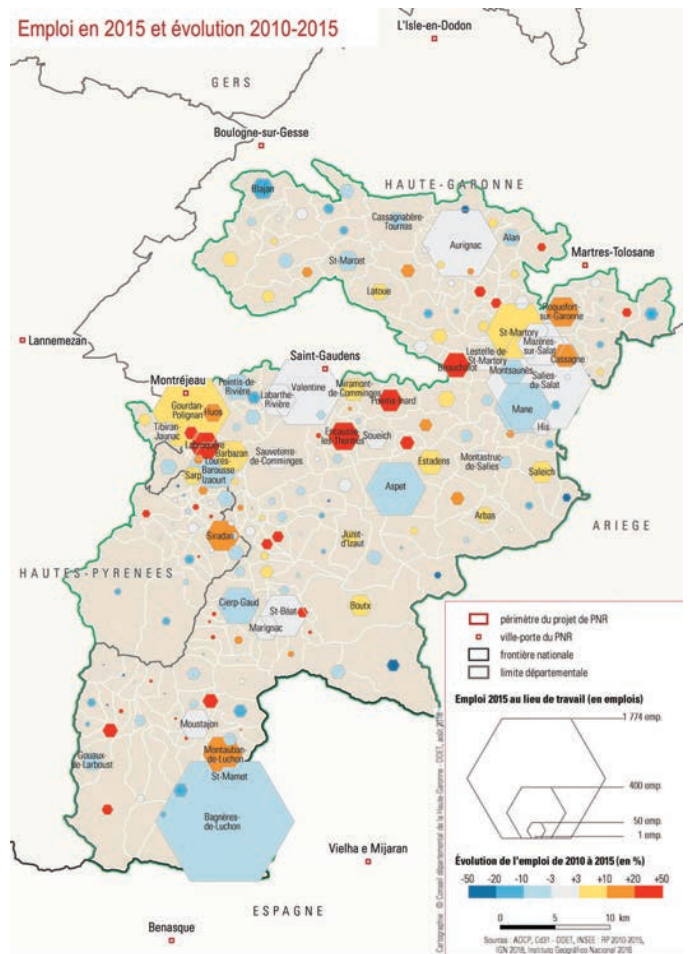
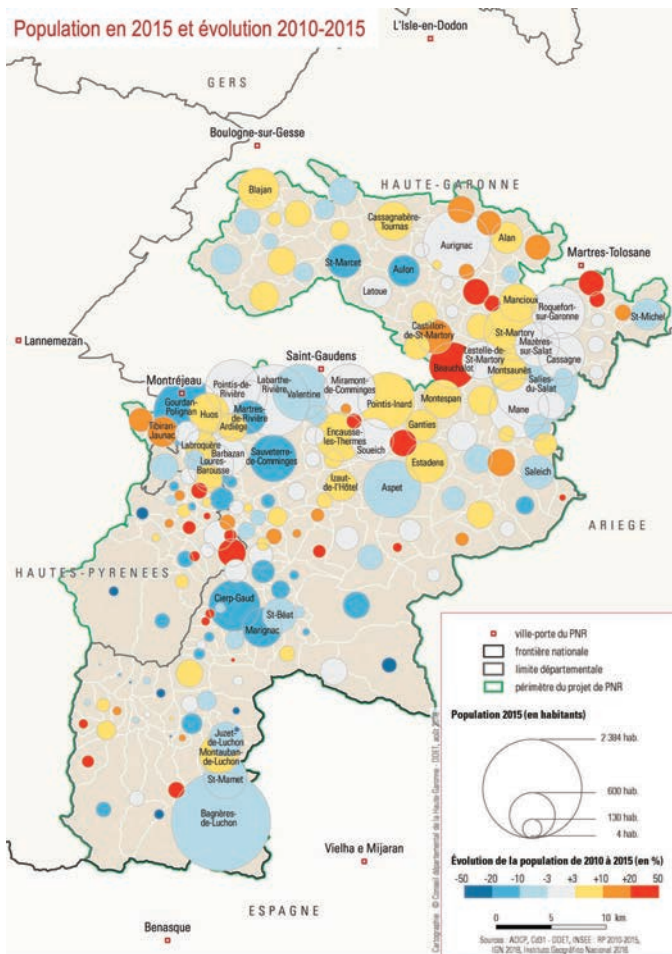




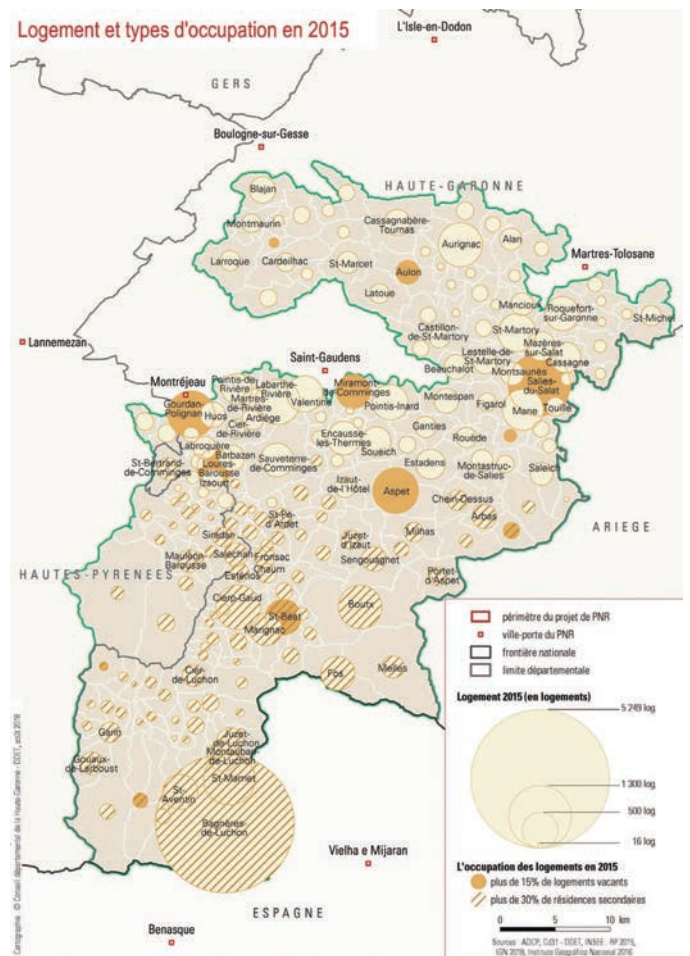
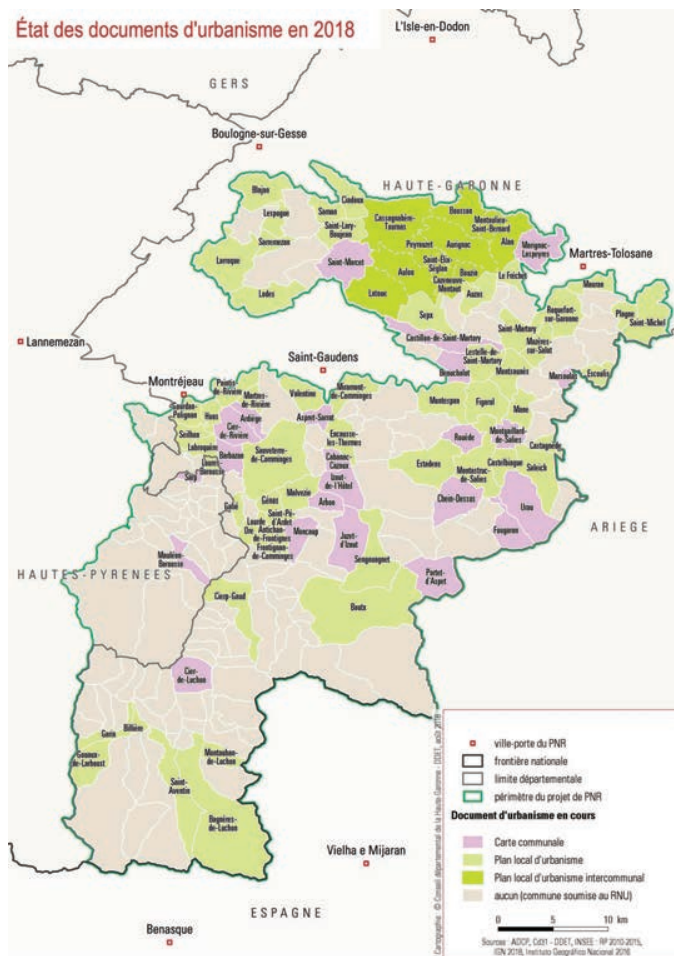
PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



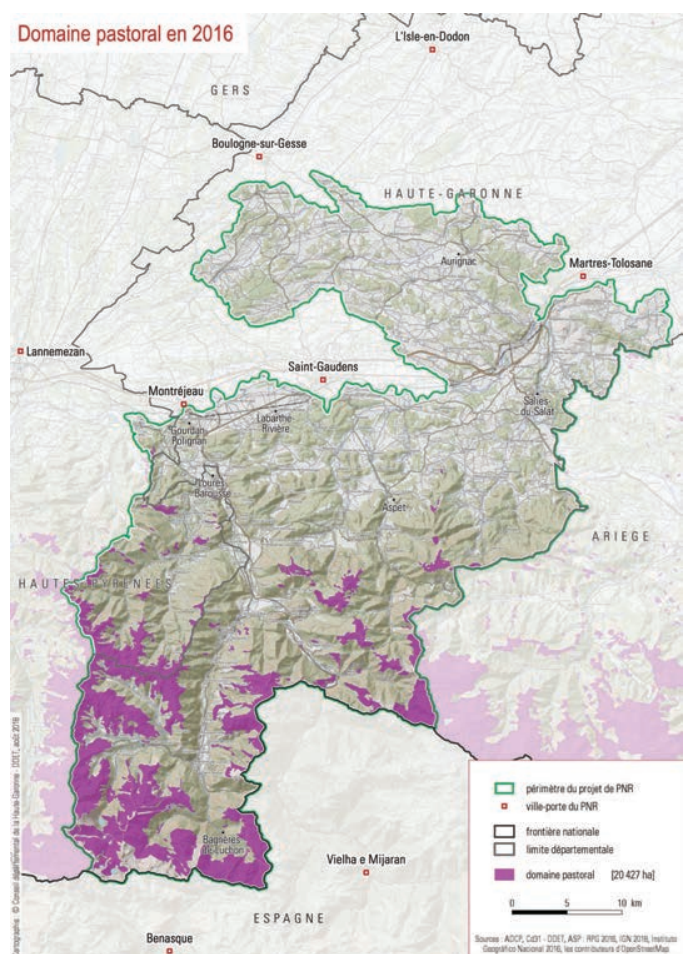
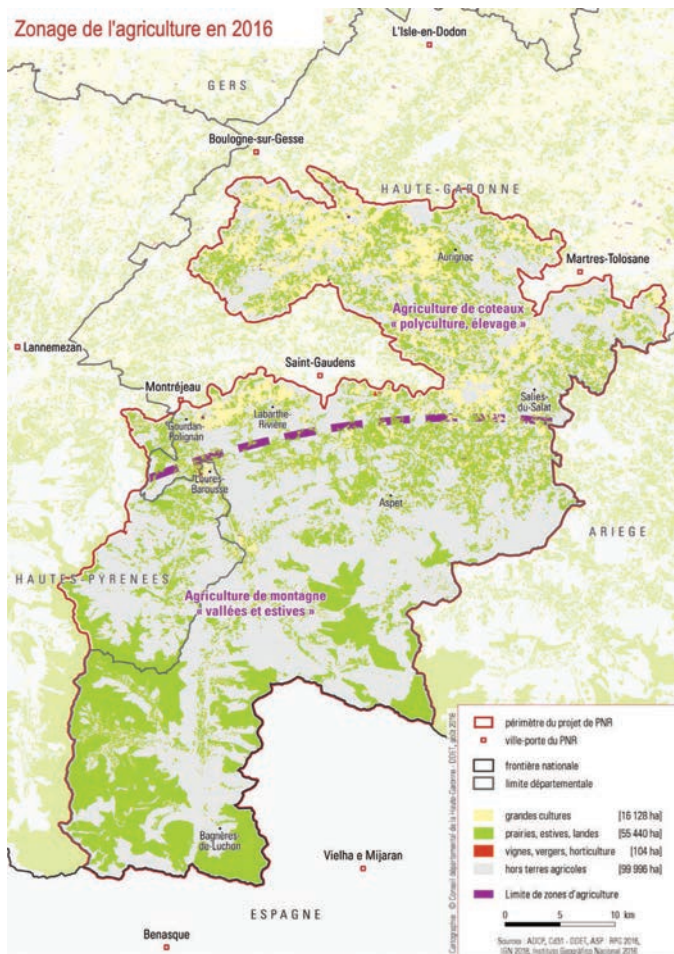
# Atlas cartographique



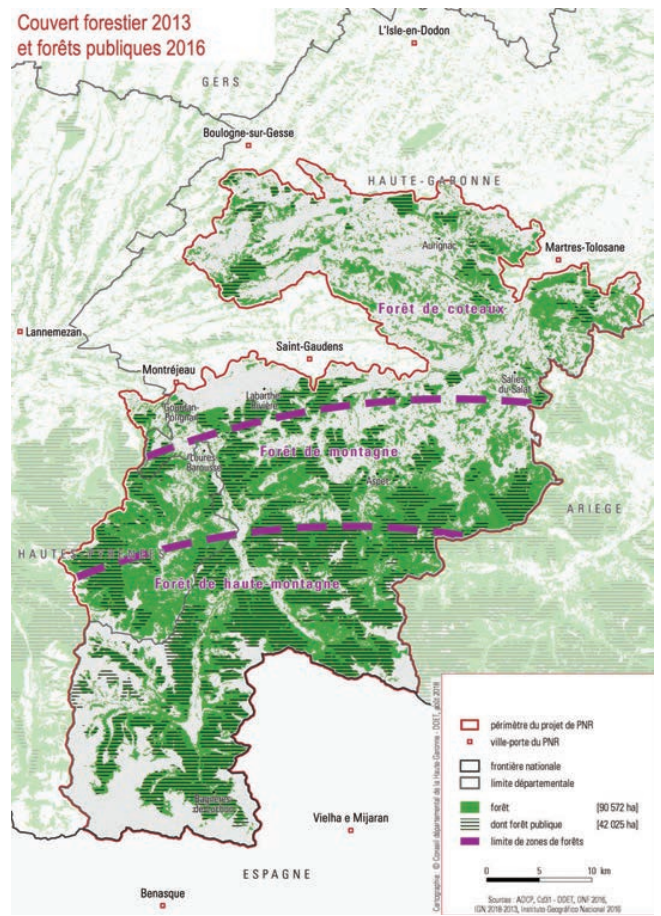
PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



# Atlas cartographique



PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

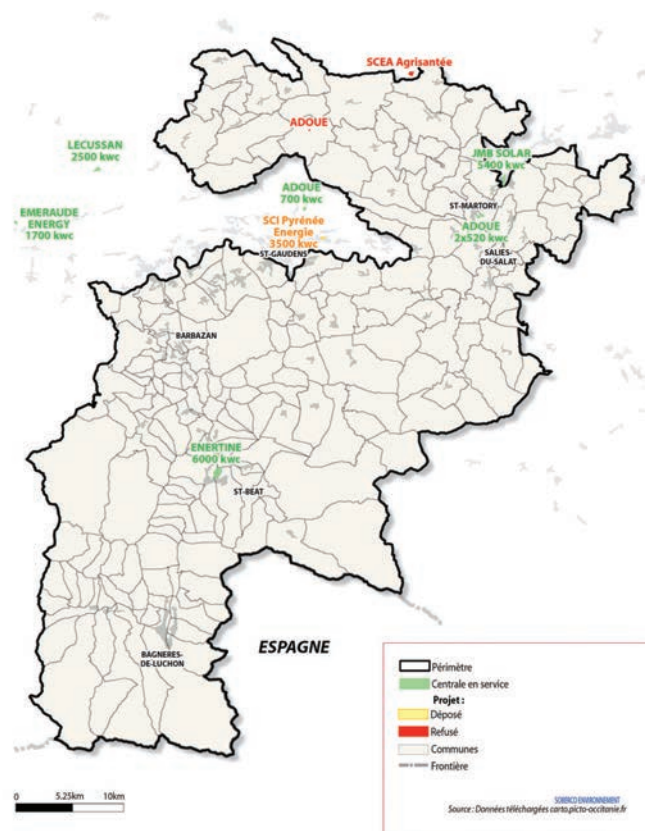


# Atlas cartographique

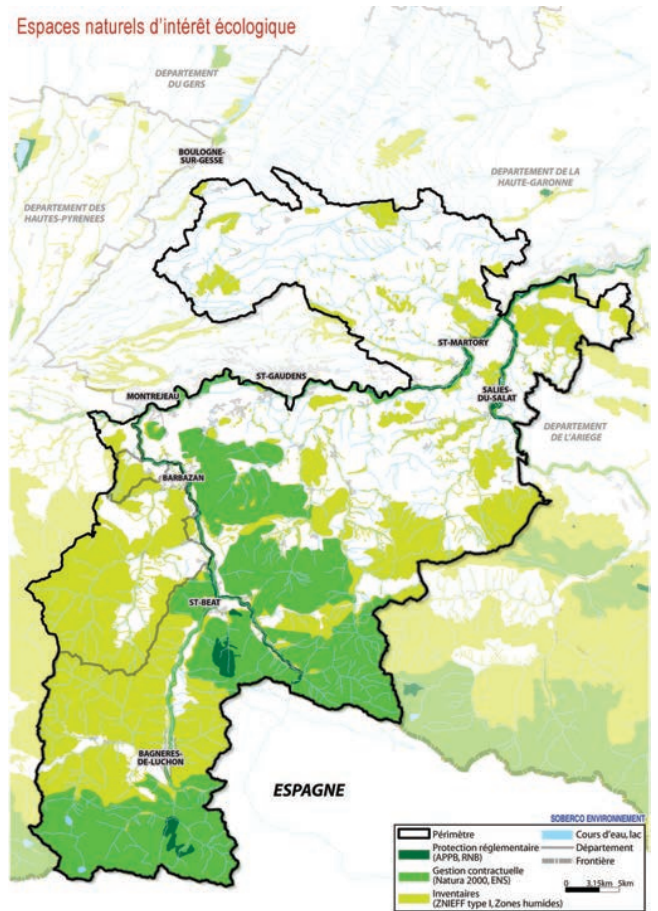
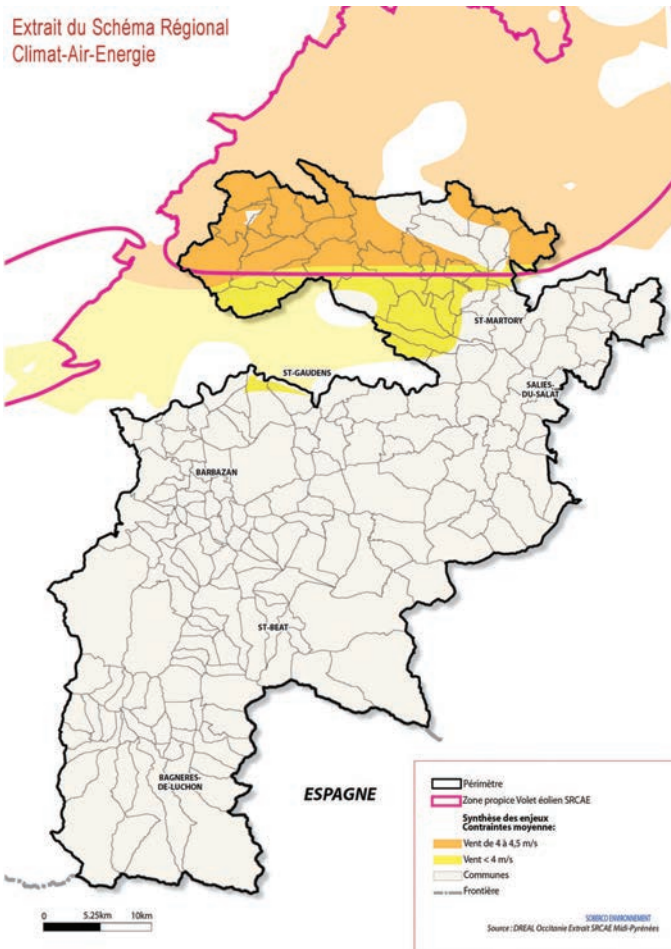
## Carrières



## Energie photovoltaïque

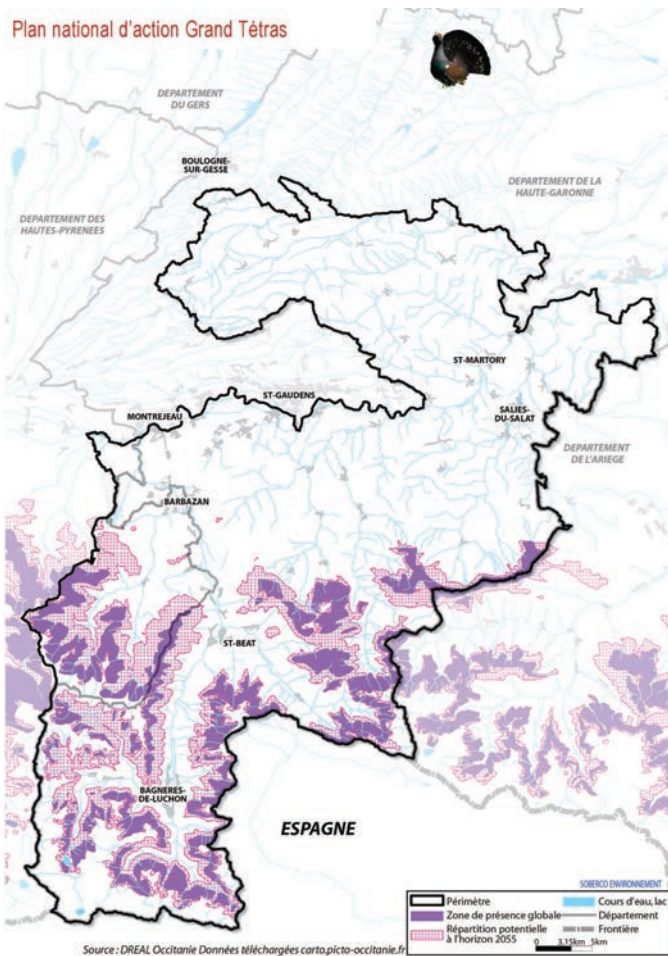


PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



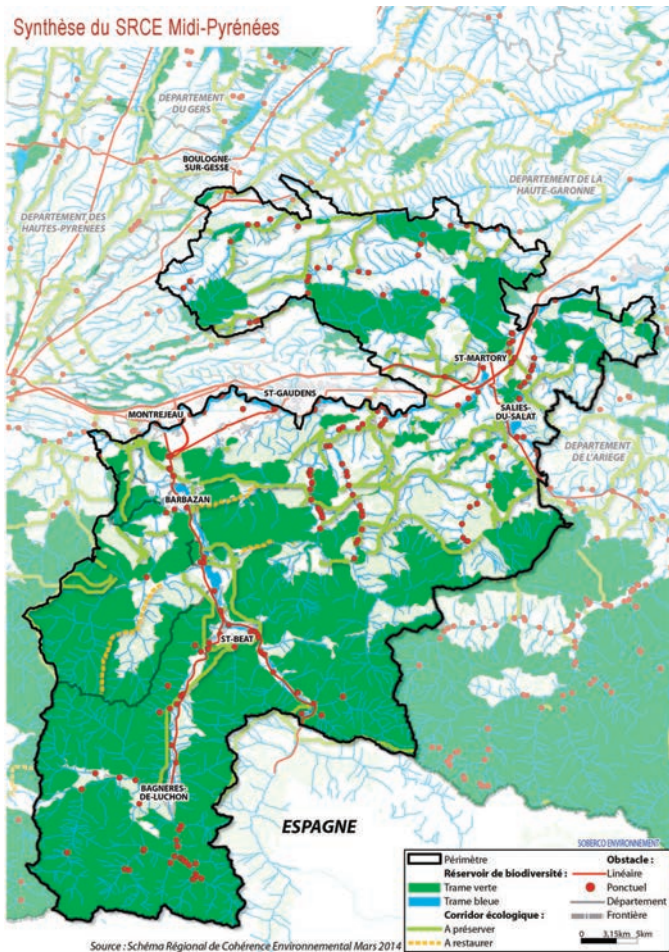


# Atlas cartographique



# PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES

Synthèse du SRCE Midi-Pyrénées

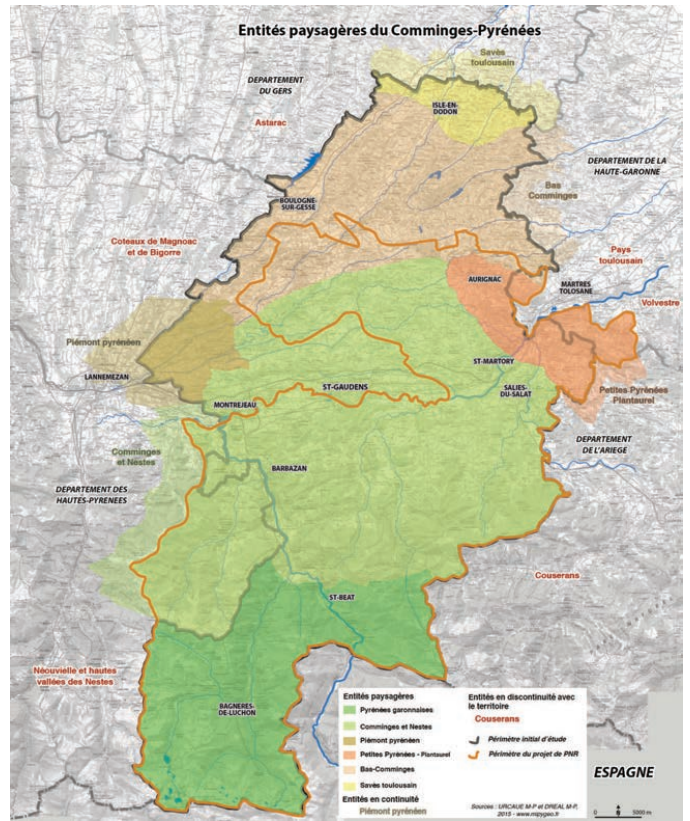
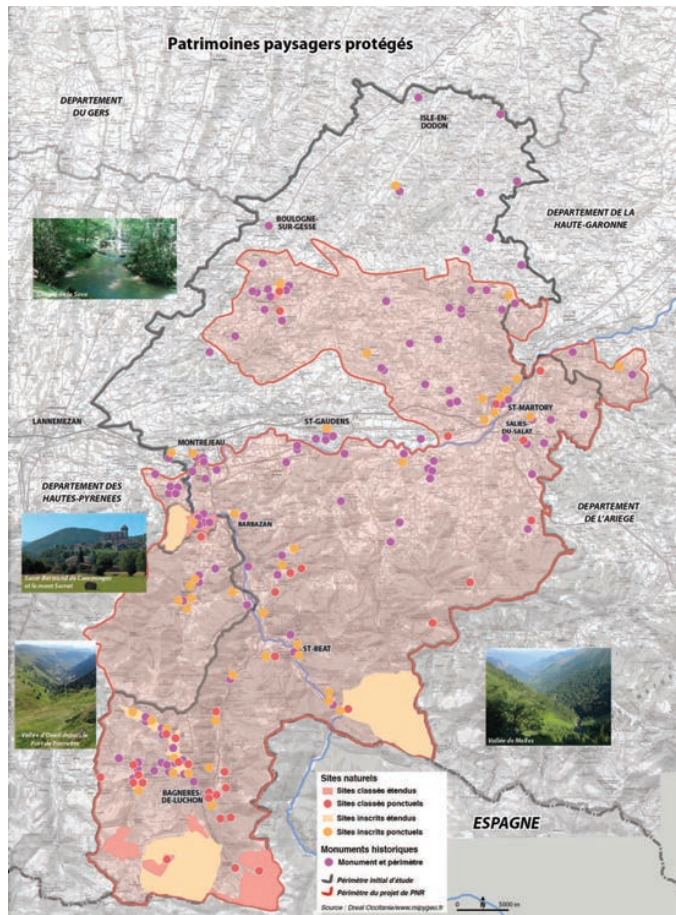


Entités paysagères

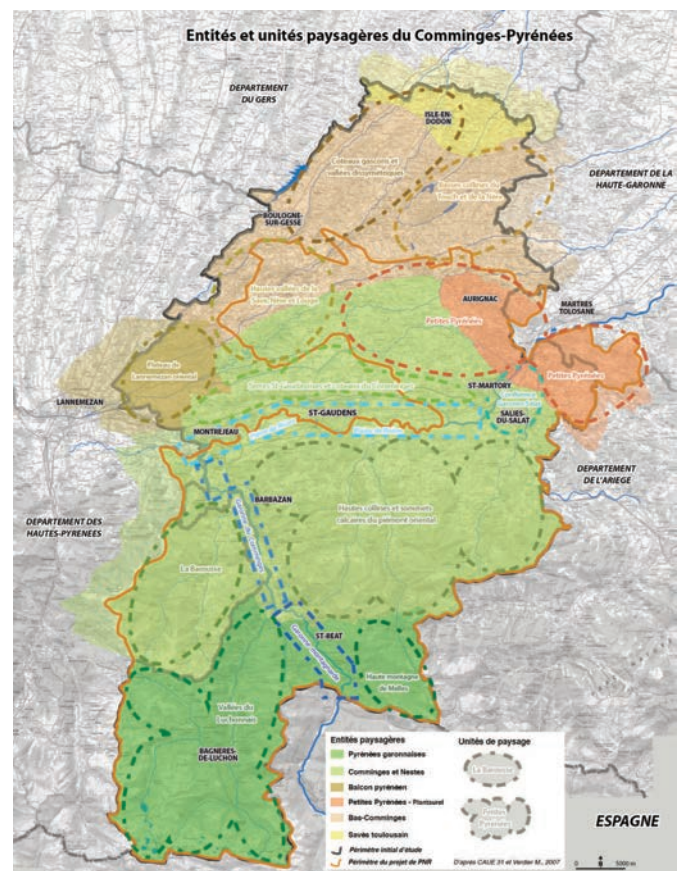
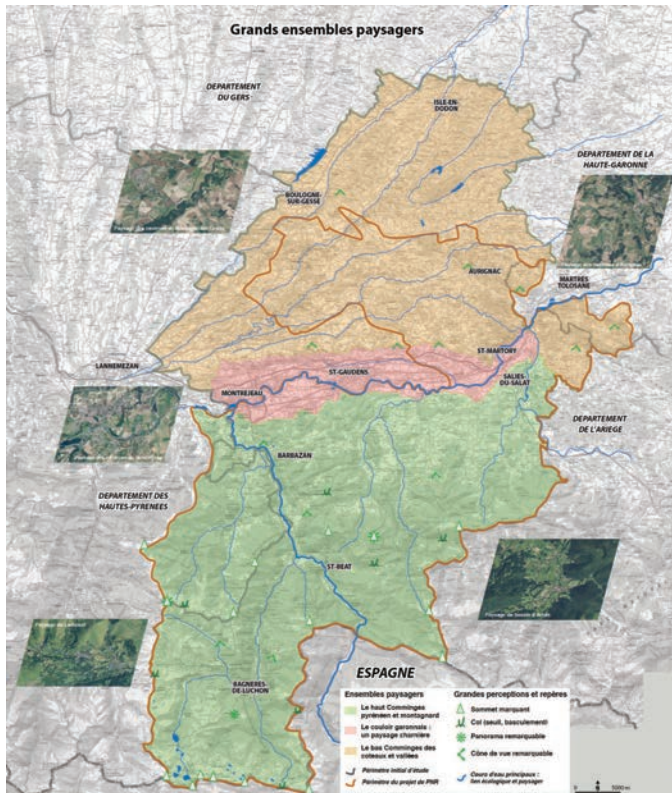




PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES



# Atlas cartographique



Ce document constitue l'étude de faisabilité et d'opportunité du projet de Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées. À travers l'analyse des patrimoines naturels, paysagers et culturels et le diagnostic socio-économique du périmètre retenu, ce dossier permet de mesurer concrètement les enjeux et les intérêts multiples pour ce territoire de la création d'un Parc naturel régional.



**Réalisation :**

Association pour le développement en Comminges Pyrénées, Parcourir les territoires, Territoires ruraux et développement, Soberco Environnement, Philippe Béringuier, Société des études du Comminges, Paul Chaumont, avec l'appui technique du Conseil départemental de la Haute-Garonne

**Crédit photos :**

Arnaud Späni / JN Herranz  
Alain Felix / Jean-Alexandre Lahocsinszky

15, Av. du Comminges  
31260 MANE